This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 377928 DUPL

Digitized by Google

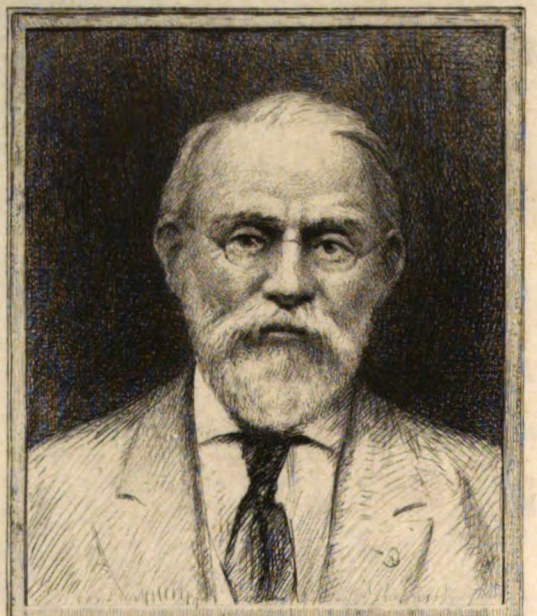

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.S512
S6

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DE

STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Digitized by Google

Niort. — Typographie de ROBIN et L. FAVRE.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTE

DE

STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS

DES DEUX-SÈVRES.

—

2me SÉRIE. — TOME V.

1865.

—

NIORT

L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES HALLES, 50.

Digitized by Google

Digitized by Google

Lamarre
Niort.
11-7-30
21310

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS

DES DEUX-SÈVRES

Pour l'Année 1865.

—

Composition du Bureau.

MM. le Préfet des Deux-Sèvres, *président honoraire.*
DAVID, *président titulaire.*
ARNAULD (Charles), *vice-président.*
BARDONNET, *secrétaire.*
DELAVAULT (Eugène), *vice-secrétaire.*
SOUTAIN, *trésorier.*

Conseil d'Administration.

MM.

GIRAUD (Henri).
FRAPPIER (Alphonse).
DE MAUBUÉ.
LAFOSSE (Charles).
TONNET aîné.
MONNET (Alfred).
SERPH (Gusman).

Digitized by Google

Commission d'Histoire naturelle.

MM.

GENET.
DE MESCHINET.
PLASSE.
BARRAUD.
FONTANT.
GAUNÉ.
L'abbé LAPAIX.
MOUSSAUD.

Commission d'Archéologie et de Numismatique.

MM.

SCHMITT.
BERTON.
FRAPPIER (Paul).
CLOUZOT.
GOUGET.
DUVAL.
TONNET (Frédéric).

Commission des Beaux-Arts.

MM.

TRIBERT.
GERMAIN.
FRAPPIER (Alfred).
CAPRON.
CLAVEL.

Commission pour le choix des Mémoires à imprimer.

MM.

TONDUT.
DE GAULLIER.
LAFOSSE (Henri).
GIRAUDEAU.
SICARD.

Commission de la Bibliothèque.

MM.

LAURENCE.
THOREAU-LASALLE.
L'abbé RABIER.

Digitized by Google

Membres titulaires résidants.

MM. Arnauld (Charles), conseiller de Préfecture.
Baraud, pharmacien de 1re classe.
Bardonnet (Abel), membre de la commission de la bibliothèque de Niort.
Berton, inspecteur des enfants assistés.
Bouchet de Grandmay, ✻, ancien représentant à l'Assemblée législative.
Brun (Antoine).
Brossard-Baudry, propriétaire à Niort.
Capron, ✻, préposé en chef de l'octroi.
Chebrou de la Roulière, membre du Conseil général.
Clavel, fils.
Clerc (Amédée), propriétaire.
Clerc-Lasalle (Fernand), juge au tribunal civil.
Clouzot, libraire à Niort.
David (Ferdinand), ✻, député au Corps législatif.
Delavault (Eugène), membre du Conseil général.
Duval (Louis), bibliothécaire.
Fontant, docteur en médecine.
Frappier (Alphonse), ✻, ordonnateur de l'hôpital-hospice de Niort.
Frappier (Alfred), propriétaire à Niort.
Frappier (Paul), maire de Chauray.
Gaullier (de), ancien magistrat.
Gauné, docteur en médecine.
Genet, ancien pharmacien.
Germain fils, propriétaire à Niort.
Giraud (Henri), ✻, président du tribunal civil.
Giraudeau (Théophile), propriétaire à Niort.
Gouget, archiviste du département.
Hélie, docteur en droit.
Lapaix (l'abbé).
Laurence, propriétaire.

Digitized by Google

MM. LAUZON (Ernest de), propriétaire.
LOUBEAU aîné, conducteur des ponts et chaussées.
LOUVEAU DE LA RÈGLE, propriétaire à Niort.
MAUBUÉ (de), propriétaire.
MAUDET, ancien Notaire.
MESCHINET (de), ✻, président de la Société d'horticulture.
MONNET (Alfred), adjoint au maire.
MOUSSAUD, docteur-médecin.
PLASSE, médecin vétérinaire.
RABIER, curé de Saint-André.
ROBIN, imprimeur à Niort.
ROUGET-LAFOSSE (Charles), ancien représentant à l'Assemblée législative.
ROUGET-LAFOSSE (Henri), propriétaire.
SCHMITT, agent-voyer en chef.
SEGRÉTAIN (Alexandre), commandant du génie.
SERPH (Gusman), membre du Conseil général de la Vienne.
SICARD, avoué.
SOUTAIN, sous-chef de division à la Préfecture.
THOREAU-LASALLE, Notaire.
TONDUT (Paul), membre de la commission de la bibliothèque de Niort.
TONNET aîné, docteur en médecine.
TONNET (Frédéric), propriétaire.
TRIBERT, marchand de tableaux.

Membres titulaires non-résidants.

MM. BARBAUD, maire à Bressuire.
BEAUCHET-FILLEAU, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Chef-Boutonne.
BONNEAU fils, propriétaire à Angers.
BONNET-BELAIR, juge honoraire à Melle.
BORDIER fils, docteur-médecin, à Melle.
BOREAU, géologue, à Parthenay.
BUJEAUD (Jérôme), à Sainte-Hermine.

Digitized by Google

MM. De la Rochebrochard (Raoul), à Aiffres.
Festy, percepteur à Breloux.
Fleury (Paul de), archiviste, à Chaumont.
Garoteau, juge de paix à Champdeniers.
Herissé, juge de paix à la Mothe-Saint-Héraye.
Larochejaquelein (le marquis de), sénateur.
Ledain, avocat à Parthenay.
Liniers (le comte de), au Plessis, commune de Vausseroux.
Morin, docteur-médecin à Airvault.
Ravan, ancien archiviste, à Chef-Boutonne.
Richard (Alfred), archiviste de la Creuse.
Richard (Jules), à la Mothe-Saint-Héraye.
Rondier, juge honoraire à Saint-Martin-les-Melle.
Sauzé, docteur-médecin à la Mothe-Saint-Héraye.

Membres correspondants.

MM. Bonsergent, à Poitiers.
Brunet, docteur-médecin, à Dijon.
Cacarié-Vernèdes, ingénieur des mines.
Caillé, chef de bureau au ministère de la guerre.
Cardin, ancien magistrat, à Poitiers.
De Kersabiec, naturaliste à Nantes.
De la Vergnée, avocat à la Rochelle.
Denys, de Commercy.
De Reumer, officier d'artillerie à Bruxelles.
De Rochebrune, à Fontenay.
De Ste-Hermine, député au Corps législatif, à Napoléon-Vendée.
Fillon (B.), à Fontenay.
Gauthier de Claubry, professeur au lycée de La Rochelle.
Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire.
Gratteloup (de), à Bordeaux.
Grellet, ingénieur à Limoges.
Grimaux, pharmacien à Sainte-Hermine.

Digitized by Google

MM. Guillon, à Ruffec.
Hoslin, ingénieur.
Hueschling, chef de division à Bruxelles.
Lacurie (l'abbé), à Saintes.
Lambert, ingénieur, à Mézières.
Lemarié, naturaliste à Saint-Jean-d'Angély.
Lunier, inspecteur du service des aliénés, à Paris.
Méneau (Léon), à La Rochelle.
Murisson, architecte-voyer à Paris.
Philippon, chirurgien de marine.
Potel, officier du génie.
Teilleux, docteur-médecin à Saint-Robert (Isère).

Sociétés savantes avec lesquelles la Société de Statistique est en relation.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
— Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
— des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
— des Sciences et Lettres, à Blois.
— d'Agriculture, à Tours.
— des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
— Archéologique de Béziers (Hérault).
— des Antiquaires de France.
— de l'Histoire de France.
— de l'Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
— des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
— de l'Académie de Reims.
— des Lettres, Sciences et Arts, à Metz.
— Archéologique de Sens (Yonne).
— Agricole-Scientifique des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
— d'Agriculture de Lyon.
— des Beaux-Arts de Caen.
— Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.
— Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.

Digitized by Google

Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort.
— Académique de Maine-et-Loire, à Angers.
— Archéologique de Nantes (Loire-Inférieure).
— d'Émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
— Impériale d'Agriculture d'Alger.
— Littéraire et Scientifique de Castres.
— Historique et Scientifique de Saint-Jean-d'Angély.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

—

RECHERCHES SUR LES MAIRES DE LA VILLE DE NIORT.

La Mairie de la Ville de Niort a dû prendre naissance aussitôt après la concession des priviléges de *franche-commune*, accordés à cette cité l'an 1203 par la reine ALIÉNOR[1], duchesse d'Aquitaine.

Vers 1199, cette princesse avait déjà donné aux habitants de Niort une charte de Bourgeoisie, en vertu de laquelle ils étaient libres, mais sous le gouvernement d'un Prévôt; c'est-à-dire que cet état différait encore peu de celui dans lequel les avait laissés la domination romaine.

La *Charte de franche-commune*, au contraire, tout en conservant à la ville de Niort ses libertés et ses usages, conférait à ses habitants le droit de tenir des assemblées publiques pour le gouvernement de leur ville, et de mettre à leur tête un magistrat exerçant la juridiction civile et criminelle.

Il y a donc tout lieu de croire que c'est à cette époque qu'on a commencé à élire un maire de Niort; et l'opinion que nous émettons sur ce point, a d'autant plus de probabilité, que les priviléges de commune qui avaient été accordés d'abord à cette ville par sa souveraine héréditaire Aliénor d'Aquitaine, lui furent ensuite successivement confirmés par les rois de France: Philippe-Auguste (1204 et 1222), Louis IX (1230), et Philippe III (1271).

[1] Femme répudiée du roi de France Louis VII le jeune, et veuve du roi d'Angleterre Henri II.

Digitized by Google

Cependant malgré toutes nos recherches dans les chartes des villes de Niort et de Poitiers, nous n'avons pu retrouver le nom d'aucun des Maires qui ont dû gouverner Niort pendant le treizième siècle.

Le premier que ces archives nous aient fait connaître: Thomas Bachisme, était maire de Niort en 1307; ce n'est donc qu'à compter de cette année, et par son nom, que nous pouvons commencer la liste suivie des maires de cette ville.

Ces maires, on le sait, étaient alors les premiers magistrats civils et criminels, et les premiers commandants militaires de la cité. Ils étaient élevés à cette dignité par le suffrage de leurs concitoyens, et suivant certaines formalités peut-être assez curieuses aujourd'hui pour que nous les rappelions ici.

Tous les habitants de la ville, appelés par la cloche de leur église, se réunissaient sur la place publique et choisissaient parmi eux cent bourgeois notables qu'ils chargeaient de gouverner la cité.

Ces cent bourgeois prenaient le titre de *Pairs*, parce que tous étaient égaux et pairs en droit, et leur réunion devenait: *l'Assemblée des Cent-Pairs.*

Chaque année (le dernier dimanche du mois de mai), les cent-pairs réunis à l'hôtel de ville en assemblée générale, désignaient par leur suffrage:

1° Un maire, qui était nommé pour une année seulement et choisi par le Sénéchal du Poitou parmi les trois candidats qui avaient obtenu le plus de voix [1].

2° Douze échevins qui étaient nommés à vie et devenaient les conseillers nés du maire [2].

[1] Ces candidats étaient pris indistinctement parmi les Cent-Pairs et tel fut maire plusieurs fois qui ne parvint jamais à l'échevinage.

[2] Lorsqu'une place d'échevin venait à vaquer, le maire en exercice était préféré à tout autre pour la remplir; c'est ce qu'on appelait le droit de chaire.

Digitized by Google

3° Douze conseillers-jurés ou échevins-conseillers (créés en 1461), qui étaient nommés à vie comme les échevins et présidaient comme eux au jugement des causes de la juridiction communale [1].

4° Quatre pairs, qui étaient chargés temporairement de remplir les offices de: Procureur-Syndic; Secrétaire-Greffier; Contrôleur des Comptes; et Receveur des deniers de la Commune.

L'ensemble de cette administration constituait le Corps et Collége de la ville.

En 1461, l'égalité des cent-pairs disparut par la concession des immunités et priviléges de noblesse héréditaire, accordés par le roi Louis XI, aux maire, douze échevins et douze conseillers de la ville de Niort qui voudraient vivre noblement.

Ces priviléges, quoique modifiés à diverses époques, ont été confirmés par tous les rois de France, en faveur de cette ville jusqu'en 1667, époque à laquelle le roi Louis XIV les a définitivement révoqués.

En 1692, la mairie de Niort fut rendue perpétuelle et vénale, mais en 1717 cette charge fut supprimée, et le roi lui rendit la liberté des élections.

L'installation du maire se faisait chaque année le 11 juin (jour de la saint Barnabé); et le nouveau maire, après avoir prêté serment au palais de justice devant le Sénéchal du Poitou, et à l'hôtel de ville devant l'ancien maire, faisait à son tour prêter serment à tous les échevins, conseillers et pairs, y compris l'ancien maire. Tous se rendaient ensuite en corps à la messe qui était célébrée à la paroisse du nouveau maire, l'ancien ayant toujours le pas sur le nouveau jusqu'à l'offrande.

Pendant cette cérémonie la cloche de l'hôtel de ville annonçait à tous les habitants l'entrée en exercice de leur nouveau

[1] Les échevins portaient une robe semblable à celle des juges, et de plus un roquet d'écarlate.

Digitized by Google

maire. Ce qui depuis a fait appeler : *Noblesse de Cloche*, celle que conférait la mairie.

Mais on ne doit pas oublier, ainsi que l'a si bien rappelé Monsieur le Marquis de Sainte-Hermine, dans la liste historique des maires de Poitiers : que les maires ont été pendant plusieurs siècles les premiers commandants d'une milice nombreuse, dans un temps où tout citoyen était soldat et toujours armé pour la défense de sa ville ; qu'ils étaient en même temps les premiers magistrats exerçant juridiction civile et criminelle et qu'en conséquence il leur fallait joindre à l'honneur et à la bravoure du guerrier, la science et les talents du juge. Ainsi, ajoute Monsieur de Sainte-Hermine, la noblesse était donc alors la digne récompense du plus vertueux citoyen ; qui peut se flatter de l'avoir puisée à une source plus pure?

Bien que plusieurs des familles dont le nom figure sur la liste des maires de Niort, aient acquis la noblesse par l'échevinage de cette ville ; il n'en faudrait pas conclure que le principal objet de ceux qui briguaient la dignité de maire, était d'y puiser la noblesse ; car beaucoup d'entre eux étaient nobles déjà, soit d'origine, soit par l'anoblissement antérieur que leurs ancêtres avaient obtenu par cette charge, et beaucoup d'autres aussi, après avoir été maire ou échevin, mouraient sans avoir voulu tirer de ces fonctions une noblesse, qui ne convenait pas à la modestie de leur caractère, ou à la médiocrité de leur fortune.

Parmi les maires qui n'étaient pas nobles, plusieurs possédaient cependant des armoiries. Car anciennement la plupart des familles de la haute bourgeoisie qui avaient occupé des charges donnant droit à la noblesse personnelle, adoptaient des armoiries, que l'ordonnance rendue par Louis XIV en 1696, vint leur permettre de faire enregistrer par le président juge d'armes et de porter ensuite légitimement.

Le premier ouvrage qui ait donné une liste des maires de Niort est : le *Thrésor des titres justificatifs des priviléges de la*

Digitized by Google

ville de Niort, publié en 1675, par M. AUGIER DE LA TERRAUDIÈRE, alors maire et capitaine de cette ville.

Mais cette liste ne faisant connaître que cinq maires dans le quatorzième siècle et six dans le quinzième, ne commence réellement la série de ces maires, qu'à partir de 1500 et s'arrête en 1675.

En 1832, l'*Histoire de la ville de Niort* publiée par M. BRIQUET père, a donné également une liste des Maires; mais cette dernière empruntée, sans doute, à celle qui avait été donnée précédemment, n'est pas plus complète.

Elle y ajoute seulement les noms des maires qui ont administré Niort de 1675 à 1830; encore n'est-ce pas sans de nombreuses omissions.

Le désir de retrouver, s'il était possible, quelques-uns des noms qui manquent dans ces deux listes, nous a fait entreprendre quelques recherches sur les maires de la ville de Niort, et la *Liste historique* de ces maires, accompagnée de la description et du dessin de leurs armoiries, ainsi que la *Table alphabétique* des maires, échevins et pairs de Niort, que nous donnons aujourd'hui, sont le résultat de ce travail.

Cette liste, qui a été établie surtout d'après les archives et les registres des délibérations de la commune de Niort[1], commence en 1307 et a été continuée jusqu'à nos jours; bien qu'elle fasse connaître les noms de plus de soixante maires qui ne figurent pas dans l'ouvrage de M. BRIQUET, elle est encore loin d'être aussi complète qu'on doit le souhaiter.

Malheureusement les lacunes qui existent dans les archives de la mairie de Niort (soit par suite de la vétusté de ces titres, des guerres de religion, des révolutions ou de l'incendie de 1805), ont apporté d'invincibles obstacles à nos plus lointaines investigations.

[1] Que la bienveillance de M. le Maire nous a permis de consulter à loisir.

Digitized by Google

Les armoiries dont nous faisons suivre le nom de chaque maire, de 1307 à 1789, ont été décrites et dessinées d'après les armoriaux manuscrits de : Dom Fonteneau, Dom Mazet, d'Hozier, etc., des cachets de famille et divers ouvrages héraldiques.

Mais aucun armorial des maires de Niort n'ayant été publié jusqu'ici, et les archives de cette ville ne contenant plus la moindre trace du blason de ses maires, on comprend toute la difficulté qu'il y a maintenant à retrouver et à vérifier les armoiries de chacun d'eux. Aussi plusieurs ont-elles échappé à toutes nos recherches et quelques autres n'ont-elles pas encore à nos yeux toute l'authenticité désirable.

Le recueil héraldique que nous donnons ici, est donc encore trop incomplet pour mériter véritablement le nom d'armorial des maires de Niort, il n'est, à proprement parler, que la pierre d'attente de cet ouvrage, que le temps et les renseignements fournis par les familles, permettront peut-être un jour, d'édifier plus complétement.

En attendant, puisse le désir d'apporter quelques matériaux utiles à la reconstruction du passé historique de notre ville natale, seul mobile qui nous ait guidé dans ces recherches, faire accueillir avec bienveillance par nos concitoyens, le travail que nous leur offrons ici.

Angers, le 18 Avril 1865.

ALFRED BONNEAU.

Digitized by Google

ARMORIAL

ET

LISTE HISTORIQUE DES MAIRES

DE LA VILLE DE NIORT

DE 1307 A 1789.

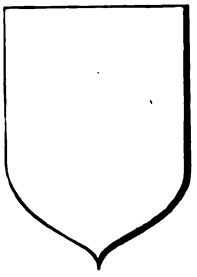

1307 [1]. THOMAS BACHISME [2], juré de la commune. (*V.* l'excellent inventaire des Archives de Niort, par M. A. BRIQUET.)

Les Armoiries de la famille de ce Maire manquent.

1318 et 1325. JOHAN VILAIN, le jeune, clerc en droit, juré de la commune. (*V.* les Archives de l'hôtel de ville de Niort, aux numéros 1714 et 1715.)

Les Armoiries de la famille de ce maire sont : De gueules à une cicogne d'or, tenant au bec un serpent d'azur. (*V.* au nom de Jean VILAIN, généralité de Poitiers, *Armorial général de France* manuscrit par d'HOZIER, à la bibliothèque impériale de Paris.)

[1] L'année que nous indiquons avant le nom de chaque maire, est celle dans laquelle il a été nommé. Toutes les dates ayant été relevées textuellement sur les anciens titres, nous rappellerons que l'année commençait autrefois à Pasques et suivait l'ordre du calendrier Julien, mais qu'à partir de 1582 l'adoption définitive du calendrier Grégorien a fait commencer l'année au 1er janvier.

[2] Les *noms soulignés* sont ceux des maires qui ne figurent pas dans la Liste d'AUGIER DE LA TERRAUDIÈRE.

Digitized by Google

1331 et 1336. Pierre SARRAZIN, clerc et sage en droit, juré de la commune. « Le 3 février 1331, il s'engageait à titre de maire, à payer la somme de 80 livres en 4 années pour le saint voyage du roi outre-mer. » (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : De sable à trois pals d'argent chargés chacun d'un épi de blé sarrazin de gueules. (*V. Armoria général de France*, au nom de Sarrazin, curé de Vausseroux.)

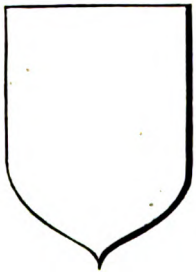

1341. Guillaume de MOREILLON, commissaire délégué par le roi pour la vente des fiefs en Poitou, juré de la commune. (*V.* Archives de la mairie de Niort.)

Armoiries : Manquent.

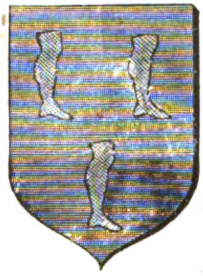

1347. Pierre PERCECHAUSSE ou PERT SES CHAUSSES, clerc, sage en droit, maître licencié ès-lois, juré de la commune et procureur chargé de tenir les rentes et devoirs dus à la charité de la Blée ou aumônerie de Saint-Georges, maire pour la deuxième fois en 1356, pour la troisième en 1359, et pour la quatrième en 1370, puis lieutenant du sénéchal du Poitou en 1381. (*V.* Archives, et Listes de Leriche et Augier.)

Armoiries : D'azur à trois houssettes d'or, posées deux et un.

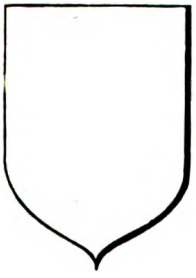

1349. Guillaume VOYSIN, clerc et sage en droit, juré de la commune. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Manquent.

Digitized by Google

1356. PIERRE PERCECHAUSSE, maire pour la deuxième fois.

Armoiries : Mentionnées.

1357. JOHAN SARRAZIN, fabriqueur de l'église Notre-Dame, juré de la commune. « Le 13 novembre 1357, il faisait hommage et serment de féauté, pour la mairie, commune et appartenances de Niort au Comte de Poitou. » (V. *Histoire de Niort*, par BRIQUET père, et AUGIER.)

Armoiries : Mentionnées.

1367. JOHAN SENNÉ, qualifié de sire juré de la commune, rendait aveu au roi d'Angleterre entre les mains de Jean Chandos, sénéchal du Poitou, le 30 septembre 1367. (V. *Histoire de Niort*, par BRIQUET.) Il fut maire pour la seconde fois, en 1371.

Armoiries : De gueules à un lion d'argent avec une fasce d'azur brochant sur le tout. (V. *Armorial général de France*, au nom de SENNÉ, à Poitiers.)

1369. PIERRE PERCECHAUSSE, maire pour la troisième fois.

Armoiries : Mentionnées.

1371. JOHAN SENNÉ, maire pour la seconde fois.

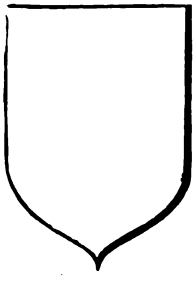

1373. GUILLAUME BONNYOT, clerc et sage en droit, juré de la commune; maire pour la deuxième fois en 1397. (*V.* Archives de Niort, AUGIER et LERICHE.)

Armoiries : Manquent.

Digitized by Google

1377. JOHAN MANCEAU, juré de la commune. (*V.* Manuscrit de LERICHE, 1610.)

Armoiries : D'argent au chevron de gueules accompagné en pointe d'un chêne de sinople, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or. (V. *Armorial général de France*, au nom de Jacques MANCEAU, écuyer, seigneur de Boissoudan.)

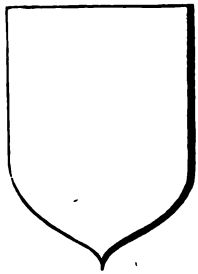

1383. JOHAN BUFFETEAU, juré de la commune ; il était lieutenant du Sénéchal. (*V.* les Archives de Niort au nº 571.)

Armoiries : Manquent.

1385. PIERRE SARRAZIN, juré de la commune. (*V.* Listes manuscrites de LERICHE et GUILLEMEAU.)

Armoiries : Mentionnées.

1396. JOHAN COUTEAU, qualifié de sire bourgeois juré de Niort, en 1397. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : De gueules à une badelaire d'or, posée en pal.

1397. GUILLAUME BONNYOT, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

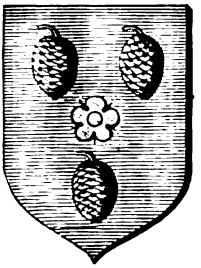

1400 et 1401. JEHAN L'ANGLOIS ou ANGLOIS, juré de la commune, maire pour la deuxième fois en 1401, et pour la troisième en 1411. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'azur à trois pommes de pin d'or et une rose en cœur du même. (V. *Dictionnaire héraldique*, par M. GRANDMAISON.)

1402 et 1404. JEHAN CHARDON, échevin de la commune, aumônier des aumôneries de Saint-Jacques et de Saint-Georges pour la commune, maire pour la seconde fois en 1404. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'argent à un chardon tigé et feuillé de sinople.

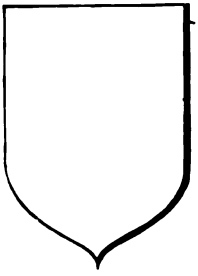

1405. GUILLAUME COIQUET ou COSQUET, sire échevin de la commune. (*V.* Archives de la mairie de Niort.)

Armoiries : Manquent.

1406 à 1410. GUILLAUME LAYDET, honorable homme, clerc, licencié ès-lois, garde du scel établi pour le roi à Niort; pair-juré de la commune dès 1399; maire pour la seconde fois en 1434, et qualifié de seigneur de Pellouailles, fabriqueur de l'église Notre-Dame (terminée dès 1411); échevin en 1461 et anobli à ce titre par la concession des priviléges de noblesse accordés par le roi Louis XI, aux maire, douze échevins et douze conseillers de Niort, le 11 février de cette année.

Armoiries : De gueules à une tour pavillonnée d'or. (V. *Dictionnaire héraldique*, famille de Provence).

Digitized by Google

1411. JEHAN L'ANGLOIS, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

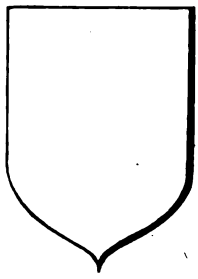

1415. JEHAN AMOUREUX, pair et bourgeois de la commune, présidait à titre de maire une assemblée générale des jurés le 18 mai 1415, en présence de Johan Bonneau, écuyer, de Micheau Hervé et de Pierre Taveau écuyers, jurés de cette commune. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Manquent.

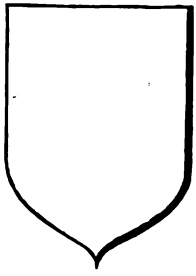

1420. GUILLAUME PIGNOU, pair juré de la commune, figure comme maire le 26 avril 1420; il y a lieu de croire qu'il le fut plusieurs autres fois. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Manquent.

1425. N^m^ ARNAUD, pair de la commune. (*V.* un certificat de bourgeoisie délivré à André Pyon, marchand juré de la commune, signé: Arnaud, maire, 1425.)

Armoiries : D'azur à un lion d'or armé, lampassé de gueules (V. *Armorial général de France*, au nom de J. ARNAUD, procureur du roi à Niort.)

Digitized by Google

1427. JEHAN JAU, licencié ès-lois, pair de la commune (*V.* liste inédite des maires de Niort, par M. GUILLEMEAU, qui dit avoir vu gravé sur la cloche de l'hôtel de ville : Jehan Jau, maire, 1427. Bibliothèque de Niort, don de M. GUILLEMEAU.)

Armoiries : Fascé, ondé d'or et d'azur (*V. Dictionnaire héraldique*) — (*Autres armoiries* : D'azur au coq d'or couronné, becqué et membré de sable. (*Cachet de famille.*)

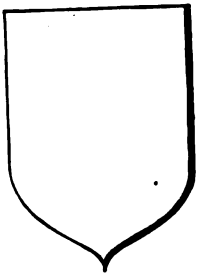

1428. PIERRE DE BENNEZ, clerc, garde du scel du roi, puis juge de la prévôté à Niort, pair de la commune. (*V.* Liste de GUILLEMEAU.)

Armoiries : Manquent.

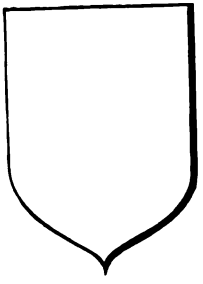

1429. JEHAN BENEST, pair et receveur des deniers de la commune. (*V.* Liste de GUILLEMEAU.)

Armoiries : Manquent.

1434. GUILLAUME LAYDET, sire garde du scel du roi, fabriqueur de Notre-Dame, assiste à l'acte de fondation d'une maison de refuge dite du Saint-Esprit par Guillaume Goyard marchand, passé à Niort en date du 16 février 1434. Il était alors maire pour la seconde fois. (*V.* Archives de Niort, numéro 1996.)

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1440. JEHAN DE VEILLESEIGLE, clerc, garde du scel du roi à Niort, pair; il était encore lieutenant du maire en 1479.

Armoiries : De gueules au sautoir d'or (ainsi qu'on les voyait peintes et gravées sur le tombeau des DE BÉCHILLON DE VEILLESEIGLE, chapelle des Laydet ou Saint-Jean, église Notre-Dame.)

1442. JEHAN MARTIN, pair, aumônier de Saint-Georges dès 1435, échevin en 1453, inscrit dans les priviléges de noblesse accordés en 1461. (*V.* Notes de A. BRIQUET.)

Armoiries : D'azur à une épée d'argent en pal, accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'un croissant du même. (V. *Armorial général de France*).

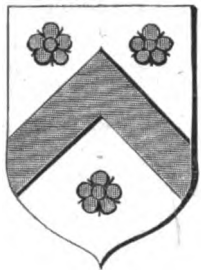

1443. JEHAN BASTIER, seigneur de la Mortmartin, pair dès 1440, procureur syndic, échevin et candidat à la mairie présenté au choix du sénéchal en 1454, 1455, et 1456; inscrit dans les priviléges de noblesse accordés en 1461; mort en 1487 léguant à la charité de la Blée (ou aumônerie de Saint-Georges), une rente assise sur sa dixmerie de Portigault.

Armoiries : D'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules posées deux et un. (V. *Dictionnaire héraldique*).

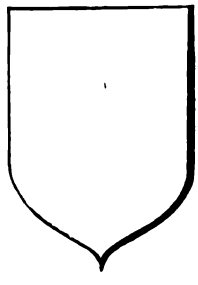

1444 (environ.) JEHAN GALEMIT, pair et bourgeois; maire pour la seconde fois en 1452, échevin, inscrit dans les lettres de noblesse accordées en 1461. (*V.* A. BRIQUET.)

Armoiries : Manquent.

Digitized by Google

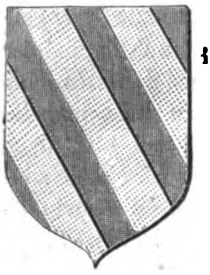

1451 (environ). ÉLIE FAURE, pair et bourgeois de la commune ; qualifié de sire en 1453.

Armoiries : De gueules à trois bandes d'or. (V. *Dictionnaire de la noblesse de France*, par LACHESNAYE DES BOIS.)

1452. JEHAN GALEMIT, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1454. JEHAN LAYDET, le jeune, clerc, licencié ès-lois, pair de la commune et aumônier des Ladres ; candidat à la mairie présenté au choix du sénéchal en 1457 ; échevin ci-devant maire, nommé dans les lettres de noblesse accordées par Louis XI en 1461, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal du Poitou, écuyer, seigneur de la Grange Laydet et de Raimbault, maire pour la deuxième fois en 1487 et pour la troisième en 1492 ; fondateur et collateur de la chapelle des Laydet en l'église de Notre-Dame de Niort, à la même époque. (*V.* Archives de l'hôtel de ville de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1454. JEHAN LAYDET, l'aîné, pair de la commune, commissaire délégué à l'exercice de la sénéchaussée du Poitou : encore échevin et administrateur des Ladres en 1475, frère du précédent, et inscrit avec lui dans les lettres de noblesse accordées en 1461.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1455. Guillaume LAYDET, seigneur de Pellouailles, pair de la commune, aumônier de Saint-Georges, remplacé dans ses fonctions de maire, pour cause de maladie le 18 avril 1455 et inscrit en 1461 dans les lettres de noblesse accordées à l'échevinage de Niort avec le titre d'échevin ci-devant maire, frère des précédents. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1456. Jehan YVER, licencié ès-lois, pair et procureur syndic de la commune, échevin inscrit dans les priviléges de 1461. (*V.* Archives de la mairie de Niort.)

Armoiries : D'azur à une devise d'or, accompagnée de trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe. (V. *Dictionnaire héraldique* de M. Grandmaison.)

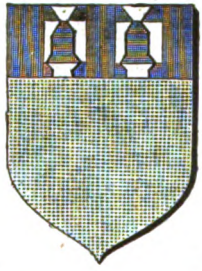

1457. Pierre TAVEAU, écuyer, procureur du roi à Niort, fabriqueur de l'église Notre-Dame, pair et contrôleur des comptes de la commune en 1434, échevin et candidat à la mairie en 1456, inscrit dans les lettres de priviléges de 1461. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'or au chef de gueules chargé de deux pals de vair. (V. *tous les ouvrages héraldiques.*)

1458 (environ.) Jehan JAU, licencié ès-lois, échevin, lieutenant du maire et en exerçant les fonctions au lieu et place de Guillaume Laydet du 18 avril 1455 au 11 juin 1456; candidat à la mairie en 1457; inscrit comme échevin ci-devant maire dans les lettres de 1461. (*V.* Archives de la mairie.)

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1460. PIERRE LAYDET, pair de la commune; inscrit à titre d'échevin ci-devant maire dans les lettres de noblesse de 1461. (*V.* Liste d'AUGIER.)

Armoiries : Mentionnées.

1461. HUGUES FOUSCHIER, pair de la commune dès 1458, échevin et maire inscrit dans les lettres patentes de noblesse, accordées par le roi Louis XI à l'échevinage de Niort, en reconnaissance du bon accueil qu'il avait reçu de cette ville lorsqu'il n'était que dauphin, et datées d'Amboise le 14 novembre, et de Saint-Jean-d'Angély le 11 février 1461. (V. *Thrésor de Nyort.*)

Armoiries : D'argent au lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules. (V. *Armorial général de France.*)

1476 (environ). PIERRE PAEN, seigneur de Chauray, qualifié de sire échevin en 1478. (*V.* Notes de A. BRIQUET.)

Armoiries : D'azur à un pin d'or fruité du même. (V. *Armorial général de France.*)

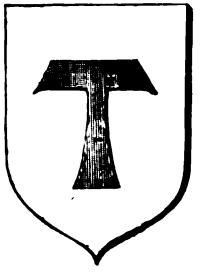

1478. JEHAN JOURDAIN, écuyer, lieutenant du sénéchal du Poitou, pair et procureur-syndic de la commune, aumônier de l'aumônerie de Saint-Jacques et fabriqueur de l'église Notre-Dame; échevin en 1490. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'argent au tau de gueules. (V. *Armorial général de France*, par D'HOZIER, édition 1738, vol. 1, page 311; et *Dictionnaire des familles du Poitou*, par M. BEAUCHET-FILLEAU.) — D'azur au lion d'or lampassé de gueules. (*V.* les cachets de cette famille.)

Digitized by Google

1479. Hugues BERLAND, écuyer, seigneur des Groix, licencié ès-lois, avocat du roi à Niort, pair de la commune, élu échevin en 1480; maire pour la seconde fois en 1488. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries: D'azur à deux merlans d'argent contournés, semé d'étoiles d'or. (*V.* les cachets de cette famille, et Dom Fonteneau.)

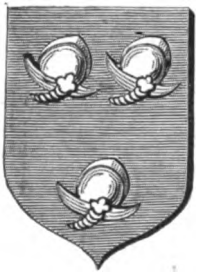

1480. Guillaume BOURGUIGNON, seigneur de Beauregard, clerc, garde du scel établi pour le roi à Niort, pair et secrétaire greffier, puis procureur-syndic de la commune; échevin en 1482 et encore en 1493; il signait Borgoignon. (*V.* Archives.)

Armoiries : D'azur à trois bourguignottes (ou casques) d'argent, posés deux et un. (V. *Vraie science des armes*.)

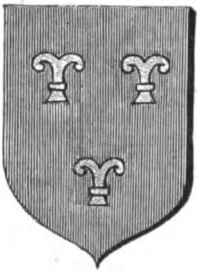

1483. Pierre DE LA ROCHE, écuyer, seigneur de la Goupillière, pair de la commune et hôtelier rue Merdusson en 1454, échevin noble en 1470; maire pour la seconde fois en 1490. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : De gueules à trois roquets d'or, posés deux et un. (V. *Dictionnaire héraldique*.)

1486. Guillaume CHARBONNEAU, échevin de la commune, était pair et bourgeois de Niort dès 1456. (*V.* Archives.)

Armoiries : D'azur à trois écussons d'argent, semé de dix fleurs de lys d'or. (V. *Armorial général de France*, et *Dictionnaire héraldique* de M. Grandmaison.)

Digitized by Google

1487. JEHAN LAYDET, écuyer, seigneur de Raimbault, licencié ès-lois, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal du Poitou, échevin de la commune; maire pour la deuxième fois.

Armoiries : Mentionnées.

1488. HUGUES BERLAND, écuyer, seigneur des Groix; maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1489. GUILLAUME TAVEAU, écuyer, licencié ès-lois, assesseur lieutenant du sénéchal du Poitou, échevin de la commune; maire pour la seconde fois en 1496. (*V.* Archives de la mairie de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1490. PIERRE DE LA ROCHE, écuyer, seigneur de la Goupillière, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1491. JEHAN MAYNIER, seigneur de Romagné, enquêteur pour le roi, échevin et aumônier de Saint-Georges. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'azur à deux chevrons rompus d'argent. (V. *Dictionnaire héraldique* de M. GRANDMAISON.)

1492. JEHAN LAYDET, écuyer, seigneur de Raimbault et de la Grange-Laydet; maire pour la troisième fois.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1493. ANDRÉ JAU, écuyer, licencié ès-lois, substitut du procureur du roi à Niort, échevin de la commune. (*V.* Archives et Liste de LERICHE.)

Armoiries : Mentionnées.

1494. ODET JOURDAIN, écuyer, licencié ès-lois, avocat du roi, pair de la commune. (*V.* Archives de la mairie.)

Armoiries : Mentionnées.

1496. GUILLAUME TAVEAU, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

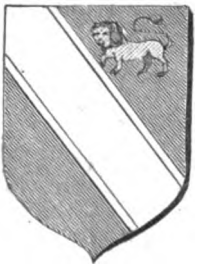

1498. JEHAN RICHIER, seigneur du Teil, échevin-conseiller de la commune, fabriqueur de l'église de Notre-Dame, inscrit avec ce titre [1] en 1491.

Armoiries : De sinople à la bande d'argent cotoyée de deux filets du même, au lion passant d'or en chef. (*V. Dictionnaire héraldique.*)

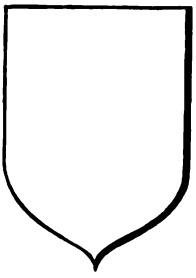

1499. GUILLAUME TARQUEX, écuyer, seigneur des Fontaines, pair et receveur des deniers de la commune en 1490, élu maire et capitaine des conseillers, échevins, pairs et bourgeois de Niort, le 11 juin 1499. (*V.* Titres conservés à la mairie.)

Armoiries : Manquent.

[1] Une inscription gravée dans la pierre et placée au-dessous du grand vitrail de l'église de Notre-Dame du côté extérieur, porte : Le 26 mai 1491, à l'honneur du Souverain Roi et de Marie, firent commencer cette œuvre : Pierre SABOURIN et Jehan RICHIER, fabriqueurs.

Digitized by Google

1500. ESTIENNE DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Prinçay et de Lesson, échevin de la commune, maire pour la deuxième fois en 1501, pour la troisième fois en 1511, et pour la quatrième fois en 1526. (*V.* Archives, et Listes d'AUGIER et de LERICHE.)

Armoiries : D'azur à trois besants d'or, posés deux et un, à la coquille d'argent en abyme. (*V.* BARENTIN et D'HOZIER.)

1501. ESTIENNE DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Prinçay, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1502. GERVAIS YVER, écuyer, seigneur de l'Ouche-Moreau, pair de la commune; tué en 1533 par Claude Chevalleau de Boisragon, archer noble de Niort. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

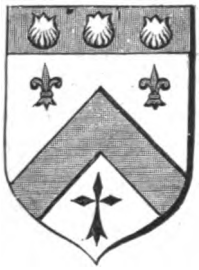

1503. JEAN BERTHELIN, écuyer, seigneur d'Aiffres, licencié ès-lois, échevin de la commune, mort encore échevin en 1535. (*V.* Liste de LERICHE, et Archives.)

Armoiries : D'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de deux fleurs de lys du même et en pointe d'une moucheture d'hermine de sable. (Communiquées par la famille qui y ajoute un chef de gueules chargé de trois coquilles d'argent.)

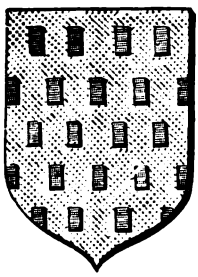

1508. JEAN DE SAINT-MARTIN, écuyer, seigneur de la Chauvinière, avocat, échevin de la commune, maire pour la seconde fois en 1531; encore échevin en 1535. (*V.* Listes d'AUGIER et de LERICHE, et Archives de Niort.)

Armoiries : D'or semé de billettes d'azur. (V. *Armorial général de France.*)

Digitized by Google

1509. JACQUES BERLAND, écuyer, seigneur de Saint-Médard, licencié ès-lois, procureur du roi au siége royal de Niort, échevin de cette commune; maire pour la seconde fois en 1529. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1510. PHILIPPE LAYDET, écuyer, seigneur de Raimbault, lieutenant particulier du sénéchal du Poitou, pair et aumônier de la commune, mort échevin en 1535.

Armoiries : Mentionnées.

1511. ESTIENNE DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Prinçay, élu pour la troisième fois.

Armoiries : Mentionnées.

1512. GUILLAUME DE VEILLESEIGLE, écuyer, seigneur de Rat-qui-Dort et des Jacquetières, licencié ès-lois, lieutenant-général du sénéchal de Poitou, pair de la commune; maire et capitaine pour la seconde fois en 1525, et pour la troisième fois en 1535. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1513. JACQUES YVER, écuyer, seigneur de Plaisance et de la Bigotterie, licencié ès-lois, pair de la commune, continué maire en 1514, mort échevin en 1535. (*V.* Dom FONTENEAU.)

Armoiries : Mentionnées.

1514. JACQUES YVER, par continuation.

Digitized by Google

1515. JEAN JOUSLARD, écuyer, seigneur de Pransac et de Mortefond, pair de la commune dès 1495, maire pour la deuxième fois en 1516 et pour la troisième fois en 1530. (V. Listes d'AUGIER et de LERICHE, et Archives de Niort).

Armoiries : D'azur à deux coquilles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe ; devise *Consilio et virtute.* (*V.* Confirmation de noblesse ; Dom FONTENEAU ; Dom MAZET et les cachets de famille.)

1516. JEAN JOUSLARD. Par continuation.

1517. JEAN PELLETIER, écuyer, seigneur de la Tranchée, licencié ès-lois, pair de la commune ; continué maire en 1518, et réélu pour la troisième fois en 1538. (*V.* Listes de LERICHE, d'AUGIER et de GUILLEMEAU).

Armoiries : D'argent à une peau de lion de sable, posée en pal. (V. THIBAUDEAU.)

1523. JACQUES LAURENS, écuyer, seigneur de Beaulieu, licencié ès-lois, juge-prévôt de la Châtellenie de Niort, pair de la commune ; maire pour la seconde fois en 1533, maintenu dans ses priviléges à titre d'échevin noble en 1536.

Armoiries : D'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un croissant du même. (V. *Armorial général de France.*)

1525. GUILLAUME DE VEILLESEIGLE, écuyer, seigneur de Rat-qui-Dort ; maire pour la deuxième fois.

Armoiries : Mentionnées.

1526. ESTIENNE DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Prinçay ; maire pour la quatrième fois.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

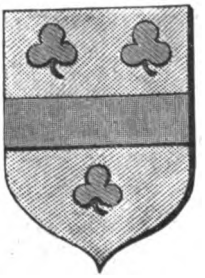

1528. François GUILHON, écuyer, seigneur de l'Autremont, commissaire délégué par le roi pour recevoir les serments des gentilshommes du Poitou tenant noblement fiefs ou arrières-fiefs ; échevin-conseiller de la commune. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'or à la fasce de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople posés deux et un. (*V. Dictionnaire de la noblesse*, par Lachesnaye-des-Bois, Anselme, etc.)

1529. Jacques BERLAND, écuyer, seigneur de Saint-Médard ; maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1530. Jean JOUSLARD, écuyer, seigneur de Pransac ; maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1531. Jean DE SAINT-MARTIN, écuyer, seigneur de la Chauvinière ; maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1532. Antoine SINSON, pair et bourgeois du corps de ville ; mort échevin en 1535. (*V.* Liste de Leriche, Dom Fonteneau et les Archives de Niort.)

Armoiries : D'or à une montagne de sinople. (*V. Armorial général de France* : Sinson, écuyer, seigneur de la Barre)

1533. Jacques LAURENS, écuyer, seigneur de Beaulieu ; maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

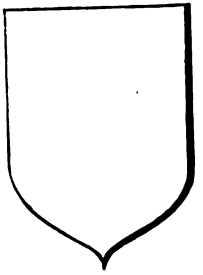

1534. Guillaume TARQUEX, écuyer, seigneur de la Règle et de Boisbertier, échevin-conseiller de la commune. (*V.* Archives.)

Armoiries : Manquent.

Digitized by Google

1535. GUILLAUME DE VEILLESEIGLE, écuyer, seigneur de Rat-qui-Dort ; maire pour la troisième fois.

Armoiries : Mentionnées.

1536. PHILIPPE BERLAND, écuyer, seigneur de la Guittonnière et de Rat-qui-Dort, conseiller et procureur du roi au siége royal de Niort, pair de la commune. (*V.* Dom FONTENEAU, et Archives.)

Armoiries : Mentionnées.

1537. JACQUES JAU, écuyer, seigneur de Boisjard et de Chantigné, pair de la commune, encore échevin en 1566. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1538. JEAN PELLETIER, écuyer, seigneur de la Tranchée ; maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1539. JACQUES DE BÉCHILLON, écuyer, seigneur d'Irlaud et de Valans, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal du Poitou, échevin de la commune. (*V.* Archives de Niort, Liste de LERICHE, etc.)

Armoiries : D'argent à trois fusées de sable, mises en fasce. (V. *le Dictionnaire des familles du Poitou.*)

1540. BERTRAND BOURGUIGNON, écuyer, seigneur de Beauregard et de la Barberie, échevin de la commune. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1541. GUY DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Martigné et du Plessis, échevin du corps de ville. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1542. PIERRE ALLERY, écuyer, seigneur de Chanoilleau et de Souché, pair du corps de ville. (*V.* Listes de LERICHE et d'AUGIER.)

Armoiries : De sable à neuf alérions d'argent, mis en orle. (V. *Armorial général de France*, au nom de Jérôme ALLERY.)

1543. FRANÇOIS PERRIN, seigneur de Brétignolles, pair du corps de ville. (*V.* Listes d'AUGIER et de LERICHE.)

Armoiries : D'azur à un lièvre d'argent au pied d'un arbre de sinople. (V. *Dictionnaire héraldique*.)

1544. JEAN BERTHELIN, écuyer, seigneur d'Aiffres, commissaire délégué par le roi pour les francs-fiefs en Poitou, échevin de la commune. (*V.* Liste de LERICHE.)

Armoiries : Mentionnées.

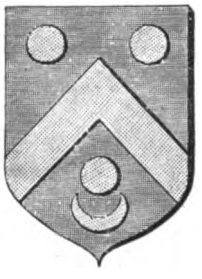

1545. JACQUES MABOUL, seigneur de Ribray, pair du corps de ville; maire pour la deuxième fois en 1553, pour la troisième en 1563; échevin de 1559 à 1570. (*V.* Liste de LERICHE, et Archives de Niort.)

Armoiries : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux besants du même, et en pointe d'un besant soutenu d'un croissant, le tout d'or, couronne de marquis. (*V.* les cachets de cette famille.)

Digitized by Google

1546. PHILIPPE DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Saint-Rémy et de Prinçay, receveur des tailles pour le roi à Niort, échevin-conseiller de la commune. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1547. MATHURIN JOUSLARD, écuyer, seigneur de Pransac et de Mortefond, bachelier ès-lois, échevin de la commune. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

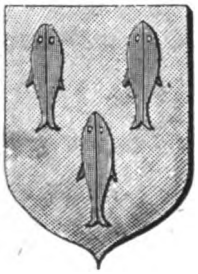

1548. FRANÇOIS CHABOT, écuyer, seigneur de la Pimpelière, de Bourgneuf et de Challié, échevin-conseiller de la commune ; maire et capitaine pour la deuxième fois en 1564 ; premier juge-président de la cour consulaire de Niort, choisi par le roi Charles IX lors de son passage dans cette ville le 19 septembre 1565 ; maire et capitaine pour la troisième fois en 1569. (*V.* les Listes et les Archives de Niort.)

Armoiries : D'or à trois chabots de gueules, posés en pal, deux et un. (*V.* les cachets de famille, *l'Armorial général de France*, et la maintenue de noblesse octroyée par le roi Louis XVIII au général baron Chabot en 1817.)

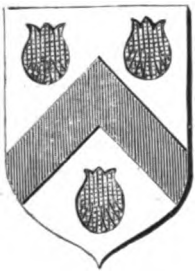

1549. GUILLAUME VIAULT, écuyer, seigneur d'Aigonnay et de Sainte-Pezenne, pair en 1535, échevin de 1543 à 1567. (*V.* Liste inédite de M. GUILLEMEAU.)

Armoiries : D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois coquilles de sable posées deux et une. (V. *Armorial* de Dom MAZET.)

Digitized by Google

1550. GUILLAUME PASTUREAU, seigneur de Charay et de la Grange, pair de la commune; échevin en 1557; maire et capitaine pour la seconde fois en 1568; juge-président de la cour consulaire en 1583.

Armoiries: De sinople à trois béliers paissants d'argent posés deux et un. (V. *Armorial général de France*.)

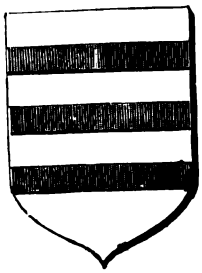

1551. JEAN VIGIER, écuyer, seigneur de la Vigne-Aventuroux et de Saint-Florent, échevin-conseiller du corps de ville; mort échevin en 1557. (*V.* Archives.)

Armoiries : D'argent à trois fasces de gueules. (V. *Dictionnaire héraldique*.)

1552. GUILLAUME DE VILLIERS, écuyer, seigneur des Groix, de Prinçay et de Saint-Rémy, receveur des tailles pour le roi, échevin-conseiller de la commune; encore échevin en 1557. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1553. JACQUES MABOUL, écuyer, seigneur de Ribray, maire pour la deuxième fois.

Armoiries : Mentionnées.

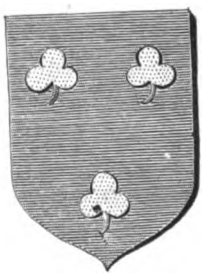

1554. PIERRE MALLET, seigneur de Chizon, pair du corps de ville, échevin en 1557. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries: D'azur à trois trèfles d'or, posés deux et un. (V. *Dictionnaire héraldique*.)

Digitized by Google

1555. MATHURIN BEAU, écuyer, seigneur de Saint-Jacques, pair de la commune, échevin-conseiller en 1557. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'azur à un buste d'or. (V. *Armorial général de France* au nom de Louis BEAU.)

1556. FRANÇOIS HURTEBIZE, seigneur de Saint-Martial et du Portail, pair de la commune dès 1529, échevin; « mort vêtu et saisi de sa charge de maire en l'hôtel de ville le 12 août 1556. » (*V.* Registres de Niort.)

Armoiries : D'or à un chardon tigé de sinople, surmonté d'un chef cousu de sable. (V. *Armorial général de France.*)

1556. JACQUES YVER, écuyer, seigneur de la Bigotterie, pair de la commune; maire au lieu et place de François HURTEBIZE; auteur d'un ouvrage dédié: « Aux belles et vertueuses damoiselles de France », et intitulé : *Le Printemps d'Yver*. Mort en 1572 avant d'avoir publié ce livre qui contient aussi des vers de Joseph et Marie YVER, ses frère et sœur. La ville de Niort, pour honorer la mémoire de cette famille a donné son nom à la rue qu'elle habitait. (V. *Histoire de Niort*, et Archives de la mairie.)

Armoiries : Mentionnées.

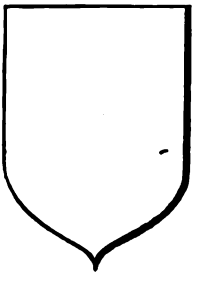

1557. BERTRAND ROCHEREUIL, seigneur de la Touche-Poupineau et de Pallatreau, échevin, juge-président de la cour consulaire en 1573. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Manquent.

Digitized by Google

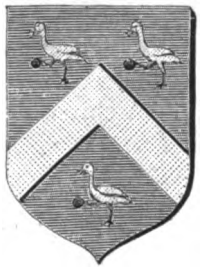

1558. JEAN HUGUETEAU, seigneur du Brizeau, de Bérasse et de Maurepas, pair de la commune, juge-président de la cour consulaire en 1574 et échevin en 1581. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'azur au chevron d'or, accompagné de trois cigognes du même, ayant des vigilances de sable. (*V.* les cachets de cette famille et le *Dictionnaire des familles du Poitou.*)

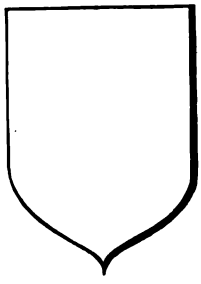

1559. GUILLAUME BROTHERON, écuyer, seigneur de l'Autremont et secrétaire de la commune de 1551 à 1556. (*V.* Registres de la mairie.)

Armoiries : Manquent.

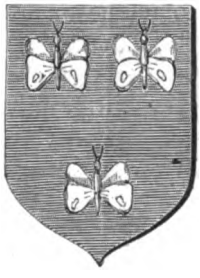

1560. FRANÇOIS DABILLON, seigneur de Pascouinay et de la Roche, échevin de la commune; maire et capitaine pour la seconde fois en 1567. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'azur à trois papillons d'argent posés deux et un. (*V.* les cachets de cette famille, et le *Dictionnaire des familles du Poitou.*)

1561. GUILLAUME JOYEUX, seigneur de Bois-Joly, échevin de la commune, continué maire et capitaine l'année suivante.

Armoiries : D'or au chevron de gueules accompagné d'un coq de sable en pointe. (V. *Armorial général de France*, au nom de JOYEUX à Lusignan.)

1562. GUILLAUME JOYEUX, seigneur de Bois-Joly; maire pour la seconde fois. (V. les Archives de Niort.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1563. JACQUES MABOUL, écuyer, seigneur de Ribray; maire pour la troisième fois. (*V.* Listes d'AUGIER et de LERICHE.)

Armoiries : Mentionnées.

1564. FRANÇOIS CHABOT, écuyer, seigneur de la Pimpelière; maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1565. AMAURY BOURGUIGNON, écuyer, seigneur de la Barberie, échevin de la commune; il reçut le roi Charles IX aux portes de Niort le 19 septembre de cette année; et était capitaine gouverneur du château de cette ville et surintendant des vivres de l'armée royale en 1572; maire et capitaine pour la seconde fois en 1584. (*V.* Archives de Niort et de Poitiers.)

Armoiries : Mentionnées.

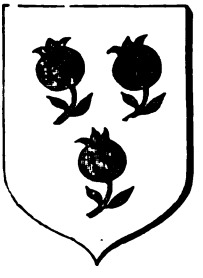

1566. JEAN MORIN, seigneur de Chef-de-Bois, pair du corps de ville, second juge des consuls nommé par le roi Charles IX en 1565. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'argent à trois grenades de gueules feuillées tigées de sinople, posées deux et un. (V. *Armorial général de France* au nom de Pierre MORIN, chanoine.)

1567. FRANÇOIS DABILLON, seigneur de Pascouinay; maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1568. GUILLAUME PASTUREAU, écuyer, seigneur de Charay; maire pour la seconde fois.

Armoiries . Mentionnées.

Digitized by Google

1569. JEAN MIGET, seigneur de Malemouche, échevin de la commune, élu maire et capitaine au commencement de juin, blessé au siége de Niort le 20 juin de cette année, et remplacé trois mois après pour cause de maladie. (*V.* Archives.)

Armoiries : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une tête de lion aussi d'or. (V. *Armorial général de France*, au nom de Louis MIGET, conseiller du roi à Saint-Maixent.)

1569. FRANÇOIS CHABOT, écuyer, seigneur de la Pimpelière, élu pour la troisième fois, remplaçait Jean MIGET au commencement d'octobre et se retirait trois mois après en raison de son grand âge ; il était remplacé le 25 décembre, par son neveu François JOUSLARD.

Armoiries : Mentionnées.

1569. FRANÇOIS JOUSLARD, écuyer, seigneur de Mortefond, procureur du roi et élu au siége royal de Niort, échevin de la commune, nommé maire et capitaine le 25 décembre 1569, et continué l'année suivante.

Armoiries : Mentionnées.

1570. FRANÇOIS JOUSLARD, écuyer, seigneur de Mortefond ; maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

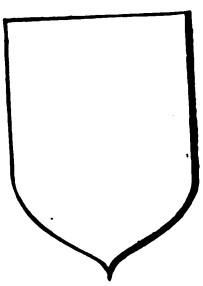

1571. SÉBASTIEN GORRIN, seigneur de Salles et de Pousay, échevin de la commune, premier juge des consuls, élu par le roi Charles IX en 1565. (*V.* Archives.)

Armoiries : Manquent.

Digitized by Google

1572. JACQUES LAURENS, écuyer, seigneur de Beaulieu et de la Chagnée, conseiller et secrétaire du roi de la maison et couronne de France ; surintendant des vivres en Poitou ; lieutenant-général du Sénéchal du Poitou, échevin de la commune ; mort en combattant glorieusement le 28 décembre 1588, lors du siége de Niort par les protestants. (V. *Thrésor de Nyort*, par AUGIER DE LA TERRAUDIÈRE.)

Armoiries : Mentionnées.

1573. PHILIPPE DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Prinçay, receveur des tailles pour le roi, consul de la cour de Niort, échevin de la commune ; maire et capitaine pour la seconde fois en 1577, mort encore échevin et l'épée à la main en défendant la compagnie qu'il commandait, le 28 décembre 1588, lors de la prise de Niort par l'armée protestante.

Armoiries : Mentionnées.

1574. BONAVENTURE BILLARD, écuyer, seigneur de Vougné, receveur des tailles et taillons pour le roi en l'élection de Niort, échevin de cette commune (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'azur à un chevron d'argent. (V. *Dictionnaire héraldique.*)

Digitized by Google

1575. MATHURIN JAMARD, seigneur de la Bourgeoisie, notaire et tabellion royal, pair et greffier de la commune et de la cour consulaire de Niort, était échevin en 1588, quand il fut pendu par l'arméeprotestante comme étant le plus riche bourgeois de la ville et un ligueur célèbre. (*V.* les Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1576. LAURENT BOURGUIGNON, écuyer, seigneur de Béceleuf, échevin de la commune ; juge-président de la cour consulaire en 1586. Pendant qu'il était maire et capitaine de la ville les protestants firent une entreprise contre Niort, mais elle échoua grâce à la ferme résistance des habitants soutenus par leur maire. (V. *Thrésor de Nyort* et Archives.)

Armoiries : Mentionnées.

1577. PHILIPPE DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Prinçay, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1578. PHILIPPE CHABOT, écuyer, seigneur de Mairé, licencié en droit, avocat au parlement, lieutenant particulier et asseseur au siége royal de Niort, échevin de la commune ; maire et capitaine pour la seconde fois en 1586. (*V.* Archives.)

Armoiries : Mentionnées.

1579. LOUIS DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Compairé et de Chantemerle, premier président en l'élection de Niort, pair du corps de ville. (*V.* Archives.)

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1580. François CHABOT, écuyer, seigneur de Bourgneuf, de Challié et d'Antes, juge-président de la cour consulaire et échevin-conseiller de la commune.

Armoiries : Mentionnées.

1581. François BOURGUIGNON, écuyer, seigneur de la Vergne, échevin du corps de ville.

Armoiries : Mentionnées.

1582. Guillaume VIAULT, écuyer, seigneur de Bégrolles et d'Aigonnay, consul, échevin de la commune, juge-président de la cour consulaire en 1595. (*V.* Archives.)

Armoiries : Mentionnées en 1549.

1583. André DABILLON, écuyer, seigneur de Pascouinay, de la Rochebardon et de Limbaudière, juge-président de la cour consulaire en 1577, échevin du corps de ville. (*V.* Archives de la mairie.)

Armoiries : Mentionnées.

1584. Amaury BOURGUIGNON, écuyer, seigneur de la Barberie, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1585. Louis LAURENS, écuyer, seigneur de la Mortmartin, pair de la commune et receveur des deniers.

Armoiries : Mentionnées.

1586. Baptiste CHABOT, écuyer, seigneur de Mayré, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1587. MATHURIN PASTUREAU, seigneur de Veau-Moreau et de la Grange, conseiller et procureur du roi au siége royal de Niort, échevin ; aumônier de Saint-Georges et de Saint-Jacques en 1609. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1588. JACQUES PASTUREAU, seigneur de la Roche-Cartault, conseiller du roi, juge-président de la cour consulaire en 1580, échevin de la commune, dépouillé de sa charge de maire le 28 décembre 1588 lors de la prise de Niort par l'armée protestante. (V. *Histoire de Nyort.*)

Armoiries : Mentionnées.

1588. PIERRE MIGET, seigneur de Mâlemouche, juge-président de la cour consulaire en 1584, échevin du corps de ville ; nommé maire et capitaine par le roi de Navarre, pour exercer ces charges du 20 décembre 1588 au premier juin 1589. (V. *Histoire de Nyort.*)

Armoiries : Mentionnées.

1589. AUBIN GIRAULT, écuyer, seigneur des Gourfailles, conseiller du roi, lieutenant-particulier, assesseur civil et criminel au siége royal de Niort, échevin de la commune ; maire et capitaine une seconde fois en 1593.

Armoiries : D'azur à un cygne d'argent, becqué, membré de sable. (V. *Armorial général de France*, au nom de GIRAULT seigneur de Fief-Doux.)

Digitized by Google

1590. SATURNIN SACHER, écuyer, seigneur du Fief-Coirault, de la Salle et de la Baudouynière, échevin de la commune. (*V.* Listes et Archives.)

Armoiries : D'argent à une croix écotée de gueules, cantonnée de quatre merlettes de sable. (V. *Armorial général de France*, au nom de Jean SACHER, seigneur de la Place.)

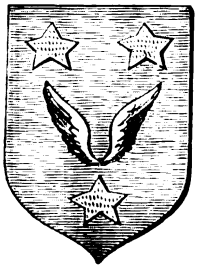

1591. PHILIPPE CHALMOT, écuyer, seigneur de la Guillarderie, de la Mothe et de la Grange, juge-président de la cour consulaire, échevin de la commune.

Armoiries : D'azur à trois étoiles d'or, posées deux et un; et à un vol d'argent en abyme. (*V.* Dom FONTENEAU, BARENTIN, et les cachets de cette famille.)

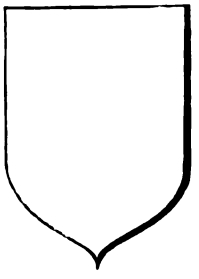

1592. JOSEPH AUDOUARD, écuyer, seigneur de Saint-Thibault et de la Bigotterie, conseiller et avocat du roi, pair et aumônier de Saint-Georges.

Armoiries : Manquent.

1593. AUBIN GIRAULT, écuyer, seigneur des Gourfailles, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

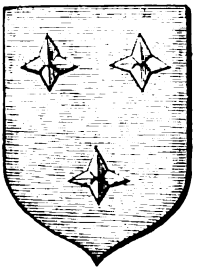

1594. JÉROME AVICE, écuyer, seigneur de Gallardon, de la Chaurrée, de la Vigerie et de la cour de Mougon, échevin de la commune; maire et capitaine pour la seconde fois en 1599; échevin délégué pour représenter la ville près du roi Henri IV en 1601, aumônier de Saint-Georges et de Saint-Jacques en 1609.

Armoiries : D'azur à trois chausses-trappes d'argent posées deux et un. (*V.* les cachets de cette famille et l'*Armorial général de France.*)

1595. LOUIS CHALMOT, écuyer, seigneur de l'Aubinerie, consul de la cour de Niort, échevin-conseiller de la commune.

Armoiries : Mentionnées.

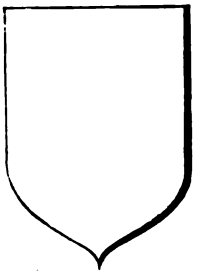

1596. NOEL GAUDÉ, écuyer, seigneur de l'Ane-Cuit et de La Grange, consul de la cour de Niort, échevin de la commune.

Armoiries : Manquent.

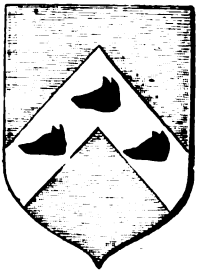

1597. JACQUES BERLOUIN, écuyer, seigneur de la Voute; juge des consuls, pair du corps de ville. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'azur à un chevron d'argent, chargé de trois hures de sable. (V. *Armorial général de France*, au nom de Jean BERLOUIN, écuyer, seigneur de la Couture.)

Digitized by Google

1598. JEAN MANCEAU, écuyer, seigneur des Hermitants, receveur des tailles pour le roi à Niort, échevin du corps de ville, délégué pour représenter la ville près du roi Henri IV en 1601.

Armoiries : Mentionnées.

1599. JÉROME AVICE, écuyer, seigneur de Gallardon, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1600. JEAN COYAULT, seigneur de Santé, consul, pair du corps de ville. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une callebasse d'argent. (V. *Armorial général de France*, au nom de CÉSAR, écuyer, seigneur des Mariniers.)

1601. JEAN AUDOUARD, écuyer, seigneur de la Bigotterie, de La Grange et du Pin, conseiller et avocat du roi, pair du corps de ville. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1602. ESTIENNE SAVIGNAC, écuyer, seigneur de Vieux-Fourneau et du Breuillac; échevin du corps de ville, juge-président de la cour consulaire en 1607, maire et capitaine pour la seconde fois en 1614. (*V.* Archives de Niort.).

Armoiries : D'azur à une fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, posées deux en chef et une en pointe. (V. *Armorial général de France*, au nom d'ANDRÉ, écuyer, seigneur de Vieux-Fourneau, et les cachets de cette famille.)

Digitized by Google

1603. NICOLAS GALLET, écuyer, seigneur de la Roche et d'Isay, échevin du corps de ville; mort revêtu de cette charge en 1620. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'or à un coq de sable, couronné et membré de gueules. (*V. Armorial général de France* au nom de Jacques GALLET, écuyer, seigneur de Saint-Maximin.)

1604. NICOLAS GALLET, écuyer, seigneur de la Roche, par continuation.

Armoiries : Mentionnées.

1605. JACQUES DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Prinçay, de Vaudelaigne, et de la Leu, conseiller et procureur du roi au siége royal de Niort, échevin du corps de ville jusqu'en 1631. (*V.* Archives.)

Armoiries : Mentionnées.

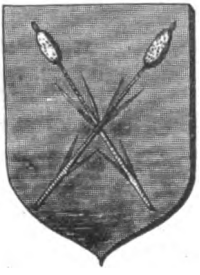

1606. PIERRE ROUSSEAU, écuyer, seigneur du Mans, de la Place et des Mortiers, conseiller du roi, échevin.

Armoiries : D'azur à deux roseaux d'or en sautoir. (V. les cachets de cette famille et l'*Armorial des Maires de Poitiers*.)

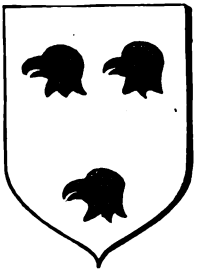

1607. GUILLAUME GIRAUDEAU, écuyer, seigneur de la Pigeonnerie, de la Leu et de la Gachetière, avocat, pair du corps de ville; échevin et capitaine au régiment royal de Niort en 1621. (*V.* Archives.)

Armoiries : D'argent à trois têtes de corbeaux de sable, posées deux et un. (V. *Armorial général de France*, et maintenue de MEAUPEOU pour René GIRAUDEAU.)

Digitized by Google

1608. ANDRÉ COYAULT, écuyer, seigneur de Santé et de Sainte-Marie, consul, échevin du corps de ville; juge-président de la cour consulaire en 1611. (V. Archives de la mairie de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1609. ANDRÉ DABILLON, écuyer, seigneur de Limbaudière, des Touches-Taupinières et de Champommier, pair de la commune, nommé échevin et capitaine des gardes de la ville en 1624.

Armoiries : Mentionnées.

1610. JÉROME SACHER, écuyer, seigneur de la Salle, de Bourgeron et de la Berlière; échevin, aumônier de Saint-Georges et de Saint-Jacques, et capitaine des gardes de Niort en 1624.

Armoiries : Mentionnées.

1611. PIERRE SYMON, écuyer, seigneur de la Touche, avocat, pair et procureur-syndic de la commune; échevin et capitaine en 1625.

Armoiries : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une flamme du même. (V. *Armorial général de France.*)

1612. JACQUES MANCEAU, écuyer, seigneur de l'Aifferie, de la Renaudière et de Boissoudan, échevin-conseiller du corps de ville.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1613. JEAN BASTARD, écuyer, seigneur de la Melaisière et de Bégrolles, conseiller du roi et élu en l'élection de Niort, pair de la commune, échevin et capitaine aux gardes de la ville en 1625.

Armoiries : D'azur à trois têtes de léopard d'or, posées en devise. (V. *Dictionnaire héraldique*, et *Armorial des Maires de Poitiers.*)

1614. ESTIENNE SAVIGNAC, écuyer, seigneur de Vieux-Fourneau, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1615. PIERRE VIAULT, écuyer, seigneur d'Aigonnay, de la Clairvaudière et du Breuillac, avocat, échevin de la commune, mort exerçant cette fonction en 1620.

Armoiries : Mentionnées.

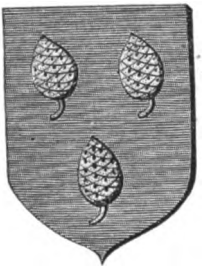

1616. JEAN REGNAULT, écuyer, seigneur de Rancogne, de Montbrun et de Vinerville, conseiller du roi, échevin de la commune, aumônier des aumôneries de Niort en 1625.

Armoiries : D'azur à trois pommes de pin d'or, posées deux et un. (V. *Armorial général de France*, et *Dictionnaire des familles du Poitou.*)

1617. FRANÇOIS DABILLON, écuyer, seigneur de la Nouhe et de Limbaudière, pair du corps de ville; échevin et capitaine des gardes de Niort en 1624.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

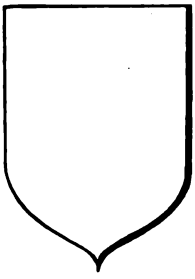

1618. JACQUES GRACIEN, écuyer, seigneur des Gerbaudières et de la Salle, pair. (AUGIER, dans sa liste des maires de Niort, l'appelle à tort Jean et sieur de la Roche. *V.* Archives de la mairie.)

Armoiries : Manquent.

1619. PIERRE THIBAULT, écuyer seigneur de la Roche-d'Allerit, conseiller et procureur du roi en l'élection de Niort en 1602, fabriqueur de l'église Notre-Dame en 1603, pair du corps de ville en 1610; échevin et capitaine aux gardes en 1625; servit au ban des nobles du Poitou en 1635. (*V.* les Archives de Niort.)

Armoiries : D'azur à une tour crénelée d'argent; que la branche d'Allerit charge d'un chef d'argent à un croissant d'azur, accompagné de deux croisettes de gueules. (*V.* les cachets de cette famille, et l'***Armorial général de France***.)

1620. JACQUES BERLOUIN, écuyer, seigneur de la Voute, avocat, pair et procureur, syndic de la commune, était échevin en 1654.

Armoiries : Mentionnées.

1621. FRANÇOIS ANGEVIN, écuyer, seigneur de Vieux-Moulin, de Fougère et de la Révetizon, conseiller et avocat du roi en l'élection, échevin et capitaine au régiment royal de la ville de Niort, nouvellement créé.

Armoiries : D'argent au chevron de gueules, accompagné d'un croissant accosté de deux étoiles en chef, et en pointe d'un arbre, le tout de gueules. (*V.* ***Dictionnaire des familles du Poitou***.)

Digitized by Google

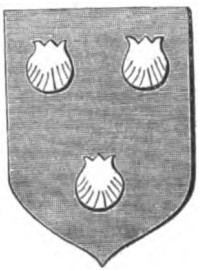

1622. ANTOINE CHARGÉ, écuyer, seigneur de la Crespelière, échevin de la commune et capitaine des gardes de la ville.

Armoiries : D'azur à trois coquilles d'argent, posées deux et un. (V. *Armorial général de France* au nom de APOLLINE CHARGÉ DE LA CRESPELIÈRE.)

1623. JACQUES L'AIGUILLER, écuyer, seigneur du Boys et d'Epernay, conseiller et avocat du roi en l'élection, échevin du corps de ville; servit au ban des nobles du Poitou en 1635.

Armoiries : D'or à deux aiglons éployés de sable et posés en pal, se regardant l'un l'autre. Devise : *fide et securitate*. (V. *Armorial* de Dom FONTENEAU.)

1624. JACQUES PASTUREAU, seigneur des Granges et de la Roche, conseiller et élu pour le roi en l'élection de Niort, pair et lieutenant aux gardes de la ville; était échevin et capitaine en 1625. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : Mentionnées.

1625. TOUSSAINT DE LA RIVIÈRE, écuyer, seigneur de l'Oulme Trou, pair de la commune dès 1615. (*V.* Archives.)

Armoiries . D'azur à trois fasces ondées d'or. (V. *Dictionnaire héraldique*.)

Digitized by Google

1626. JEAN DABILLON, écuyer, seigneur de la Tuilière, pair du corps de ville, servit au ban de 1635, et était encore pair et receveur en 1644.

Armoiries : Mentionnées.

1627. PIERRE ROUSSEAU, écuyer, seigneur de la Place et des Mortiers, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel de Niort, échevin; était trésorier général de France, intendant des finances à Poitiers en 1640.

Armoiries : Mentionnées.

1628. PHILIPPE GAUGAIN, écuyer, seigneur de La Bernegoüe, conseiller et élu pour le roi en l'élection de Niort, pair et procureur-syndic de la commune; était échevin en 1640. (V. Archives.)

Armoiries : D'azur à trois chevrons d'or, accompagnés de trois geais d'argent, posés deux et un. (V. *Armorial général de France*, Catherine JACOB, veuve de Louis GAUGAIN, écuyer, seigneur de la Bernegoüe.)

1629. FRANÇOIS DABILLON, écuyer, seigneur de Limbaudière et de Champommier, pair et lieutenant aux gardes.

Armoiries : Mentionnées.

1630. PIERRE DE VILLIERS, écuyer, seigneur de Chantemerle, conseiller du roi et juge-magistrat de l'élection, échevin du corps de ville.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1631. Louis COYAULT, écuyer, seigneur de Sainte-Marie et de la Bertrannerie, avocat, pair et procureur-syndic de la commune, lieutenant aux gardes, servit au ban des nobles en 1635, et figurait parmi les beaux esprits de son temps. Ses vers sont imprimés en tête du livre de M. le curé de Notre-Dame Meausme, intitulé la *Royauté inviolable*. (*V.* Dreux du Radier.)

Armoiries : Mentionnées.

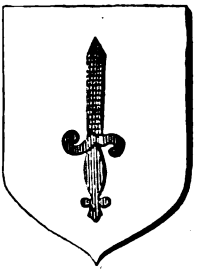

1632. Jacques COUTOCHEAU, écuyer, seigneur des Roches, de Gallardon et de la la Chaurrée, conseiller et élu pour le roi en l'élection, pair et procureur-syndic de la commune, était échevin et servait au ban des nobles en 1625.

Armoiries : D'argent au couteau de sable emmanché de gueules et posé en pal. (V. *Armorial général de France*, au nom de Marie Coutocheau, dame de la Couture.)

1633. Jean AUDOUARD, écuyer, seigneur de la Bigotterie, de la Grange et du Pin, conseiller et avocat du roi à Niort, échevin de la commune.

Armoiries : Mentionnées.

1634. René MORIN, écuyer, seigneur du Port-Laydot, consul, échevin et colonel du régiment royal créé à Niort; servit au ban des nobles du Poitou en 1635, et était élu maire et capitaine pour la seconde fois en 1636.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

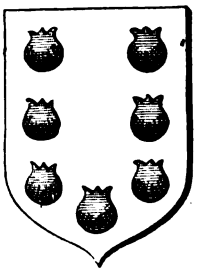

1635. JACQUES JACQUELIN, écuyer, seigneur de Ligné, avocat au siége royal, échevin de la commune, voulut aller servir le roi aux armées avec le ban des nobles du Poitou, convoqué cette même année, mais il lui fut enjoint, comme maire et capitaine, de rester à Niort pour la garde de la ville.

Armoiries : D'argent *à* sept coquilles d'azur mises en orle. (V. *Armorial général de France* au nom de Laurent JACQUELIN.)

1636. RENÉ MORIN, écuyer, seigneur de Port-Laydet; maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1637. JACQUES JOUSLARD, écuyer, seigneur de Chantecaille, conseiller du roi, juge-magistrat au siége royal, échevin du corps de ville; continué maire et capitaine en 1638, pour avoir bien servi Sa Majesté.

Armoiries : Mentionnées.

1638. JACQUES JOUSLARD, écuyer, seigneur de Chantecaille, par continuation.

Armoiries : Mentionnées.

1639. PHILIPPE BERLAND, écuyer, seigneur du Plessis, conseiller du roi, juge-magistrat au siége royal de Niort, pair du corps de ville; était échevin en 1651.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1640. PIERRE LEDUC, chevalier, seigneur de Chéverrue et de Pouzay, conseiller et maître d'hôtel du roi, échevin de la commune.

Armoiries : D'or au chevron d'azur, accompagné de trois étoiles de gueules rangées en chef, et d'un chêne arraché de sinople en pointe. (V. *Armorial général de France*, BONAVENTURE, écuyer, seigneur de Pouzay.)

1641. JEAN BRIAND, écuyer, seigneur de la Martinière, de Thelouze et des Rataudières; premier président de l'élection, échevin, mort exerçant encore cette fonction en 1657.

Armoiries : D'argent au chevron alaizé de gueules, accompagné de trois éperviers de sable, becqués, onglés de gueules. (V. *Armorial général de France*, Samuel BRIAND, prieur de Savary.)

1642. PIERRE PASTUREAU, écuyer, seigneur de Boutteville, conseiller du roi, juge-magistrat au siége royal de Niort, échevin de cette ville.

Armoiries : Mentionnées.

1643. LOUIS MIGAULT, écuyer, seigneur de la Fontenelle, échevin, conseiller de la commune, mort échevin en 1676.

Armoiries : D'or à une fasce d'azur engrelée de sable. (V. *Armorial général de France*, la veuve de Louis MIGAULT DE LA FONTENELLE.)

Digitized by Google

1644. Pierre CLÉMANSON, seigneur de la Dortière, du Fresne et de Cressé, pair du corps de ville.

Armoiries : D'azur à trois coquilles d'or, posées deux et une. (V. *Armorial général de France*, René Clémanson, écuyer, seigneur de Bellefois.)

1645. Jacques PIET, écuyer, seigneur de la Chagnée et de Piédefond, conseiller et procureur du roi en l'élection de Niort, pair et secrétaire du corps de ville, nommé échevin le 24 novembre 1645.

Armoiries : D'azur au lion léopardé d'or. (V. *Armorial général de France*, et les Cachets de cette famille.)

1646. Pierre SYMON, écuyer, seigneur de la Figuasse et de la Touche, pair du corps de ville.

Armoiries : Mentionnées.

1647. Jean FRANCE, écuyer, seigneur de la Voute, pair du corps de ville; était doyen des échevins-conseillers et capitaine de la Colonelle détaché du régiment royal de Niort en 1674.

Armoiries : D'azur à une tête échevelée d'or en abyme, accompagnée de trois trèfles du même, posés deux et un. (V. *Armorial général de France*, Jean France, écuyer, seigneur de la Voute.)

1648. Jacques THIBAULT, écuyer, seigneur du Colombier, conseiller du roi, lieutenant-particulier, assesseur civil et criminel au siége royal de Saint-Maixent, juge-magistrat en l'élection de Niort et échevin-conseiller de cette commune.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1649. André BRUNET, écuyer, seigneur de la Cibardière, lieutenant particulier criminel et premier conseiller au siége royal de Niort, pair de l'hôtel de ville.

Armoiries : D'azur à une colombe d'argent portant dans son bec un rameau de sinople. (V. *Dictionnaire des familles du Poitou*, et l'*Armorial général de France* pour Alexis Brunet, écuyer, seigneur du Moulin-Neuf qui ajoute : Accompagnée de trois étoiles d'or, posées deux et une.)

1650. Jean BIDAULT, écuyer, seigneur du Fief-Laydet et de la Chauvetière, pair du corps de ville ; élu échevin en 1676.

Armoiries : De gueules à un léopard d'or. (V. *Armorial général de France*, Jean Bidault, écuyer, seigneur de la Barbinière.)

1651. Pierre SYMONNAULT, écuyer, seigneur de Monzay et de Girassac, conseiller du roi, élu de l'élection de Niort, et échevin-conseiller de la commune ; nommé échevin en 1658.

Armoiries : De sinople au lion d'or. (V. *Armorial général de France* : suivant déclaration de la veuve Symonnault de Monzay.)

1652. Jacques LOUVEAU, écuyer, seigneur du Mayré, échevin de la commune ; était capitaine du régiment royal de Niort, employé à la défense des côtes du Poitou en 1674. Il mourut doyen des échevins en 1679 et fut inhumé dans la chapelle fondée par lui en l'église des Cordeliers de Niort.

Armoiries : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une rose du (même V. *Dictionnaire des familles du Poitou.*)

Digitized by Google

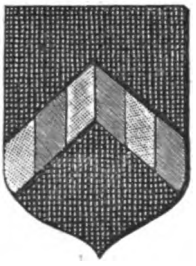

1653. PIERRE JOUSLAIN, écuyer, seigneur de Mérillé et de Boisrivet, conseiller du roi, lieutenant-général criminel au siége de Niort, échevin de cette commune.

Armoiries : De sable au chevron componé d'or et de sinople. (V. *Armorial général de France*, JOUSLAIN, écuyer, seigneur de Boisrivet.)

1654. ANTOINE CHARGÉ, écuyer, seigneur de la Crespelière, échevin-conseiller du corps de ville.

Armoiries : Mentionnées.

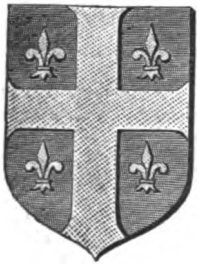

1655. PIERRE FRANÇOYS, écuyer, seigneur des Barrières et de Beauchamp, conseiller du roi, juge-magistrat en l'élection de Niort, pair de la commune.

Armoiries : D'azur à la croix pattée d'or, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or (octroyées par le roi Henri IV). Devise : *Crux et lilia florent.* (V. *Dictionnaire des familles du Poitou.*)

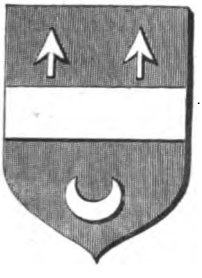

1656. JEAN PUGNET, écuyer, seigneur de Boisvert, conseiller du roi et élu au siége royal de Niort, échevin de cette commune.

Armoiries : De gueules à une fasce d'argent accompagnée en chef de deux javelots du même et en pointe d'un croissant aussi d'argent. (*V.* D'HOZIER, Tome 2, page 440, et *Dictionnaire héraldique.*)

Digitized by Google

1657. Isaac MAROT, écuyer, seigneur de Villepain, conseiller et procureur du roi au siége royal de Niort, pair de la commune ; échevin et capitaine major, détaché du régiment royal employé à la défense des côtes du Poitou en 1674 ; réélu échevin en 1681. (Tous les échevins ayant été cassés par ordonnance royale.)

Armoiries : D'argent à trois fusées en fasce d'azur et un chef de gueules chargé d'une gerbe d'or. (V. *Armorial* d'Hozier, bureau de Niort : Isaac Marot, écuyer, seigneur de Villepain.)

1658. Philippe TEILLÉ, écuyer, seigneur de Faugère, avocat, pair de la commune ; était échevin et capitaine au régiment royal en 1674, et juge-sénéchal du marquisat de Fors en 1685.

Armoiries : D'argent à un arbre de sinople (dit Teil), soutenu par deux lions affrontés de sable. (V. *Armorial* d'Hozier, Pierre Teillé, écuyer, seigneur des Châtelliers.)

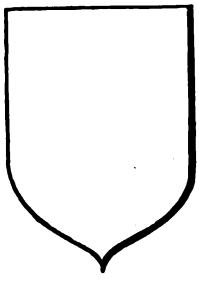

1659. Jacques BRISSET, écuyer, seigneur de l'Épinette, avocat au parlement, juge-sénéchal de la Seigneurie de la Grange-Verrine, pair du corps de ville ; était maire et capitaine pour la seconde fois en 1662, et pour la troisième en 1663, et échevin en 1665.

Armoiries : Manquent.

Digitized by Google

1660. PIERRE BONNEAU ou BONNAULT, écuyer, seigneur de la Garette, de la Moye et de Norron, avocat au parlement et au siége royal de Saint-Maixent en 1630, conseiller et procureur du roi au siége de Niort en 1633, pair de cette commune en 1653; élu échevin en 1654, fut administrateur des aumôneries de la ville jusqu'en 1670.

Armoiries : D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une fontaine d'argent. (V. *Dictionnaire de la noblesse de France*, par LACHESNAYE-DES-BOIS, tome 3, page 608, les cachets de cette famille, BARENTIN et les maintenues de noblesse.)

1661. RAOUL BLOUIN, écuyer, seigneur de Marçays, pair du corps de ville; il mourut échevin en 1663.

Armoiries : De gueules au lion couronné d'or. (V. *Dictionnaire des familles du Poitou.*)

1662. JACQUES BRISSET, écuyer, seigneur de l'Épinette, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1663. JACQUES BRISSET, écuyer, seigneur de l'Épinette, continué pour la troisième fois, afin d'achever et perfectionner le pont de Niort commencé par ses soins.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1664. CHARLES GUYOT, écuyer, seigneur de Luns, pair de la commune, était maire et capitaine pour la seconde fois en 1672, et échevin et capitaine du régiment royal de 1674 à 1681. (*V.* Archives de Niort.)

Armoiries : D'or à trois perroquets de sinople posés deux et un. (V. *Dictionnaire héraldique.*)

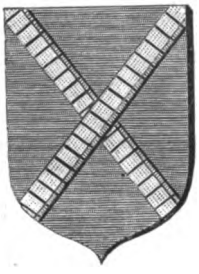

1665. JACQUES TURPAULT, écuyer, seigneur de la Brissonnière, conseiller du roi, juge-magistrat au siége de Niort, échevin-conseiller de cette commune.

Armoiries : D'azur à deux aulnes d'or marquées de sable posées en sautoir. (V. *Armorial général de France.*)

1666. PHILIPPE GAUGAIN, écuyer, seigneur de Saur et de la Bernegoüe; échevin-conseiller de la commune.

Armoiries : Mentionnées.

1667. JEAN LEROY, seigneur de Forges, échevin de la commune, élu maire et capitaine pour la seconde fois et par continuation en 1668.

Armoiries : De sable au lion d'argent, à un chef d'argent chargé de trois roses de gueules. (V. *Armorial* de dom FONTENEAU.)

1668. JEAN LEROY, seigneur de Forges, par continuation.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1669. PIERRE COCHON, écuyer, seigneur de Martigné, de l'Apparent et de la Bigaudière; conseiller et procureur du roi au siége de Niort, échevin de la commune.

Armoiries : D'or au chevron de gueules, accompagné de trois hures de sanglier de sable, posées deux et une. (*V.* les maintenues de noblesse et les cachets de cette famille.)

1670. JEAN CHARGÉ, écuyer, seigneur de l'Aubresay, docteur en médecine, échevin de la commune.

Armoiries : Mentionnées.

1671. PHILIPPE THIBAULT, écuyer, seigneur du Meslier, consul de la cour de Niort et échevin de la commune.

Armoiries : Mentionnées.

1672. CHARLES GUYOT, écuyer, seigneur de Luns, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1673, 1674 et 1675. CHRISTOPHE AUGIER, seigneur de la Terraudière, conseiller du roi, subdélégué de l'intendant du Poitou en l'élection de Niort, procureur du roi aux traites; continué maire et capitaine pendant trois ans, et nommé encore aux mêmes fonctions en 1685 et en 1692. Auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Thrésor des titres justificatifs des priviléges et immunités, droits et revenus de la ville de Nyort*, imprimé à Niort par Antoine Faultré en 1675.

Armoiries : D'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croissants de gueules, et en pointe d'un arbre de sinople sur un rocher de gueules, surmonté d'un chef d'azur chargé de deux étoiles d'or. (V. *Armorial* D'HOZIER à ce nom.)

Digitized by Google

1676. Pierre JOUSLAIN [1], écuyer, seigneur de Mérillé et de Boisrivet, conseiller du roi, lieutenant-général criminel en l'élection, échevin de la commune ; continué maire et capitaine pour un an au lieu et place de André Ducrocq, sieur du Breuil, qui fut élu maire après lui en 1677, mais cassé pour cause de religion.

Armoiries : Mentionnées.

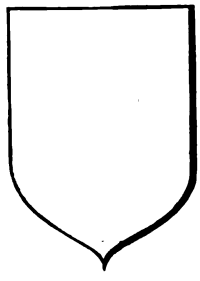

1677. André DUCROCQ, sieur du Breuil, fermier général des aumôneries de la commune et du droit de coutume sur la Sèvre, pair du corps de ville, élu maire et capitaine de Niort à la majorité des votes et choisi par l'intendant du Poitou ; il n'exerça cette charge que huit jours, le roi ayant annulé sa nomination pour cause de la religion réformée qu'il pratiquait; élu échevin en 1678, son élection fut annulée un mois après, encore pour la même cause.

Armoiries : Manquent.

1677. Pierre JOUSLAIN, écuyer, seigneur de Mérillé, maire pour la seconde fois et par continuation.

Armoiries : Mentionnées.

1678. Philippe COCHON, écuyer, seigneur du Puy, docteur en médecine, échevin de la commune, maire et capitaine pour la seconde fois en 1691.

Armoiries : Mentionnées.

[1] Les *noms soulignés* à partir de 1676 sont ceux des maires omis par M. Briquet dans son *Histoire de Niort*.

Digitized by Google

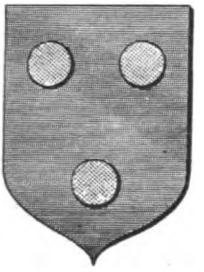

1679, 1680 et 1681. JACQUES FRADET, seigneur de Saint-Denis, avocat, pair et lieutenant au régiment royal de Niort, administrateur des aumôneries de la commune, continué maire et capitaine de la ville pendant trois années consécutives.

Armoiries : D'azur à trois besants d'or posés deux et un. (V. *Armorial général de France*, au nom de Charles FRADET.)

1681, 1682, 1683 et 1684. ALEXIS MARSAULT, écuyer, seigneur de la Caillettière (et de Parçay), président de l'élection de Niort, échevin, nommé maire et capitaine de cette ville par arrêt du conseil d'état du roi le dix-huit juillet 1681, et continué pendant quatre années consécutives.

Armoiries : D'azur à l'aigle au vol abaissé de sable, tenant en son bec une croix d'or. (V. *Dictionnaire des familles du Poitou.*)

1685. CHRISTOPHE AUGIER, seigneur de la Terraudière, maire pour la deuxième fois. (V. *l'Histoire du Poitou* par THIBEAUDEAU, et Ap. BRIQUET.)

Armoiries : Mentionnées.

1686. PHILIPPE PIET, écuyer, seigneur de Piédefond, conseiller et procureur du roi en l'élection de Niort, échevin de la commune; bienfaiteur de l'hôpital de cette ville en 1666.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

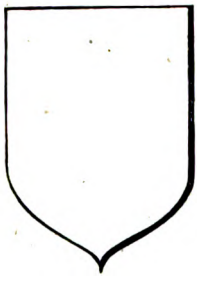

1687. François CHARTON, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Niort, échevin de cette ville.

Armoiries : Manquent.

1688. Jacques THIBAULT, écuyer, seigneur de la Gaschère; conseiller du roi, juge-magistrat au siége royal de Niort, échevin et administrateur de l'hôpital.

Armoiries : Mentionnées.

1689. Pierre VASLET l'aîné, sieur de Malleray, avocat au parlement; échevin, administrateur de l'hôpital jusqu'en 1696.

Armoiries : D'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles du même en chef, et en pointe d'un lévrier d'argent, la tête contournée, tenant en sa gueule un flambeau d'or, allumé de gueules. (V. *Armorial général de France* par d'Hozier, au nom de Pierre Vaslet avocat.)

1690. Laurent CHEBROU, écuyer, seigneur des Loges, de la Roulière et du Petit-Château, conseiller et avocat du roi au siége-royal de Niort, échevin de la commune. Mort à Rennes en 1733 délégué général de l'intendance de Bretagne.

Armoiries : D'azur à un cerf grimpant d'argent. (V. *Armorial général de France*, registre n° 1.)

1691. Philippe COCHON, écuyer, seigneur du Puy, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1692. CHRISTOPHE AUGIER, seigneur de la Terraudière, maire pour la troisième fois.

Armoiries : Mentionnées.

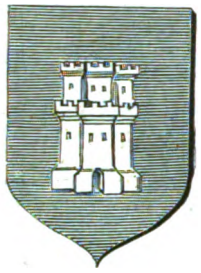

1693 à 1718. JACQUES DE CHATEAUNEUF, chevalier, seigneur de Pierre-Levée, la Rivière et la Goupillière, lieutenant pour le roi de la ville et château de Niort, commandant les troupes de sa Majesté, lieutenant-général de police, échevin. La mairie étant devenue perpétuelle et vénale, il acheta cette charge en juin 1693 et l'exerça jusqu'en 1717, époque à laquelle le roi rendit à la mairie la liberté des élections.

Armoiries : D'azur à une tour donjonnée de trois tourelles crénelées d'argent et maçonnées de sable. (V. *Armorial général de France.*)

1718. FRANÇOIS DESPREZ, écuyer, seigneur de la Potterie, receveur des traites, échevin de la commune.

Armoiries : D'or à trois bandes de gueules et à un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. (V. *Armorial général de France*, au nom de Thomas DESPREZ, écuyer, seigneur de Saint-Maixent.)

1719. FRANÇOIS VAUGUYON, licencié en droit, avocat, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel au siége de Niort, échevin de cette commune, administrateur de l'hôpital.

Armoiries : Manquent.

Digitized by Google

1720. PAUL ESSERTEAU, seigneur de Chalusson, conseiller du roi, lieutenant particulier-criminel, assesseur civil et criminel et premier conseiller au siége royal de Niort, échevin de cette ville.

Armoiries : De gueules à un cerf d'argent passant à la nage une rivière du même. (V. *Armorial général de France* par D'HOZIER, Paul ESSERTEAU, seigneur de Chalusson.)

1721. ALEXANDRE FOLLET, seigneur de Sainte-Ouenne, conseiller du roi, juge-magistrat au siége de Niort, échevin de cette commune.

Armoiries : D'azur à un lion d'or, surmonté d'un chef du même. (V. *Armorial général de France* par D'HOZIER, François FOLLET, seigneur de Verdun, sénéchal.)

1722, 1723 et 1724. JACQUES ARNAULT, seigneur de Bonneuil, conseiller et procureur du roi au siége royal de Niort, échevin de cette commune, continué maire et capitaine pendant trois années consécutives.

Armoiries : D'azur à un lion d'or, armé, lampassé de gueules. (V. *Armorial général de France*, au nom de ce maire.)

1725. PIERRE PALUSTRE, écuyer, seigneur de Boisne, des Ardillers et du Couteau, conseiller du roi, juge-magistrat au siége royal de Niort, échevin de cette commune.

Armoiries : De gueules à une fasce ondée d'argent, chargée d'un cygne du même, au chef cousu d'or, chargé d'une étoile d'azur. (V. *Histoire du Poitou* par THIBAUDEAU, et les Cachets de cette famille.)

Digitized by Google

1726 et 1727. Jean Madeleine CHEBROU, écuyer, seigneur du Petit-Château, conseiller du roi, lieutenant-général de police, subdélégué de l'intendant du Poitou en la sénéchaussée de Niort, échevin de la commune, maire et capitaine par continuation en 1727.

Armoiries : Mentionnées.

1728. François ROUGET, conseiller du roi, lieutenant-général-civil, juge-prévôt, châtelain-enquêteur, commissaire-examinateur au siége royal de Niort, échevin de la commune; maire et capitaine pour la seconde fois de 1744 à 1749.

Armoiries : D'argent à l'aigle de gueules, couronnée, becquée, membrée d'or. (V. *Armorial général de France* par d'Hozier, Etienne Rouget, seigneur de la Barbinière, lieutenant-général.)

1729 à 1744. Pierre THIBAULT, écuyer, seigneur de Boutteville, avocat en parlement, conseiller du roi, juge-magistrat au siége royal de Niort, échevin de la commune, continué maire et capitaine par le roi pendant 15 années consécutives. C'est pendant qu'il était maire et le 15 septembre 1733 que fut approuvé le devis de la caserne de cavalerie de Niort.

Armoiries : Mentionnées.

1744 à 1749. François ROUGET, conseiller du roi, lieutenant-général, maire et capitaine pour la seconde fois, et continué cinq années de suite.

Armoiries : Mentionnées.

Digitized by Google

1749 à 1752. ETIENNE VASLET, sieur du Puisac, conseiller du roi, juge-magistrat au siége royal de Niort, échevin de la commune, colonel du régiment royal, et premier capitaine de la compagnie de cavalerie de cette ville; maire et capitaine pendant trois ans.

Armoiries : Mentionnées en 1689.

1752. JACQUES ARNAULT, sieur de Bonneuil, maire pour la seconde fois.

Armoiries : Mentionnées.

1753 à 1765. JACQUES-ÉTIENNE ROUGET DE MAIGNAU, conseiller du roi, lieutenant-général de police au siége royal de Niort, échevin de cette commune.

Armoiries : Mentionnées.

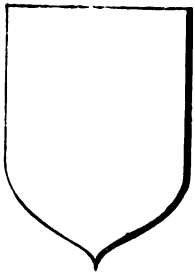

1765 à 1769. ANTOINE PERRET, sieur du Coudray, conseiller du roi, lieutenant-criminel au siége royal de Niort, échevin de cette commune.

Armoiries : Manquent.

Digitized by Google

1769 à 1789. MATHIEU ROUGET DE GOURCÈZ, conseiller du roi, lieutenant-criminel au siége royal de Niort, échevin de cette commune; nommé maire le 21 août 1769 et mort en remplissant encore les fonctions le 4 novembre 1789, âgé de 57 ans. La ville doit à sa paternelle et charitable administration, l'assainissement du faubourg du port, et les promenades publiques de la place de la Brèche et de la place Saint-Gelais.

Armoiries : Mentionnées.

FIN DE L'ARMORIAL ET DE LA LISTE HISTORIQUE DES MAIRES DE NIORT.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARMOIRIES

DE

QUELQUES ÉCHEVINS ET PAIRS

DE L'HOTEL DE VILLE DE NIORT.

JACQUES ALLONNEAU, seigneur du Plessis, procureur au siége royal de Niort et échevin de cette ville en 1676.

Armoiries : D'argent à une croix en sautoir de sable. (V. *Armorial de la généralité de Poitiers*, au nom d'Antoine ALLONNEAU, seigneur du Verger, lieutenant particulier à Niort en 1675.)

JEAN ARNAULDET, avocat au siége et échevin en 1692.

Armoiries : D'or à trois membres de griffon de gueules posés deux et un. (V. *Armorial de la généralité de Poitiers*, à ce nom.)

FRANÇOIS D'ASSAILLY, écuyer, seigneur du Peux, échevin en 1634.

Armoiries : D'azur à trois fleurs de lys d'argent, tigées et feuillées de sinople. (V. *Armorial de la généralité de Poitiers* et *Saint-Alais.*)

Digitized by Google

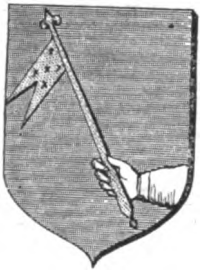

ELIE BARDON, seigneur de la Lambertière, échevin-conseiller en 1620.

Armoiries : D'azur à une main d'argent tenant un guidon d'or. (V. *Armorial général de France.*)

JEAN BARRÉ, pair de Niort en 1615, puis sénéchal de Vouvant.

Armoiries : D'argent à un sautoir de sinople, accompagné en chef d'un lambel de gueules. (V. *Armorial général de France, généralité de Poitou.*)

PIERRE BLACTOT, seigneur de la Gastaudière, échevin en 1685.

Armoiries : D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même. (V. *Armorial général de France.*)

ANTOINE BERTON, échevin en 1694.

Armoiries : D'azur à un chevron d'or accompagné de deux étoiles d'argent en chef, et en pointe d'une mouche-abeille du même. (*V.* les cachets de cette famille, et l'*Armorial général de France.*)

Digitized by Google

JEAN BOUCHET, substitut du procureur des fiefs, pair en 1599.

Armoiries : D'azur à la croix de Saint-André d'argent chargée de cinq losanges de gueules. (V. *Dictionnaire des familles du Poitou*, par BEAUCHET-FILLEAU, et BARENTIN.)

FRANÇOIS BOUHAULT, seigneur des Arpents, échevin et capitaine du régiment royal de Niort en 1695 (famille éteinte).

Armoiries : Échiqueté d'or et de gueules. (V. *Armorial général de France* au nom de SIMON BOUHAULT.)

JACQUES BOURSAULT, seigneur de Voisé, pair et lieutenant en 1702.

Armoiries : D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois croisettes du même. (V. *Armorial général de France* au nom de RENÉ, procureur.)

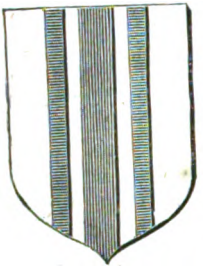

ANDRÉ BROCHARD, pair et contrôleur de la commune en 1487.

Armoiries : D'argent au pal de gueules cotoyé de deux pals d'azur. (V. D'HOZIER, BARENTIN, etc.)

Digitized by Google

JEAN CHAUBIER, seigneur des Barrières, pair et procureur-syndic en 1600.

Armoiries : D'argent à un aubier de sinople mouvant d'un feu de trois flammes de gueules. (V. *Armorial général de France.*)

PIERRE COUPRIE, pair et procureur de la commune en 1608.

Armoiries : D'azur à deux léopards rampants et affrontés d'argent tenant une épée du même perçant un cœur de gueules. (V. *Armorial général de France*, au nom de MARIE, dame du Petit-Château.)

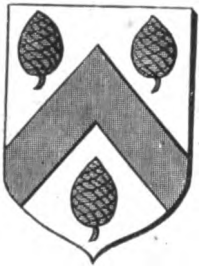

PIERRE CITOYS, écuyer, seigneur de la Touche-au-Blanc, échevin en 1652.

Armoiries : D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois pommes de pin d'azur. (V. *Dictionnaire des familles du Poitou*, et BARENTIN.)

PIERRE DAGUIN, seigneur de Beauregard, conseiller et procureur du roi, échevin-conseiller en 1675.

Armoiries : De gueules à la fasce d'or, chargée de trois croisettes de sable. (V. *Armorial général de France.*)

Digitized by Google

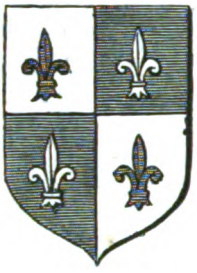

RENÉ DESMIER, conseiller du roi, échevin en 1624.

Armoiries : Écartelé d'argent et d'azur à quatre fleurs de lys de l'un dans l'autre. (V. *Armorial général de France*.)

JEAN GERBIER, échevin en 1694.

Armoiries : D'azur à une gerbe d'or, surmontée d'une étoile du même. (V. *Armorial général de France* au nom de la veuve D'ALEXIS.)

JEAN GRESSEAU, seigneur du Palais, pair en 1674.

Armoiries : D'azur à trois chevrons d'or superposés. (V. *Armorial général de France*.)

ANTOINE JOUSSELIN, seigneur de la Rétuzerie, conseiller du roi enquêteur et commissaire examinateur ; échevin et capitaine en 1688.

Armoiries : D'argent à trois jumelles de sable. (V. *Armorial général de France* à ce nom.)

Digitized by Google

JACQUES MACÉ, conseiller du roi, échevin en 1688.

Armoiries : D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses du même et en pointe d'un oiseau d'argent. (V. *Armorial général.*)

ANTOINE MANGOU, seigneur de Chantemerle et de la Chauvinière, échevin avant 1529 (famille éteinte).

Armoiries : D'argent à un buisson de sinople, chargé de trois merlettes de sable. (*V.* les cachets de famille et l'*Armorial général de France.*)

PHILIPPE PÉROT, seigneur de Bellile et de St-Martin, pair et lieutenant au régiment royal de Niort en 1675 (famille éteinte).

Armoiries : D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois canettes d'argent. (*V.* les cachets de famille et l'*Armorial général de France.*)

ETIENNE POTIER, conseiller du roi, échevin en 1765.

Armoiries : D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois vases d'or. (V. *Armorial général de France.*)

Digitized by Google

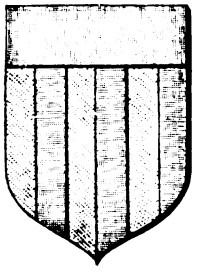

FRANÇOIS PRIOLEAU, avocat, échevin en 1739.

Armoiries : D'azur à trois pals d'or, au chef de gueules. (V. *Livre d'or de Venise.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MAIRES, ÉCHEVINS ET PAIRS

DE LA VILLE DE NIORT

DE 1307 A 1789.

A

* [1] AIGUILLER (l'), *Jacques,* écuyer, seigneur du Boys et d'Epernay, conseiller et avocat du roi, échevin de la commune, maire et capitaine en 1623.

ALLAIN, *François*, conseiller du roi, président des traites foraines, échevin de la commune en 1765.

* ALLERY, *Pierre,* écuyer, seigneur de Chanoilleau et de Souché, pair de la commune et maire en 1542.

ALLONNEAU, *Pierre*, sieur de la Maison-Neuve, pair de la commune et enseigne au régiment royal en 1674.

ALLONNEAU, *Jacques,* sieur du Plessis, procureur au siége royal de Niort, échevin de cette commune en 1676.

ALLONNEAU, *Charles*, sieur de la Croix, pair de la commune en 1716.

ALLONNEAU, *Abraham*, sieur de la Bouchetière, consul et pair en 1716.

[1] Nous désignons par un signe *Astérisque* le nom de chaque Maire.

Digitized by Google

ALLONNEAU, *Louis*, sieur du Planisseau, avocat et procureur au siége royal, pair notable en 1716.

AMOUREUX, *Jehan*, pair juré de la commune, maire en 1415.

ANGEVIN, *Pierre*, écuyer, seigneur de Fougère et de Vieux-Moulin, échevin de la commune en 1609.

ANGEVIN, *Pierre*, écuyer, seigneur de la Chaisne, échevin de la commune en 1620 (fils du précédent).

ANGEVIN, *Philippe*, écuyer, seigneur de la Chaisne, conseiller et avocat du roi en l'élection, pair en 1629 (fils du précédent).

ANGEVIN, *François*, écuyer, seigneur de Vieux-Moulin, de Fougère et de la Révetizon, conseiller et avocat du roi au siége royal, échevin, maire et capitaine en 1621 (fils de Pierre, échevin en 1609.)

ARNAUDEAU, *Claude*, notaire royal, pair et secrétaire-greffier de la commune de 1638 à 1642.

ARNAULDET, *Loys*, qualifié de noble homme, seigneur de la Guérinière et de la Repoussonnière, avocat du roi, fabriqueur de l'église St-André et échevin, mort en 1580.

ARNAULDET, *Jehan*, pair et secrétaire-greffier de la commune, aumônier de St-Georges et St-Jacques, mort en 1606.

ARNAULDET, *Jehan*, pair et secrétaire-greffier de la commune de 1630 à 1634, élu receveur des deniers en 1638.

ARNAULDET, *Louis*, procureur au siége royal, pair et secrétaire-greffier de la commune, lieutenant au régiment royal en 1678, puis échevin en 1692.

ARNAULDET, *Jean*, avocat au siége royal, pair de la commune et lieutenant au régiment royal; et échevin en 1692 (frère du précédent).

ARNAULDET, *Philippe*, avocat, conseiller et procureur du roi des eaux et forêts, échevin et capitaine au régiment royal en 1735 (fils de Louis qui précède).

Digitized by Google

ARNAULDET DU MAIRÉ, *Jacques-Claude-Louis*, avocat, élu deuxième échevin en 1765, et lieutenant du maire en 1773 (cousin du précédent).

ARNAULT, pair de la commune et maire en 1425.

ARNAULT, *Laurent*, juge des consuls de Niort en 1606, pair et receveur de la commune en 1609.

ARNAULT, *Michel*, sieur de la Brande, avocat, juge des consuls et pair de la commune en 1654.

ARNAULT, *Alexandre*, écuyer, seigneur de la Moucherie, conseiller du roi, élu en l'élection de Niort, et pair en 1659.

ARNAULT, *Paul*, sieur des Jolinières, pair de la commune en 1675 (frère du précédent).

ARNAULT, *Jacques*, procureur du roi, pair et procureur-syndic de la commune en 1678 (frère du précédent).

ARNAULT, *Jean*, conseiller et procureur du roi, échevin de la commune en 1716 (fils d'Alexandre).

ARNAULT, *Jacques*, seigneur de Bonneuil, conseiller et procureur du roi, échevin, maire et capitaine de 1722 à 1724 (fils de Jacques, procureur du roi).

ARNAULT, *Louis*, sieur de la Treille-Bouton, procureur au siége royal de Niort, premier échevin et capitaine au régiment royal en 1765.

ARRIBAT, *Jehan*, pair et secrétaire-greffier de la commune en 1490, puis échevin en 1499.

ARRIBAT, *Pierre*, pair et secrétaire-greffier de la commune en 1481, puis en 1512.

ARRIBAT, *François*, échevin, conseiller de la commune en 1535. (*V.* Liste de Dom FONTENEAU).

ASSAILLY, *Sébastien*, notaire et tabellion royal, pair et receveur des deniers de la commune en 1629.

ASSAILLY, *François*, écuyer, seigneur du Peux, élu échevin de la commune le 6 octobre 1634, sert au ban des nobles du Poitou en 1635, et meurt capitaine au régiment royal de Niort en 1660.

Digitized by Google

ASSAILLY, *Alexis*, écuyer, seigneur de l'Aubonnerie, échevin de la commune en 1688, officier-major du régiment royal en 1698 (fils du précédent).

AUDEBERT, *Jehan*, pair de la commune en 1565. (D. F.)

AUDIGÉ, *Jacques-Gaspard*, conseiller du roi, receveur des tailles à Niort et notable de cette commune en 1734.

* AUDOUARD, *Joseph*, écuyer, seigneur de Saint-Thibault et de la Bigotterie, pair, avocat du roi, maire et capitaine de la commune en 1592, échevin et aumônier de Saint-Jacques et de St Georges, (c'est-à-dire administrateur des aumôneries) en 1611.

* AUDOUARD, *Jean*, écuyer, seigneur de la Bigotterie, pair de la commune, maire en 1601 (fils du précédent).

* AUDOUARD, *Jean*, écuyer, seigneur de la Bigotterie, de la Grange et du Pin, conseiller et avocat du roi, échevin, maire et capitaine en 1633 (fils du précédent).

AUDOYER, *Denis*, pair de la commune et administrateur des aumôneries en 1596.

AUGIER, *François*, échevin de la commune en 1620.

AUGIER, *Christophe*, pair de la commune et lieutenant au régiment royal de Niort en 1621.

* AUGIER, *Christophe*, seigneur de la Terraudière, conseiller du roi, subdélégué de l'intendant du Poitou, procureur du roi aux traites, échevin de la commune, 4 fois maire et capitaine de la ville de 1672 à 1692; auteur du *Thrésor des titres de la ville de Nyort*, publié en 1675.

AUGIER, *Pierre*, seigneur de la Terraudière, avocat, subdélégué de l'intendant du Poitou, échevin en 1718.

AVICE, *Jérôme*, écuyer, seigneur de Gallardon, de la Chaurrée et de la cour de Mougon, échevin, maire et capitaine en 1594, maire et capitaine pour la deuxième fois en 1599, député pour représenter la ville près du roi Henri IV en 1601, administrateur des aumôneries en 1609.

Digitized by Google

AVICE, *Jérôme*, écuyer, seigneur de la cour de Mougon, échevin et capitaine des gardes de la ville au service du roi en 1625.

AVICE, *Nicolas*, écuyer, seigneur de la Motte, conseiller du roi et président de l'élection de Niort, échevin en 1716.

AYRAULT, *Antoine*, père, juge consul, pair en 1574, puis échevin-conseiller en 1620.

AYRAULT, *Noël*, seigneur de la Salmondière, juge-consul, pair, lieutenant du régiment royal en 1651 (fils du précédent).

B

BACHISME, *Thomas*, pair de la commune et premier maire connu de la ville de Niort en 1307.

BACHISME, *Pierre*, pair de la commune, délégué par le maire pour le représenter le 4 novembre 1357 (fils du précédent.)

BACHISME, *Hugues*, clerc, pair et receveur des deniers pour le port de Niort en 1377 (fils du précédent).

BARBADE, *François*, pair de la commune en 1599.

BARBOTIN, *Philippe*, pair de la commune en 1615.

BARBOTIN, *Jacques*, pair de la commune en 1620.

BARDON, *Laurent*, notaire juré de l'official de Niort, pair de la commune, demeurant rue Merdusson en 1491.

BARDON, *Elie*, seigneur de Lambertière, maître apothicaire, juge-président de la cour consulaire en 1616, échevin-conseiller en 1620, receveur en 1625.

BARRÉ, *Jean*, pair de la commune en 1615.

BARRÉ, *Alexis*, sieur de Chabans, procureur au siége de Niort, élu deuxième échevin de la commune en 1717.

BARRÉ, *Alexis*, procureur au siége, échevin de la commune et capitaine au régiment royal en 1751.

Digitized by Google

BARRÉ, *Louis*, seigneur de Chabans, procureur ès-cours royales, pair de la commune, lieutenant au régiment royal en 1751, échevin en 1765, et procureur-syndic de l'assemblée provinciale en 1787.

BASTARD, *Pierre*, noble homme, pair de la commune en 1499, seigneur de la Raymondière.

BASTARD, *Jehan*, licencié ès-lois, conseiller et avocat du roi notre sire, échevin de la commune de 1535 à 1567 (fils du précédent).

BASTARD, *Jehan*, écuyer, seigneur de la Mélaisière et de Bégrolle, conseiller du roi, pair de la commune, maire et capitaine de Niort en 1613, échevin et capitaine aux gardes de la ville en 1625 (fils du précédent).

BASTARD, *Philippe*, écuyer, seigneur de la Raymondière, pair et lieutenant au régiment royal en 1653 (fils du précédent).

BASTARD, *Jean*, écuyer, seigneur de Bégrolle, pair et lieutenant au régiment royal; sert pour son père au Ban des nobles en 1625 (frère du précédent).

BASTARD, *Pierre*, procureur au siége royal de Niort, pair procureur-syndic en 1675, échevin en 1700.

BASTARD, *René*, maître apothicaire, juge-président de la cour consulaire, élu troisième échevin en 1715.

BASTIER, *Jehan*, seigneur de la Mortmartin, pair, puis échevin ci-devant maire anobli par Louis XI en 1461.

BAUDIN, *Jehan*, pair de la commune de 1491 à 1535, seigneur des Coustez.

BAUDOUIN, *Jacques*, ancien élu de l'élection de Niort, pair et contrôleur de la commune en 1712.

BEAU, *Mathurin*, écuyer, seigneur de Saint-Jacques, pair de la commune, maire et capitaine en 1555, échevin conseiller de 1557 à 1571.

BEAU, *François*, écuyer, seigneur de Saint-Jacques et des Cambaudières, échevin après son père en 1571 (fils du précédent).

Digitized by Google

* BÉCHILLON, *Jacques* DE, écuyer, seigneur d'Irlaud et de Vallans, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal du Poitou, échevin maire et capitaine en 1539.

BELLET, *Pierre*, pair de la commune en 1535. (Liste de dom FONTENEAU).

* BENEST, *Jehan*, pair et receveur des deniers de la commune, maire en 1429.

* BENNEZ, *Pierre* DE, clerc, garde du scel établi pour le roi à Niort, juge de la prévôté, pair de la commune, maire en 1428.

BÉRAULT, *Pierre*, pair de la commune en 1615.

BÉRAULT, *Gabriel*, l'ainé, pair en 1675 (fils du précédent).

BÉRAULT, *François*, le jeune, procureur au siége, pair et secrétaire de la commune en 1672 (frère du précédent).

* BERLAND, *Hugues*, écuyer, seigneur des Groix, licencié ès-lois, avocat du roi au siége de Niort, pair de la commune, maire et capitaine en 1479, élu échevin en 1480, et maire pour la deuxième fois en 1488.

* BERLAND, *Jacques*, écuyer, seigneur de Saint-Médard, licencié ès-lois, procureur du roi, échevin de la commune, maire et capitaine en 1509; réélu maire et capitaine pour la seconde fois en 1529 (fils du précédent).

* BERLAND, *Philippe*, écuyer, seigneur de la Guitonnière et de Rat-qui-Dort, conseiller et procureur du roi, puis lieutenant particulier du sénéchal du Poitou, pair de la commune, maire en 1536 (fils du précédent.)

* BERLAND, *Bernard*, écuyer, seigneur d'Oriou et des Brétignolles, conseiller et procureur du roi, échevin de la commune, maire en 1567 (frère du précédent).

BERLAND, *Bertrand*, écuyer, seigneur de la Sergenterie, procureur du roi au siége royal, échevin de la commune en 1570 (fils de Philippe).

* BERLAND, *Philippe*, écuyer, seigneur du Plessis, conseiller du roi, juge-magistrat, pair puis échevin-conseiller de la commune; maire et capitaine en 1639 (fils de Bernard).

Digitized by Google

* BERLOUIN, *Jacques*, écuyer, seigneur de la Voute, juge-consul, pair de la commune ; maire en 1597.

* BERLOUIN, *Jacques*, écuyer, seigneur de la Voute, avocat, pair et procureur-syndic de la commune, maire en 1620 (fils du précédent).

BERLOUIN, *Jacques*, écuyer, seigneur de Malmouche, capitaine au régiment de la Meilleraye, pair de la commune quand il servit (pour son père qui précède) au ban des nobles du Poitou en 1635.

BERNARD, *Jehan*, pair de la commune en 1379.

BERNARD, *Jacques*, sieur de la Ducquerie, consul, pair de la commune en 1732.

BERNARD, *Nicolas*, aîné, juge-président des consuls, échevin de la commune en 1739.

BERNARD, *François*, sieur de la Chambinière, consul, pair de la commune en 1740.

BERNIER, *Michel*, pair de la commune en 1615.

BÉRON, *Olivier* DE, échevin de la commune, assistait à l'assemblée générale des Cent-Pairs, le 22 avril 1491.

* BERTHELIN, *Jehan*, écuyer, seigneur d'Aiffres, licencié ès-lois, pair en 1493, échevin en 1499, maire et capitaine en 1503, mort échevin en 1535.

* BERTHELIN, *Jehan*, écuyer, seigneur d'Aiffres, commissaire délégué par le roi pour les francs-fiefs du Poitou, échevin, maire et capitaine en 1544 (fils du précédent).

BERTON, *Antoine*, consul, échevin, âgé de 46 ans en 1694.

BESLY, *Micheaud*, pair de la commune en 1460.

BESNIER, *Jacques*, pair de la commune en 1638.

BIAILLE, *Louis*, seigneur de Mouzeuil, conseiller du roi, président de l'élection, l'un des notables en 1734.

BIDAULT, *Raoul*, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

BIDAULT, *André*, l'ainé, procureur au siége royal, pair et procureur-syndic en 1608, aumônier des aumôneries de Saint-Jacques et de Saint-Georges et le plus ancien pair en 1629.

Digitized by Google

* BIDAULT, *Jean*, écuyer, seigneur du Fief-Laydet et de la Chauvetière, pair de la commune, maire et capitaine en 1650, élu échevin en 1676 (fils du précédent).

BIDAULT, *Jean*, écuyer, seigneur de la Chauvetière, pair et enseigne au régiment royal de Niort en 1675 (fils du précédent).

* BILLARD, *Bonaventure*, écuyer, seigneur de Vougné, receveur des Tailles pour le roi, échevin, maire et capitaine en 1574.

BION, *François*, sieur du Parc, juge des consuls en 1659, pair en 1675, élu conseiller du roi et assesseur héréditaire en l'hôtel de ville en 1694, puis échevin de 1696 à 1704.

BION, *Jean-de-Dieu*, sieur du Parc, conseiller du roi, assesseur (après son père qui précède), substitut en la maréchaussée, échevin en 1719.

BION, *Jean-de-Dieu*, sieur de l'Herse, juge des consuls, échevin en 1717 (cousin de François).

BION, *Jean-de-Dieu-René*, archiprêtre, curé de Notre-Dame de Niort, échevin-conseiller de cette commune en 1771 (fils du précédent).

BINET, *Simon*, pair et bourgeois notable en 1734.

BIRAULT, *Philippe*, sieur de Préneuf, marchand, pair et bourgeois notable en 1734.

BIZART, *Hugues*, pair et bourgeois en 1529, prête serment pour ses fiefs.

BLACTOT, *Pierre*, seigneur de la Gastaudière, élu en l'élection de Niort, échevin, capitaine au régiment royal en 1685.

BLACTOT, *Louis*, conseiller du roi, lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts, échevin en 1718 (fils du précédent).

BLANCHARD, *Hilairet*, pair de la commune en 1535. (Liste de Dom FONTENEAU.)

* BLOUIN, *Raoul*, écuyer, seigneur de Marçays, pair de la commune en 1658, maire et capitaine en 1661.

Digitized by Google

BONNEAU, *Johan*, écuyer, seigneur châtelain de la Tour de Niort, pair juré de la commune en 1415.

BONNEAU, *Pierre*, écuyer, seigneur de la Garette, avocat au siége royal de Saint-Maixent en 1630, conseiller et procureur du roi à Niort en 1633, échevin de la commune en 1654, maire et capitaine en 1660, encore administrateur des aumôneries en 1670.

BONNEVAL, *Jean-Baptiste* DE, écuyer, avocat, échevin et procureur-syndic de la commune en 1719.

BONNIN, *Charles*, pair de la commune en 1620.

BONNIN, *Pierre*, seigneur de Château-Gaillard, procureur au siége, pair et lieutenant de la commune en 1674.

BOUCHER, *Pierre*, conseiller du roi, élu en l'élection de Niort, ancien notaire royal, pair en 1694, et échevin capitaine au régiment royal en 1698.

BOUCHET, *Jehan*, substitut du procureur des fiefs en Poitou, pair de la commune en 1599.

BOUCHET, *Pierre-Moïse*, écuyer, seigneur de Martigny, notable de la ville en 1716.

BOUHIER, *Jehan*, pair de la commune en 1535.

BOUHIER, *Léon*, seigneur de Vezansay, pair et bourgeois en 1529.

BOUDARD, *François*, boulanger, nommé notable de la ville en 1765.

BOUHAULT, *Pierre*, seigneur de Belesbat, pair de la commune et administrateur des aumôneries en 1602.

BOUHAULT, *Simon*, écuyer, seigneur de Belesbat et des Arpents, pair et procureur-syndic de la commune, enseigne aux gardes, puis échevin-conseiller en 1624 (fils du précédent).

BOUHAULT, *François*, écuyer, seigneur des Arpents, échevin et capitaine du régiment royal au lieu et place d'ALEXIS MARSAULT, écuyer, seigneur de la Cailletière, démissionnaire en sa faveur en 1695 (fils du précédent).

BOUHAULT, *Charles-Simon*, seigneur des Arpents-les-Prahecq,

Digitized by Google

pair de la commune et lieutenant du régiment royal désigné pour partir en 1702 (fils du précédent).

Bouher, *François*, marchand drapier, pair de la commune, accompagne le maire près du maître de la chambre des comptes en 1491. Il était échevin en 1500.

Bouher, *Guillaume*, échevin de la commune en 1491.

Bouhier, *Jehan*, pair de la commune en 1535. (Liste de Dom Fonteneau.)

* Bourguignon, *Guillaume*, seigneur de Beauregard, clerc, garde du scel établi pour le roi à Niort, pair et secrétaire-greffier de la commune en 1456, procureur-syndic en 1479, maire en 1480 et élu échevin en récompense de ses longs services en 1482.

Bourguignon, *Cardin*, écuyer, seigneur de Beauregard, échevin en 1499 (fils du précédent).

Bourguignon, *Antoine*, écuyer, seigneur de Beauregard et de la Grange, échevin en 1529 (fils du précédent).

* Bourguignon, *Bertrand*, écuyer, seigneur de Beauregard et de la Barberie, échevin, maire et capitaine en 1540 (fils du précédent).

* Bourguignon, *Amaury*, écuyer, seigneur de la Barberie, échevin de la commune, surintendant des vivres de France, maire et capitaine en 1565 et encore en 1584 (fils du précédent).

* Bourguignon, *Laurent*, écuyer, seigneur de Béceleuf, juge-président de la cour consulaire, échevin, maire et capitaine en 1576 (frère du précédent).

Bourguignon, *Martin*, écuyer, seigneur de Ligné, juge-président de la cour consulaire, pair de la commune en 1576 (frère du précédent).

* Bourguignon, *François*, écuyer, seigneur de la Vergne, échevin, maire et capitaine en 1581. (Sixième maire de cette famille, et fils d'Amaury).

Boursault, *François*, notaire royal, pair de la commune en 1661.

Digitized by Google

Boursault, *Jacques*, sieur de Voisé, pair, sous-lieutenant au régiment royal désigné pour partir en 1702.

Boustard, *Richard*, pair de la commune en 1535. (Liste de Dom Fonteneau.)

Brée, *Jacob*, juge-consul, pair de la commune en 1642.

Brelays, *Jehan*, pair de la commune en 1535. (Liste de Dom Fonteneau.)

Briand, *Jean*, écuyer, seigneur de la Martinière et de Thelouze, premier président de l'élection, échevin, maire et capitaine en 1641.

Brisset, *Crespin*, notaire et tabellion juré de la cour de Niort, pair de la commune de 1535 à 1551.

Brisset, *Jehan*, notaire et tabellion royal, seigneur de Chastreuil, échevin en 1595.

Brisset, *Vincent*, échevin-conseiller de la commune en 1620.

* Brisset, *Jacques*, écuyer, seigneur de l'Épinette, avocat au Parlement, juge-sénéchal civil et criminel de la seigneurie de la Grange-Verrine, pair de la commune, maire et capitaine en 1659, réélu aux mêmes fonctions en 1662 et en 1663, et nommé échevin en 1665.

Brisson, *Gilet*, pair de la commune en 1453.

Brisson, *Pierre*, pair de la commune en 1458.

Brochard, *André*, pair et contrôleur de la commune en 1487.

* Brotheron, *Guillaume*, écuyer, seigneur de l'Autremont, échevin et secrétaire en 1551, maire et capitaine en 1559.

Brunet, *Charles*, pair de la commune en 1615.

Brunet, *André*, seigneur de la Brunetière, avocat, échevin et capitaine au régiment royal en 1620.

* Brunet, *André*, écuyer, seigneur de la Cibardière, lieutenant-particulier criminel et premier conseiller au siége de Niort, échevin, maire et capitaine en 1649 (fils du précédent).

Brunet, *Adam*, échevin de la commune en 1654.

Digitized by Google

BRUNET, *Anicet*, pair de la commune en 1654.

BRUNET, *Louis*, procureur au siége royal, échevin de 1719 à 1726.

BUIGNON, *Colas*, pair et aumônier de Saint-Jacques en 1457.

BUFFETEAU, *Johan*, pair de la commune, maire en 1383.

BUSSEAU, *Pierre*, pair de Niort en 1678.

BUTAULT, *Abraham*, juge-consul, échevin en 1688.

C

CHAILLÉ, *Jehan*, marchand et fermier de l'aide des ports de Niort, échevin de la commune de 1415 à 1457.

CHAILLÉ, *Pierre*, pair et procureur-syndic de la commune en 1457 (fils du précédent).

CHALMOT, *Pierre*, seigneur de la Fontaine, pair de la commune en 1499.

CHALMOT, *Jacques*, seigneur du Breuil d'Aigonnay et de la Place, noble homme, pair de la commune en 1535, échevin et secrétaire-greffier de la commune de 1536 à 1543 (fils du précédent).

CHALMOT, *Philippe*, écuyer, seigneur de la Gaillarderie, juge des consuls, échevin, maire et capitaine en 1591 (fils du précédent).

CHALMOT, *Louis*, écuyer, seigneur de l'Aubinerie, consul, échevin-conseiller de la commune, maire en 1595 (frère du précédent).

CHALMOT, *Philippe*, écuyer, seigneur de la Briandière, pair et procureur-syndic, puis échevin de la commune en 1620 (fils de Philippe).

CHALMOT, *Philippe*, le jeune, écuyer, seigneur du Breuil, pair en 1639 (fils du précédent).

CHALMOT, *Samuel*, écuyer, échevin-conseiller de la commune en 1620.

CHALMOT, *Paul*, écuyer, seigneur de Puy-Foulard, échevin en 1638.

Digitized by Google

CHAMPANOIS, *Jean*, échevin en 1499.

CHANTECAILLE, *Jean*, marchand, consul, échevin notable en 1765.

CHAPELLE, *Thomas* DE LA, conseiller et procureur du roi pour les traites foraines, avocat, échevin notable en 1716.

* CHARBONNEAU, *Guillaume*, pair en 1456, sire maire en 1486

* CHARDON, *Johan*, échevin, aumônier de Saint-Jacques et de Saint-Georges, maire en 1402 et encore en 1404.

CHARGÉ, *Gaspard*, sire échevin en 1570.

CHARGÉ, *Jacques*, noble homme, élu, contrôleur des tailles pour le roi, pair en 1602 (fils du précédent).

* CHARGÉ, *Antoine*, seigneur de la Crespelière, juge des consuls en 1593, échevin en 1620, maire et capitaine en 1622 (fils du précédent).

CHARGÉ, *Philippe*, écuyer, seigneur de la Crespelière, pair et receveur de la commune, enseigne au régiment royal des gardes en 1625 (fils du précédent).

* CHARGÉ, *Antoine*, écuyer, seigneur de la Crespelière, échevin-conseiller, maire et capitaine en 1654 (fils du précédent).

CHARGÉ, *Gaspard*, seigneur des Prés, juge-consul en 1649, pair en 1632 (fils de Jacques).

CHARGÉ, *René*, seigneur des Prés, juge des consuls, pair et enseigne aux gardes en 1649 (fils du précédent).

* CHARGÉ, *Jean*, écuyer, seigneur de l'Aubresay, docteur en médecine, échevin noble de la commune en 1663, maire et capitaine en 1660 (frère du précédent).

CHARPAIGNE, *Martin* DE, bachelier ès-lois, pair et aumônier des aumôneries de la commune en 1394.

CHARPENTIER DE LAURIÈRE, *Louis*, notable de la ville en 1734.

CHARRIER, *André*, seigneur de la Marcardière, échevin et capitaine du régiment royal en 1698.

CHARRIER, *André*, seigneur de la Marcardière, avocat et échevin notable en 1765.

Digitized by Google

* CHARTON, *François*, conseiller du roi, pair en 1675, receveur des tailles, échevin, maire et capitaine en 1687.

CHASTEAU, *Jacques*, seigneur du Mazeau, échevin noble en 1609.

* CHATEAUNEUF, *Jacques* DE, messire chevalier, seigneur de Pierre-Levée, La Rivière et La Goupillière, lieutenant pour la ville et château de Niort, échevin et maire perpétuel de 1693 à 1718.

CHAUBIER, *Jean*, seigneur des Barrières, pair et procureur-syndic de la commune en 1600.

CHAUMONT, *Jehan* DE, sire échevin, honorable homme et sage maître, pair en 1491.

CHAUSSON, *François*, pair en 1567.

CHAUSSON, *Odet*, pair en 1615.

CHAUVEGRAIN, *René*, notaire royal, échevin en 1676.

CHAUVEGRAIN, *René*, conseiller du roi, lieutenant-criminel, élu à Niort, pair en 1703, juge-magistrat et échevin en 1734.

CHAUVIN, *Michel-Jean*, avocat du roi au siége de Niort et échevin de cette commune en 1767.

CHEBROU, *Pierre*, seigneur de la Foucaudière, pair et lieutenant aide-major au régiment royal en 1675.

CHEBROU, *Laurent*, seigneur de la Brosse, procureur au siége royal, pair et enseigne au régiment royal en 1621, secrétaire de la commune de 1664 à 1667, échevin et capitaine détaché au régiment royal en 1674 (cousin du précédent).

CHEBROU, *Jacques*, pair et secrétaire de la commune de 1672 à 1675, juge des consuls en 1682, échevin et capitaine en 1788 (fils aîné du précédent.)

* CHEBROU, *Laurent*, écuyer, seigneur des Loges, de la Roullière et du Petit-Château, avocat et conseiller du roi au siége de Niort, échevin de la commune, maire et capitaine en 1690, délégué général de l'intendance de Bretagne en 1733 (frère du précédent).

Digitized by Google

CHEBROU, *Jean-Madeleine*, écuyer, seigneur du Petit-Château, conseiller du roi, lieutenant-général de police, subdélégué de l'intendant du Poitou en la sénéchaussée de Niort, échevin, maire et capitaine de cette ville en 1726 (fils du précédent).

CHERBONNEAU, *Philippe*, docteur en médecine, élu pair et notable bourgeois de la ville en 1767.

CHITTON, *Jacques*, sieur de Montlaurier, échevin en 1675.

CITOYS, *Pierre*, écuyer, seigneur de la Touche-au-Blanc, licencié ès-lois, avocat en parlement, pair en 1643, et échevin de 1643 à 1652.

CLÉMANSON, *Pierre*, seigneur de la Bellotière, pair en 1615.

CLÉMANSON, *Pierre*, seigneur de la Nortière, du Fresne et de Cressé, pair de la commune, maire et capitaine en 1664.

CLÉMANSON, *Pierre*, écuyer, seigneur de Cressé, conseiller du roi, prévôt provincial en Poitou, lieutenant-criminel de robe courte, chevalier du Guet, pair de la commune en 1675.

CLÉMANSON, *Alexandre*, seigneur de la Chauvinière, notaire royal héréditaire apostolique de 1684 à 1726, juge des consuls en 1691, échevin capitaine au régiment royal en 1698.

CLÉMANSON, *René*, écuyer, seigneur de Bellefois, conseiller du roi, prévôt provincial, chevalier du Guet, lieutenant-criminel, pair notable en 1716.

CLÉMANSON, *François*, conseiller et procureur du roi en l'élection de Niort, échevin de cette commune en 1765.

CLERT, *Martin*, marchand, pair visiteur des draps pour la commune en 1453.

CLERT, *Alexandre*, pair de la commune en 1491.

CLERT, *Jehan*, pair et bourgeois de la commune, prête serment pour son fief en 1529.

CLERT, *Guillaume*, pair en 1534.

CLERC, *Jean*, seigneur de la Châteaudrie, échevin de 1727 à 1730.

Digitized by Google

CLERC, *Jean-Philippe*, sieur de la Salle, consul, échevin et capitaine au régiment royal en 1751.

CLERC, *Alexis-Philippe*, sieur du Fief-Franc, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts, pair et sous-lieutenant en 1761.

COCHET, *Simon*, pair en 1535. (Liste de Dom FONTENEAU.)

COCHON, *Pierre*, écuyer, seigneur de Martigné, conseiller et procureur du roi au siége de Niort, échevin, maire et capitaine en 1669.

COCHON, *Philippe*, écuyer, seigneur du Puy, docteur en médecine, échevin, maire et capitaine en 1678 et encore en 1691 (fils du précédent).

COCHON, *Jean*, écuyer, seigneur du Puy, échevin et capitaine au régiment royal en 1696 (fils du précédent).

CORBIER, *Jacques*, pair de la commune en 1675.

COUTEAU, *Jehan*, sire bourgeois de Niort, maire en 1396.

COUTEAU, *Gilet*, pair de la commune en 1435 (fils du précédent).

COUTOCHEAU, *Lucas*, seigneur des Roches, juge-président de la cour consulaire en 1594, échevin et aumônier des aumôneries de la commune en 1600.

COUTOCHEAU, *Jacques*, écuyer, seigneur des Roches, de Gallardon et de la Chaurrée, conseiller du roi, élu en l'élection de Niort, pair et procureur-syndic de la commune en 1627, maire et capitaine en 1632 (fils du précédent).

COUPRIE, *Pierre*, pair et procureur-syndic en 1608.

COYAULT, *Gelais*, échevin de la commune en 1535. (Liste de Dom FONTENEAU.)

COYAULT, *Colas*, pair de la commune, mort en 1535.

COYAULT, *André*, seigneur du Fourneau, marchand, pair en 1535.

COYAULT, *Jehan*, seigneur de Santé, noble homme, sire consul, pair de la commune, maire et capitaine en 1600 (petit-fils du précédent).

Digitized by Google

COYAULT, *Laurent*, seigneur du Fourneau, échevin, capitaine au régiment royal en 1625 (frère du précédent).

* COYAULT, *André*, écuyer, seigneur de Santé et de Sainte-Marie, consul en 1602, juge-président de la cour consulaire en 1611, échevin, maire et capitaine en 1608 (fils de Jehan, maire en 1600).

COYAULT, *Jean*, seigneur du Palais, échevin-conseiller, consul, enseigne au régiment royal en 1625 (frère du précédent).

* COYAULT, *Louis*, écuyer, seigneur de Sainte-Marie et de la Bertrannerie, avocat, pair et procureur-syndic, lieutenant aux gardes en 1622, maire et capitaine en 1631 (fils d'André, maire en 1608).

* COYQUET, *Guillaume*, sire échevin, maire en 1405.

COYQUET, *André*, lieutenant des élus à Niort, pair de 1453 à 1456.

CRAMAULT, *Johan* DE, chevalier, échevin de la commune en 1404.

CROSNIER, *François*, seigneur des Adjots, conseiller du roi, juge-président des traites, échevin en 1727.

CUVILLIER, *Gabriel-Marie*, sieur de Prémoussay ; docteur en médecine, échevin en 1771.

D

* DABILLON, *François*, seigneur de Pascouynay et de la Roche, échevin, maire et capitaine en 1560 et encore en 1567.

* DABILLON, *André*, écuyer, seigneur de Pascouynay, de la Roche et de Limbaudière, noble homme, sire juge des consuls en 1577, échevin, maire et capitaine en 1583 (fils du précédent).

* DABILLON, *André*, écuyer, seigneur de Limbaudière, des Touches et de Champommier, pair de la commune, maire et capitaine en 1609, échevin et capitaine aux gardes en 1624 (fils du précédent).

Digitized by Google

DABILLON, *François*, écuyer, seigneur des Touches-Toupinières, mort échevin de la commune en 1610 (fils du précédent).

* DABILLON, *François*, écuyer, seigneur de la Nouhe et de Limbaudière, pair, maire et capitaine en 1617, échevin en 1620 (frère d'André, maire en 1609).

* DABILLON, *Jean*, écuyer, seigneur de la Tuilière, pair, maire et capitaine en 1626, receveur de la commune en 1644 (frère du précédent).

* DABILLON, *François*, écuyer, seigneur de Limbaudière et de Champommier, pair et lieutenant aux gardes, maire et capitaine en 1629 (fils de François, maire en 1617).

DAGUIN, *Pierre*, sieur de Beauregard, conseiller et procureur du roi, échevin-conseiller de la commune en 1675.

DANIEL, *Jehan*, pair de la commune en 1453.

DAROIL, *Jehan*, pair et bourgeois de Niort en 1565.

DECEMME, *Jean*, conseiller du roi, lieutenant-particulier, élu de l'élection de Niort, notable en 1716.

DECEMME, *Thomas*, sieur de la Brémaudière, lieutenant des élus, conseiller du roi, lieutenant-particulier, notable en 1734.

DELAVAULT, *Michel*, sieur du Fief, consul, pair de la commune en 1728.

DELAVAULT, *Michel*, seigneur de la Cour de Souché et de Gayolle, échevin de la commune, nommé notable en 1765.

DESMIER, *René*, conseiller du roi, échevin en 1624.

DESMIER, *Jean*, seigneur de Brévolle, échevin-conseiller en 1620.

* DESPREZ, *François*, écuyer, seigneur de la Poterie, receveur des traites, échevin, maire et capitaine en 1718.

DOREIL, *Jehan*, seigneur d'Angoulevent, noble homme, sire consul et échevin de la commune en 1577.

DOREIL, *Jacques*, seigneur de la Jacquetière, avocat, pair en 1579.

Digitized by Google

DOREIL, *Joseph*, seigneur de la Pinaudière, juge des consuls en 1663, pair de la commune en 1665.

DOREIL, *Jacques*, seigneur de la Croix, pair et lieutenant au régiment royal en 1674, juge de la cour des consuls en 1680.

DOREIL, *Philippe*, sieur de la Jacquetière, notable en 1716.

DUBINIER, *André*, échevin-conseiller, assiste à l'assemblée générale de 1491.

DUBOYS, *Jehan*, échevin, assiste à l'assemblée générale de 1535. (Liste de Dom FONTENEAU.)

DUBOIS, *René-Aimé*, élu notable de la commune en 1765.

DUBOURG, *André*, élu notable en 1765.

DUCROCQ, *Pierre*, sieur du Parc, consul, pair en 1675 et juge-président de la cour consulaire en 1679.

DUCROCQ, *Antoine*, sieur du Petit-Fief, fermier général du droit de coutume sur la Sèvre, consul, pair en 1680 (frère du précédent).

DUCROCQ, *André*, sieur du Breuil, fermier-général des aumôneries de la commune et du droit de coutume sur la Sèvre, pair, élu maire et capitaine de la ville à la majorité des votes, et choisi par l'intendant du Poitou en 1677, n'a exercé ces fonctions que pendant huit jours, le roi ayant annulé son élection pour cause de religion ; élu échevin en 1678. Sa nomination fut annulée un mois après pour la même cause (frère du précédent).

DUCROCQ, *Jean*, sieur de la Perche, consul, pair et lieutenant au régiment royal en 1751, mort secrétaire-greffier de la commune en 1768 (petit-fils du précédent).

DUPIN, *Pierre*, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

DUPIN, *Jean*, sire échevin et secrétaire-greffier, de 1556 à 1560.

DUPIN, *Joseph*, sire échevin de 1563 à 1565 (frère du précédent).

DURAND, *Colas*, pair en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

Digitized by Google

DUVOLLIER, *Jehan*, l'aîné, pair et visiteur du poisson en 1455.

DUVOLLIER, *Jehan*, le jeune, pair et receveur de la commune en 1456.

DUVOLLIER, *Jehan*, marchand, échevin de la commune en 1457.

DRILL, *Jehan*, pair, aumônier de Saint-Jacques pour deux années en 1456.

E

ESCOLE, *René* DE L', pair de la commune en 1565.

ESSERTEAU, *Isaac*, pair en 1616.

ESSERTEAU, *Jean*, consul, pair en 1642.

ESSERTEAU, *François*, procureur du roi au siége de Niort, pair en 1625 (frère du précédent).

ESSERTEAU, *Paul*, sieur de Bourdigalle, procureur du roi, pair en 1660 (fils du précédent).

ESSERTEAU, *Paul*, seigneur de Chalusson, conseiller du roi, lieutenant particulier-criminel, assesseur et premier conseiller au siége royal de Niort, maire, capitaine et échevin de cette commune en 1720 (fils du précédent).

ESSERTEAU, *François*, sieur de Boiscormier, consul, pair et lieutenant au régiment royal en 1751 (fils du précédent).

ESSERTEAU, *Louis*, sieur des Hantes, pair, lieutenant au régiment royal en 1751 (frère du précédent).

ESSERTEAU, *Philippe*, seigneur de Verruye, conseiller du roi, assesseur civil et criminel au siége royal de Niort, échevin en 1765 (frère du précédent).

F

FAYFEU, *Geoffroy*, pair et receveur du 1er juillet 1487 au 30 juin 1488.

FAYFEU, *Bastien*, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

Digitized by Google

FAULDRY, *François*, pair et lieutenant au régiment royal en 1674.

FAULDRY, *Bertrand*, sieur de la Briaulde, l'un des vingt-cinq échevins nobles de Niort en 1609.

FAULTRÉ, *Antoine*, consul, échevin de la commune en 1695.

FAULTRÉ, *Antoine*, sieur d'Alleret, avocat, pair et lieutenant désigné pour partir en 1702.

* FAURE, *Elie*, pair, sire maire de la commune en 1451.

FERRAND, *Antoine*, conseiller du roi, lieutenant et élu de l'élection de Niort, échevin de la commune en 1737.

FERRÉ, *Benjamin*, sieur du Pin, pair, aumônier de la commune en 1622.

FERRÉ, *Samuel*, sieur de Fayolle, marchand, consul, pair, receveur des droits patrimoniaux en 1695.

FERRÉ, *Etienne*, pair de la commune en 1675.

FERRÉ, *Jacob*, procureur au siége royal de Niort, pair et procureur de la commune, lieutenant au régiment royal en 1732 (fils du précédent).

FOLLET, *Pierre*, seigneur de la Vieille-Touche, conseiller du roi et élu à Niort, juge-président de la cour consulaire, pair de la commune en 1643.

FOLLET, *Elie*, seigneur de Sainte-Ouenne, consul, juge-président de la cour consulaire, pair en 1674 (fils du précédent).

* FOLLET, *Alexandre*, seigneur de Sainte-Ouenne, conseiller du roi, juge-magistrat à Niort, échevin, maire et capitaine en 1721 (fils du précédent).

FOLLET, *François*, sieur de la Fuye, échevin en 1651.

* FOUSCHIER, *Hugues*, maire de Niort le 11 février 1461, lors de la concession des priviléges de noblesse accordés par le roi Louis XI aux maire, échevins et conseillers de cette ville.

FOUSCHIER, *Guillaume*, pair de la commune en 1491 (fils du précédent).

FRADET, *Louis*, pair de la commune en 1625.

Digitized by Google

* FRADET, *Jacques*, seigneur de Saint-Denis, pair, lieutenant au régiment royal en 1674, maire et capitaine de 1679 à 1681.

FRADIN, *Jacques*, consul en 1688, échevin de la commune en 1695, commissaire aux revues en 1704, capitaine du régiment royal en 1735.

FRAIGNEAU, *Pierre-Paul*, marchand, consul en 1732, élu troisième échevin de la commune en 1765.

FRANCE, *Jacques*, écuyer, seigneur de Bessac, pair de la commune en 1625.

* FRANCE, *Jean*, écuyer, seigneur de la Voute, pair de la commune, maire et capitaine en 1647, échevin et capitaine du régiment royal en 1674.

* FRANÇOIS, *Pierre*, écuyer, seigneur des Barrières et de Grand-Champ, conseiller du roi, juge-magistrat en l'élection, pair de la commune, maire et capitaine en 1655, échevin en 1659.

FRÉMAULT, *Antoine*, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

FRÉTAULT, *André*, maître apothicaire, pair en 1615, aumônier de Saint-Jacques et de Saint-Georges en 1626.

FRÉTAULT, *Philippe*, pair, sous-lieutenant désigné pour partir en 1702.

FRÈRE, *Jacques*, sieur de Neuville, échevin, capitaine du régiment royal en 1751 et encore en 1759.

FROTTIER, *Jehan*, pair et aumônier de Saint-Georges, mort en 1455.

G

* GALEMIT, *Jean*, pair et bourgeois en 1451, maire en 1444, anobli en 1461.

GALEMIT, *Estienne*, pair, receveur des deniers de la commune en 1455.

Digitized by Google

GALEMIT, *Pierre*, pair visiteur des bêtes vives de la commune en 1457.

* GALLET, *Nicolas*, écuyer, seigneur de la Roche et d'Isay, échevin, maire et capitaine en 1603 et 1604, mort en 1620.

GALLET, *Estienne*, pair de la commune en 1615 (fils du précédent).

GALLET, *Nicolas*, écuyer, seigneur de la Roche, échevin et capitaine au régiment royal en 1625 (frère du précédent).

GARIGNON, *Pierre*, pair visiteur des bêtes vives en 1456.

GARIN, *Jehan*, pair, contrôleur et visiteur des draps en 1456.

GAROTTEAU, *Antoine*, pair de la commune en 1654.

GASTEBLÉ, *Hugues*, nommé pair pour compléter les Cent en 1456.

GASTEAU, *Denis*, pair de la commune en 1675.

GAUDÉ, *Pierre*, échevin de Niort en 1560.

* GAUDÉ, *Noël*, écuyer, seigneur de l'Ane-Cuit et de la Grange, échevin, maire et capitaine en 1596.

* GAUGAIN, *Philippe*, écuyer, seigneur de la Bernegoüe, conseiller du roi, élu de Niort, pair et procureur de la commune en 1627, maire et capitaine en 1628.

GAUGAIN, *Jean*, écuyer, seigneur de Boismallet, pair en 1615 (frère du précédent).

* GAUGAIN, *Philippe*, écuyer, seigneur de Saur et de la Bernegoüe, échevin, maire et capitaine en 1666 (petit-fils de Philippe).

GAULTIER, *Jean*, consul, pair en 1615.

GAZERAND, *N****, nommé pair pour compléter les Cent en 1456.

GELLÉ, *Jehan*, pair juré de la commune en 1453.

GELLÉ, *Philippe*, sieur de la Barre, pair de la commune en 1675 et notaire royal héréditaire de 1681 à 1684.

GENDRON, *Jean*, pair, receveur élu le 15 juin 1636.

GENTILLEAU, *Guillaume*, conseiller, pair du corps de ville en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

Digitized by Google

GENTILLEAU, *Pierre*, pair en 1535; prête serment pour ses fiefs en 1529 (Liste de Dom FONTENEAU).

GENTILLEAU, *Charles*, pair en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

GERBIER, *Jean*, greffier de l'élection de Niort, pair en 1675, juge-président de la cour consulaire en 1678, premier échevin âgé de 66 ans en 1694.

GERBIER, *Jean-G.-Auguste-Denis-Charles*, président au siége royal de Niort, échevin de la commune présenté comme maire en 1729.

GIBAUT, *Colas*, pair de la commune en 1453.

GIFFONDEAU, *Pierre*, l'aîné, praticien en cour-laye, pair en 1453, et ancien receveur de la Charité-de-la-Blée.

GIFFONDEAU, *Pierre*, le jeune, garde du scel du roi à Niort, pair en 1490.

GIRARDON, *Jacques*, nommé pair au lieu de René Renault en 1640.

GIRAUDEAU, *Jehan*, pair et contrôleur de la commune en 1490, échevin en 1499.

GIRAUDEAU, *Pierre*, hôtelier du dauphin, échevin et receveur en 1534.

GIRAUDEAU, *André*, échevin-conseiller en 1557.

GIRAUDEAU, *Guillaume*, seigneur de la Leu, avocat, mort échevin en 1620.

* GIRAUDEAU, *Guillaume*, écuyer, seigneur de la Pigeonnerie, de la Leu et de la Gaschetière, avocat, pair de la commune, maire et capitaine en 1607, échevin en 1624 (fils du précédent).

* GIRAULT, *Aubin*, écuyer, seigneur des Gourfailles, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel, échevin, maire et capitaine en 1589 et en 1593.

GORRIN, *Alexandre*, pair de la commune en 1499.

* GORRIN, *Sébastien*, seigneur de Salles et de Ponsay, échevin en 1557, premier juge-consul de la cour de Niort en 1565, maire et capitaine en 1571.

Digitized by Google

GORRIN, *Laurent*, seigneur de Salles, pair et procureur-syndic en 1565, échevin-conseiller et secrétaire de 1578 à 1581.

GORRIN, *Alexandre*, seigneur du Fief-Rivolet, pair en 1615.

GORRIN, *Jacques*, avocat, procureur en l'élection de Niort, pair et lieutenant au régiment royal en 1674.

GOYART, *Adam*, sieur de la Grange-Aumont, échevin en 1638.

GRACIEN, *Jacques*, écuyer, seigneur des Gerbaudières et de la Salle, pair, maire et capitaine en 1618.

GRANIER, *Pierre*, sieur de Mauléon, pair et greffier conservateur des registres des paroisses de Niort en 1694.

GRANIER, *Louis*, sieur de Mauléon, marchand, consul, pair en 1674.

GRESSEAU, *Jean*, sieur du Palais, consul, pair et lieutenant en 1674

GROUSSIN, *Pierre*, bachelier ès-lois, clerc, pair, greffier et commissaire chargé de l'inventaire des priviléges de Niort en 1493.

GRUGNET, *Jacques*, notaire, pair et secrétaire de la commune en 1688.

GUÉRINEAU, *Nicolas*, sieur de la Sinelière, juge-consul, pair en 1659.

GUÉRINEAU, *Philippe*, notaire, juge-consul en 1698, pair et lieutenant au régiment royal en 1702.

GUERRIER, *François*, pair en 1615.

GUIGNET, *Pierre*, pair en 1615.

GUILLAUDEAU, *Simon*, conseiller du roi, commissaire aux Finances, ancien procureur des eaux-et-forêts, échevin en 1700.

GUILLEBERT, *Guillaume*, pair de la commune en 1562.

GUILLEBERT, *François*, pair et bourgeois en 1565.

GUILLEMIN, *François*, bachelier ès-lois, pair et greffier de la commune en 1487.

GUILLEMIN, *Jehan*, pair et procureur de la commune en 1534.

Digitized by Google

GUILLEMIN, *François*, Mᵉ apothicaire, consul, pair en 1620, mort en 1654.

GUILLEMIN, *François*, pair de la commune en 1675.

* GUILHON, *François*, écuyer, seigneur de l'Autremont, échevin, commissaire du roi délégué pour recevoir les serments des gentilshommes qui tenaient noblement fiefs ou arrière-fiefs en Poitou, maire et capitaine en 1528.

GUISCHARD, *Jehan*, pair, mort en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

GUISCHARD, *François*, marchand, pair et bourgeois de 1565 à 1567.

GUY, *René*, pair de la commune en 1675.

* GUYOT, *Charles*, écuyer, seigneur de Luns, pair de la commune, maire et capitaine en 1664, et encore en 1672, nommé échevin et capitaine détaché du régiment royal en 1672.

H

HERSANT, *André*, pair, aumônier des aumôneries de la commune en 1612.

HERVÉ, *Micheau*, pair et procureur de la commune en 1415.

HIPPAULT, *Jean*, procureur au siége, échevin de Niort en 1700.

HOUMEAU, *Valentin*, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

HUBELIN, *Jehan*, pair-juré en 1453.

HUGUETEAU, *Jehan*, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

* HUGUETEAU, *Jehan*, seigneur du Brizeau et de Maurepas, pair, maire et capitaine en 1558, échevin en 1565, juge-président de la cour consulaire en 1574, encore échevin en 1581 (fils du précédent).

Digitized by Google

HUGUETEAU, *Jehan*, le jeune, seigneur de Bérasse, échevin, président de la cour consulaire en 1581 (fils du précédent).

HUGUETEAU, *Pierre*, sieur de la Pivardière, conseiller au siége royal, échevin et procureur-syndic de la commune en 1669 (fils de Jean, avocat et poëte distingué, et arrière-petit-fils du précédent).

HUGUETEAU, *Gabriel*, seigneur de Maurepas et de Challié, avocat en parlement, procureur du roi, pair et lieutenant détaché au régiment royal en 1674, nommé doyen des avocats et juge des consuls en 1678 (frère du précédent).

HUGUETEAU, *Pierre*, seigneur de Maurepas et de Challié, procureur du roi, pair et lieutenant au régiment royal en 1674 (fils du précédent).

HUGUETEAU, *Jean*, seigneur de Challié et du Brizeau, avocat en parlement, pair et lieutenant de la commune en 1698, notable en 1716 (fils du précédent).

HUGUETEAU, *Jean-Baptiste*, seigneur de Challié, conseiller et procureur du roi des eaux et forêts de la maîtrise de Niort, nommé échevin en 1767 (fils du précédent).

HURTEBIZE, *Jehan*, pair de la commune, prête serment pour ses fiefs nobles en 1529, il était encore pair en 1565, et seigneur de la Vergne.

HURTEBIZE, *François*, seigneur de Saint-Martial et du Portail, pair dès 1529, échevin, maire et capitaine mort dans l'exercice de ses fonctions en 1556.

HURTEBIZE, *François*, pair de la commune en 1567.

HURTEBIZE, *Charles*, sieur du Portail, juge des consuls en 1691, pair notable en 1716.

HURTEBIZE, *Alexis*, marchand, ancien juge des consuls, pair, notable en 1716 (frère du précédent).

Digitized by Google

I

INDE, *Pierre*, écuyer, pair aumônier de la commune en 1465.

INDRE, *Jehan*, écuyer, mort pair de la commune en 1535 (Liste de dom FONTENEAU).

INDRE, *Jehan*, pair et secrétaire-greffier de la commune en 1425.

IZAMBARD, *Louis*, pair et enseigne des gardes de Niort en 1624.

J

JACOB, *Etienne*, pair et secrétaire de la commune de 1662 à 1663, encore pair en 1675.

JACQUELIN, *Gelays*, pair en 1550.

JACQUELIN, *Jacques*, écuyer, seigneur de Ligné et de la Couture, pair et procureur-syndic en 1566, décédé échevin de Niort en 1606 (fils du précédent).

* JACQUELIN, *Jacques*, écuyer, seigneur de Ligné, avocat, échevin, maire et capitaine en 1635 (fils du précédent).

* JAMARD, *Mathurin*, sieur de la Bourgeoisie, notaire et tabellion juré de la cour de Niort, pair et greffier de la commune et de la cour consulaire, maire et capitaine en 1575, échevin en 1588 lorsqu'il fut pris et pendu par l'armée protestante comme étant le plus riche bourgeois de la ville et l'un des ligueurs célèbres du Poitou.

JAMONNEAU, *Thomas*, pair en 1597, aumônier de la commune en 1615.

JANVRET, *François*, échevin-conseiller du corps de ville en 1675.

* JAU, *Johan*, licencié ès-lois, pair, maire de la commune en 1427.

JAU, *Jehan*, licencié ès-lois, échevin présenté comme maire en 1455.

Digitized by Google

* JAU, *André*, écuyer, licencié ès-lois, substitut du procureur du roi à Niort, échevin et maire de la commune en 1493.

* JAU, *Jacques*, l'aîné, écuyer, seigneur de Boisjard et de Chantigné, pair en 1535, maire et capitaine en 1537, échevin en 1566.

JAU, *Jehan*, le jeune, écuyer, licencié ès-lois, substitut du procureur du roi à Niort, échevin-conseiller de la commune en 1535.

JODIN, *Pierre*, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

JOUHOT, *Michel*, pair et sous-lieutenant au régiment royal en 1702.

JOURDAIN, *Johan*, pair et procureur-syndic de la commune, se démet de ses fonctions d'aumônier des aumôneries de la ville en 1454.

JOURDAIN, *Jehan*, l'aîné, pair visiteur du poisson de la commune en 1456.

JOURDAIN, *Jehan*, le jeune, pair de la commune en 1456.

* JOURDAIN, *Jehan*, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant du sénéchal du Poitou, pair, aumônier de Saint-Jacques, fabriqueur de l'église de Notre-Dame, maire et capitaine en 1478, échevin en 1490.

* JOURDAIN, *Odet*, écuyer, licencié ès-lois, avocat du roi, pair de la commune, maire en 1494.

JOURDAIN, *Emmanuel*, écuyer, seigneur de Crissé, échevin du corps de ville en 1720.

* JOUSLAIN, *Pierre*, écuyer, seigneur de Mérillé, conseiller du roi, lieutenant-général au siége de Niort, échevin, maire et capitaine en 1663.

* JOUSLAIN, *Pierre*, écuyer, seigneur de Mérillé et de Boirivet, conseiller du roi, lieutenant-général criminel et conseiller honoraire au siége de Niort, échevin, maire et capitaine en 1676 et 1677 (fils du précédent).

* JOUSLARD, *Jean*, écuyer, seigneur de Pransac et de Mortefond, pair en 1495, maire et capitaine en 1515 et en 1530.

Digitized by Google

* JOUSLARD, *Mathurin*, écuyer, seigneur de Pransac et de Mortefond, bachelier ès-lois, pair en 1499, échevin, maire et capitaine en 1547, (confirmé dans sa noblesse, comme issu de race noble et ayant servi le roi dans les armées ainsi que ses aïeux, le 23 septembre 1563).

* JOUSLARD, *François*, écuyer, seigneur de Mortefond, procureur du roi, et élu en l'élection de Niort, échevin, maire et capitaine en 1569 et 1570.

* JOUSLARD, *Jacques*, écuyer, seigneur de Chantecaille, conseiller du roi, juge-magistrat à Niort, pair et lieutenant aux gardes en 1631, échevin, maire et capitaine en 1637, et continué en 1638.

JOUSLARD, *Joseph*, chevalier, seigneur de Fontmort, conseiller du roi, chevalier de son ordre, ancien lieutenant-général, et président en l'élection de Niort, échevin et fabriqueur de l'église Saint-André lors de la reconstruction de cette église en 1685.

JOUSSELIN, *Antoine*, sieur de la Rétuzerie, commissaire-enquêteur et conseiller du roi au siége de Niort, échevin et capitaine au régiment royal en 1688.

* JOYEUX, *Guillaume*, seigneur de Boisjoly, échevin, maire et capitaine en 1561 et continué en 1562.

JUIN, *François*, marchand, pair et bourgeois de la commune en 1628.

JUIN, *Jean*, juge-consul, échevin en 1703.

JUIN, *Joseph-Hippolyte*, sieur du Clouzy, juge-consul, échevin en 1732.

JUIN, *Christophe*, sieur de la Girauderie, juge-consul, échevin en 1750.

JUIN, *Jean-François-Christophe*, sieur de Bessé, juge-consul, pair en 1773.

JUIN, *André*, sieur du Colombier, avocat au parlement, notable en 1734.

Digitized by Google

L

LAFITTON, *André*, juge-président de la cour consulaire en 1663, pair et enseigne au régiment royal en 1674.

LAFITTON, *Guillaume*, marchand, pair et enseigne au régiment royal en 1690.

LAFITTON, *André*, conseiller et procureur du roi au siége de Niort, pair et enseigne après son père (qui précède), et échevin notable en 1716.

LAFITTON, *Antoine*, notaire et tabellion royal, pair notable en 1716.

LAYDIN, *Paul*, seigneur de la Bouterie, lieutenant-général de police, échevin, capitaine au régiment royal en 1758.

LAMBERT, *N****, docteur en médecine, pair et lieutenant en 1695.

* LANGLOIS, *Johan*, maire de la commune en 1400, 1401 et 1411.

LARCEAU, *Jacques*, pair en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

LAURENS, *Thomas*, seigneur du Vivier-les-Nyort, pair et bourgeois de la commune en 1529.

* LAURENS, *Jacques*, licencié ès-lois, juge-prévôt de la châtellenie de Niort, pair, maire en 1523 et 1533, échevin en 1536.

LAURENS, *Jacques*, l'aîné, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal du Poitou, échevin en 1582 (fils du précédent).

* LAURENS, *Louis*, écuyer, seigneur de la Mort-Martin, pair, maire et capitaine en 1585, pair et receveur des deniers en 1602 (fils du précédent).

LAURENS, *Noël*, écuyer, seigneur d'Écuré, échevin en 1609 (fils du précédent).

* LAURENS, *Jacques*, écuyer, seigneur de la Chaignée et de Beaulieu, conseiller et secrétaire du roi, de la maison et couronne de France, surintendant des vivres en Poitou, lieutenant-général du sénéchal de Poitou, échevin, maire et capitaine en 1572. Mort en combattant glorieusement au siége de Niort en 1588.

Digitized by Google

* LAYDET, *Guillaume*, clerc, licencié ès-lois, garde du scel établi pour le roi à Niort, pair en 1399, fabriqueur de l'église Notre-Dame, seigneur de Pellouailles, maire de 1406 à 1411, et encore en 1434, anobli comme échevin ci-devant maire, par les priviléges accordés en 1461.

* LAYDET, *Jehan*, l'aîné, licencié ès-lois, commis à l'exercice de la sénéchaussée de Poitou, échevin, maire en 1454; inscrit dans les priviléges de 1461 (fils du précédent).

* LAYDET, *Jehan*, le jeune, seigneur de la Grange-Laydet, clerc, licencié ès-lois, pair, aumônier des Ladres en 1455, maire en 1453, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal du Poitou, échevin en 1461 (frère du précédent).

* LAYDET, *Guillaume*, seigneur de Pellouailles, pair, aumônier de Saint-Jacques, maire en 1455 (frère du précédent).

LAYDET, *Pierre*, échevin de la commune, inscrit dans les priviléges de 1461 (fils du précédent).

LAYDET, *Jacques*, échevin en 1499 (frère du précédent).

LAYDET, *Méry*, pair en 1459.

LAYDET, *Regnault*, pair en 1453.

LAYDET, *Bertrand*, seigneur de Saint-Denis, sire échevin en 1491.

* LAYDET, *Jehan*, écuyer, seigneur de Raimbault et de la Grange, licencié ès-lois, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal de Poitou après son père (Jehan, maire en 1453), échevin, maire en 1487 et en 1492, aumônier des Ladres, fondateur et collateur de la chapelle des Laydets en l'église Notre-Dame de Niort en 1499.

* LAYDET, *Philippe*, écuyer, seigneur de Raimbault, lieutenant-particulier du sénéchal, pair, aumônier, maire en 1510, mort premier échevin en 1535 (fils du précédent).

Digitized by Google

LAYDET, *Bertrand*, écuyer, seigneur de la Vouste, licencié ès-lois et lieutenant-particulier du sénéchal du Poitou, échevin en 1535 (fils du précédent).

LECOMTE, *François*, conseiller et médecin du roi, échevin en 1734.

* LE DUC, *Pierre*, chevalier, seigneur de Chéverrue et de Pouzay, conseiller et maître d'hôtel du roi, échevin, maire et capitaine en 1640, encore échevin et bienfaiteur de l'hôpital de Niort en 1654.

LEGOUST, *Philippe*, pair en 1620.

LENOIR, *Sébastien*, conseiller du roi, lieutenant au siége royal, échevin en 1734.

* LEROY, *Jean*, seigneur de Forges, consul en 1651, échevin, maire et capitaine en 1667 et 1668.

LIMOZIN, *Jehan*, pair et bourgeois en 1384.

LINIERS DE, *Louis-Joseph*, chevalier, seigneur de la Rousselière, commissaire de la noblesse, échevin, notable en 1765.

LOUVEAU, *André*, pair en 1620, élu receveur des deniers en 1627.

LOUVEAU, *Jean*, pair, lieutenant au régiment royal en 1641, juge-consul en 1651 (fils du précédent).

LOUVEAU, *André*, maître chirurgien, pair, enseigne au régiment royal en 1641, échevin en 1654 (frère du précédent).

LOUVEAU, *Pierre*, seigneur de la Croix-Chabans, pair et secrétaire de l'hôtel de ville de 1668 à 1670, juge des consuls en 1668 (fils du précédent).

LOUVEAU, *Luc*, seigneur des Ousches, consul, pair en 1675 (frère du précédent).

LOUVEAU, *André*, pair, enseigne au régiment royal en 1674 (frère du précédent).

* LOUVEAU, *Jacques*, écuyer, seigneur de Mayré, pair en 1641, échevin, maire et capitaine en 1652, doyen des échevins en 1676.

Digitized by Google

LOUVEAU, *Jean*, écuyer, seigneur des Iles, conseiller du roi, lieutenant-général criminel, pair et administrateur de l'hôpital en 1683 (fils du précédent).

LUCAZEAU, *Denis*, pair, juré en 1491.

LUCAZEAU, *Robin*, pair en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

LUCQUETEAU, *Micheau*, pair, assiste à l'assemblée générale du 22 avril 1491.

LUSSEAU, *N****, pair et sous-lieutenant au régiment de Niort en 1751.

M

MABOUL, *François*, seigneur de Ribray, échevin en 1529.

MABOUL, *Gilles*, noble homme, sire échevin en 1534 (fils du précédent).

MABOUL, *Jacques*, seigneur de Ribray, pair de la commune, maire et capitaine en 1545, en 1553 et en 1563, échevin en 1557, mort en 1570 (frère du précédent).

MABOUL, *Jean*, seigneur de Ribray et de la Douilletrie, consul, pair en 1604, mort échevin en 1609 (fils du précédent).

MACAULT, *Pierre*, pair et contrôleur de la commune en 1634.

MACÉ, *Jacques*, conseiller du roi, élu de Niort, échevin de 1688 à 1690.

MACÉ, *Pierre-Gabriel*, conseiller du roi, élu de cette ville de Niort, échevin de 1721 à 1752 (fils du précédent).

MADIEN, *Louis*, seigneur de Chef-de-Bois, procureur au siége de Niort, pair et enseigne détaché du régiment de cette ville en 1674.

MADIEN, *Louis-François*, procureur du roi, échevin démissionnaire en 1731.

MADIEN, *Daniel*, lieutenant particulier, assesseur civil, échevin et capitaine au régiment de Niort en 1751.

MAIGNEN, *Pierre*, pair, juré de la commune en 1491.

Digitized by Google

* MALLET, *Pierre*, seigneur de Chizon, pair de la commune, maire et capitaine en 1554, échevin en 1559.
* MANCEAU, *Jehan*, pair juré, maire en 1377.
* MANCEAU, *Jehan*, écuyer, seigneur des Hermitans, receveur des tailles, échevin, maire en 1598.
* MANCEAU, *Jacques*, écuyer, seigneur de l'Aifferie, de la Renaudière et Boissoudan, échevin-conseiller, maire et capitaine en 1612.
MANCEAU, *Jean*, écuyer, seigneur de la Gaschetière, pair en 1602.
MANCEAU, *Daniel*, écuyer, valet de chambre du roi, pair en 1602.
MANCEAU, *Théodore*, pair en 1605.
MANCEAU, *Guillaume*, écuyer, seigneur de la Pougnetterie, prévôt et lieutenant criminel de robe courte à Niort, pair et aumônier pour la commune en 1630.
MANCEAU, *Baltazard*, écuyer, seigneur de la Renaudière et de Boissoudan, échevin, capitaine au régiment royal en 1631.
MANGOU, *Antoine*, seigneur de Chantemerle, pair descendu d'échevin lors de la déclaration de ses fiefs nobles en 1529.
MANGOU, *Jean*, seigneur de Chantemerle, consul et pair en 1609, juge des consuls en 1638 (fils du précédent).
MANGOU, *Jacques*, seigneur de Boisségur, consul, pair en 1603 (frère du précédent).
* MANGOU, *René*, seigneur du Fief-Marsay et de l'Aulnay, pair enseigne au régiment de la ville en 1606 (fils du précédent).
MANGOU, *François*, seigneur de Bessé, avocat, conseiller du roi, juge-magistrat, pair, enseigne au régiment de la ville en 1675, échevin et administrateur de l'hôpital en 1683 (fils du précédent).
MANGOU, *Joseph*, seigneur de Boisségur et du Genest, consul, échevin en 1641 (fils de Jacques).

Digitized by Google

MANGOU, *François*, seigneur du Genest, avocat, conseiller du roi, juge-magistrat, pair en 1675 (fils du précédent).

MANGOU, *Jacques*, seigneur de la Chauvinière, conseiller du roi, juge-magistrat, pair en 1675 (frère du précédent).

MANGOU, *Joseph*, seigneur de la Pergellerie, avocat au siége, pair et aumônier de la commune en 1675 (frère des précédents).

MANGOU, *Louis*, seigneur de la Pergellerie, avocat, conseiller du roi, subdélégué de l'intendant du Poitou, pair en 1709 (fils et dernier descendant mâle du précédent.)

MARONNEAU, *Jean*, pair et receveur de la commune en 1614, procureur de police et secrétaire de la commune de 1625 à 1629.

* MAROT, *Isaac*, écuyer, seigneur de Villepain, conseiller et procureur du roi au siége royal de Niort, pair, maire et capitaine en 1687; échevin conseiller, capitaine-major détaché au régiment de la ville en 1674.

* MAROT, *Jean*, pair, sous-lieutenant au régiment de Niort en 1675.

MAROT, *Louis*, écuyer, seigneur du Petit-Moulin et du Coudray, pair, enseigne au régiment royal en 1701.

MARSAC, *Nicolas*, pair et secrétaire de l'hôtel de ville de 1643 à 1654.

MARSAC, *Pierre*, écuyer, seigneur du Portail, pair et secrétaire de 1654 à 1656; échevin noble en 1659.

* MARSAULT, *Alexis*, écuyer, seigneur de la Cailletière et de Parçay, président de l'élection de Niort, échevin, maire et capitaine de 1681 à 1684.

* MARTIN, *Jehan*, pair et aumônier de Saint-Georges en 1435, maire en 1442, échevin en 1453, inscrit dans les privi léges de 1461.

MARTIN, *Estienne*, pair, visiteur des cuirs en 1455.

MARTIN, *Jean*, pair, enseigne au régiment de Niort en 1698, juge des consuls en 1705, échevin en 1732.

Digitized by Google

MARTIN, *Antoine*, juge des consuls en 1735, échevin et capitaine au régiment de la ville en 1751, administrateur de l'hôpital en 1780 (fils du précédent).

MARTINEAU, *N****, pair et sous-lieutenant au régiment royal en 1702.

MANGARD, *Philippe*, pair en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

MAYNARD, *Jehan*, pair, visiteur des cuirs en 1453.

MAYNIER, *Jehan*, seigneur de Romagné, enquêteur pour le roi, pair en 1479, maire en 1491, échevin et aumônier de Saint-Georges en 1494.

MAYRÉ, *Simon* DE, noble homme, pair et aumônier de la commune en 1623, ancien échevin en 1640.

MÉZÈRE, *François*, pair du corps de ville en 1615.

MERCIER, *Tassin*, juge en la cour de la prévôté de Niort, pair et lieutenant du maire en 1404.

MERCIER, *Guillaume*, pair, aumônier de Saint-Jacques en 1456.

MESCHIN, *Jehan*, pair et procureur de la commune en 1370.

MESLIER, *Toussaint*, seigneur de Forges, secrétaire du roi, pair et secrétaire de la commune de 1534 à 1536, échevin en 1580.

MESMIN, *Jean*, seigneur de Fayolle, pair en 1620, échevin-conseiller en 1654.

MESMIN, *Aaron*, écuyer, seigneur de Fayolle, pair en 1633 et échevin en 1645 (fils du précédent).

MESMIN, *Jean*, seigneur des Marais, pair et receveur des deniers de la commune en 1659 (fils du précédent).

MESMIN, *Jean-Nicolas*, pair et receveur de la commune en 1671 (fils du précédent).

MESTIVIER, *Pierre*, consul en 1583, pair en 1615.

MESTIVIER, *Jean*, marchand consul en 1596, pair et receveur des deniers de la commune en 1611.

MESTIVIER, *Jean*, seigneur de la Pelloterie, avocat, pair et receveur de la commune en 1671.

Digitized by Google

MICHEL, *René*, pair et bourgeois en 1565.

MICHEL, *Nicolas*, échevin, conseiller en 1602.

MIGAULT, *Mathieu*, seigneur de la Fontenelle, conseiller du roi, élu de l'élection de Niort, pair en 1615.

* MIGAULT, *Louys*, écuyer, seigneur de la Fontenelle, pair en 1638, échevin-conseiller et maire en 1643, aumônier de la commune en 1669, capitaine au régiment royal, mort à la défense des côtes du Poitou en 1674 (fils du précédent).

* MIGET, *Jehan*, seigneur de Malemouche, consul, pair en 1567, maire et capitaine en 1569.

* MIGET, *Pierre*, seigneur de Malemouche, juge des consuls en 1584, échevin, maire et capitaine du 2 décembre 1588 au 1er juin 1589 (fils du précédent).

MODON DE, *François*, échevin du corps de ville de 1555 à 1565.

MOREAU, *Pierre*, seigneur de la Richardière, consul, pair et enseigne au régiment royal en 1674, greffier de la cour consulaire en 1682.

MOREL, *Marin*, pair en 1562.

* MOREILLON DE, *Guillaume*, commissaire délégué par le roi pour les ventes des fiefs en Poitou, pair, maire en 1341.

MORICEAU, *Jean*, notaire royal, échevin et capitaine au régiment royal en 1751, notable en 1765.

* MORIN, *Jean*, seigneur de Chef-de-Bois, premier juge-consul de la cour consulaire de Niort en 1565, pair de la commune, maire en 1566.

MORIN, *Mathurin*, seigneur du Fief-Joyeux et de la Piloterie, juge des consuls en 1598 et 1618, échevin en 1615, mort en 1620.

* MORIN, *René*, écuyer, seigneur de Port-Laydet, consul, pair, enseigne au régiment royal en 1615, échevin, maire et capitaine en 1634 et 1636.

Digitized by Google

N

NIVARD, *François*, pair de la commune en 1535.
NOEL, *François*, chirurgien et apothicaire, juge des consuls en 1650, pair en 1654.
NOEL, *Jacques*, médecin, enseigne au régiment royal en 1674 (fils du précédent).
NOEL, *Luc*, pair et enseigne au régiment royal en 1694 (frère du précédent).

O

OLIVIER, *Jean*, pair de la commune en 1638.

P

* PAEN, *Pierre*, seigneur de Chauray, échevin, sire maire vers 1476.
* PALUSTRE, écuyer, seigneur de Boisne, des Ardillers et du Couteau, conseiller du roi, juge-magistrat au siége royal de Niort, échevin, maire en 1725.
PALUSTRE, *Jean-Alexis*, écuyer, seigneur des Ardillers, notable en 1734 (fils du précédent).
PANYERS, *Antoine* DE, pair juré de la commune en 1491.
PANYER, *Micheau*, pair en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).
PANYER, *Jehan*, échevin du corps de ville de 1565 à 1567.
PANYER, *Nicolas*, seigneur de la Pivardière, pair en 1688.
PAPEFUST, *Hugues*, greffier de la cour de Niort en 1487, substitut du procureur du roi et pair de la commune en 1494.
PARTHENAY, *Jean*, procureur au siége royal de Niort, pair en 1615.
PARTHENAY, *Pierre*, procureur, pair de 1641 à 1654, héritier de la charge de secrétaire-greffier de la commune

Digitized by Google

et des cahiers de la mairie, après Guillaume BROTHERON son grand-père maternel (1551 à 1555).

PARTHENAY, *Pierre*, seigneur de la Mouline, pair et aumônier de la commune en 1672 (fils et petit-fils des précédents).

PASTOUR, *Jean-François*, seigneur de Neuville, conseiller du roi, receveur des tailles, notable en 1734.

* PASTUREAU, *Guillaume*, seigneur de Charray et de la Grange, pair en 1535, maire en 1550 et en 1558, élu échevin en 1557 et juge des consuls en 1583.

* PASTUREAU, *Mathurin*, écuyer, seigneur de Vaumoreau et de la Grange, conseiller et procureur du roi au siége royal, échevin en 1582, maire et capitaine en 1587, échevin et aumônier en 1609 (fils du précédent).

* PASTUREAU, *Jacques*, seigneur de la Roche-Cartault, conseiller du roi, juge des consuls en 1580, échevin et maire en 1588 (frère du précédent).

PASTUREAU, *Guillaume*, écuyer, seigneur du Pays et des Rochers, avocat du roi en l'élection, pair en 1610, échevin et capitaine aux gardes en 1624 (fils du précédent).

PASTUREAU, *Pierre*, seigneur du Lymon et de la Grange, pair en 1615, échevin et capitaine des gardes en 1625 (frère du précédent).

* PASTUREAU, *Jacques*, seigneur des Granges et de la Roche, conseiller et élu en l'élection de Niort, pair en 1615, échevin en 1620, maire et capitaine en 1624 (fils de Jacques, maire en 1588).

PASTUREAU, *Jacques*, seigneur des Granges, pair, lieutenant des gardes en 1624 (fils du précédent).

PASTUREAU, *Philippe*, écuyer, seigneur de Richebonne, pair de 1620 à 1675, consul en 1676.

PASTUREAU, *Jean*, écuyer, seigneur de Germond, pair en 1641.

PASTUREAU, *René*, seigneur de la Grange, pair en 1620.

Digitized by Google

* Pastureau, *Pierre*, écuyer, seigneur de Bouteville, conseiller du roi, juge-magistrat, échevin, maire et capitaine en 1642 (fils de Guillaume, 1624).

Paziaud, *Guillaume*, clerc, garde du scel établi pour le roi à Niort, pair en 1297.

Pellerin, *Bernard*, pair et procureur de la commune en 1712.

* Pelletier, *Jehan*. écuyer, seigneur de la Tranchée, licencié ès-lois, pair, maire en 1517, 1518 et encore en 1538, échevin noble en 1529.

* Pelletier, *Pierre*, écuyer, seigneur de la Goupillière et de la Barbezière, avocat, pair et secrétaire de la commune de 1605 à 1626 et encore en 1630 (fils de Jean, maire en 1538).

* Pelletier, *Pierre*, écuyer, seigneur du Nizeau, avocat, enquêteur pour le roi, fabriqueur de l'église Notre-Dame de Niort, pair en 1627 (fils du précédent).

* Pelletier, *Louis*, écuyer, seigneur du Nizeau, échevin notable en 1626 (fils du précédent).

* Pelletier, *Jacques*, jeune, greffier des traites foraines, pair et notable en 1617 (frère du précédent).

Perrault, *Pierre*, noble homme, docteur en médecine, pair en 1615

* Perret, *Antoine*, seigneur du Coudray, conseiller du roi, lieutenant-général de police, échevin, nommé maire et capitaine de 1765 à 1769.

Perrin, *Colas*, pair et procureur de la commune en 1490 et 1491, et encore en 1490.

* Perrin, *François*, pair du corps de ville en 1503, échevin et seigneur de Bretignolles en 1529, maire en 1543.

Pérot, *Philippe*, seigneur de Belle-Isle et de Tartifume, fermier général de l'Abbaye royale des Chatelliers et des seigneuries de Paigland, Beaucay et Chabans, consul, pair et lieutenant au régiment royal en 1675.

Pérot, *Jean*, seigneur des Ouseches, pair notable en 1716.

Digitized by Google

PERRUCEAU, *Pierre*, pair visiteur du poisson en 1445.

PERCECHAUSSE, *Jehan*, clerc, sage en droit, maître licencié ès-lois, pair de la commune de 1347 à 1370, procureur de l'aumônerie de Saint-Georges, ou Charité de la Blée en 1376, lieutenant-général du sénéchal du Poitou en 1381, maire en 1347, en 1357, en 1369 et en 1370.

PERCECHAUSSE, *Jehan*, le jeune, bachelier ès-lois, pair et aumônier de Saint-Georges en 1391.

PETIT, *Geoffroy*, pair, assiste à l'assemblée générale du 22 avril 1491.

PICOT, *Pierre*, noble homme, consul, pair en 1615, juge des consuls en 1605, échevin en 1634.

PIET, *Noël*, seigneur de Chizon et de la Chagnée, noble homme échevin en 1615.

PIET, *Estienne*, seigneur de Chizon, pair en 1650 (fils du précédent).

PIET, *Antoine*, seigneur du Luc, pair et enseigne au régiment royal en 1674 (frère du précédent).

PIET, *Pierre*, seigneur de Saint-Jacques, pair en 1674 (frère du précédent).

PIET, *Noël*, seigneur de la Maison-Neuve, pair et enseigne au régiment royal en 1676 (frère du précédent).

PIET, *Jacques*, écuyer, seigneur de la Chagnée et de Piedefond, conseiller et procureur du roi en l'élection, pair, secrétaire de l'hôtel de ville de 1635 à 1638, échevin et maire en 1645 (frère aîné des précédents).

PIET, *Philippe*, écuyer, seigneur de Piedefond, échevin en 1657, conseiller et procureur du roi en 1664, maire en 1686, bienfaiteur de l'hôpital en 1666 (fils du précédent).

PIET, *Noël*, seigneur de Grandmaison, conseiller et contrôleur en la maîtrise des eaux et forêts, pair et enseigne au régiment royal en 1674 (fils d'Etienne).

PIET, *Etienne*, seigneur du Vigneau, juge des consuls en 1713, greffier de la maîtrise des eaux-et-forêts, échevin en 1721 et 1726.

Digitized by Google

PIET, *Jean*, seigneur de Grandmaison, procureur au siége, pair et receveur de la commune en 1703, échevin notable en 1716.

PIET-BERTON, *Antoine-Etienne*, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts, échevin notable en 1769.

PIET-BERTON, *Jean-Antoine*, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts, échevin et lieutenant du maire en 1773 et en 1785.

PIET, *Charles-Noël*, sieur de Pijouy, avocat au parlement, second échevin en 1773, député pour le tiers-état à l'assemblée nationale en 1787, président du tribunal de Niort en 1792.

PIGNOU, *Jehan*, l'aîné, garde du scel établi pour le roi à Niort, clerc, sage en droit, pair juré de la commune en 1539.

PIGNOU, *Guillaume*, pair, maire en 1420 (fils du précédent).

PILOT, *Jehan*, seigneur de Beauretour, commis des fermes, receveur des droits de francs-fiefs, pair notable, assiste à l'ouverture de l'Oratoire en 1716.

PINEAU, *Pierre*, pair du corps de ville en 1616.

PINET, *Jean*, notaire et tabellion royal à Niort, pair et secrétaire de la commune de 1659 à 1661.

PINET, *Thomas*, seigneur du Vallon, procureur au siége, pair et receveur des deniers en 1695.

PLANCHON, *Jean*, seigneur de la Croix-Nallin, pair et procureur de la commune en 1604, nommé échevin en 1615.

POIGNARD, *Christophe*, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

POITEVIN, *Mathieu*, pair, assiste à l'assemblée générale du 22 avril 1491.

POSTEL, *Robert*, pair du corps de ville en 1567.

POTIER, *Pierre*, pair du corps de ville en 1675.

POTIER, *Etienne*, seigneur de la Foucaudière, marchand notable en 1734.

Digitized by Google

POTIER, *N****, seigneur des Fontaines, pair et sous-lieutenant au régiment royal de Niort en 1751.

POTIER, *Etienne-Alexandre*, conseiller du roi, élu en l'élection de Niort, échevin en 1765.

POUDRET, *René*, seigneur de Sevret, conseiller du roi et procureur du roi et de la police, notable en 1734.

POUGET, *Jean*, pair, visiteur des bêtes vives en 1455.

POUGNARD, *François*, marchand, pair et bourgeois de la commune en 1535.

POUGNET, *Jacques*, procureur au siége, pair et témoin pour la commune âgé de 39 ans en 1693.

PRÉVOST, *Colas*, pair de la commune en 1491.

PRIOLEAU, *François-Elysée*, écuyer, licencié ès-lois, avocat au parlement et au siége royal de Niort, échevin et capitaine de la compagnie des Grenadiers de la ville en 1735.

PRIOLEAU, *François-Elysée*, écuyer, licencié ès-lois, avocat, greffier en chef au tribunal civil de Niort, pair et receveur de la commune et sous-lieutenant au régiment royal en 1751.

PUGNET, *Jean*, écuyer, seigneur de Boisvert, conseiller du roi, élu en l'élection, échevin, maire et capitaine en 1656.

PYON, *André*, marchand, pair juré de la commune en 1425.

Q

QUAIRAY, *Aimery* DE, pair juré de la commune en 1325.

R

RACAPÉ, *Pierre*, seigneur de Galerni, pair et procureur-syndic en 1629, échevin, sert au ban des nobles en 1635.

RACAPÉ, *René*, échevin du corps de ville en 1717.

Digitized by Google

RACAPÉ, *Jacques-Yves*, adjudicataire du droit de coutume sur la Sèvre, pair et lieutenant au régiment de la ville en 1751.

RACAPÉ, *Jacques-Louis*, consul, pair, sous-lieutenant au régiment royal en 1787.

RADE, *Pierre* DE LA, conseiller et procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts, échevin en 1719.

RAPPIN, *Jehan*, pair juré en 1460 (*V.* BRIQUET).

REGNAULT, *Jehan*, écuyer, seigneur de Rancogne, du Petit et Grand Montbrun, conseiller du roi et élu en l'élection de Niort, échevin du corps de ville en 1602.

REGNAULT, *Jean*, écuyer, seigneur de Rancogne, conseiller du roi au siége royal de Niort, pair en 1602, échevin en 1608, maire et capitaine en 1616, aumônier en 1625 (fils du précédent).

REGNAULT, *Pierre*, écuyer, seigneur de Rancogne, pair et enseigne aux Gardes de la ville en 1625 (fils du précédent).

REGNAULT, *René*, écuyer, seigneur de Vinerville, brigadier de Cent-Chevaux-Légers de la Garde du roi, pair en 1640 (frère du précédent).

RICHIER ou RICHER, *Jehan*, seigneur du Teil, pair en 1488, échevin en 1491, maire en 1498, fabriqueur de l'église Notre-Dame (figure avec ce titre dans l'inscription gravée sur le mur extérieur de cette église, côté du grand vitrail, en 1491).

RICHIER, *Jehan*, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

RICHIER, *Antoine*, seigneur de la Mélèzerie, procureur du roi, échevin en 1609.

RICHIER, *Antoine*, seigneur de la Foy-Fouchebray, consul, juge-président de la cour consulaire en 1619, pair, élu receveur en 1626.

RICHIER, *Pierre*, seigneur de la Chevalerie, juge des consuls en 1670, échevin, lieutenant-colonel du régiment envoyé à la défense des côtes du Poitou en 1674.

Digitized by Google

RIVIÈRE, *Pierre* DE LA, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

RIVIÈRE, *Mongin* DE LA, écuyer, seigneur de l'Oulmetrou, pair en 1623, maire le 11 juin 1623.

RIVOLET, *Joseph*, seigneur de la Grimaudière, consul, ancien juge des marchands, échevin-conseiller en 1675, échevin et capitaine de la cavalerie en 1695.

* ROCHE, *Pierre* DE LA, hôtelier rue Merdusson, pair en 1454, puis échevin en 1470, écuyer, seigneur de la Goupillière maire en 1483 et en 1490.

* ROCHEREUIL, *Bertrand*, seigneur de la Touche-Poupineau et de Pallatreau, échevin, maire en 1557, juge des consuls en 1573.

ROUGET, *Françoys*, seigneur du Fief-Fortuneau, procureur au siége royal, pair et receveur des deniers de la commune en 1675, qualifié de noble homme et messire échevin de 1676 à 1696.

* ROUGET, *François*, conseiller du roi, lieutenant-général civil, juge-prévôt, châtelain, enquêteur, commissaire-examinateur au siége royal, échevin, maire et capitaine en 1728 et encore de 1744 à 1749 (petit-fils du précédent).

* ROUGET DE MAIGNAU, *Jacques-Etienne*, conseiller du roi, lieutenant-général de police au siége royal, échevin, maire et capitaine du 4 septembre 1753 au 29 juillet 1765 (frère du précédent).

* ROUGET DE GOURCEZ, *Mathieu*, conseiller du roi, lieutenant-criminel au siége royal, échevin, maire et capitaine du 21 août 1769 jusqu'au 4 novembre 1789, député à l'assemblée nationale (frère du précédent).

ROUILLAUD, *Jean*, pair de la commune en 1615.

ROUILLÉ, *André*, pair de la commune en 1675.

RONCE, *Jean* DE LA, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

ROUSSEAU, *Jehan*, l'aîné, pair, assiste l'aumônier de Saint-Georges en 1375.

Digitized by Google

ROUSSEAU, *Jehan*, échevin, figure à l'assemblée générale du 23 juin 1499.

ROUSSEAU, *Jean*, écuyer, seigneur de la Parisière, avocat du roi, échevin, député par la commune près du roi en 1601.

* ROUSSEAU, *Pierre*, écuyer, seigneur du Mans, de la Place et des Mortiers, conseiller du roi, pair, maire en 1606 (frère du précédent).

* ROUSSEAU, *Pierre*, écuyer, seigneur de la Place et des Mortiers, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel en l'élection; échevin, maire et capitaine en 1627, trésorier-général de France, intendant des finances à Poitiers en 1640 (fils du précédent).

ROUSSEAU, *Pierre*, écuyer, seigneur de la Place et des Mortiers, trésorier-général à Poitiers, échevin-conseiller de Niort en 1675 (fils du précédent).

ROY, *Pierre*, pair et secrétaire de la commune en 1602.

ROY, *Jacques*, seigneur de la Babinière, échevin et administrateur de l'hôpital en 1680 (fils du précédent).

S

SABIRON, *Guy*, apothicaire, pair juré de la commune en 1491.

SABIRON, *Jacques*, pair en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

SABOURIN, *Pierre*, pair en 1491, fabriqueur de l'église Notre-Dame. Son nom figure avec ce titre dans l'inscription placée cette même année, sous le grand vitrail de cette église.

SABOURIN, *Pierre*, consul, pair et aumônier de Saint-Jacques et de Saint-Georges en 1610, juge des consuls en 1596.

SABOURIN, *Aaron*, pair de la commune en 1638.

Digitized by Google

SABOURIN, *Pierre*, noble homme, avocat en parlement, juge sénéchal de Magné, pair en 1640.

SABOURIN, *Jean*, notaire et tabellion royal, notable en 1716.

SABOURIN, *Jean*, seigneur de la Pougnetterie; pair et lieutenant au régiment royal en 1751.

* SACHER, *Saturnin*, écuyer, seigneur du Fief-Coirault, de la Salle, de Puycendron et de la Baudouynière, échevin, maire et capitaine en 1590, procureur syndic de la commune en 1609, lors de sa mort.

SACHER, *Charles*, écuyer, seigneur de Vaudelayne et des Marquisières, échevin en 1609 (fils du précédent).

SACHER, *Guillaume*, écuyer, seigneur de la Place, échevin en 1620.

* SACHER, *Hiérosme*, écuyer, seigneur de la Salle, de Bourgeron et de la Berlière, échevin dès 1577, maire et capitaine en 1619, aumônier en 1618, encore échevin et capitaine des Gardes en 1624 (frère du précédent).

SACHER, *Jean*, écuyer seigneur de la Place et de la Salle, pair de la commune en 1666 (fils du précédent).

* SAINT-MARTIN, *Jean* DE, écuyer, seigneur de la Chauvinière, avocat, échevin, maire en 1508 et en 1531, encore échevin en 1535.

SAINT-MARTIN, *Jean* DE, le jeune, écuyer, pair de la commune en 1535, frère du précédent. (Liste de Dom FONTENEAU.)

SAINTVAIZE, *Giraud* DE, messire prêtre, pair, aumônier de Saint-Jacques pour la commune en 1404.

SALLARD, *François*, sire pair et bourgeois de Niort, en 1579.

* SARRAZIN, *Pierre*, clerc, sage en droit, pair, maire en 1331 et 1336 (*V.* BRIQUET).

* SARRAZIN, *Jehan*, pair, fabriqueur de Notre-Dame, maire en 1357, fait serment de féauté pour la commune à cette date.

* SARRAZIN, *Pierre*, pair juré, maire en 1385 (Liste de LERICHE).

* SAVIGNAC, *Estienne*, écuyer, seigneur de Vieux-Fourneau

Digitized by Google

et du Breuillac, échevin, maire et capitaine en 1602 et en 1604, juge président de la cour consulaire en 1607.

SAVIGNAC, *Estienne*, écuyer, seigneur de Vieux-Fourneau, échevin et capitaine en chef du régiment royal de Niort, sert en armes au ban des nobles du Poitou en 1635.

SAVIGNAC, *Jean*, écuyer, seigneur du Breuillac, consul, pair de la commune de 1662 à 1675.

SAVIGNAC, *André*, écuyer, seigneur des Roches, échevin du corps de ville de 1659 jusqu'à 1666.

SAVIGNON, *André*, échevin conseiller en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

SAVIGNON, *Audes*, conseiller du roi, pair de la commune en 1535.

SAVIGNON, *Jacques*, pair de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

* SENNÉ, *Jehan*, pair juré, maire, fait serment de féauté lors de sa réception dans cette charge, le 30 septembre 1367, encore maire en 1371.

SENNÉ, *Philippe*, pair de la commune en 1615.

* SINSON, *Antoine*, pair et bourgeois de la commune, maire en 1532, mort échevin en 1535.

SIVORD, *Jacob*, écuyer, seigneur de Vauceray, échevin-conseiller de 1615 à 1621.

SYMON, *Pierre*, écuyer, seigneur de la Touche, avocat au siége, pair et procureur-syndic de la commune en 1609, maire et capitaine en 1611, échevin en 1625.

SYMON, *Guillaume*, écuyer, seigneur de la Figuasse, pair et lieutenant aux Gardes de la ville en 1625 (fils du précédent).

* SYMON, *Pierre*, écuyer, seigneur de la Figuasse et de la Touche, pair en 1641, maire et capitaine en 1646 (fils du précédent).

* SYMONNAULT, *Pierre*, écuyer, seigneur de Monzay et de Girassac, conseiller du roi et élu en l'élection de Niort, échevin-conseiller, maire et capitaine en 1651.

Digitized by Google

T

* TARQUEX, *Guillaume*, écuyer, seigneur des Fontaines, pair et receveur de la commune en 1490 et 1491, élu maire et capitaine le 11 juin 1499.

* TARQUEX, *Guillaume*, écuyer, seigneur de la Règle et de Boisberthier, échevin-conseiller, maire et capitaine élu le 11 juin 1534 (fils du précédent).

* TAVEAU, *Pierre*, conseiller juré de la commune en 1415, fabriqueur de Notre-Dame en 1434, procureur du roi, échevin, candidat à la mairie en 1456, maire en 1457, échevin cy-devant maire inscrit dans les priviléges accordés à la ville en 1461.

* TAVEAU, *Guillaume*, écuyer, licencié ès-lois, assesseur lieutenant du sénéchal du Poitou, échevin, maire en 1489, assesseur du maire en 1494, maire pour la deuxième fois en 1496 et 1497, encore échevin en 1500 (fils du précédent).

TAVEAU, *Cardin*, pair, juré de la commune en 1493.

* TEILLÉ, *Philippe*, écuyer, seigneur de Faugère, avocat au siége, pair en 1641, maire et capitaine en 1658, échevin en 1659, capitaine du régiment royal en 1674, sénéchal du marquisat de Fors en 1685.

TEILLÉ, *Louis*, écuyer, seigneur des Chèzes, licencié ès-lois, pair en 1729 (fils du précédent).

TÉXIER, *Françoys*, pair et substitut du procureur-syndic de la commune en 1579, secrétaire de 1594 à 1600.

TÉXIER, *Pierre*, seigneur de la Gaultrie, procureur ès-cour royale, échevin de 1603 jusqu'à 1615.

TÉXIER, *Simon*, seigneur de la Gaultrie, pair en 1615, échevin-conseiller en 1620, commissaire-délégué par la commune en 1654, doyen des échevins en 1666.

TÉXIER, *Laurent*, écuyer, seigneur de la Gaultrie et du Petit-Château, échevin démissionnaire en 1665.

Digitized by Google

TÉXIER, *Françoys*, procureur ès-cour royale, pair, aumônier de la commune en 1617, lieutenant aux Gardes en 1625.

TÉXIER, *Mathieu*, pair du corps de ville en 1615.

TÉXIER, *Pierre*, notaire et tabellion royal héréditaire, pair en 1620.

THIBAULT, *Colas*, pair juré de la commune en 1457.

THIBAULT, *Estienne*, pair de la commune en 1499.

THIBAULT, *Léon*, échevin de la commune en 1535 (Liste de Dom FONTENEAU).

THIBAULT, *Pierre*, pair, consul de 1535 jusqu'à 1548.

THIBAULT, *Raoul*, écuyer, sire-échevin de la commune en 1566.

THIBAULT, *Pierre*, écuyer, seigneur de la Roche-d'Allerit, conseiller et procureur du roi en 1602 (par résignation de Mathurin PASTUREAU), fabriqueur de l'église Notre-Dame en 1603, pair en 1610, maire et capitaine en 1619, échevin et capitaine aux Gardes en 1625, sert en armes au ban des nobles du Poitou en 1635 (fils du précédent).

THIBAULT, *Jacques*, écuyer, seigneur de Saint-Jacques, juge-président de la cour consulaire en 1604, échevin (frère du précédent).

THIBAULT, *Jacques*, écuyer, seigneur du Colombier, conseiller du roi, lieutenant-particulier, assesseur civil et criminel au siége royal de Saint-Maixent, puis juge-magistrat en l'élection de Niort, échevin-conseiller et maire en 1643, capitaine au régiment royal en 1674 (fils du précédent).

THIBAULT, *Louis*, pair de la commune en 1615.

THIBAULT, *Pierre*, notaire et tabellion royal, secrétaire-greffier et pair de la commune de 1657 à 1658, encore pair en 1675.

THIBAULT, *Philippe*, écuyer, seigneur du Meslier, consul, échevin, maire et capitaine en 1671 (frère de Jacques du Colombier maire en 1648).

Digitized by Google

THIBAULT, *François*, écuyer, seigneur du Meslier, pair et secrétaire-greffier de la commune en 1693 (fils du précédent).

* THIBAULT, *Jacques*, écuyer, seigneur de la Gaschère, conseiller du roi, juge-magistrat au siége, échevin, administrateur de l'hôpital, maire et capitaine en 1688.

THIBAULT, *Pierre*, écuyer, seigneur de la Gaschère, échevin en 1716 (fils du précédent).

* THIBAULT, *Pierre*, écuyer, seigneur de Bouteville, avocat en parlement, conseiller du roi, juge-magistrat au siége, échevin, maire et capitaine pendant quinze années de 1729 jusqu'en 1744. C'est pendant qu'il était maire, et le 15 septembre 1733, que fut approuvé par l'intendant du Poitou le devis de la caserne de cavalerie qu'on exécuta peu après.

THIBAULT, *Constant*, écuyer, seigneur de Beauregard, élu échevin en 1731.

THIBAULT, *Simon*, seigneur de Forges, aide-major au régiment royal de Niort en 1734, pair et receveur de la commune en 1765.

THIBAULT-D'ELBENNE, *N****, échevin et capitaine au régiment royal de Niort en 1751.

THIBAULT, *Alexis*, écuyer, seigneur de Prémaillé, pair et lieutenant au régiment royal en 1734.

THOUIN, *Louis*, seigneur de la Ronce, conseiller du roi, directeur des aides en l'élection, notable en 1703.

TOUQUARD, *Gamaliel*, écuyer, seigneur de Léro, de la Touche-Moreau et de l'Espinette, du Fief-Laydet et de Vaux, fait déclaration des dites seigneuries comme échevin-noble de Niort en 1609.

TOUPET, *Jacques*, pair et officier sergent de la commune en 1487 (*V.* BRIQUET).

TOUPET, *Jean*, écuyer, seigneur de Courpentay et de Fougère, échevin en 1568.

TOUPET, *André*, pair et bourgeois en 1565.

Digitized by Google

* Turpault, *Jacques*, écuyer, seigneur de la Brissonnière, conseiller du roi, juge-magistrat, échevin-conseiller, maire et capitaine en 1665 et 1666.

V

Vaslet, *Pierre*, notaire et tabellion royal, pair en 1630.

Vaslet, *Jean*, seigneur de Costeau-Richer, avocat du roi et échevin en 1687.

Vaslet, *Pierre*, procureur au siége, pair et conseiller de l'hôtel de ville de 1620 à 1670.

Vaslet, *Pierre*, l'aîné, seigneur de Malleray, avocat en parlement, pair en 1675, échevin en 1676, maire et capitaine en 1689, administrateur de l'hôpital, encore échevin en 1696 (fils du précédent).

Vaslet, *Jacques*, seigneur de Malleray, avocat, échevin et doyen des avocats à l'assemblée des notables en 1716 (fils du précédent).

Vaslet, *Pierre*, le jeune, seigneur de la Châteaudière, avocat en parlement, pair en 1675, était échevin remplaçant le maire en 1711 (frère de Vaslet aîné).

Vaslet, *Jacques*, seigneur de la Châteaudière, avocat au siége, pair en 1704 et premier échevin en 1719 (fils du précédent).

* Vaslet, *Etienne*, seigneur du Puisac, conseiller du roi, juge-magistrat au siége royal de Niort, échevin, maire et capitaine de 1749 à 1752, colonel né du régiment royal, et premier capitaine de la compagnie de cavalerie de la ville (petit-fils de Pierre, maire en 1689).

Vaslet, *Paul*, seigneur de Jardres, procureur au siége, pair et enseigne en 1674, élu échevin à 44 ans en 1690 (frère de Pierre, maire en 1689).

Vaslet, *Paul*, seigneur du Breuil, procureur du roi au siége, pair et lieutenant au régiment royal en 1703, procureur-syndic de la commune en 1704 (fils du précédent).

Digitized by Google

VASLET, *Pierre*, seigneur du Breuil, avocat en Parlement, pair en 1721 (fils du précédent).

VASLET, *Etienne*, échevin et capitaine au régiment royal en 1698.

VAUGUYON, *Pierre*, pair de la commune de 1437 à 1453.

VAUGUYON, *Constant*, pair de la commune de 1453 à 1456 (*V.* BRIQUET).

VAUGUYON, *Laurent*, pair, assiste à l'assemblée générale du 22 juin 1499.

VAUGUYON, *Jean*, échevin, conseiller en 1620.

* VAUGUYON, *François*, licencié en droit, avocat, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel au siége, échevin, maire et capitaine en 1719, administrateur de l'hôpital en 1720 (petit-fils du précédent).

VERDALLE, *Jean* DE, pair de la commune en 1616.

VÉZINET, *Antoine*, seigneur de Martigny, échevin, mort en 1529 (Liste de Dom FONTENEAU).

VIEILLESEIGLE, *Pierre*, clerc, pair-juré de la commune, aumônier de Saint-Georges en 1376, garde du scel établi pour le roi à Niort en 1403.

* VIEILLESEIGLE, *Jehan* DE, seigneur de Rat-qui-Dort, pair, procureur et lieutenant du maire, puis maire en 1440 (fils du précédent).

VIEILLESEIGLE, *Jehan*, seigneur de Rat-qui-Dort, procureur du roi, pair et procureur-syndic de la commune de 1487 à 1491 (fils du précédent).

* VIEILLESEIGLE, *Guillaume*, écuyer, seigneur de Rat-qui-Dort et des Jacquetières, licencié ès-lois, lieutenant-général du sénéchal du Poitou, pair de la commune, maire et capitaine en 1512, en 1524 et en 1535 (fils du précédent).

* VIAULT, *Guillaume*, écuyer, seigneur d'Aigonnay et de Sainte-Pezenne, pair en 1535, échevin en 1543, maire en 1549 et encore échevin en 1559.

* VIAULT, *Guillaume*, écuyer, seigneur de Bégrolle et

Digitized by Google

d'Aigonnay, consul, échevin en 1577, maire et capitaine en 1582, juge président de la cour consulaire en 1595 (fils du précédent).

* VIAULT, *Pierre*, écuyer, seigneur d'Aigonnay et de la Clairvaudière, avocat, échevin, maire et capitaine en 1615, mort échevin en 1620 (fils du précédent).

VIAULT, *Philippe*, écuyer, seigneur de Torsay, échevin en 1625 (fils du précédent).

* VIGIER, *Jean*, seigneur de la Vigne-Avanturou et de Saint-Florent, pair en 1535, échevin-conseiller en 1550, maire et capitaine en 1551, mort conseiller en 1557.

* VILAIN, *Jehan*, le jeune, clerc en droit, pair, maire en 1318 et 1325.

* VILLIERS, *Estienne* DE, écuyer, seigneur de Lesson et de Prinçay, échevin en 1499, maire en 1501 et en 1511, et pour la troisième fois en 1526.

* VILLIERS, *Guy* DE, écuyer, seigneur de Martigné et du Plessis, commissaire-délégué par le roi pour recevoir le serment des gentilshommes en 1529, échevin en 1535, maire et capitaine en 1541 (fils du précédent).

* VILLIERS, *Philippe* DE, écuyer, seigneur de Saint-Rémy et de Prinçay, receveur des tailles pour le roi à Niort, pair en 1535, échevin-conseiller en 1540, maire en 1546 (frère du précédent).

* VILLIERS, *Guillaume* DE, écuyer, seigneur des Groix, de Saint-Rémy et de Prinçay, pair en 1535, échevin-conseiller, receveur des tailles, maire en 1552, échevin en 1557 (frère du précédent).

* VILLIERS, *Philippe* DE, écuyer, seigneur de Prinçay, receveur des tailles, consul, échevin, maire et capitaine en 1573 et en 1577, mort l'épée à la main à la tête de la compagnie qu'il commandait, lors de la prise de Niort par l'armée protestante en 1588 (fils de Philippe, maire en 1546).

* VILLIERS, *Jacques* DE, écuyer, seigneur de Prinçay et de

Digitized by Google

Vaudelaigne, procureur du roi, échevin, maire et capitaine en 1605 (fils du précédent).

VILLIERS, *Louis* DE, écuyer, seigneur de Compairé et de Chantemerle, président de l'élection de Niort, échevin, maire et capitaine en 1579 (fils de PHILIPPE, maire en 1546).

* VILLIERS, *Pierre* DE, écuyer, seigneur de Chantemerle, conseiller du roi, juge-magistrat, échevin, maire en 1630 (fils du précédent).

VIVIEN, *Etienne*, pair de la commune en 1615 et receveur en 1621.

VIOLETTE, *René*, pair et lieutenant au régiment royal de Niort en 1751.

VOUILLÉ, *André*, pair de la commune en 1678.

* VOYSIN, *Guillaume*, clerc, sage en droit, pair de la commune, maire en 1349.

Y

* YVER, *Jehan*, pair et procureur-syndic de la commune en 1436, commissaire du roi en 1454, candidat à la mairie en 1455, élu maire en 1456, échevin ci-devant maire, figurant à ce titre dans les priviléges de noblesse accordés en 1461.

* YVER, *Gervais*, seigneur de l'Ouche-Moreau, pair de la commune, maire en 1502, tué en 1533 par Claude CHEVALLEAU DE BOISRAGON; il était fils du précédent.

YVER, *Jacques*, écuyer, seigneur de Plaisance et de la Bigotterie, licencié ès-lois, pair de la commune, maire en 1556: illustré par un ouvrage en vers intitulé: *Le Printemps d'Yver*, contenant également des vers de Joseph et de Marie YVER ses frère et sœur. La ville a donné leur nom à la rue qu'ils habitaient (fils du précédent).

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES MAIRES DE NIORT

DE 1789 A 1864.

1790. JARD-PANVILLIER, *Louis-Alexandre*, docteur en médecine, nommé le 19 janvier.

1790. DANIEL-LACOMBE, notable et président des consuls, nommé le 14 août.

1791. MORISSET, *René-Jacques*, avocat, nommé le 13 novembre.

1792. GUILLEMEAU, *Jean-Jacques-Daniel*, docteur en médecine, officier municipal, nommé en décembre.

1794. CRUVELIER, *Jean-de-Dieu*, officier municipal, consul, nommé le 7 pluviôse an II de la république française.

1795. PROUST, *François*, officier municipal, nommé le 18 prairial an III et continué l'an IV.

1796. BUSSEAU, *Marc-Antoine*, adjoint municipal, président de l'administration, nommé le 27 germinal an IV et continué l'an V.

Digitized by Google

1798. Brisson, *Thomas*, docteur en médecine, président de l'administration, nommé le 1er floréal an VI.

1799. Martin, *Jean*, fils, officier municipal, président de l'administration, nommé le 1er floréal an VII.

1800. Brisson, *Thomas*, nommé pour la deuxième fois, installé par M. le préfet Dupin le 30 germinal an VIII jusqu'à l'an XII.

1803. Barré de Montigny, nommé le 1er vendémiaire an XII.

1807. Bouchet de Lingrimière, nommé le 18 mars.

1809. Busseau-Rouget, *Emmanuel*, nommé le 6 août, continué en 1810.

1810. Piet-Lataudrie, nommé le 31 août 1810, n'accepte pas.

1811. Moriceau, *Jacques-Suzanne*, notaire, nommé le 23 novembre par intérim.

1812. Bernard-Chambinière, *Jean-Jacques-François-Nicolas*, nommé le 6 août.

1815. Chebrou de la Roulière, *Jean-Madeleine-Victor*, nommé par le roi le 5 mai.

1818. Saint-Hermine, *Emmanuel-Armand-Jean-Bénédict* comte de, nommé le 25 février.

1826. Chebrou de la Roulière, *Jean-Madeleine-Victor*, nommé le 18 janvier, maire pour la seconde fois et jusqu'à la révolution de 1830.

1830. Christin père, *Laurent*, négociant, nommé le 1er août 1830 maire temporaire.

1830. Proust, *Paul-François*, nommé par le roi le 6 septembre.

Digitized by Google

1835. POUGNET, *Jacques-Pierre*, notaire, maire par intérim nommé le 29 avril.

1835. BODEAU, *André*, docteur en médecine, nommé le 18 août.

1835. BUSSEAU-ROUGET, *Emmanuel*, nommé pour la seconde fois le 19 novembre.

1836. POTIER, *Denis-François*, avocat, maire par intérim nommé le 20 février.

1836. SURLEMONT, *Louis-Adrien*, négociant, nommé le 19 mai par intérim.

1836. POUGNET, *Jacques-Pierre*, notaire honoraire, maire définitif et pour la deuxième fois, nommé le 19 novembre.

1840. DAVID, *Benjamin-Ferdinand*, nommé le 23 août.

1843. BAUGIER, *Pierre-Antoine*, nommé le 1^er^ décembre maire provisoire.

1844. BOUCHET DE MARTIGNY, *Pierre*, nommé maire provisoire le 1^er^ mars 1844.

1844. NOURRY-ELIES, *Jean-Augustin*, banquier, nommé le 28 mai.

1844 PROUST, *Paul-François*, nommé le 26 août pour la deuxième fois.

1844. MARTIN-BEAULIEU, *Désiré*, nommé le 26 novembre.

1845. GAUNÉ, *Félix-Pascal*, docteur-médecin, nommé le 17 février.

1845. CHRISTIN, *Félix*, négociant, nommé le 16 mai.

1845. BAUGIER, *Pierre-Antoine*, nommé le 23 août, pour la seconde fois.

Digitized by Google

1845. Chabaudy, *Louis*, avocat, nommé le 1er décembre.

1846. Bouchet de Martigny, *Pierre*, nommé le 26 février pour la deuxième fois.

1846. Noirot, *Adolphe*, négociant, nommé le 26 mai.

1846. Chabaudy, *Louis*, avocat, nommé le 21 août pour la deuxième fois.

1846. Proust, *Paul-François*, nommé le 24 novembre pour la troisième fois.

1847. Bonneau, *François-Victor*, notaire honoraire, nommé le 25 février.

1847. David, *Benjamin-Ferdinand*, député, nommé le 15 mai pour la seconde fois.

1847. Giraud, *Henri*, avocat, nommé le 19 août.

1847. Bouchet de Martigny, *Pierre*, nommé le 27 septembre pour la troisième fois.

1847. Chabaudy, *Louis*, avocat, nommé le 22 décembre pour la troisième fois.

1848. Baugier, *Pierre-Antoine*, nommé le 1er mars pour la troisième fois.

1848. Giraud, *Henri*, avocat, nommé le 19 août.

1851. Proust, *Paul-François*, chevalier de la Légion d'honneur, maire pour la quatrième fois, nommé le 8 décembre 1851; encore maire en 1865.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

MAIRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

DE LA VILLE DE NIORT

DE 1790 A 1865 [1].

A

AGIER, *Charles-Guy-François*, lientenant-général-criminel de la sénéchaussée de Saint-Maixent, député aux états généraux de 1789, membre de l'assemblée constituante, commissaire du gouvernement à Niort, conseiller-municipal de cette ville de 1801 à 1828, et procureur du roi de 1814 à 1827; mort président honoraire du tribunal civil en 1828.

ALBERT, *François-Henri-Fidèle*, docteur-médecin, membre du conseil général des Deux-Sèvres, conseiller municipal de 1815 à 1826.

ANCELIN, *Sébastien*, notable de la commune en 1790.

APERT, *André-Louis*, notable de la commune de 1790 à 1794.

[1] Nous désignons par un signe *Astérisque* le nom de chaque Maire.

Digitized by Google

ARNAULDET, *Honoré-Pierre-François*, substitut du procureur de la commune en 1790, conseiller municipal de 1801 à 1808 et en 1814 et 1815.

ARNAULDET, *Louis*, substitut du procureur du roi à Civray et juge au tribunal de Niort en 1820, conseiller municipal de 1830 à 1832; président du tribunal civil, réélu conseiller municipal de 1848 à 1852, député du département des Deux-Sèvres en 1839, chevalier de la Légion d'honneur et président honoraire.

ARNAULT, *Jean-Jacques*, conseiller municipal de 1826 à 1830.

ASSAILLY, *Alexandre-Charles* D', conseiller municipal de 1824 à 1830.

AVERTI, *N****, imprimeur, notable et membre adjoint du bureau municipal en 1791.

AVRAIN, *Louis-Augustin*, vice-président du tribunal civil, conseiller municipal de 1801 à 1809 et de 1830 à 1832.

B

BABIEN, *Charles*, notable de la commune en 1794 et 1795.

BARBETTE, *Augustin*, docteur-médecin, conseiller municipal de 1830 à 1832, conseiller de préfecture, sous-préfet et chevalier de la Légion d'honneur.

BARRÉ, *André-Noël*, chef de bataillon en retraite, officier de la Légion d'honneur, appelé au conseil municipal comme notable le 31 juillet 1830, puis colonel de la garde nationale.

BARRÉ, *Noël*, officier municipal, membre du bureau de 1792 à 1794, commissaire du directoire en 1797.

BARRÉ-BAUD, *Louis-Jacques*, conseiller municipal de 1830 à 1832.

BARRÉ DE MONTIGNY, *Alexis-Elisabeth*, administrateur municipal en l'an VI et vice-président de l'administration en l'an VII; conseiller municipal de 1801 à 1803 et maire de 1803 à 1808.

Digitized by Google

BARRÉ-DESPREZ, *N****, notable de la commune en 1795.

BARRET, *Pierre*, marchand, notable en 1791.

BASTARD, *Henri*, horloger, notable en 1794 et 1795.

BASTARD, *Jean-Baptiste*, juge au tribunal civil, officier municipal en 1794 et conseiller municipal de 1809 à 1815.

BAUDRY, *Thomas*, ingénieur, officier municipal et membre du bureau de 1790 à 1791.

BAUGIER, *Louis*, notable de 1790 à 1792.

BAUGIER, *Noël*, officier municipal en 1794.

BAUGIER, *Pierre*, notable de 1790 à 1795.

BAUGIER, *Pierre-Antoine*, conseiller municipal de 1837 à 1840 et de 1843 à 1852; maire provisoire en 1843-1845-1848; adjoint en 1846 et 1847, puis membre de l'assemblée nationale.

BÉGUIER, *Jacques-Henri*, notaire, conseiller municipal de 1852 à 1865.

BERNARD-CHAMBINIÈRE, *N****, père, négociant, officier municipal en 1790 et de 1792 à 1795.

BERNARD-CHAMBINIÈRE, *Jean-Jacques-François-Nicolas*, fils, banquier, conseiller municipal, puis adjoint et maire de 1812 à 1815.

BERNARD-CHAMBINIÈRE, *Auguste*, banquier, conseiller municipal de 1830 à 1832 et président du tribunal de commerce.

BERNARD-CHAMBINIÈRE, *Emile*, banquier, conseiller municipal de 1834 à 1837 et de 1840 à 1843.

BERNARD, *Alexandre*, conseiller municipal de 1805 à 1830.

BERNARD-D'AGESCY, *Augustin*, conseiller municipal de 1815 à 1829.

BERNARD, *Hippolyte-Louis*, directeur des domaines, conseiller municipal de 1816 à 1830.

BERNARD-LAQUÉRAY, *Honoré-Jean-Baptiste*, conseiller municipal de 1815 à 1823 (*tous de la même famille*).

BERNARD-BEAUPRÉ, *Jacques-Charles*, administrateur municipal de 1798 à 1801.

Digitized by Google

BERNARD-GUYONNET, *Jacques-Louis*, notable en 1790 et 1791, conseiller-municipal de 1815 à 1819.

BERNARD, *André-Philippe*, juge de paix, conseiller municipal de 1834 à 1837.

BERNIER, *Louis-Jacques*, notaire, greffier-secrétaire de la commune, et de la juridiction consulaire en 1790.

BESNIER, *Jacques*, notable de 1790 à 1794.

BION, *René*, notable en 1790.

* BODEAU, *André*, docteur-médecin, conseiller municipal de 1832 à 1840, maire provisoire en 1835, adjoint en 1835-1839 et 1840.

BODIN, *Vincent-Denis*, appelé au conseil municipal comme notable le 31 juillet 1830, puis procureur du roi.

BOINOT, *François*, marchand, conseiller municipal de 1815 à 1830.

* BONNEAU, *François-Victor*, notaire, conseiller municipal de 1830 à 1837, de 1843 à 1851; adjoint en 1845, notaire honoraire, maire provisoire en 1847 et conseiller municipal de 1860 à 1865.

BONNET, *Jean*, notable en 1792.

BORDAGE, *Joseph*, notable en 1794.

* BOUCHET DE LINGRIMIÈRE, *N****, maire de 1807 à 1809, conseiller municipal de 1812 à 1814.

* BOUCHET DE MARTIGNY, *Pierre-Jules*, conseiller municipal de 1843 à 1860, maire provisoire en 1844-1846-1847.

BOUCHON-SAUQUET, *François*, conseiller municipal de 1830 à 1832.

BRIAULT, *Jacques*, président de la cour criminelle, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de 1801 à 1809.

BRIDIER, *N****, curé de Saint-André, notable en 1790 et 1791.

BRILLOUET, *Jean-Baptiste*, notable en 1794 et 1795.

BRIQUET, *Apollin*, conseiller municipal de 1834 à 1837 et de 1840 à 1843.

* BRISSON, *Antoine-Augustin-Thomas*, docteur-médecin,

Digitized by Google

adjoint municipal de la commune, élu président de l'administration municipale le 1er floréal an VI (1797-98), et installé comme maire de Niort, par le premier préfet du département des Deux-Sèvres, M. Dupin, le 30 germinal an VIII (1800); conseiller municipal de 1809 à 1821.

BRUNEAU, *Pierre-Bonaventure-Armand*, agent de change, colonel de la garde nationale, conseiller municipal de 1832 à 1839 et de 1840 à 1843.

BRUNO, *Eloi-Xavier* DE, colonel en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, membre de la commission municipale en 1852.

* BUSSEAU-RIVAULT, *Marc-Antoine*, officier municipal de 1792 à 1795, président de l'administration municipale du 27 germinal an VI, (1769), au 9 nivôse an VI; adjoint de 1807 à 1809 et de 1813 à 1815.

* BUSSEAU-ROUGET, *Joseph-Emmanuel*, conseiller municipal de 1805 à 1809, maire de 1809 à 1812, conseiller municipal de 1814 à 1815; appelé au conseil municipal comme notable le 31 juillet 1830, conseiller municipal de 1830 à 1840, maire provisoire en 1835.

C

CARGAULT-PHILIPPAIN, *Jean-Thomas*, pharmacien, notable de la commune, de 1792 à 1794.

CASIMIR, *Jean-Richard-Prosper*, avocat, conseiller municipal de 1860 à 1865, juge au tribunal civil.

* CHABAUDY, *Louis*, avocat, conseiller municipal de 1834 à 1840, de 1843 à 1852, maire provisoire en 1845-1846-1848.

CHABOT, *Louis-François-Jean*, lieutenant-général, baron, grand-officier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de 1821 à 1823.

Digitized by Google

CHABOT-CHABOT, *Jacques-Daniel*, avocat, notable de la commune en 1794 (cousin du précédent et descendant des anciens maires de Niort).

CHAIGNEAU, *Pierre-Léon-Marie*, conseiller municipal de 1832 à 1834.

CHAMPANOIS, *N****, l'aîné, négociant notable en 1790.

CHAMPEAUX, *Jean-Pierre*, négociant, conseiller municipal de 1830 à 1832.

CHARLOT, *Joseph*, propriétaire, conseiller municipal de 1832 à 1834, de 1843 à 1846, adjoint en 1843 et 1845.

CHARRIER, *André*, notable de 1789 à 1795.

CHARRIER-PANOU, *François*, marchand, conseiller municipal de 1846 à 1848, de 1852 à 1855 et adjoint en 1848.

CHAUVIN, *Jacques*, conseiller municipal de 1807 à 1809, président du tribunal civil, chevalier de la Légion d'honneur.

CHAUVIN-HERSANT, *François-Augustin*, avocat, substitut du procureur de la commune en 1790 et 1791, député à la Convention, membre du conseil des Cinq-Cents, secrétaire général de la préfecture en 1800, député au Corps législatif en 1814.

CHAUVIN-GARNONNIÈRE, *Antoine-Emmanuel-César*, substitut du procureur de la commune en 1793.

CHEBROU DE LA ROULIÈRE, *Jean-Madeleine-Victor*, nommé maire par le roi le 5 mai 1815 avec MM. de la Vernelle et Martin-Beaulieu père pour adjoints ; continué en 1816; renommé maire le 18 janvier 1826 avec MM. Martin-Beaulieu fils et Lambert de Neuville pour adjoints ; remplacé le 1er août 1830 ; député, président du Conseil général, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de 1840 à 1843.

CHEBROU DE LA ROULIÈRE, *Victorin*, conseiller municipal de 1846 à 1865 (fils du précédent).

CHARPENTIER DE LAURIÈRE, *Gabriel-Léonard*, officier municipal le 14 novembre 1790, procureur de la commune

Digitized by Google

en 1791, premier conseiller de préfecture du département en 1800.

CHEVALLEREAU, *Alexis-Pierre*, juge consul en 1789, conseiller municipal en 1790 et 1791, juge au tribunal de commerce et notable de 1791 à 1795.

* CHRISTIN, *Louis-Laurent*, l'aîné, négociant, notable en 1794-1795, administrateur de 1796 à 1798 et conseiller municipal en 1801 et de 1821 à 1830; maire temporaire le 1er août 1830.

* CHRISTIN, *Félix*, négociant, conseiller municipal de 1840 à 1846, maire provisoire en 1845 (fils du précédent).

* CLAVEL, *Jean-Auguste*, sous-intendant militaire en retraite, officier de la Légion d'honneur et chevalier de seconde classe de Saint-Ferdinand d'Espagne, membre de la commission municipale de 1852, conseiller municipal et premier adjoint de 1852 à 1865.

CLÉMANSON, *François*, propriétaire, officier municipal et membre du bureau en 1791-1792.

CLERC-LA-SALLE, *Pierre*, défenseur officieux, notable en 1792-1793, substitut de l'agent national en 1794.

CLERC-LA-SALLE, *Philippe*, secrétaire-général de la préfecture, député, conseiller municipal de 1832 à 1840, vice-président du tribunal civil et vice-président honoraire.

CONSTANTIN, *Denis*, officier municipal de 1792 à 1796.

CORNUAULT, *Charles*, notable en 1790 et 1791.

CORNUAULT, *Pierre*, fils, marchand drapier, officier municipal en 1792, substitut et procureur de la commune en 1794-1795, conseiller municipal en 1801 et 1815; adjoint de 1812 à 1814.

COUDERT-PRÉVIGNEAU, *N****, prêtre, notable de 1792 à 1794.

COUMEAU, *Jean-Jacques-Léon*, membre de la commission municipale en 1852, conseiller municipal de 1852 à 1865.

Digitized by Google

Couquaux, l'aîné, *Charles-François*, notable en 1790.

Creuzé, *Jean*, administrateur du district, officier municipal en l'an II, (1794).

Cruvelier, *Jean-de-Dieu*, négociant, notable en 1790, officier municipal de 1790 à 1794, maire en 1794-1795; conseiller municipal en 1801 et de 1814 à 1821.

Cugnac, *Jules-Emilien* de, conseiller municipal de 1815 à 1818.

Cuirblanc, *Jean*, marchand, notable en 1794.

Cuvillier-Champoyau, *Gabriel-Marie*, propriétaire, conseiller municipal de 1815 à 1830.

D

Daguin, aîné, *Louis-Pierre*, appelé au conseil municipal comme notable le 31 juillet 1830.

Daguin, jeune, *Armand-Marie*, conseiller municipal de 1830 à 1832.

Dambas, *Alexis*, marchand, notable en 1795-1796.

Daniel-Lacombe, *Jean-Baptiste-Benjamin*, notable, président des consuls, élu maire le 15 août 1790, après la démission de M. Jard-Panvillier; démissionnaire le 14 novembre 1791, administrateur du district en l'an II (1794).

David, *Noël*, négociant, officier municipal en 1794 et conseiller municipal de 1801 à 1807.

David, *Benjamin-Ferdinand*, conseiller municipal de 1830 à 1840 et de 1843 à 1865; adjoint de 1830 à 1832; maire de 1840 à 1843; maire provisoire en 1847; membre et vice-président du conseil général; député et chevalier de la Légion d'honneur.

Decemme aîné, *Charles*, propriétaire, notable en 1792 et conseiller municipal de 1814 à 1816.

Decemme, *Julien*, propriétaire, conseiller municipal de 1830 à 1852, adjoint en 1844-45-46 et 1847.

Digitized by Google

DEFOND, *Jean-Alcippe*, banquier, conseiller municipal de 1852 à 1865, président du tribunal de commerce.

DELALANDE, *Jean-Pierre*, notaire, conseiller municipal de 1832 à 1848, adjoint en 1845 et 1846.

DELAROY, *Charles*, procureur-syndic du district en 1794.

DELARUE, *Augustin*, propriétaire, officier municipal en 1794-95.

DELARUE, *Charles-Laurent*, courtier, notable de 1792 à 1795, conseiller municipal de 1814 à 1830.

DELARUE, *Jean-Baptiste*, notable en 1794 et 1795.

DELAVAULT, *André-Nicolas-Benjamin*, juge au tribunal civil, conseiller municipal en 1823.

DELAVAULT, *Germain-Eugène*, membre et secrétaire du conseil général des Deux-Sèvres, conseiller municipal de 1860 à 1865, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire.

DELAVAULT, *Louis-Philibert*, conseiller municipal de 1846 à 1849; adjoint en 1847 et conseiller de préfecture à Niort.

DEMAY, *Louis-Alphonse*, notaire, conseiller municipal de 1848 à 1865, adjoint en 1849 et 1850.

DEMETZ, *N****, ingénieur en chef, conseiller municipal de 1801 à 1803.

DESMIER, *François-Louis-Augustin*, notable de la commune de 1790 à 1794.

DISLEAU, *Pierre*, propriétaire, notable de la commune de 1794 à 1795.

DOUHAUD, *François*, commissionnaire du roulage, conseiller municipal de 1832 à 1860, adjoint en 1845, colonel de la garde nationale en 1848 et juge au tribunal de commerce.

DUBOIS, *Pierre*, marchand, notable de 1790 à 1794, officier municipal en 1794 et 1795.

DUCROCQ-LABRETONNIÈRE, *Etienne-Victor*, officier municipal de 1792 à 1796.

DUGRIT, *Jean-Joseph*, officier municipal de 1792 à 1795.

Digitized by Google

DUMESNIL, *Jean-Baptiste-Etienne*, architecte, notable en 1790, officier municipal de 1791 à 1794.

DURAS, *André-Florent*, négociant, substitut du procureur de la commune en 1794–1795; conseiller municipal en 1801 et de 1815 à 1821.

E

ECOTIÈRE, *François*, marchand, notable de la commune en 1794 et 1795.

ELIES, *Pierre-Aimé*, banquier, conseiller municipal de 1810 à 1815.

ESSERTEAU DES HANTES, *Louis-Augustin*, conseiller municipal de 1801 à 1803 et de 1816 à 1823.

F

FAUCHER-PÉRÉ, *André*, administrateur municipal en 1796.

FAUCHER, *Pierre*, notaire, conseiller municipal de 1834 à 1840, adjoint en 1840, notaire honoraire.

FAVRE, *Léopold-Emile*, imprimeur, conseiller municipal de 1855 à 1860.

FEBVRE, *Jean*, notable en 1793-1794.

FERRÉ, *André*, administrateur municipal en l'an VI, (1798).

FERRET, *François-Louis*, négociant, conseiller municipal de 1830 à 1832.

FONTANEAU DES ESSARTS, *Jean*, colonel de la garde nationale, conseiller municipal de 1821 à 1832.

FONTANT, *François-Félix*, docteur-médecin, conseiller municipal de 1843 à 1865, adjoint en 1845-46 et 1847.

FRAPPIER DE LA POIRAUDIÈRE, père, négociant, officier municipal en 1790 et 1791.

FRAPPIER, aîné, *Pierre-François-Hippolyte*, négociant, notable en 1794 et 1795, conseiller municipal de 1815 à 1832.

Digitized by Google

FRAPPIER, jeune, *Pierre-Emmanuel*, propriétaire, adjoint au maire en 1818 et 1819, appelé au conseil municipal comme notable le 31 juillet 1830.

FRAPPIER, *Eugène*, propriétaire, conseiller municipal de 1839 à 1843.

FRAPPIER, *Hippolyte-Alphonse*, administrateur de l'hospice, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de 1848 à 1865.

FRIGARD, *François-Joseph*, prêtre de l'Oratoire, notable de la commune de 1791 à 1794.

G

GAILLARD, *Joseph-Michel*, avocat, conseiller municipal de 1815 à 1830.

GARNIER, *Jean*, serrurier, notable en 1790.

GARNIER, *Jean*, chamoiseur, notable, puis officier municipal de 1790 à 1791.

GARNIER DE BOISGROLLIER, *Pierre-Marie*, officier de marine, chevalier de Saint-Louis, conseiller municipal de 1823 à 1830.

GAUNÉ, *Félix-Pascal*, docteur-médecin, conseiller municipal de 1840 à 1865, maire provisoire en 1845, adjoint en 1847-1848.

GENET, *André*, pharmacien, conseiller municipal de 1846 à 1852.

GENTILZ, *Théodore*, propriétaire, conseiller municipal de 1848 à 1852.

GEOFFROY, *Michel*, notaire, conseiller municipal de 1814 à 1830.

GERBIER, *Céleri*, notable de la commune en 1794-1795.

GERMAIN, *Antoine*, receveur général des finances, conseiller municipal de 1823 à 1830, chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

GIBOUIN, *Jean-Pierre*, notaire, conseiller municipal de 1803 à 1814.

GILLE, *Antoine*, chef de bureau à la préfecture, conseiller municipal en 1814 et 1815.

GILLE, *Philippe*, marchand, notable de la commune de 1792 à 1794.

GIRARD, *Charles*, marchand, notable en 1794-1795.

GIRAUD, *Etienne-Henri*, avocat, conseiller municipal de 1846 à 1865, maire de 1848 à 1851, président du tribunal civil et chevalier de la Légion d'honneur.

GIRAUDEAU, *Théophile*, négociant, membre de la commission municipale en 1852, et conseiller municipal de 1852 à 1865.

GODIN, *Pierre*, marchand, notable en 1790-1791.

GONNET, *Jean-Pierre*, sous-intendant militaire en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de 1821 à 1823.

GRELLET, *Alphonse*, ingénieur en chef, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de 1855 à 1860.

GRIMOUARD, *Achille* DE, chevalier de Saint-Louis, conseiller municipal de 1815 à 1830.

GROSGRAIN, *Pierre*, notable de 1793 à 1795.

GUÉRIN, *Pierre-Séraphin*, prêtre de l'Oratoire, officier municipal en 1790 et 1791, procureur-syndic du département en 1800 et député.

GUÉRINEAU, *Joseph-Casimir*, avocat, conseiller municipal en 1801 et de 1814 à 1843, adjoint en 1836.

GUIGNET-LUCTIÈRE, *Pierre*, conseiller municipal et juge de paix de 1801 à 1815.

GUILLE-DESBUTTES, *Jean-Jacques-Charles*, administrateur municipal en 1799 et conseiller municipal de 1806 à 1809.

GUILLEMEAU, *Jean-Jacques-Daniel*, docteur-médecin, procureur de la commune en 1790, maire de 1792 à 1794.

GUILLEMEAU, *Louis*, négociant, notable en 1790, officier municipal en 1792.

Digitized by Google

GUILLEMEAU, *Jean-Louis-Marie*, docteur-médecin, procureur de la commune en 1793 et 1794, et conseiller municipal de 1814 à 1816, de 1818 à 1830, auteur de plusieurs ouvrages.

H

HÉMON, *François-André*, propriétaire, conseiller municipal de 1830 à 1832.

HÉRAULT, *Paul-Emile*, juge au tribunal civil, puis notaire, conseiller municipal de 1852 à 1855.

HERBAULT, *Onésime*, notaire, puis juge au tribunal civil, membre de la commission municipale et adjoint en 1852.

HUBERT, *Jean-Baptiste*, juge au tribunal civil, conseiller municipal en 1803 et de 1814 à 1815.

HUGUETEAU DE CHALLIÉ, *François-Gabriel*, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts, conseiller municipal en 1801.

HUGUETEAU DE GAULTRET, *Pierre*, notable en 1795-1796.

J

JARD-PANVILLER, *Louis-Alexandre*, né en 1751, docteur en médecine, premier maire constitutionnel de Niort, du 19 janvier 1790 au 2 août de la même année, époque à laquelle il fut nommé procureur-syndic du département, membre de la Convention, de la chambre des Cinq-Cents et du tribunat, questeur, baron et commandeur de la Légion d'honneur en 1800, président de la cour des Comptes, mort en 1822.

JAU DE CHANTIGNÉ, *François-Charles*, notable en 1790.

JOLY, tailleur d'habits, notable en 1790.

JOUSSEAUME, *René-Henri*, négociant filateur, conseiller municipal de 1830 à 1832, ancien officier de cuirassiers et percepteur.

Digitized by Google

JUIN DU CLOUZY père, officier municipal en 1790.

JUIN DU CLOUZY fils, *François-Hippolyte*, conseiller municipal en 1805 et de 1814 à 1815.

JUNIN, *François*, marchand, conseiller municipal de 1843 à 1848 et de 1855 à 1858, adjoint en 1843, 1844, 1845 et 1846.

JUQUIN aîné, *François-Jean*, marchand, notable de 1790 à 1794.

JUQUIN jeune, *Pierre*, marchand drapier, officier municipal de 1792 à 1795, administrateur municipal en 1796 et conseiller en 1802.

L

LACHAPELLE, *Thomas* DE, prêtre, officier municipal en 1790.

LAIDIN, *Pierre*, notable en 1790.

LAIR, *Louis-Charles*, officier municipal de 1790 à 1795.

LAMBERT, *François-Claude*, conseiller municipal de 1801 à 1809.

LAMBERT DE NEUVILLE, *Jean-Marie-Joseph*, conseiller municipal de 1815 à 1818, adjoint de 1826 à 1830, conseiller municipal de 1830 à 1834.

LAMBERT, *Henri*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de 1848 à 1852.

LANDRY père, *Mathurin*, notable en 1790 et officier municipal en 1791.

LANDRY fils, *Jean-Mathurin-Félix*, conseiller municipal de 1815 à 1818.

LARDERET, *Jean-André*, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur, appelé au conseil municipal comme notable, le 31 juillet 1830.

LASNONIER, *Eugène*, avocat et juge suppléant, conseiller

Digitized by Google

municipal de 1848 à 1865, adjoint de 1848 à 1850, membre du conseil général et député au Corps législatif.

LASSAIGNE, *François-Philippe*, officier municipal et membre du bureau en 1791-1792.

LASSERON, *Charles*, ingénieur civil, conseiller municipal de 1848 à 1850.

LEBLOIS, *Michel-Joseph*, procureur impérial près la cour criminelle et chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de 1801 à 1809.

LEBRETON DE LA VERNELLE, *Charles-Joseph*, notable en 1795-1796, conseiller municipal en 1815-1816, adjoint de 1816 à 1818, encore conseiller de 1823 à 1830.

LEFRANC, *Jean-Baptiste*, propriétaire, notable de 1792 à 1794, officier municipal de 1794 à 1796.

LÉPILLER, *Pierre*, négociant, notable en 1795-1796, et conseiller municipal de 1801 à 1803.

LÉVESQUE, *André*, notable en 1794-1795.

LIÉGE, *Paul-Alexandre*, agent de change, conseiller municipal de 1830 à 1832.

LOUVEAU DE LIGNY, *Jacques-Augustin-Benjamin*, chevalier de Saint-Louis, conseiller municipal de 1821 à 1830.

M

MAICHIN, *Joseph*, conseiller municipal de 1846 à 1851, adjoint en 1847-48-49.

MAIN, *Thomas-Jean*, manufacturier en chamoiserie, notable en 1790, conseiller municipal de 1801 à 1815, nommé maire en l'an XII (1803) sans accepter, président du tribunal de commerce en 1817.

MARÉCHAL, *Élie-Daniel*, notable en 1795-1796.

MARSAULT DE PARÇAY, *Louis-Alexis-Charles*, conseiller municipal de 1815 à 1830.

MARTIN, *Alexis*, orfèvre, notable en 1794-1795.

MARTIN aîné, *Jean-Calixte*, entrepreneur en constructions,

Digitized by Google

appelé au conseil municipal comme notable, le 31 juillet 1830; conseiller municipal de 1830 à 1846, et de 1848 à 1860.

MARTIN-BEAULIEU, *Jacques-Antoine-Louis-Marie*, propriétaire, conseiller municipal de 1815 à 1821, et de 1823 à 1830; adjoint en 1816 et en 1827.

* MARTIN-BEAULIEU, *Marie-Désiré*, premier grand prix de composition musicale en 1810, adjoint en 1826 et 1827, conseiller municipal de 1840 à 1863, maire provisoire en 1844-1845; adjoint en 1846-1847, membre de la commission municipale en 1852; correspondant de l'Institut de France.

MARTIN-MONTEUIL, *Jean-Baptiste*, négociant, officier municipal, membre du bureau en 1790.

* MARTIN-MONTEUIL fils aîné, *Jean-Michel*, officier municipal membre du bureau en 1791, président de l'administration le 1[er] floréal an VII (1799), adjoint au maire en 1800, et conseiller municipal de 1805 à 1815.

MASSÉ, *Pierre*, notable en 1790, officier municipal de 1790 à 1795.

MASSON, *Casimir*, conseiller de préfecture, appelé au conseil municipal comme notable, le 31 juillet 1830.

MATHÉ aîné, *Hippolyte*, négociant, conseiller municipal de 1846 à 1848, non acceptant en 1848.

MAUBUÉ, *Abel* DE, conseiller municipal de 1855 à 1860.

MAZURE, *François*, conseiller municipal de 1805 à 1810, passé alors inspecteur de l'académie d'Angers.

MEUNIER, *Clovis-Aimé-Basile*, négociant, conseiller municipal de 1840 à 1846, adjoint en 1845.

MONFREBŒUF, *Antoine* DE, chevalier de Saint-Louis, notable en 1790 et 1791.

MONNET, *Alfred*, conseiller municipal et adjoint de 1860 à 1865.

MORAND, *François-René*, docteur-médecin, officier municipal en 1790.

Digitized by Google

MORAND, *Amédée-Philippe-Auguste*, appelé au conseil municipal comme notable, le 31 juillet 1830, sous-préfet et chevalier de la Légion d'honneur.

MORICEAU père, *Jean-Anne*, notaire, officier municipal en 1790.

* MORICEAU fils, *Jacques-Suzanne*, notaire, adjoint de 1806 à 1809; maire par intérim de 1811 à 1815, et conseiller municipal de 1816 à 1837.

MORIN, *Louis-Auguste*, avoué, conseiller municipal de 1832 à 1845, adjoint en 1844, préfet en 1850.

* MORISSET, *René-Jacques*, avocat au parlement, élu maire de Niort, le 14 novembre 1791; démissionnaire le 25 novembre 1795, membre du directoire du département, président de ce directoire en 1795, député de 1816 à 1822; conservateur des eaux-et-forêts, baron de l'empire et chevalier de la Légion d'honneur.

MOUNIER D'AVAILLES, *Charles-Emmanuel-Armand*, conseiller municipal de 1814 à 1830.

MULLOT, *Noël*, notable de 1790 à 1792.

N

* NOIROT père, *Jean-Adolphe*, négociant, conseiller municipal de 1830 à 1848, maire provisoire en 1846, adjoint en 1842, 1843, 1847; président du tribunal de commerce.

NOIROT fils, *Ernest*, manufacturier, conseiller municipal de 1860 à 1865, juge au tribunal de commerce.

NOURRY père, *Jean-François*, juge au tribunal civil, conseiller municipal de 1809 à 1830, et juge honoraire.

NOURRY fils, *Louis-Victor*, juge au tribunal civil, conseiller municipal de 1830 à 1840, et juge honoraire.

* NOURRY-ÉLIES, *Jean-Augustin*, banquier appelé au conseil municipal comme notable, le 31 juillet 1830, conseiller municipal de 1834 à 1848, maire provisoire en 1844, adjoint en 1830 et 1846.

Digitized by Google

O

ORILLAT père, *Louis-Henri-Jean*, marchand, notable en 1792-1793.

ORILLAT fils, *André*, notable en 1794-1795.

P

PALUSTRE DE BOISNE, *Antoine-Louis-Auguste*, conseiller au siége royal de Niort, notable en 1792, conseiller municipal de 1803 à 1815.

PALUSTRE, *Mathieu*, docteur-médecin, conseiller municipal de 1818 à 1823.

PARENTEAU, *Joachim*, négociant, conseiller municipal en 1790.

PASTOUR DE NEUVILLE, *Antoine-Alexandre*, conseiller municipal de 1809 à 1823.

PELLERIN DE LA SALMANDIÈRE, *Alexis*, avocat au parlement, officier municipal, procureur de la commune en 1790.

PELLEVOISIN, *Alphonse*, conseiller municipal de 1846 à 1865.

PÉRAULT, *François*, notable de 1792 à 1794.

PERVINQUIÈRE, *Patrice*, docteur-médecin, officier municipal en 1790.

PIET, *Louis*, médecin, notable de 1790 à 1794.

PIET-BERTON, *Noël-Etienne*, payeur, chevalier de Saint-Louis et conseiller municipal en 1801-1814-1815.

PIET-BOISNEUF père, *André*, notable de 1790 à 1793, officier municipal en 1794.

PIET-BOISNEUF fils, *Jean-Claude*, officier municipal en 1795.

PIET-LATAUDERIE, *Jacques-Pierre*, nommé maire, le 31 août 1810, n'accepte pas; conseiller municipal de 1810 à 1821.

PIET-PIJOUY, *Charles-Noël*, avocat, ancien échevin en 1790, puis président du tribunal civil en 1792.

PIET-ROCQUÉPINE, *Augustin-Hippolyte-André*, notable en 1790, officier municipal de 1791 à 1794.

Digitized by Google

PILLOT, notable en 1793 et 1794.

PINÇON, *Jacques-Philippe*, conseiller municipal de 1830 à 1832.

PINOTEAU, *Pierre*, architecte, notable de 1792 à 1795.

PLISSON, *Guillaume*, négociant, conseiller municipal de 1837 à 1843.

POTIER, *Denis-François*, conseiller municipal, adjoint de 1832 à 1836, maire provisoire en 1836, premier adjoint de 1837 à 1840, conseiller de 1853 à 1865, conseiller de préfecture, puis vice-président du tribunal civil et membre du conseil général, chevalier de la Légion d'honneur.

POUDRET DE SEVRET père, *René*, ancien président de l'élection, vice-président du directoire du district et conseiller municipal de 1804 à 1806.

POUDRET DE SEVRET fils, *René*, colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de 1817 à 1823 et de 1829 à 1830.

POUGNET père, *Jacques-Pierre*, notaire, appelé au conseil municipal comme notable le 30 juillet 1830, conseiller municipal de 1830 à 1836, maire par intérim en 1835, maire définitif de 1836 à 1840, notaire honoraire, membre du conseil général et chevalier de la Légion d'honneur.

POUGNET fils, *Charles-Prosper*, notaire, conseiller municipal de 1852 à 1865, membre et vice-président du conseil général, chevalier de la Légion d'honneur.

PRESSAC DES PLANCHES, *Théodore*, juge au tribunal civil, appelé comme notable en 1830, et juge honoraire.

PROUST-CHEVALLEREAU père, *François*, officier municipal de 1792 à 1795, maire le 18 prairial an III, jusqu'au 18 pluviose an IV, administrateur municipal ensuite.

PROUST fils, *François-Noel*, avocat, conseiller de préfecture, appelé au conseil municipal en 1830.

PROUST père, *François-Noel*, conseiller municipal en 1805-1814-1815, receveur général (frère et oncle des précédents).

Digitized by Google

PROUST fils aîné, *Paul-François*, maire de Niort de 1830 à 1835, conseiller municipal de 1835 à 1855, maire provisoire en 1844 et en 1846, nommé maire le 8 décembre 1851, continué jusqu'à 1865, président du conseil d'arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique.

PROUST-DESBORDES, *Pierre-Louis*, manufacturier, conseiller municipal de 1852 à 1860.

PROUST, *Armand*, manufacturier, conseiller municipal de 1860 à 1865.

R

RACAPÉ, *Jacques-Yves*, négociant, officier municipal en 1790, président du tribunal de commerce.

RAMIER, *Marie-Armand-Esprit*, négociant, conseiller municipal de 1848 à 1860, adjoint de 1852 à 1860.

RAYMOT, *Antoine-Joseph*, négociant, conseiller municipal de 1830 à 1832.

RENAUDEAU, *Pierre-Louis*, marchand, notable de la commune en 1794-1795.

RICARD, *Pierre-Henri-Amable*, avocat, conseiller municipal de 1860 à 1865.

RIMBAULT, *Jean-Baptiste*, conseiller municipal de 1843 à 1848, adjoint en 1844-1846-1847, conseiller municipal de 1852 à 1855.

RIOM aîné, *Claude*, marchand, conseiller municipal de 1815 à 1830.

ROCHETEAU, *Jean-François*, notable de 1790 à 1795.

ROUAULT, *Armand*, vicomte DE, chevalier de Saint-Louis, ancien général de brigade, conseiller municipal de 1801 à 1803.

ROUGET, *Mathieu-Jean-Baptiste*, commissaire du Directoire exécutif, administrateur municipal en l'an VI, conseiller municipal de 1801 à 1811, conseiller à la Cour impériale de Poitiers en 1812.

Digitized by Google

ROUGET-ROUGET père, *François*, officier municipal de 1792 à 1794, conseiller municipal de 1818 à 1830, juge au tribunal civil.

ROUGET fils, *François*, conseiller municipal de 1853 à 1855, juge au tribunal civil.

ROUGET-LAFOSSE, *Charles*, conseiller municipal de 1807 à 1814.

ROUSSEAU, *Philippe*, notable en 1790, officier municipal en 1794-1795.

ROUVIER, *Alexandre*, docteur-médecin, conseiller municipal de 1816 à 1823.

S

SABOURAUD, *Frédéric*, docteur en médecine, conseiller municipal de 1852 à 1865.

SAINT-HERMINE, *Emmanuel-Armand-Jean-Bénédict*, comte DE, maire de 1818 à 1826, membre du conseil général, député, préfet de la Vendée, officier de la Légion d'honneur.

SANSON, *Jean*, notable de 1790 à 1795.

SAUQUET, *Jean*, conseiller municipal de 1832 à 1839.

SAVIGNAC, *Emmanuel*, notaire, officier municipal de 1790 à 1794.

SAVIGNAC, *Guy-Benjamin*, marchand, notable en 1793-1795 et conseiller municipal en 1801 et de 1814 à 1821.

SAVIGNAC DE MONTAMY, *Achille-Louis-Pierre* DE, conseiller municipal de 1823 à 1830.

SCHMITT, *Henri*, agent-voyer en chef du département, conseiller municipal de 1860 à 1865.

SERVANT, *Pierre*, négociant, notable de 1795 à 1796.

SIMONNET, *Pierre-Geneviève*, notable de la commune en 1795 et 1796.

SURLEMONT, *Louis-Adrien*, marchand drapier, conseiller municipal de 1832 à 1852, maire provisoire en 1836, adjoint en 1840, 1841, 1844 et 1846.

Digitized by Google

T

TAILLEFERT, *François-Pierre*, officier municipal de 1790 à 1799, conseiller municipal en 1811.

TEXIER, *Denis*, négociant, président du tribunal de commerce, conseiller municipal de 1830 à 1840.

THIBAULT D'ALLERIT, *François-Louis*, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, conseiller municipal de 1815 à 1818 et conseiller de préfecture.

THOMAS, *Jean-Louis*, administrateur municipal de 1796 à 1800, conseiller municipal en 1801.

TONNET, *Emile-Auguste*, docteur-médecin, conseiller municipal de 1860 à 1865.

TOUAILLE DE LA RABRIE, *François-Charles*, notable en 1790.

TRETON DU MOUSSEAU, *Pierre*, ingénieur en chef, conseiller municipal de 1809 à 1812.

TUFFET, *Charles-Valentin*, directeur des contributions directes, conseiller municipal de 1815 à 1830.

V

VALADE, chef de bureau à la préfecture, conseiller municipal en 1804.

VAUGUYON, *François*, agent de change, colonel de la garde nationale, conseiller municipal de 1830 à 1848, adjoint en 1845.

VERNHES, *Marie-Félix*, docteur-médecin, conseiller municipal de 1843 à 1846.

VINCENT, *Charles-Claude*, conseiller municipal en 1829 et 1830.

VINCENT, *Thomas*, marchand, notable en 1794.

FIN DE L'ARMORIAL.

Digitized by Google

VIE

DE

SAINT JUNIEN

POITEVIN ET BÉNÉDICTIN

PATRON DES LABOUREURS DU POITOU

PAR

M. RONDIER.

AVANT-PROPOS.

La vie de saint Junien, décédé en l'an 587, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous, n'a été écrite qu'en l'an 830 par Wulfin, surnommé Boëce, évêque de Poitiers, suivant quelques auteurs, mais qui, suivant D. Mabillon, n'aurait été, tout au plus, que corévêque de ce siége épiscopal.

Il paraît certain que cette vie a été calquée sur une autre plus ancienne, presque contemporaine, écrite par Aurimond, le successeur immédiat de notre saint. En effet dans sa légende Boëce, à deux ou trois fois différentes, invoque en témoignage les récits d'Aurimond (*narrante prædicto Auremundo*), récits qui devaient être

Digitized by Google

manuscrits pour qu'ils aient pu parvenir à la connaissance d'un grand nombre de personnes (*Maxime ea quæ Auremundus... post ejus obitum, ad multorum perduxit notitiam*).

Dans un prologue, il nous apprend que ce fut à la sollicitation de l'abbé Godolenus, lorsque les reliques de saint Junien furent transportées à Nouaillé, qu'il composa son œuvre. Il déclare humblement que, d'origine Sarmate, il craint que son style ne soit pas à la hauteur de son sujet, mais qu'il espère que le récit véridique des miracles du Saint lui fera pardonner sa témérité. Nous verrons à quel diapason ces miracles ont fait monter son éloquence.

Cette œuvre de Boëce a été publiée par le Père Labbe. C'est en y lisant cette vie de saint Junien, ce Poitevin, notre compatriote, que j'ai été entraîné à la faire revivre dans notre langue et pour notre siècle.

Comme Boëce, je réclame l'indulgence du lecteur.

Digitized by Google

DÉDICACE.

AU BIENHEUREUX JUNIEN, LE POITEVIN,

SALUT.

Vous étiez Gaulois et Poitevin, je le suis comme vous. Notre race prédestinée, même avant l'établissement du Christianisme, croyait à l'immortalité de l'âme et à la résurrection dans un monde meilleur. Aussi du temps de nos premiers pères, on acceptait et on emportait des billets payables dans l'autre monde : on profitait de l'occasion d'un mourant pour le charger de missive à l'adresse d'amis qui avaient quitté cette terre.

Que ne puis-je vous transmettre ainsi un exemplaire de votre vie que je publie pour l'édification de nos compatriotes, les Poitevins qui vous avaient oublié. Je vous prie d'en agréer la dédicace. J'aurais bien pu me mettre sous la protection de quelques grands seigneurs d'ici-bas, mais l'âge a ankylosé mon épine dorsale ; je ne puis me courber : mais ma tête se dresse encore vers le ciel où la vertu brille à mes yeux dans toute sa beauté.

A vous qui voyez sans doute ce qui se passe sur ce

Digitized by Google

pauvre globe, il serait inutile de cacher les premières impressions que j'ai éprouvées quand j'ai commencé à découvrir votre antique existence.

Lorsque, dans mes recherches sur la topographie ancienne de notre pays, je vous ai rencontré pour la première fois à Javarzay près Chef-Boutonne avec le roi Clotaire Ier, le miracle du bâton m'a fait sourire : il m'a fallu le vif désir de faire connaissance avec un Poitevin des anciens jours pour n'avoir pas été arrêté par les récits merveilleux dont votre historiographe a cru devoir enluminer votre sainte et noble figure.

Mais lorsque, lisant votre vie entière, j'ai appris que vous aviez été le premier bénédictin du Poitou, que vous aviez, de votre main, labouré le sol de ma patrie, que vous étiez le premier anneau de cette chaine de savants qui, avant la Révolution, s'est terminée par l'infatigable Dom Fonteneau, ce Poitevin par ses travaux, moi qui ai toujours aimé la vie des champs et l'étude de l'antiquité, je me suis incliné devant votre figure hâlée par le travail ; vous m'êtes apparu comme la résurrection de saint Benoît... Ma plume s'arrête pour vous saluer encore !

A partir de ce jour, je me suis senti entraîné vers vous par une affection toute filiale ; sans consulter mes forces, j'ai résolu de rétablir votre mémoire dans sa noble simplicité. Et lorsque je me suis mis à l'œuvre, lorsque par l'étude et les méditations je me suis transporté dans les temps désastreux que vous avez traversés, mes idées naguère un peu sceptiques ont fait place à d'autres sentiments. J'ai respecté d'abord, j'ai ensuite

Digitized by Google

admiré et aimé une religion qui avait inspiré une vie comme la vôtre, une vie toute d'abnégation, de travail et de charité. Je me suis senti converti : ce n'est pas là le moins grand de vos miracles.

Un jour qui ne peut être éloigné, je quitterai aussi ce séjour terrestre. Indigne que je suis d'arriver à la place occupée par vos hautes vertus, vous daignerez, je l'espère, descendre jusqu'à moi. Je pourrai enfin contempler en vous la beauté immortelle de l'homme de bien ! Je vous serrerai la main comme à un contemporain. Car que sont les treize siècles qui nous séparent ? une minute peut-être de l'un des jours de la création, un éclair sur l'Océan des âges, rien pour l'Éternité !

Adieu, noble patron des laboureurs du Poitou, adieu... Au revoir !

Digitized by Google

Digitized by Google

VIE

DE

SAINT JUNIEN

PATRON DES LABOUREURS DU POITOU.

CHAPITRE PREMIER.

SA NAISSANCE ENTRE MELLE ET BRIOUX.

Dans un coin presque ignoré du Poitou, vers l'an 500 de notre ère [1], naissait un enfant dont la vie, aussi pure qu'utile, devait faire l'admiration de ses contemporains et conquérir, après treize siècles, notre sympathique vénération. C'était Junien, qui ouvrait les yeux à la lumière à Champagné-sur-la-Beronne, simple domaine rural dans le voisinage et dans le territoire de Brioux [2], à neuf kilomètres de la ville de Melle, dont les mines de plomb argentifère devaient être dès lors exploitées.

Cette naissance comblait les vœux de ses père et mère, que les malheurs du temps avaient sans doute relégués dans cette humble retraite. Ils étaient heureux de voir continuer dans cet enfant leur noblesse gallo-romaine. Dans leur ivresse, ils oubliaient tout, jusqu'à leur propre infortune. Mais après cette première effusion d'une joie aussi sainte, ils durent répandre des larmes inquiètes sur l'être faible que la fatalité jetait au milieu des calamités qui affligeaient le pays.

En effet, dès cette époque, l'Aquitaine, dont le Poitou faisait partie, n'était déjà plus cette belle subdivision de la Gaule devenue toute romaine par les mœurs, les monuments, la langue et la civilisation. Depuis près d'un siècle, le Poitou notamment était souillé par la présence de barbares de dif-

1. Voir Appendice nº 1. — 2. Voir Appendice nº 2.

Digitized by Google

férentes races, et ces hordes successivement juxtaposées sur le sol ne s'étaient mêlées ni entr'elles ni avec les indigènes. Ainsi d'abord, soldats mercenaires placés en vigie sur divers points, les Teiffales [1] opprimaient notre pays, qu'ils étaient chargés de défendre contre le brigandage des Saxons. Plus tard, une bande d'Alains, refoulée dans l'ouest [2], s'emparait d'une partie de la contrée, donnait son nom au pays d'Aunis, où elle s'était fixée, et menaçait sans cesse le reste du Poitou par son voisinage et ses incursions. Enfin, depuis longues années et par suite d'une concession arrachée à la décadence de l'empire d'Occident, les Visigoths s'étaient établis dans le Poitou, comme faisant partie de leur nouveau royaume de Gothie, et malgré qu'ils traitassent les habitants avec douceur et comme des frères [3], l'orgueil national n'en était pas moins humilié; ils s'étaient d'ailleurs adjugé, par droit de conquête, les deux tiers des propriétés territoriales.

Telles sont les calamités qui entourèrent le berceau de Junien et accompagnèrent ses premiers pas dans la vie. Son intelligence à peine à l'état de germe ne pouvait, il est vrai, en comprendre la portée pour son pays natal. Mais à peu d'années de là, d'autres événements l'attendaient, qui, par leur retentissement tout matériel, devaient frapper son imagination d'enfant et rester à jamais gravés dans sa mémoire.

Les Visigoths, maîtres du pays, étaient ariens: ils admettaient bien l'Évangile comme la parole de Dieu, mais trop fiers pour humilier leur raison humaine devant le dogme de la Trinité, ils soutenaient que le Fils n'était pas coéternel au Père. C'est en vain que ces barbares, à demi-civilisés déjà et presque philosophes, cherchaient à faire pardonner leur domination par la douceur de leur gouvernement et permettaient, à cette époque, le libre exercice du culte catholique, qui les repoussait comme hérétiques; ils n'en étaient pas

1. Notice des dignités de l'Empire.— 2. ARCÈRE, *Hist. de La Rochelle*, tome Ier. — 3. PAUL OROSE, *apud script. rer. Gal.* tome Ier.

Digitized by Google

moins odieux au clergé orthodoxe d'Aquitaine et en particulier à celui du Poitou, toujours fidèle à la foi de saint Hilaire, ce rude adversaire de l'arianisme. Si l'on en croit quelques auteurs, ce seraient les évêques de l'Aquitaine, qui, pour rétablir l'orthodoxie, auraient appelé Clovis, roi des Francs, ce chrétien d'un jour.

Il est permis d'en douter. Le Sicambre n'avait pas besoin de cet appel à son ambition : il savait que les divisions intestines affaiblissent les peuples ; qu'ainsi les dissensions religieuses qui existaient entre les indigènes et les Visigoths rendraient sa conquête plus facile.

Quoi qu'il en soit, et bien que peu de temps auparavant il eût avec le roi des Visigoths partagé le pain et le vin [1], gage alors de l'amitié promise, Clovis rassemble ses leudes ou fidèles, et leur dit : « Je supporte avec peine que ces ariens occupent une partie des Gaules. Marchons avec l'aide de Dieu, et après les avoir vaincus, réduisons leurs terres en notre pouvoir [2]. » A sa voix, son armée en partie idolâtre s'ébranle, accourt dans notre Poitou, et, par le sort des armes, chasse à jamais l'arianisme de la majeure partie de la Gaule méridionale.

Cette célèbre bataille, qui mit fin à la domination des Visigoths sur nos contrées et où Clovis tua de sa propre main Alaric II, leur roi, se livra, en l'an 507, dans la plaine de Vauclade [3], à quelques lieues de Brioux, dont le district s'étendait jusque-là. Junien pouvait avoir alors de trois à quatre ans, il dut à une si faible distance ressentir la commotion de ce choc terrible de deux nationalités. Soit lorsque les Francs poursuivaient, sur la voie romaine qui traverse Brioux, l'armée vaincue se sauvant vers Bordeaux, soit lorsqu'ils vinrent fouiller la maison paternelle, il dut trembler à la vue de ces barbares à demi-nus, à la crinière hérissée. Effrayé par leurs

1. Greg. Tur. *Hist. Franc.* lib. 2, cap. 25. — 2. Greg. Tur. L. C. tome II, cap. 7. — 3. Et non Vouillé. *Mém. Antiq. Ouest.* ann. 1836, p. 109.

Digitized by Google

sauvages chants de guerre et par leurs horribles hourras, il dut se précipiter dans les bras de sa mère, ce pauvre enfant qui assistait ainsi à cette nouvelle transformation de la nationalité gauloise ! Que de larmes amères il eût versées avec ses parents s'il eût pu savoir que treize siècles d'humiliations, de guerres civiles et de représailles sanglantes s'écouleraient avant que la race indigène pût reconquérir ses libertés et l'égalité de droits qu'elle eût rougi d'obtenir plus promptement par la coopération de l'étranger.

Lorsqu'un homme se trouve ainsi jeté au milieu d'une révolution sociale, il est rare, surtout s'il est jeune, qu'il n'en ressente pas le contre-coup. Voyons donc quelles furent les suites de la bataille de Vauclade, pour mieux comprendre l'influence qu'elles eurent sur l'éducation, la vocation et la vie de Junien.

L'arianisme et la domination des Visigoths ne succombèrent pas seuls sur le sol poitevin : la civilisation y reçut aussi une atteinte presque mortelle. Pleine de vigueur encore lors de l'établissement des Visigoths, elle se les était presque assimilés, parce que déjà leur rudesse avait été adoucie par d'anciennes relations avec les Romains. Cependant, pour les faire monter jusqu'à elle, il lui avait fallu descendre un peu vers eux et perdre ainsi de sa force. Mais après leur chute, la civilisation, déjà alanguie par ce premier contact des barbares, ne put résister au nouveau choc des Francs, espèce de sauvages sortis depuis peu des forêts de la Germanie.

Il est vrai qu'après la bataille de Vauclade, l'Aquitaine ne fut pas, comme la Gaule d'outre-Loire, peuplée presque entièrement par des myriades de Francs. Mais au moment même de la conquête, des garnisons franques restèrent dans le Bordelais, dans la Saintonge [1] et sans doute dans le Poitou; et ces espèces de colonnes mobiles parcouraient et pillaient le pays. Mais là comme ailleurs, la condition des indigènes

1. Gest. Reg. Franc., *apud script. rer. Franc.* tome II, p. 551

Digitized by Google

fut ravalée : l'Aquitain, libre et propriétaire, fut assimilé au lite, Germain de la dernière condition : sa vie ne fut estimée, d'après le taux des amendes, qu'à la moitié du prix mis à celle d'un Franc ou d'un barbare, et le meurtre d'un Gaulois tributaire ou fermier ne fut puni que comme le vol d'un taureau !!![1]

Ce n'est pas tout : sur les domaines qui des Visigoths étaient passés aux mains des nouveaux conquérants, des leudes francs accoururent faire manœuvrer les colons indigènes, appelés fiscalins, sorte de cheptels d'hommes attachés à la glèbe ; d'autres satrapes francs, sous le nom de ducs ou de comtes, intronisèrent le règne du sabre, en venant, l'épée au côté, présider la justice du pays, enlevèrent l'or de nos provinces et le convertirent en monnaies nouvelles, dont le brillant éphémère réjouissait la fantasque avidité de leurs souverains[2]. En un mot tous les ordres, toutes les inspirations partaient d'outre-Loire, et cette espèce de courant délétère, entretenu par l'attraction et l'affinité des hordes anciennement parquées dans le Poitou, ne tarda pas à plonger la civilisation dans la longue léthargie qui a duré tant de siècles.

C'est pendant que la Gaule méridionale gémissait ainsi dans le deuil et les larmes, que Junien, dont le nom annonce une origine gallo-romaine, arrivait à l'âge où les générations précédentes, de même race et de même rang que lui, recevaient une éducation libérale. Mais que pourra-t-il demander aux sciences et aux lettres? On en devine facilement le sort, sous un tel gouvernement, au milieu des ténèbres qui envahissent tout, où le sabre brille seul[3]. Cependant, à cette dernière heure de la vieille civilisation romaine, toutes ces nobles conquêtes de l'intelligence n'étaient pas encore entièrement per-

1. M. Aug. Thierry, lettres sur l'*Hist. de France*, p. 44 et 110. — 2. *Vita S. Eligii, beato Audoeno auctore*, cap. 15, *apud spicilig.* d'Achery, tome Ier, p. 170, 1re édition. — 3. Greg. Tur., *apud script. rer. Gal. et Franc.*, tome II, p. 127.

Digitized by Google

dues dans nos contrées. Quelques familles de l'Aquitaine et le clergé, presque entièrement gallo-romain, en conservaient les traditions, altérées à la vérité par la barbarie qui s'infiltrait partout. C'était comme les pâles rayons de lumière qui s'éteignent dans les ombres de la nuit tombante.

Junien avait eu le bonheur de naître au sein d'une de ces familles privilégiées. Ses parents avaient sans doute occupé une haute position dans le pays même, à Brioux, humble bourg aujourd'hui, mais qui alors était pour ainsi dire la seconde capitale du Poitou [1]. Ils avaient reçu dans des temps meilleurs une éducation conforme à leur rang et à la noblesse de leur origine, et ils ne négligèrent pas de transmettre à leur fils ce précieux héritage de famille. En effet, ce fut par eux qu'il fut élevé dans de nobles sentiments et instruit dans les lettres. Dès son enfance, il porta tous les efforts de son intelligence vers l'étude, saisit avec avidité les enseignements paternels et en nourrit sa mémoire [2].

CHAPITRE II.

VOCATION DE SAINT JUNIEN.

En continuant le cours de ses études, Junien était parvenu à l'âge de l'adolescence, et bientôt arriva le moment où il dut songer à faire choix d'une position dans le monde et à préparer l'avenir de l'âge viril. Ah ! sans doute, sa jeune imagination fut profondément attristée de l'état d'avilissement de cette race gallo-romaine, autrefois victorieuse, alors vaincue. Poussant plus loin ses études littéraires, lui dont la parole

1. Voir Appendice nº 3. — 2. Le sarmate Boëce se sert ici d'une expression que je n'ai pas osé rendre littéralement. Cet enseignement des lettres, dit-il, il le renferma *dans le ventre de la mémoire. Litteris instructus... quas in ventrem memoriæ condidit.* Nos romantiques modernes lui porteront envie !

Digitized by Google

fut si douce et si limpide [1], pensera-t-il, comme professeur, à continuer à Bordeaux les leçons du poëte Ausone ou à rendre à Poitiers la voix à la chaire que Rufus rendit muette [2] ? Mais les écoles sont désertes ; déjà même par ambition, quelques Gaulois affectent des manières franques [3]. Ressaisira-t-il l'épée de ses ancêtres ? Son sang gaulois se glace à l'idée de servir sous les ordres brutaux d'un Franc barbare. Fidèle aux traditions romaines, ira-t-il demander au domaine paternel les nobles occupations qu'il ne peut trouver dans les camps ? Mais dans ce temps d'anarchie où la force a détrôné la loi, il suffit du caprice d'un voisin puissant pour se voir enlever les fruits de longs travaux, de pénibles sueurs, et sa fierté répugne à se donner, lui et sa terre, en échange d'une humiliante protection. Enfin, pour acquérir des richesses, et à l'exemple de quelques Gaulois, notamment de l'Arvernien Arcadius [4], descendra-t-il jusqu'à devenir le lâche adulateur de rois, tyrans de sa patrie, le servile instrument de leurs fureurs trop souvent sanguinaires ? A la seule idée de tant de bassesses, son jeune et noble cœur se serait révolté.

Le malheur rend religieux. Aussi est-ce à la religion chrétienne, à cette religion dont le paganisme, alors à l'état de cadavre, faisait encore mieux ressortir la mâle beauté, que Junien demanda les consolations qu'elle répand dans les âmes affligées. Ce fut pour être plus sûr de mériter le bonheur qu'elle promet à titre de récompense dans un monde meilleur, qu'il renonça aux avantages qu'auraient pu lui donner ici-bas sa figure aux traits distingués et ses manières gracieuses et affables.

Pour marquer cette résolution de vouer sa vie à Dieu, il fait couper sa chevelure ; et à compter de ce moment, il se livre à

1. *De ore ejus dulcia semper profluebant eloquia* (Boëce).
2. Ausone, épigrammes, *traduction* Corpet, tome Ier, p. 55.
3. M. Aug. Thierry. — 4. M. Aug. Thierry, lettres sur l'*Hist. de France*, p. 116 et 127.

Digitized by Google

l'étude avec une nouvelle ardeur et s'initie à la connaissance des saintes Écritures. Il lit sans cesse les vies des saints : son imagination s'exalte au récit des vertus des premiers pères de l'Église, à la vue des victoires des martyrs. Il lui semble voir se lever devant lui la noble figure de saint Martin, qui se livra à la vie solitaire à Ligugé, près Poitiers, à quelques lieues de là. Ce sont ses modèles : leurs exemples arment son jeune courage, et il tente de les imiter dans ce qu'ils ont fait de plus grand et de plus glorieux.

Déjà fuyant la société des jeunes gens de son âge, il s'enfonce parfois dans les forêts les plus épaisses. Là, seul dans ces retraites qu'il aime, il médite la foi chrétienne, chante des psaumes, ne vit, pour ainsi dire, que de la nourriture spirituelle et tombe dans l'extase des prières. C'est ainsi qu'il essaye de la vie d'anachorète.

Une expression employée par le légendaire Boëce [1] porterait à croire que c'était à l'insu, peut-être même malgré les remontrances de ses parents, que Junien se dérobait ainsi pour aller se jeter dans l'âpre solitude des forêts. Auraient-ils cherché à le détourner d'une vie dont son inexpérience ne pouvait calculer les austérités et que déjà plus d'un solitaire avait ternie par la paresse, l'orgueil et de tristes écarts? C'est ce qui semble assez vraisemblable. Jugée à la distance des 13 siècles qui nous séparent de Junien, une telle résolution d'aller s'anéantir dans un égoïste isolement paraît même une folie. Mais lorsque, par l'étude, on se rend contemporain de cette époque si reculée, on comprend cette vocation, on l'approuve, on l'admire, et l'on ne doute plus que ses parents n'aient dû cesser de s'y opposer.

En effet, à cette époque (de l'an 520 à 525) où Junien s'essayait à la vie d'anachorète, que se passait-il? Les peuples de l'Aquitaine voyaient à l'œuvre ces libérateurs appelés pour chasser l'hérésie; le masque était tombé! Ces prétendus

1. *Furtivas orationes et psalmorum modulationes remotus exercebat.*

Digitized by Google

missionnaires de la foi chrétienne, de cette loi d'amour de l'humanité, opprimaient leur pays sous leur farouche despotisme, le dévastaient par le meurtre, par leurs rapines et leur insatiable soif de l'or, le souillaient par l'orgie, l'adultère et l'inceste. Ah! dans un tel cataclysme, les cœurs nobles, vraiment chrétiens, devaient avoir hâte de fuir une société en dissolution où la barbarie étouffait la civilisation, et d'aller chercher dans le désert un point qui ne fût pas souillé par le contact aussi impur que honteux de l'étranger. Là, nouveaux Jérémies, ils pouvaient pleurer sur les malheurs de la patrie en deuil ; là, exilés volontaires de la patrie terrestre, tout entiers à leurs pensées, étrangers en quelque sorte à une vie matérielle qu'ils subissaient comme une punition, ils devenaient plus promptement contemporains d'une autre vie après laquelle ils soupiraient, et reportaient vers le ciel des yeux qu'ils ne pouvaient plus abaisser sur la terre qu'inondés de larmes amères. Et ces austérités qu'ils opposaient au vice étonné, et ces vertus qu'ils pratiquaient pour en transmettre le germe, n'étaient pas stériles ! Elles entraînaient à la foi chrétienne les païens, nombreux alors dans les campagnes, que les crimes des libérateurs orthodoxes et les exemples d'une partie du haut clergé auraient plutôt endurcis dans leurs superstitions.

Car, faut-il le dire? l'épiscopat d'alors était loin de ressembler au nôtre qui, depuis quelques années, n'est plus représenté que par le mérite et la piété. Cette haute dignité n'avait pas échappé à la contagion du siècle. « Les richesses excessives de l'Église firent envie aux ambitieux et aux avares. Pour les posséder, ils se mirent à briguer les évêchés qu'ils n'eussent pas désirés s'il n'y eût eu que du travail et de la peine. Les grands de la cour renonçaient aux plus nobles emplois pour une mitre, parce qu'ils y trouvaient l'honneur, l'autorité, les richesses et l'assurance contre les disgrâces [1]. »

1. Mézeray, *Abrégé chronologique*, tome III, p. 242 et suiv.

Digitized by Google

Déjà même quelques Francs briguaient et obtenaient des évêchés comme par droit de conquête de l'orthodoxie : tel qui s'endormait duc ou comte se réveillait prélat, et cela par la seule volonté du roi qui, dans son despotisme, alla même jusqu'à punir d'une énorme amende les protestations du haut clergé [1]. En un mot, l'ambition, l'intrigue, le meurtre et l'empoisonnement [2] se disputaient les siéges vacants. Aussi, sauf de nobles mais trop rares exceptions, voyait-on ces indignes successeurs des apôtres, menant un train de grand seigneur, suivis de serfs, se livrer à la chasse, au jeu, aux armes et aux joies profanes des festins, rappeler le luxe des pontifes du paganisme et se montrer en courtisans plus souvent à la cour que dans leurs diocèses.

Que l'on se représente, au milieu de ce cataclysme qui désole la patrie, Junien, à cet âge de la jeunesse où les sentiments généreux n'ont pu être ternis par la contagion; il a dû s'écrier en misanthrope chrétien : Fuyons un monde où les idoles renversées sur la terre se relèvent dans le cœur de prétendus chrétiens, comme dans un asile inviolable! Fuyons ces champs du Seigneur où d'infidèles serviteurs laissent l'ivraie étouffer le bon grain, fuyons dans le désert!!! Dieu est partout : là au moins son ineffable Majesté n'est pas polluée par la présence de l'homme.

Que ce soit, ou non, ces nobles sentiments qui aient inspiré la vocation de Junien, toujours est-il que sa jeunesse fut contemporaine de ce naufrage de la société civile et que ce fut dans la vigueur de cet âge qu'il embrassa avec ardeur la vie d'anachorète, qui fut pour lui la planche du salut [3].

A compter de ce jour, il fut mort au monde. Ce ne fut pas assez pour lui d'habiter en solitaire un lieu désert, il cons-

1. Greg. Tur. L. C. lib. 4, cap. 26.— 2. Francillon, poitevin d'origine, 14e évêque de Tours, mourut empoisonné. Greg. Tur. L. C. lib. 3, cap. 17, lib. 10, chap. 31, § 14. — 3. *Cum ad juvenilem transiret vigorem, solitarum anachoretarum arripuit vitam.* (Boëce.)

Digitized by Google

truisit de ses propres mains une cellule très étroite et s'y renferma comme un condamné dans une prison. Là, réduit à un aussi faible espace terrestre, rien ne venait le détourner de la contemplation de la Majesté divine et il jouissait par anticipation de toute la béatitude céleste.

Un être qui ne vivait, pour ainsi dire, que du sens spirituel des livres sacrés, qui s'abîmait dans ses méditations et ses extases contemplatives, ne tenait plus à la terre que par le corps [1]: aussi négligeait-il complétement cette vile enveloppe qui arrêtait le vol de son âme vers le ciel. L'eau pure était sa seule boisson : sa nourriture des plus frugales et des plus faibles devait encore, à l'exemple de sainte Radegonde, se réduire, pendant le carême [2], à du pain le dimanche seulement, et pour les autres jours à des légumes, à des racines et à des mauves accommodées sans huile ni sel. Couvert d'un cilice, ses autres vêtements étaient de l'étoffe la plus vile; il couchait sur la cendre ; à peine se permettait-il un bain par année, et sa chevelure, jamais coupée, jamais peignée, annonçait plus qu'un abandon complet. A le voir, dit Boëce, on l'eût pris pour saint Jean-Baptiste [3].

Vous riez, gens d'un siècle moqueur, et cependant je ne suis qu'un traducteur fidèle? Eh ! que serait-ce donc si, pendant de longues années, et à l'exemple du solitaire Hospicius, Junien se fût entièrement lié le corps avec des chaînes de fer et laissé dévorer par la vermine qui n'aurait merveilleusement disparu qu'à l'instant de sa mort [4]? Mais dans ces incessantes méditations, Junien avait compris sans doute que la vertu modeste et le travail ont aussi des droits acquis aux récompenses éternelles, que les supplices barbares exécutés par l'homme sur lui-même ne sont qu'un suicide lent et déguisé

1. *Et si corpore terræ hærebat, mens in supernis meditabatur* (Boëce). — 2. M. De Fleury. *Histoire de sainte Radegonde*, p. 190. — 3. *Coma intonsa et maxime impexa squalebat* (Boëce, p. 570 et 573.) — 4. Greg. Tur. *Hist.* lib. 6, cap. 6.

Digitized by Google

et que, quelquefois, derrière ces tours de force, sorte de réclames de sainteté qui trompent les hommes, se cachait un orgueil qui n'échappait pas à l'œil du juge suprême.

CHAPITRE III.

SAINT JUNIEN MÈNE LA VIE D'ANACHORÈTE AU BOIS TRAPEAU ET A CAUNAY.

Le légendaire Boëce ne nomme qu'un seul lieu où saint Junien mena la vie de reclus. Mais la tradition semble en indiquer un autre qui aurait été alors le premier témoin de ses austérités. Voici, en effet, ce que j'ai recueilli dans le pays :

A un kilomètre au plus du château d'Ardileux, dans la portion du bois Trapeau qui avoisine la ferme de ce nom, il existait encore, en 1844, non pas les ruines d'un château du VIII^e^ siècle, comme le dit un ouvrage statistique [1], mais bien un simple monticule peu élevé que j'ai visité, d'une contenance égale à une grosse tour ronde, dont la circonférence était marquée par un large fossé, alors presque comblé. C'est là que la tradition place la cellule de saint Junien, et au sud-ouest un terrain en culture porte encore le nom de la Chapelle [2].

Ce n'est pas tout : l'église d'Ardileux, aujourd'hui convertie en grange, était sous l'invocation de saint Junien [3]; et avant la Révolution, on y voyait, m'a-t-on dit, un tableau qui représentait le saint patron.

Une autre circonstance me porterait encore davantage à

1. *Dict. Géogr. des Deux-Sèvres*, an XI, p. 362. « Il est entouré de douves remplies d'eau neuf mois de l'année. » — 2. Deux ou trois ans après, cette partie du bois a été défrichée et convertie en prairie; le tertre et le fossé ou douve ont disparu dans le nivellement du terrain. — 3. POUILLÉ du Poitou, an 1782, p. 89.

Digitized by Google

croire que Junien est venu passer quelques jours de sa vie solitaire au bois Trapeau. Tout près de ce bois, et à un kilomètre plus près de Javarzay, on remarque encore aujourd'hui un monticule très-élevé, en cône tronqué, formé évidemment de main d'homme; il est entouré par deux vallons et de larges fossés et protégé par un terrain coupé en talus rapides, espèce d'ouvrage avancé qui devait être défendu par des palissades [1].

Ce point si remarquable se nomme la Mothe-Tuffault, et pour moi ce nom rappelle les Taïfales, qui étaient encore dans le Poitou vers la fin du Ve siècle. Ils étaient parqués là, ces barbares, pour commander le pays, garder le domaine royal de Javarzay, comme, sur le Tuffeau, autre point élevé de la commune de Rom, ils surveillaient la voie romaine.

En présence de la tradition que nous avons corroborée par d'autres faits, serait-ce donc en exagérer les conséquences que de croire que, comme d'autres solitaires, Junien est venu dans le voisinage, au bois Trapeau, pour frapper par ses vertus austères, convertir à la religion chrétienne et ramener à de meilleurs mœurs ces barbares idolâtres, adonnés à un vice honteux [2] que Junien nomme parmi ceux dont il recommande à ses disciples de se garder ? Qui sait même si ce n'est pas lui qui a acquis à la religion saint Senoch, ce Taïfale du Poitou, son contemporain, qui, comme lui, fut successivement solitaire, prêtre et chef d'un monastère [3] ? On est même entraîné à croire que c'est dans le bois de Trapeau que Junien a dû commencer sa mission contre les païens, parce que ce lieu n'est qu'à 16 kilomètres de Champagné, près Brioux, lieu de sa naissance, tandis que les autres localités où il fut s'établir successivement en sont à une distance presque double.

1. *Dict. Géogr. des Deux-Sèvres*, an XI, p. 362. — 2. AMMIEN-MARCELIN, lib. 31, cap. 9 (Boëce, p. 577). — 3. GREG. TUR. L. C. lib. 5, cap. 7.

Digitized by Google

Si le séjour de Junien au bois Trapeau n'est appuyé que sur la tradition populaire, il n'en est pas de même d'un autre lieu où il se construisit, de ses propres mains, une cellule étroite (*loccllum*) et où il passa de longues années dans les exercices d'une vie toute de frugalité et d'humilité. Boëce nomme ce lieu : c'est Caunay [1], commune encore aujourd'hui toute couverte de bois, aux sites sauvages, et renommée par la qualité de ses pierres meulières.

Je n'y ai pas trouvé, il est vrai, comme au bois Trapeau, un de ces tertres formés de main d'homme, ceint de douves ou d'un large fossé, qui marquerait encore aujourd'hui l'emplacement d'une cellule. Mais, même après 13 siècles écoulés, il m'a semblé reconnaître encore le lieu où il renfermait son corps comme dans une prison. Cette vieille église de Caunay avoisine, si elle ne couvre pas en entier, le sol si longtemps sanctifié de son modeste ermitage. Cette fontaine qui y touche, c'est là qu'il venait puiser sa boisson ordinaire.

Voyez-vous, à moins de deux hilomètres de Caunay, au fond d'un vallon dominé par un coteau couvert de bois taillis et semé de grains de fer d'alluvion, cette autre source aux eaux ferrugineuses, nommée Fontadam depuis un temps immémorial ? Leur propriété n'a pu échapper à la science des druides, ces prêtres gaulois que Jules César nous peint comme très-versés dans la médecine. Si, comme tout l'atteste, les fontaines étaient alors dans nos contrées l'objet d'un culte superstitieux, quel ne devait pas être la vénération qu'inspirait celle-ci, lorsque la simple vertu de ses eaux opérait quelque cure ? Les échos criaient au miracle ; ils le crient même encore aujourd'hui !!

Nul doute que saint Junien ne soit venu établir sa cellule d'anachorète dans le voisinage de cette fontaine, non pour rafraîchir dans ses eaux froides ses membres dévorés par

1. Voir l'Appendice n° 4.

Digitized by Google

l'abstinence et par de brûlantes méditations, — Boëce nous dit qu'il ne prenait qu'un bain par année — mais dans un plus noble but, celui de détruire les superstitions païennes, qu'il avait en horreur, et d'y substituer les pratiques de la religion chrétienne. Cette haute mission, recommandée par un concile contemporain, notre honoré compatriote l'a dignement remplie, sans employer d'autres armes que la vénération qu'inspiraient ses vertus. Car le nom d'un dieu païen que cette fontaine devait porter a disparu : c'est Junien qui l'a baptisée du nom biblique du premier homme, Fontadam (*fons Adami*), et jusqu'à la Révolution, le clergé de trois paroisses, Clussais, Pers et Caunay venaient la visiter processionnellement. Et encore aujourd'hui si nos bons paysans, ces fidèles conservateurs des traditions antiques, viennent s'y plonger, y chercher la guérison et n'y trouvent que trop souvent la mort, c'est surtout à la Fête-Dieu, à la Saint-Jean et à l'Assomption, ces trois grandes fêtes du catholicisme.

Lorsque je visitais ces lieux, si longtemps témoins des méditations de notre solitaire, je les interrogeais avec un respect religieux. J'aurais voulu qu'ils m'eussent redit, révélé ses sublimes intuitions. Mais ils étaient muets comme le légendaire Boëce, et je le comprends. Lorsque, dans le désert, l'homme se met ainsi en rapport avec Dieu, cette espèce de magnétisme divin l'élève à des pensées que la parole est impuissante à rendre : il faudrait la parole de Dieu !

Trompé dans mes désirs, je me rappelais alors, comme une faible image, et au risque de rapetisser le Saint à ma taille, je me rappelais ces méditations, que des préoccupations mondaines ne me permettent qu'à de trop rares intervalles. Dans ces moments de somnambulisme religieux, ma pensée s'inspire, s'élève vers le ciel, se promène à travers les innombrables globes célestes créés par la même main immortelle. Au milieu de cet océan de créations, je m'abîme, je ne suis plus qu'une atome enveloppant une parcelle du souffle divin, atome que le vent de l'éternité laisse un instant toucher la

Digitized by Google

terre!! Puis, lorsque ce rêve d'extase s'évanouit, je m'interroge, je me tâte, pour croire que je suis quelque chose, et à mes yeux l'homme n'apparaît que comme un de ces êtres microscopiques que mon pied écrase sans le voir.

Ainsi, mais de plus haut, parce qu'il était mort à la terre, Junien planait sur le néant des choses d'ici-bas. Loin des hommes du siècle, le blâme comme l'éloge, le malheur comme la prospérité le trouvaient impassible, et c'était sans s'émouvoir qu'il voyait les luttes de l'ambition, qu'il entendait autour de lui le bruit des armes et les cris tumultueux de combattants pour des biens périssables. Le vent de toutes ces tempêtes ne venait point agiter ce faible roseau [1], abrité qu'il était sous l'arbre de la sagesse.

CHAPITRE IV.

SAINT JUNIEN FONDE ET PRÉSIDE UN MONASTÈRE. ORDRE DE SAINT BENOIT. — NAISSANCE D'AURIMOND.

Une vie aussi édifiante que celle de Junien ne pouvait rester toujours renfermée dans les limites étroites que son humilité lui avait assignées. Elle dut frapper d'une sympathique admiration quelques habitants de la campagne chez lesquels, on le sait, les traditions s'effacent difficilement, lorsqu'ils virent revivre en lui le souvenir toujours vénéré des druides, qui, eux aussi, dans la vaste solitude des forêts, se livraient à la vie contemplative [2]. Aussi, bon nombre de ces fidèles au vieux culte national, quelques païens que sa parole persuasive avait convertis à la foi, et même quelques hommes déjà distingués de l'ordre monastique vinrent le visiter dans sa morne soli-

1. *Nam sicut ille* (saint Jean-Baptiste) *non erat arundo vento agitata.* (Boëce, p. 570.) — 2. M. Amed. Thierry, *Hist. Gaul.* tome II, p. 104.— *Mém. acad. inscrip.*, tome XLI, p. 29.

Digitized by Google

tude et finirent par se grouper successivement autour de lui pour s'inspirer de ses conseils et grandir au contact de ses exemples. Jusqu'à ce jour, lui dirent-ils, votre vie toute contemplative, toute d'austérités, ne profite qu'à vous seul : permettez qu'elle profite aussi à vos frères. C'est un appel que nous faisons à votre charité chrétienne : de grâce, sauvez-nous des voies de perdition où nous sommes plongés dans le monde.

Ces paroles émurent son noble cœur. Il avait par lui-même et pendant longues années fait l'épreuve de la vie du désert, de cette vie où l'homme, seul avec Dieu, uniquement préoccupé de son salut, semble faire le vide autour de lui et reste étranger aux autres hommes, qui cependant sont ses frères. Il comprit que si la jeunesse peut avoir besoin d'éprouver ainsi ses forces, plus tard, lorsque l'épreuve est faite, il n'y a plus que de l'égoïsme à continuer un isolement devenu stérile. Il se rendit donc à leurs exhortations et à leurs prières, il abandonna la vie contemplative pour devenir le père de cette nouvelle famille de cénobites.

Mais bientôt ses disciples voulurent qu'à ce titre de père, il ajoutât une autorité plus élevée encore : ils firent, pour ainsi dire, violence à son humilité en le déterminant à se faire ordonner prêtre, et dans ces nouvelles fonctions du sacerdoce, il ne resta pas au-dessous de lui-même. Sa vertu, si longtemps éprouvée, s'éleva aussitôt à la hauteur de ce digne et noble ministère. C'était, dit Boëce, c'était sa personne, déjà si agréable à Dieu, qu'il offrait comme hostie vivante : dans sa pieuse émotion, il pleurait et purifiait ainsi sa foi dans un baptême de larmes [1].

Ah ! si jamais sa personne dut être offerte comme victime

1. Boëce dit textuellement : *fletibus lacrymando quemadmodum se baptizabat*, il avait donc trouvé le *baptême de larmes* bien avant que de nos jours on ait inventé le *baptême du feu*. Que de vieilleries les antiquaires trouvent dans les nouveautés d'aujourd'hui !

Digitized by Google

expiatoire, si jamais la bonté de son cœur s'épancha dans des torrents de larmes, c'est surtout à une époque bien calamiteuse pour le pays, presque contemporaine de sa nouvelle dignité.

L'an 539, une comète apparut [1]: elle fut suivie de divers fléaux, et entr'autres d'une maladie inguinale, sorte de peste due peut-être aux débauches de ces temps dépravés. Effrayés par ce phénomène, qui semblait leur annoncer la fin du monde, que l'on croyait alors prochaine, alanguis et plus que décimés par cette affreuse maladie contagieuse, les hommes négligèrent la culture des terres, et nul doute que ce ne soit à la suite de ce découragement général qu'arriva l'horrible famine qui désola nos contrées. La majeure partie du peuple, dit Boëce, périssait par le fléau et la famine [2], et de toutes parts on venait implorer Junien pour qu'il demandât à Dieu d'épargner le reste des cultivateurs dont la mort aurait réduit le pays en désert. Il s'empressa de répondre à cette supplique du désespoir, heureux si, comme saint Gal, évêque d'Auvergne, il eût appris par un ange que le Poitou serait délivré de la maladie pestilentielle, mais que sa vie serait réduite à huit années [3]. Il eût donné sa vie à l'instant même pour racheter ses compatriotes.

Un jour que, prosterné sur le cilice et la cendre, qu'il baignait de ses larmes, et que dans son oratoire il continuait d'adresser à Dieu ses plus brûlantes prières, Junien entend au dehors ce cri de détresse d'une femme : Homme de Dieu, secourez-moi !!

Emu, il fait introduire cette malheureuse devant lui et la questionne avec la bonté d'un père. « Vrai serviteur de Dieu, lui dit-elle, c'est la faim qui me presse ; le pain me manque, je n'ai rien pour en acheter, et la famine augmente chaque jour. La mort va mettre un terme à ma grossesse ! J'implore votre humanité ! Ah ! si vous me délivrez des angoisses de la

1. Voir Appendice nº 5. — 2. *Cœpit populus maxima ex parte clade et fame perire.* (Boëce, p. 573.) — 3. Greg. Tur. *Hist.* lib. 4, cap. 5.

Digitized by Google

faim, je me constitue votre esclave pour toujours. Il sera également votre esclave, cet enfant que je porte dans mon sein et qui devra la vie à vos bienfaits. De grâce, digne prêtre de Dieu, de grâce, sauvez-nous de la mort. »

A ces paroles, inspirées par le désespoir, Junien, heureux de pouvoir faire le bien, répond avec bonté : « Avant que mon frère vous eût appelée, je savais que vous étiez pressée par la faim et que c'était un fils que vous portez dans votre sein. Je sais également que votre enfant sera mon successeur. Acceptez ces quelques pièces d'or que je vous donne, achetez les aliments nécessaires à la vie ; entourez des plus grands soins l'enfance de votre fils; gardez-vous de le souiller par quelque enchantement ou toute autre pratique superstitieuse[1], et lorsqu'il sera parvenu à l'adolescence, amenez-le-moi : je me charge de son éducation. Au surplus, prenez courage ; l'année prochaine sera des plus fertiles, et nous n'aurons plus la douleur de voir nos frères mourir de faim. »

La pauvre femme n'eut garde d'oublier la recommandation. Aussitôt que son fils fut sorti de l'enfance, elle le présenta à Junien qui devint son père spirituel par le baptême et le nomma Aurimond, nom qui rappelait les pièces d'or données à la mère[2]. L'élève ne pouvait que grandir sous un tel maître : c'est par lui qu'Aurimond fut instruit dans les Lettres et les Saintes Écritures et préparé à la dignité de prêtre dont il fut aussi revêtu ; c'est près de lui qu'il passa plusieurs années de sa vie, lui obéissant en tout et s'inspirant de ses principes et de ses exemples. Enfin, c'est à la pieuse reconnaissance d'Aurimond que nous devons le tableau de la vie de saint Junien et surtout le récit des prophéties et des miracles qu'il a cru devoir rapporter comme preuve de la sainteté de son père adoptif.

Ce que notre vénéré compatriote avait prédit ne pouvait

1. *Cave ne aliquid incantationis aut diabolicæ suasionis pollutiones in eum exerceas.* (Bocce, p. 574.) — Voir Appendice nº 6.

Digitized by Google

manquer de s'accomplir. Nous verrons en effet qu'après la mort de saint Junien, Aurimond lui succéda au gouvernement du monastère. Mais nous verrons aussi qu'à sa dernière heure, Junien pria ses disciples de lui donner Aurimond pour successeur. Cette prière d'un père adressée à ses enfants dans ce moment suprême n'équivalait-elle pas à un ordre? Et que devient alors le prestige dont Aurimond a cru pouvoir illustrer sa naissance?

Il est à regretter que, dans sa préoccupation toute personnelle, Aurimond ait négligé de nous transmettre les nombreux actes de bienfaisance de Junien et de ses disciples pendant ces temps calamiteux : car il est impossible qu'en face de la famine et de la contagion qui devait navrer leurs cœurs, leur charité envers les malheureux se soit bornée aux quelques pièces d'or données à la pauvre mère d'Aurimond. Peut-être ne faut-il accuser que le professeur Boëce qui aura trouvé indigne de sa verve poëtique ces détails simples mais intimes, prosaïquement racontés par Aurimond dans un manuscrit perdu pour nous. Aurais-je été assez heureux pour pouvoir suppléer à ce silence du bel esprit et pour avoir trouvé une nouvelle preuve du dévouement de nos pieux cénobites.

Je vois d'ici cette fontaine de Fontadam dont les eaux ferrugineuses ont une propriété qui, comme je l'ai dit, n'avait pu échapper à la science des druides. Tout auprès et un peu au-dessus de cette source, j'aperçois les ruines d'un bâtiment d'une assez grande étendue, reste, à mes yeux, d'un espèce d'hôpital que Junien et ses disciples avaient construit pour soigner les malades, attirés par la haute et antique réputation de ses eaux [1].

Certes, lorsque la maladie inguinale sévissait sur le pays, la superstition a dû se réveiller dans les âmes effrayées, et le peuple en foule a dû se précipiter vers les eaux que les druides

1. Voir Appendice nº 7.

Digitized by Google

avaient proclamées miraculeuses. Déjà et depuis quelque temps, Junien et ses disciples étaient là pour vaincre la superstition. Sans aucun doute, ces propagateurs de la loi d'amour de l'humanité ont redoublé de zèle en face de la désolation du pays et fait avec un pieux dévouement servir la vertu de ces eaux au soulagement des souffrances de leurs concitoyens ; et les nombreuses guérisons opérées par leurs soins intelligents n'ont pas dû contribuer pour peu à attirer les païens vers une religion qui, elle aussi, faisait des miracles, des miracles de charité fraternelle.

Mais pour sauver leurs compatriotes des horreurs de l'autre fléau, ils n'avaient que de l'argent, et il devait être bien insuffisant pour lutter contre la grandeur du mal, le pécule de ces pauvres cénobites qui avaient fui le monde où l'idolâtrie la plus indestructible est celle de l'or. Ils durent, dès cette funeste époque, on en a pour garant leur charité qui ne se démentira pas, ils durent songer à ne plus se trouver au dépourvu en présence d'une nouvelle calamité ; et c'est sans doute lorsque, sur les inspirations de leur chef vénéré, ils se disposaient à demander à la terre, par le travail de leurs mains, la nourriture du pauvre et de l'infirme, lorsqu'ils pensaient à relever ainsi le courage abattu du petit nombre de cultivateurs survivants, que la voix d'un mourant, partie des hauteurs du Mont-Cassin, arriva jusque dans nos contrées.

Cette voix était celle d'un autre cénobite que l'Église et la philosophie honorent également, de saint Benoît qui avait quitté le séjour prolongé d'une caverne pour se consacrer à l'instruction et au salut de ses frères. Ce génie supérieur à son siècle avait dit à ses disciples qui accouraient sur ses pas : « Je vois avec douleur tous les arts libéraux, l'agriculture elle-même succombant sous la stupide ignorance ou les brigandages des hordes conquérantes. Mettons à profit l'admiration que ces barbares étonnés accordent à ceux qui se vouent à la vie monastique. Réunissons-nous, conservons

Digitized by Google

ces nobles connaissances humaines sous la sauvegarde de la religion, sauvons-les du cataclysme comme dans une nouvelle arche sainte... Ces manuscrits, copions-les : qu'importe que quelques-uns d'entre eux rappellent le paganisme ; la morale chrétienne n'a rien à craindre de la comparaison. Ces peintures, ces statues, imitons-les d'une main plus chaste ; de nobles sujets nous attendent, car notre religion a aussi ses inspirations, sa poésie... Ces champs que les guerres ont semés de ronces et d'épines, que nos mains élevées vers le ciel et sanctifiées par la prière s'abaissent pour les défricher et leur arracher la nourriture du pauvre... *Travailler, c'est prier encore!* Voilà ma règle... C'est la loi que Dieu a imposée à l'homme lorsqu'il l'a jeté sur la terre. »

Ces paroles sublimes, inspirées par le saint amour de l'humanité, trouvèrent un écho dans l'âme généreuse et élevée de Junien : ce fut pour lui comme une autre révélation ; il en fit la règle qu'il imposa à ses disciples, et eut ainsi l'honneur d'introduire le premier dans le Poitou [1] ce germe de la haute prospérité du pays et de la civilisation moderne.

CHAPITRE V.

SAINTE RADEGONDE ET SAINT JUNIEN.

Pendant que, dans leur établissement naissant de Caunay, Junien et ses disciples pleuraient encore sur les maux qui avaient affligé leurs concitoyens, et cherchaient dans l'étude et le travail de leurs mains les moyens d'en conjurer le retour, la province dont ils habitaient un coin presque ignoré, le Poitou, voyait accourir et s'arrêter sur ses confins une jeune

1. D. Bouquet porte, à l'an 544, la mort de saint Benoit et l'arrivée de saint Maur, son disciple, à Orléans d'abord et dans l'Anjou ensuite. (*Recueil des Hist. de France*, tome III, index chronologique.)

Digitized by Google

femme de 24 à 25 ans, fille et épouse de rois, qui devait plus tard entourer notre Junien d'une distinction bien honorable. C'était Radegonde, cette sainte dont le peuple a religieusement gardé la mémoire.

Dès sa plus tendre enfance, les malheurs avaient commencé pour elle. Elle avait vu son père, l'un des rois de Thuringe, détrôné et massacré par une main fratricide, et peu de temps après, le royaume de l'usurpateur, ainsi agrandi par le crime, devenir tributaire des rois francs qui l'avaient dévasté par le fer et le feu. Emmenée captive, elle était tombée avec son frère au lot de Clotaire Ier, roi de Neustrie : elle avait alors à peine 8 ans (vers l'an 529). « Mais sa grâce et sa beauté précoce produisirent une telle impression sur l'âme du prince franc [1], qu'il résolut de la faire élever à sa guise pour en faire l'une de ses femmes.

« Radegonde fut gardée avec soin dans une des maisons royales de Neustrie, au domaine d'Aties, sur la Somme. Là, par une louable fantaisie de son maître et époux futur, elle reçut, non la simple éducation des filles de la race germanique, qui n'apprenaient guère qu'à filer et à suivre la chasse au galop, mais l'éducation raffinée des riches Gauloises. A tous les travaux élégants d'une femme civilisée, on lui fit joindre l'étude des lettres romaines, la lecture de poëtes profanes et des écrivains ecclésiastiques. Soit que son intelligence fût naturellement ouverte à toutes les impressions délicates, soit que la ruine de son pays et de sa famille et les scènes de la vie barbare dont elle avait été le témoin, l'eussent frappée de tristesse et de dégoût, elle se prit à aimer les livres comme s'ils lui eussent ouvert un monde idéal meilleur que celui qui l'entourait. En lisant l'Écriture et les vies des saints, elle pleurait et souhaitait le martyre, et probablement aussi des rêves

1. M. Aug. Thierry. *Récits des temps Mérovingiens*, tome II, p. 246 et suiv. — Ai-je besoin de dire que je copie littéralement? On ne s'en apercevra que trop, lorsque ce ne sera plus lui qui parlera.

Digitized by Google

moins sombres, des rêves de paix et de liberté accompagnaient ses autres lectures. Mais l'enthousiasme religieux qui absorbait alors tout ce qu'il y avait de noble et d'élevé dans les facultés humaines, domina bientôt en elle, et cette jeune barbare, en s'attachant aux idées et aux mœurs de la civilisation, les embrassa dans le type le plus pur, la vie chrétienne.

« Détournant de plus en plus sa pensée des hommes et des choses de ce siècle de violence et de brutalité, elle vit approcher avec terreur le moment d'appartenir comme femme au roi dont elle était la captive. Quand l'ordre fut donné de la faire venir à la résidence royale pour la célébration du mariage, entraînée par un instinct de répugnance invincible, elle prit la fuite ; mais on l'atteignit, on la ramena, et malgré elle, épousée à Soissons, elle devint reine ou plutôt l'une des reines de Neustrie ; car Clotaire, fidèle aux mœurs de la vieille Germanie, ne se contentait pas d'une seule épouse, quoiqu'il eût aussi des concubines...

« Pour se dérober, en partie du moins, aux devoirs de sa condition, qui lui pesait comme une chaîne, Radegonde s'en imposait d'autres plus rigoureux en apparence ; elle consacrait tous ses loisirs à des œuvres de charité ou d'austérité chrétienne ; elle se livrait personnellemant au service des pauvres et des malades. La maison royale d'Aties, où elle avait été élevée, devint un hospice pour les femmes indigentes. L'un des passe-temps de la reine était de s'y rendre non pour de simples visites, mais pour remplir l'office d'infirmière dans ses détails les plus rebutants. »

Les inexprimables dégoûts et les sentiments d'aversion insurmontable qu'inspirait une pareille union à une âme comme celle de sainte Radegonde, « ne lassaient pourtant pas l'amour du roi de Neustrie. Clotaire n'était pas homme à se faire sur ce point des scrupules de délicatesse ; pourvu que la femme dont la beauté lui plaisait demeurât en sa possession, il n'avait nul souci des violences morales qu'il exerçait sur

Digitized by Google

elle. Les répugnances de Radegonde l'impatientaient sans lui causer une véritable souffrance, et dans ses contrariétés conjugales, il se bornait à dire avec humeur : C'est une nonne que j'ai là ; ce n'est pas une reine.

« Et en effet, pour cette âme froissée par tous les liens qui l'attachaient au monde, il n'y avait qu'un seul refuge, la vie du cloître. Radegonde y aspirait de tous ses vœux; mais les obstacles étaient grands, et six années se passèrent avant qu'elle osât les braver. Un dernier malheur de famille lui donna le courage.

« Son frère, qui avait grandi à la cour de Neustrie comme otage de la nation thuringienne, fut mis à mort par l'ordre du roi. Dès que la reine apprit cette horrible nouvelle, sa résolution fut arrêtée. » Elle va à Noyon, supplie saint Médard de la consacrer au Seigneur, et comme le saint évêque hésite, elle jette sur ses vêtements royaux un costume de recluse et lui dit d'une voix ferme: « Si tu tardes à me consacrer et que tu craignes plus un homme que Dieu, le Seigneur te demandera l'âme de sa brebis ». Frappé de ce spectacle imprévu et par ces paroles mystiques, le vieil évêque ne balança plus, et il rompit le mariage en la consacrant diaconesse.

Après avoir ainsi répudié Clotaire, le bourreau de son frère, Radegonde songea à se soustraire à la colère et aux brutales passions de ce roi, souillé par l'adultère et l'inceste. C'est alors qu'elle vint, inquiète, se réfugier à Saix, près Loudun, à l'extrémité du Poitou, de ce Poitou qui, à d'autres époques, avait déjà reçu saint Hilaire et saint Martin, et semblait ainsi devenir la terre classique de la haute sainteté. C'est là que, sous le simple voile de la religieuse, elle dédaigna l'éclat d'un trône qu'il lui aurait fallu partager avec le vice et le crime.

Il paraît certain que ce n'est pas dès cette époque (vers l'an 554) que commencèrent les relations toutes de piété qui unirent Radegonde et Junien pendant le reste de leurs vies. Une distance de près de 25 lieues les séparait, et quoique la réputa-

Digitized by Google

des vertus de notre cénobite fût déjà grande, elle n'était pas sans doute arrivée jusqu'à la diaconesse, toute préoccupée qu'elle était sans cesse des démarches inquiétantes de Clotaire. Certes, si dans ses cruelles tribulations elle eût connu la haute sagesse de Junien, c'est à lui qu'elle se serait adressée, même de préférence à Jean le Reclus, près Chinon, dont la prophétie fut si largement payée [1].

Mais six ans plus tard, vers l'an 550, ses inquiétudes se calmèrent; elle vint s'établir à Poitiers et commença à y faire construire le célèbre monastère de Sainte-Croix où elle s'enferma pour le reste de ses jours et où vinrent aussi d'autres filles de rois, qui toutes ne suivirent pas les exemples de sa piété aussi aimable qu'austère.

Pendant cette importante construction qui dura plusieurs années, on accourut de toutes parts pour rendre hommage aux vertus de cette reine qui avait préféré le voile à la couronne, et c'était pour elle une joie bien douce de se trouver ainsi en rapport avec ce qu'il y avait de plus distingué.

Junien était un trop juste appréciateur du mérite pour ne pas s'empresser de venir, lui aussi, rendre hommage à tant de vertus, à tant de piété, et nul doute que ce ne soit dès la première entrevue qu'ils apprirent à se connaître et à s'estimer. Voués depuis longtemps l'un et l'autre au service des indigents et des malades, c'était déjà pour eux un lien sympathique que cette même vocation de charité. Aussi leurs âmes se comprirent de suite et formèrent entre elles une société intime, une espèce d'association aussi noble que pure qui faisait que, lors même qu'ils étaient séparés par une distance de quelques lieues, elles n'en restaient pas moins

1. Sainte Radegonde lui fit remettre un ornement royal qui valait mille sols d'or : *habentem in se auri solidos mille*. (M. Aug. Thierry, *Récits Mérovingiens*, tome II, p. 375). Ces mille sols d'or représentaient une valeur matérielle de 15,000 francs, et pour notre époque, ils auraient une valeur relative de 100,000 francs. (M. Guérard, *Rev. Numism.*, tome II, p. 432.)

Digitized by Google

unies par une affection toute intuitive, toute spirituelle, qui ne devait plus cesser.

Ce fut, par suite, entre eux un échange de bons procédés. La Sainte ne voulut pas que notre bienheureux compatriote portât d'autres vêtements que ceux qu'elle avait confectionnés de sa main : elle lui donna entre autres un cilice de poil de chèvre, en forme de caracalla, vêtement que nous appelons maintenant une cape [1]. De son côté, Junien fit présent à sainte Radegonde d'une chaîne de fer qu'elle porta sur la peau jusqu'au dernier jour de sa vie [2], et près de 250 ans après leur mort, d'après le témoignage du légendaire Boëce, cette chaîne était encore l'objet de la vénération des fidèles, et la cape, conservée intacte et blanche, n'accusait encore rien de sa haute antiquité.

Enfin, tant était prévoyante et délicate l'affection que nos deux saints se portaient réciproquement, chacun d'eux avait, dans son monastère, donné des ordres formels pour que celui des deux qui resterait le dernier sur la terre fût immédiatement averti de la fin de la vie d'épreuves de l'autre, afin que, par ses prières, le survivant accompagnât jusqu'au ciel celui qui le premier comparaîtrait devant le Juge suprême. Recommandation touchante, inspirée par un pressentiment vague, dont Dieu seul alors connaissait le mystère !

CHAPITRE VI.

SAINT JUNIEN A CHASTINLIEU.

Dès le temps où Junien se livrait à la vie d'anachorète dans son étroite cellule de Caunay, la vénération qu'inspiraient

1. Il paraît que la cape est un vêtement dont la mode n'est pas nouvelle. Boëce qui écrivait en l'an 830, en parlant du caracalla, dit : *Quæ nunc capam vocamus.*— 2. Boëce, p. 571. Fortunat.— *Récits des temps mérovingiens*, tome II, p. 373.

Digitized by Google

ses vertus avait déjà groupé autour de lui quelques sincères admirateurs. Mais lorsque, après la double calamité de la famine et de la peste, on le vit, lui et ses disciples, ces premiers Bénédictins du Poitou, défricher des terrains abandonnés et sauvages, non pour améliorer leur vie si frugale, mais pour subvenir aux besoins du pauvre, cette noble alliance de la prière et du travail, cette sainte mise en œuvre de la charité évangélique, produisit dans le pays un véritable enthousiasme. Le colon naguère abattu reprit avec courage les travaux des champs, en voyant ces pieux cénobites en affronter comme lui les rudes fatigues, et bientôt on accourut de toutes parts pour participer avec eux à des œuvres auxquelles la bénédiction du ciel était assurée.

Peu de Francs, sans doute, vinrent augmenter cette colonie naissante de travailleurs; il n'y en avait guère dans le Poitou que pour lever les impôts, véritables frelons, qui mangeaient le miel qu'ils n'avaient pas fait. Mais il n'en fut pas de même des indigènes, de nos pères les Gaulois. Chez eux, l'agriculture était depuis longtemps en honneur ; chez eux, l'immortalité de l'âme et la récompense dans un monde meilleur étaient un dogme ancien, presque inné. Ils durent se précipiter sur les pas d'un homme qui leur présentait réunis dans un seul symbole les deux types les plus sacrés de leur culte national.

Quoi qu'il en soit, le nombre des disciples de Junien augmenta dans une telle proportion que bientôt le petit établissement de Caunay devint insuffisant pour s'y livrer avec avantage aux travaux agricoles. Junien dut donc se résigner à abandonner ce lieu, ce premier témoin de ses austérités.

Mais pour ne pas renoncer entièrement au bonheur de venir y rêver quelquefois dans ces douces extases qui faisaient toujours le bonheur de sa vie, il choisit, dans le voisinage, un lieu tranquille et écarté qu'il nomma Chastelieu, nom conservé presque sans altération dans celui de *Chastinlieu* que portait encore, il y a cinquante ans, un ténement assez

Digitized by Google

vaste, traversé par des chemins, situé, comme Villeblanche dont il n'est qu'à quelques pas, sur la limite des deux communes de Melleran et de la Chapelle-Pouilloux [1].

Junien fit choix de cette localité, dit Boëce, parce que, par sa solitude, il était à l'abri de tout accès des femmes [2]. Singulière révélation qui donne à réfléchir!

Eh quoi! est-ce qu'à cette époque, les femmes, oubliant la pudeur de leur sexe, seraient venues relancer nos pieux cénobites dans leur paisible retraite? Il me répugne de le croire.

Certes, ce n'était pas contre lui-même que Junien prenait cette précaution; il pouvait avoir alors cinquante ans, et sa vertu d'ailleurs était depuis longtemps éprouvée. Mais il ne faut pas oublier qu'il avait des disciples, qui tous n'avaient pas son âge, et n'avaient pas encore fait leurs preuves comme lui. Il savait que c'était la première femme, Eve, qui avait entraîné le premier homme dans le péché; il connaissait la tentation de saint Antoine, et, en père prévoyant, il dut songer à garantir ses disciples de la séduction la plus dangereuse, parce qu'elle est la plus naturelle.

Qui sait d'ailleurs ce qui avait pu se passer à Caunay? Les femmes y avaient accès. C'est là que la malheureuse mère d'Aurimond était venu crier famine, et ce n'était pas seulement aux hommes que les eaux de Fontadam était profitables. Serait-il donc étonnant que l'un de nos frères hospitaliers qui, à cette époque, n'étaient pas liés par des vœux indissolubles [3], eût porté trop loin la charité envers une malade et eût déserté le monastère pour s'unir légitimement à elle? Eh! mon Dieu! alors, comme aujourd'hui, tous les hommes n'étaient pas des saint Junien et toutes les femmes des sainte Radegonde, et alors comme aujourd'hui, pour échapper au danger, il a toujours été sage de ne pas s'y exposer.

1. Voir Appendice nº 8. — 2. *Eo quod quietum reperisset et ab omni accessu feminarum remotum* (Boëce, p. 574). — 3. Velly, *Hist. de France*, tome 1er, in-12, p. 218.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, ce lieu, consacré à la chasteté, fut bientôt approprié aux occupations si variées de cette colonie de bénédictins. Ici, pour former le monastère, se reliaient entre elles de nombreuses cellules où l'un, affaibli par l'âge ou les infirmités, recopiait les manuscrits; où l'autre, après les travaux des champs, venait pendant la nuit reposer ses membres fatigués. Là s'élevait un oratoire où, dès avant l'aube matinale, la prière se faisait en commun pour appeler les bénédictions du ciel sur les travaux de la journée. A côté, se trouvaient des écuries pour les bêtes de somme, des étables pour les bœufs de travail, des toits pour les brebis et les chèvres, dont les toisons étaient employées aux vêtements des cénobites [1], et au centre de ces bâtiments d'exploitation vivaient différentes espèces de volailles, dont la chair et les œufs étaient destinés aux malades et aux indigents.

A quelques pas se dessinait un enclos consacré au verger et au jardin potager, où, à côté des légumes, croissaient divers arbres fruitiers, et sans aucun doute le prunier d'amour, naturel à cette contrée, où il se propage sans le secours de la greffe: là encore, sous l'ombre légère de ces arbres, s'alignaient des ruches, où d'innombrables abeilles venaient déposer le miel qu'elles enlevaient aux fleurs d'alentour. C'était pour ces pieux cénobites une image parlante de l'utilité du travail en commun.

Plus haut, on voit encore une vaste châtaigneraie. Comme dans les usages du pays ces terrains ne changent guère de destination, parce que l'on remplace par des plants de même espèce les sujets qui périssent, ne serait-ce point là qu'ils auraient conservé par la greffe une variété de châtaigne, trouvée par eux dans les bois, la succulente nousillate [2], ainsi nommée parce que, par sa forme ronde, elle ressemble

1. Boëce, p. 574. — 2. Fortunat célèbre dans ses vers les prunes et les châtaignes que lui envoyait sainte Radegonde. Qui sait si ce n'était pas les prunes d'amour et la nousillate cultivées par nos cénobites, que leur abbé se faisait un bonheur d'offrir à sa sainte amie?

Digitized by Google

à la noisette, la *nousille* de nos paysans? Enfin les villages de Chevrelle et de la Vacherie, situés à peu de distance, ne rappelleraient-ils point les lieux où parquaient les chèvres et les vaches, dont le lait naturel, ou converti en fromages, faisait en grande partie la nourriture de nos sobres serviteurs de Dieu?

C'est par ces nobles occupations de l'étude et des champs, c'est en partageant avec les infirmes et les pauvres les fruits de leurs fatigues et de leurs sueurs, que ces premiers bénédictins du Poitou s'efforçaient de mériter une juste récompense dans un monde meilleur. Qu'ils devaient être heureux, en présence de Dieu et de leur conscience, ces hommes au cœur vraiment patriote qui, au milieu des ruines faites par les barbares, sauvaient et conservaient pour nous les transmettre les ouvrages de littérature sacrée et profane, les secrets des arts et les pratiques perfectionnées de l'agriculture! Honneur à ces hommes utiles, choisis par la Providence, auxquels nous devons ces précieux trésors d'une autre civilisation, cette triple nourriture du corps, de l'esprit et de l'âme! Oui, à ces nouveaux Noé, du temps du déluge de la barbarie, honneur à jamais et bénédiction!!

Pourquoi faut-il que de cette ferme-modèle de Chastinlieu, qui avait causé tant de peines à de zélés propagateurs de la règle de saint Benoît, il ne reste plus rien debout aujourd'hui, si ce n'est un puits isolé au carrefour des 4 chemins; et encore son ancien nom, puits de Chastinlieu, aurait-il aussi péri s'il n'eût été conservé par de vieux titres. L'action dissolvante du temps, et plus encore les ravages des guerres, ont fait disparaître ces divers établissements, qui, d'après l'usage de ces siècles reculés, étaient sans doute construits en bois pour la majeure partie! Aujourd'hui leur emplacement est usurpé par la bruyère, l'ajonc, la fougère, qui fuient la culture; par d'épais taillis et par une luxuriante futaie aux chênes et aux hêtres séculaires, qui cachent sans doute ces ruines antiques sous leurs profondes racines.

Digitized by Google

Un jour, la pioche du terrassier ramènera à la surface leurs fondations enfouies. Je le prédis hardiment, moi qui, en 1843, à quelques pas du taillis de Chastinlieu, dans l'étroit espace de 2 à 3 mètres, traversé par un fossé récemment creusé, ai trouvé divers objets annonçant l'habitation de l'homme, des fragments de tuiles à rebord et des briques très-épaisses, des tessons et des anses de vases en terre commune, un clou boursouflé par la rouille ; j'y ai aussi découvert une scorie de fer vitrifiée, ce qui me porterait à croire que nos laborieux cénobites exploitaient à Chastinlieu le fer d'alluvion, qui est si commun sur le sol de Caunay, de Clussais et de Mairé-l'Évêcault, et qu'ils avaient forgé la chaîne de fer dont saint Junien fit présent à sainte Radegonde.

A peu de distance de ce lieu, à 1200 mètres environ, je me trouvai bientôt en face de l'église de la Chapelle-Pouilloux, alors presque en ruine, aujourd'hui restaurée et rendue au culte. Dans cet édifice plus que modeste et dont saint Junien a toujours été le patron [1], je crus devoir saluer l'emplacement où s'élevait l'oratoire particulier de notre saint [2]. Mais, presque aussitôt, au levant de l'église, qui n'en est séparée que par un chemin, j'aperçus un monticule, évidemment fait de main d'homme, ceint autrefois en totalité, aujourd'hui en partie par une douve où l'eau séjourne. « C'est la Motte des Barrières, me dit un vieillard, et voilà à 50 pas le puits de saint Junien [3]. »

Je ne doutai plus que ce ne fût là l'oratoire particulier de notre vénéré compatriote; il ressemblait si bien au tertre du bois Trapeau ! Je montai sur cette éminence, témoin de ses méditations pieuses ; par un mouvement spontané de vénération, je me découvris, et foulant ainsi cette terre sanctifiée

1. Pouillé du Poitou, p. 106. — 2. *Et oratorium sibi consecravit ubi Domino remotus ab omni seculari tumultu libera mente preces funderet.* Boëce, p. 574. — 3. Voir Appendice nº 9.

Digitized by Google

par un homme de bien, par un homme utile, je fus comme subjugué par une espèce de magnétisme indéfinissable ; c'était comme le parfum de ses vertus qui enveloppait mon âme et l'électrisait !!

CHAPITRE VII.

ENTREVUE DE SAINT JUNIEN ET DE CLOTAIRE A JAVARZAY.

Junien était encore occupé à rendre l'établissement de Chastinlieu de plus en plus propre à l'exercice de la règle de saint Benoît et y construisait un oratoire destiné à la prière en commun, lorsque, en l'an 559, Clotaire Ier entra en Aquitaine et vint passer quelques jours à Javarzay, près Chef-Boutonne, domaine fiscal, comme les rois de la première race en possédaient plusieurs dans la Gaule conquise et où ils se livraient au plaisir de la chasse qu'ils aimaient avec passion.

On a cru que ce voyage de Clotaire était celui qui inspira de si vives inquiétudes à sainte Radegonde [1]. Mais, à cette époque, cette illustre recluse avait quarante ans, et comment croire que sa beauté, plus altérée par ses austérités que par l'âge, aurait pu réveiller les passions d'un prince blasé par la débauche, et déjà presque septuagénaire? Il est bien plus vraisemblable que Clotaire venait ainsi dans le Poitou pour préparer et peut-être pour commencer son expédition contre Chramne, son fils, qui était alors dans une province limitrophe, la Bretagne.

Quoi qu'il en soit, pendant son séjour à Javarzay, les serfs ou fiscalins du lieu lui dénoncèrent Junien comme usurpant sur les dépendances du domaine royal. Clotaire ordonne aussitôt que notre vénérable prêtre se présente devant lui. Sur cet

1. M. DE FLEURY, *Vie de sainte Radegonde*, p. 87 et 219.

Digitized by Google

ordre, Aurélius, un des grands de la cour, se rend en toute hâte à Chastinlieu et trouve l'homme de Dieu dans son oratoire de la Motte-des-Barrières, prosterné, suivant sa coutume, jusqu'à terre, adressant au ciel de ferventes prières. A cette vue, le courtisan s'arrête; le ton de hauteur avec lequel il se proposait de parler fait place à une sorte de terreur respectueuse. Enfin, lorsque la prière est finie, Junien se retourne et voit à ses pieds l'envoyé du roi qui lui fait connaître l'objet de son message. Il se met aussitôt en devoir d'obéir, prend le bâton qui soutient habituellement sa faiblesse, et, avec deux de ses disciples, il s'achemine à pied vers le palais du roi.

Cependant Aurélius, qui avait voulu l'accompagner pendant ce trajet de plus de deux lieues, vint annoncer au roi que Junien attendait aux portes du palais. Aussitôt l'ordre est donné de l'introduire, et bientôt seul, après avoir laissé son bâton derrière lui, notre honoré compatriote s'avance vers le trône où siége Clotaire, se prosterne suivant l'usage des moines, et se relève sur l'ordre du roi. Mais voyez le prodige! Pendant qu'ils parlent entre eux sur différents sujets, le bâton que la main de Junien venait d'abandonner se maintient debout sur le pavé! Plein d'admiration, Clotaire croit à peine ce qu'il voit; il est frappé d'une telle terreur que ses genoux tremblent sous lui et se heurtent!!! Dans son trouble, il appelle les grands du palais et leur montrant le bâton toujours debout [1], il leur dit: Voilà l'homme qui a fait ce miracle: certes, c'est bien là un saint, un véritable serviteur de Dieu, bien digne d'enseigner la religion chrétienne! Et tous les seigneurs de la cour de partager sa stupeur et son admiration

1. Il est probable que la commémoration du miracle du bâton s'est conservée dans une procession qui avait lieu le jour de la purification, à l'abbaye de Nouaillé où fut transféré plus tard le corps de saint Junien. Au sortir de la chapelle, un serviteur remettait à chaque religieux une baguette ou petit bâton qu'il portait en procession. (THIBAUDEAU, *Hist. du Poitou*, tome I^er^, p. 280.)

Digitized by Google

et d'honorer Junien comme s'ils eussent vu en lui le Christ dont il portait les stigmates imprimés sur le corps avec un fer chaud [1].

Après un long entretien, le très-glorieux roi (c'est Boëce qui l'appelle ainsi) demande au saint homme quelles sont ses occupations et sa vie, à quel ordre il appartient. Homme illustre, répond Junien de la voix la plus douce, ma vie est celle du cloître; les moines que je dirige comme abbé suivent avec moi les préceptes de saint Benoît, et nous observerions sa règle en tous points si l'espace trop resserré que nous occupons à Chastelieu ne s'opposait au plein exercice des travaux agricoles prescrits par le créateur de notre ordre.

« Mon vénérable abbé, reprend aussitôt Clotaire, je me trouverais trop heureux de faire quelque chose pour votre sainteté et pour les pieux cénobites qui se sont réunis à vous pour prier Dieu... Voyez dans les dépendances de mon domaine de Javarzay, et si vous y trouvez quelque lieu qui par son voisinage et sa commodité puisse convenir à l'exercice de vos travaux et au pacage de vos bestiaux, je vous le donne de bien bon cœur. »

Le roi descend ensuite de son trône, fléchit le genou et se prosterne devant l'homme saint. Il implore sa bienveillante intercession auprès de Dieu et réclame ses prières pour lui et la famille royale, pour la stabilité du trône et la prospérité du royaume. Enfin, il lui recommande de bâtir des cellules pour y réunir des cénobites, et promet de nouveau de lui donner tout ce qui sera nécessaire à l'accomplissement d'une œuvre si propre à gagner des âmes pour le ciel.

Clotaire prosterné devant Junien, quel sujet d'études et de méditations !

C'est en embrassant ainsi les pieds ou les tombeaux de quelques saints, c'est en donnant à des établissements religieux des biens qu'ils n'avaient acquis souvent que par la violence,

1. *Stigmata Christi in corpore circumferens.* (Boëce, p. 573.)

Digitized by Google

que nos premiers rois francs croyaient laver, comme dans un second baptême, les forfaits dont ils étaient souillés. Chrétiens de nom, mais plus que païens par leurs actions et leurs idées, ils se sentaient purifiés par ces sacrifices matériels et se précipitaient dans de nouveaux crimes, enhardis par la facilité avec laquelle ils croyaient se racheter.

On comprend maintenant pourquoi Clotaire, qui très-probablement n'était venu à Javarzay que pour y surveiller de plus près Chramne, son fils, donne avec tant d'empressement tout ce qui peut être nécessaire à l'établissement de nos religieux bénédictins, pourquoi il recommande de gagner des âmes pour le ciel. Dans les idées de ce prétendu chrétien, c'était comme une rédemption de son âme gangrenée, c'était des indulgences qu'il achetait pour entrer, libre de remords, dans une expédition où il se montrera impitoyable, atroce.

Je le dis à regret, parce que c'est aux efforts incessants du clergé contre l'action dissolvante de la barbarie que nous devons la conservation du germe de la civilisation, qui porte aujourd'hui ses fruits, je le dis à regret, cette funeste sécurité de conscience était autorisée en quelque sorte par l'empressement avec lequel les largesses expiatoires du riche étaient accueillies par le clergé d'alors, qui n'avait pas encore répudié toutes les traditions du paganisme. L'indulgence de l'Église, en présence de ces dons, était, dans les idées du coupable, l'indulgence de Dieu même.

Et quel ne devait pas être le scandale de ces complaisances intéressées, lorsque nous voyons Grégoire de Tours lui-même, ce père de notre histoire, nous peindre un des fils de Clovis, abordant avec de nombreux présents (*cum multis muneribus*) le tombeau de saint Martin, confessant toutes les actions (*cunctas actiones*) qu'il avait commises peut-être par négligence (*quas fortasse negligenter egerat*) et implorant le pardon pour ce qu'il avait fait de déraisonnable [1] ! Savez-

1. Greg. Tur. *Hist.* lib. 4, cap. 21.

Digitized by Google

vous quel est l'homme que cet illustre évêque traite avec tant d'indulgence ? C'est notre Clotaire, alors bourreau de son fils, après s'être lâchement essayé par le meurtre de deux enfants, ses neveux, c'est ce père dénaturé que quelques lignes plus haut[1] notre historien appelle un nouveau David allant combattre son fils révolté... Mais David avait pleuré sur Absalon, tué malgré sa défense, et Clotaire venait, d'après ses ordres formels[2] de faire brûler non-seulement son fils Chramne, mais encore d'innocentes victimes, la femme de ce prince et leurs filles !!

Quel devait donc être le clergé d'alors, lorsque l'un de ses membres les plus distingués, l'évêque de Tours, parle ainsi d'un monstre que la tombe attendait sous peu de jours pour trancher la série de ses forfaits, mais non pour les faire oublier. Elles étaient donc bien épaisses les ténèbres de ces jours lointains, pour que le clergé s'y égarât aussi, lui à qui était confié le germe de la civilisation jusqu'à l'heure où Dieu, arrêtant la tempête, devait dire à l'océan de la barbarie : Tu n'iras pas plus loin !

Que je sais gré à Boëce d'avoir, dans la vie de saint Junien, gardé un silence de bon goût sur les horribles peccadilles de Clotaire. Non, ce n'est pas notre compatriote au noble cœur, dont la haute sagesse avait mûri dans les méditations aussi pures qu'éclairées, non, ce n'est pas lui, honoré comme il l'était de l'affection toute particulière de sainte Radegonde, qui aurait flatté son indigne époux.

1. Greg. Tur. *Hist.* lib. 4, cap. 20. — 2. *Jussit eum cum uxore et filiabus igne consumi. Ibid.*, cap. 20.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

SAINT JUNIEN A MAIRÉ-LEVESCAULT.

Si Clotaire violait sans scrupule la foi jurée à ses nombreuses femmes et aux princes du même sang que lui, au moins il tenait ses promesses envers les serviteurs de Dieu ; le domaine royal de Javarzay fut visité ; on y trouva sans peine un lieu propre à l'exercice complet de la règle de saint Benoît, et ce fut le même Aurélius [1] qui consigna la donation par écrit.

Cette nouvelle possession devait plaire à Junien sous plus d'un rapport. Elle ne l'éloignait que de cinq kilomètres de Chastinlieu, où, dans l'âge mur, il avait montré à ses disciples comment on se met à l'abri des séductions du sexe : elle le plaçait à distance presque égale de cet ermitage de Caunay, où son jeune âge s'était écoulé dans la vie contemplative. Il ne manquait plus au nouveau lieu où devait s'éteindre sa vieillesse que de lui rappeler les souvenirs de son enfance ou l'inspiration de sa vocation. Ce fut peut-être par ce motif qu'il donna à son nouvel établissement le nom de Mairé, nom d'un hameau [2] encore existant à moins d'un kilomètre de Champagné-sur-Brioux, que j'ai désigné comme le lieu de sa naissance.

C'est dans ce lieu de Mairé, aujourd'hui Mairé-Lévescault [3], qu'il bâtit son nouveau monastère ; il imita sans doute celui que sainte Radegonde avait fait ou faisait construire à Poitiers, espèce de forteresse à l'aspect militaire, aux murailles hautes et fortes et aux tours élevées [4]. Ce qui le ferait croire, c'est

1. Il est présumable que ce fut ce même Aurélius qui fut évêque de Velay, en 594 (*Rec. des Hist. de France*, tome II, p. 380). — 2. *Dictionnaire Géograph. des Deux-Sèvres*, p. 343. *Carte de Cassini*. — 3. Commune du canton de Sauzé-Vaussais, arrondissement de Melle. — 4. M. Aug. Thierry, *Récits Mérov.* tome II, p. 257 et 258.

Digitized by Google

que l'on donne encore le nom de château de Mairé aux bâtiments contigus à l'ancienne église aujourd'hui en ruine [1].

C'était, comme on le disait alors, une arche contre le déluge des passions et les orages du monde ; certes, dans les temps de violence, c'était une acte de haute prudence de se mettre ainsi à l'abri d'un coup de main. La vie monastique commençait déjà à perdre de son prestige. Peu d'années auparavant, un favori de Chramne, le Poitevin Léo, avait osé dire que saint Martin, ce fondateur de Ligugé, n'avait rien laissé d'utile pour enrichir le fisc [2]. Il est vrai que cette réflexion lui avait coûté cher, car, au rapport de Grégoire de Tours, il devint sourd-muet et mourut fou. Mais l'idée était lancée, et pour un homme comme Junien, elle devait donner à réfléchir. Nous verrons plus tard quelles en furent les suites.

Que Junien ait pris ou non ces précautions matérielles contre les attaques du dehors, sa haute sagesse ne négligea pas d'en prendre d'aussi efficaces au moins contre les causes de ruine qui, à l'intérieur, auraient pu saper son établissement naissant. Il veilla à ce que le relâchement ne s'introduisît pas dans le monastère, et sous sa direction aussi ferme qu'affectueuse les nombreux cénobites vécurent dans la stricte observance de la règle de saint Benoît et dans une union si édifiante qu'on eût dit qu'il n'y avait pour eux tous qu'un seul cœur et une seule âme. Il mit ainsi son œuvre sous la sauvegarde du travail utile et de la charité fraternelle.

Cependant notre pieux abbé de Mairé ne pouvait oublier complétement les charmes de la vie contemplative ; il pouvait bien, il est vrai, abandonnant momentanément ses disciples, aller quelquefois se livrer à ses douces extases dans son étroite cellule de Caunay [3] qu'il venait de retrouver dans le voisinage. Mais il n'oubliait pas aussi qu'il était le père du monastère, qu'il lui devait tous ses soins et qu'il ne pouvait dès lors

1. Voir Appendice nº 10. — 2. Greg. Tur. *Hist.* lib. 4, cap. 16.
3. *Reperit locellum Colniacum.* (Boëce, p. 573.)

Digitized by Google

s'absenter qu'à de longs intervalles. Pour concilier ses devoirs avec les besoins de son âme toujours contemplative, il construisit auprès du monastère de Mairé comme il l'avait déjà fait à Chastinlieu, une cellule [1] où il pût se renfermer et continuer ces pieuses méditations où il ne trouvait que sa conscience entre Dieu et lui. Par ce moyen, il doubla pour ainsi dire sa vie : le jour, au milieu de ses frères qu'il encourageait par son exemple, il se livrait aux plus rudes travaux manuels, et la nuit, il la consacrait presque tout entière à la prière. En un mot, ce n'était pas dans l'oisiveté qu'il attendait le pain de la journée, lui qui savait que l'apôtre avait dit : Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger [2].

C'est sans doute pendant qu'il s'occupait de ces diverses constructions, que les serfs ou fiscalins de Javarzay entreprirent de faire un large fossé pour limiter et enclore de toutes parts les dépendances de ce domaine de la couronne : ils arrivèrent aux possessions que Junien tenait des largesses de Clotaire. Notre bienheureux leur fait défendre de comprendre dans cette enceinte le terrain qui lui appartient. A peine ces rustres ont-ils tourné cette défense en dérision qu'ils restent muets et immobiles, et, si nous en croyons Boëce, ce n'est qu'aux prières du saint qu'ils durent de voir cesser cette espèce d'imbécillité.

Voilà le seul fait qui, d'après le Légendaire, puisse se rapporter aux longues années que Junien passa à Mairé-Lévescault, ce doux séjour de la paix. Mais honoré, comme il l'était, d'une distinction toute particulière de sainte Radegonde, il est presque impossible que notre abbé de Mairé, le premier Bénédictin du Poitou, n'ait pas été invité par elle et n'ait pas assisté à une imposante cérémonie qui, en 569, attira à Poitiers un immense concours de clercs et de laïques, mais qui fut traversée et retardée par un singulier incident.

1. *Quo in loco* (*Mariaco*) *cellulam a fundamentis construxit.* (Boëce, p. 573). — 2. *Memor illius apostoli : qui non laborat, non manducet* (*Ibidem.*)

Digitized by Google

Sainte Radegonde, cette abbesse-reine, avait obtenu de la munificence de l'empereur Justin un morceau de la vraie croix. Elle attachait un trop haut prix à ce trésor pour que la translation qu'elle voulait en faire dans son monastère ne fût pas entourée de toutes les pompes de l'église, et à cet effet, elle avait prié d'y présider Mérovée, alors évêque de Poitiers. Mais lorsque la relique arriva aux portes de la ville, ce prélat monta à cheval et se retira à sa maison de campagne [1]. Et chose qui étonne pour ces temps de foi robuste et qui donne à réfléchir, il fallut diriger sur Tours ce morceau de la vraie croix pour la sauver d'une émeute à laquelle l'évêque n'était peut-être pas étranger.

Radegonde fut obligée de s'adresser au roi, et Eufronius, évêque de Tours, fut désigné pour présider à cette translation si impatiemment désirée. Il est plus que probable que, dans cette grande solennité, Junien dut occuper la place qu'il avait dans l'affection de la Sainte, c'est-à-dire le premier rang de l'ordre monastique. En le voyant là, comme co-adjuteur, le peuple ne l'aurait-il point acclamé comme cor-évêque et ne serait-ce point par suite qu'on aurait distingué son monastère sous le nom de Mairé-Lévescault ?

Pourquoi faut-il que sur ce point, comme sur bien d'autres aussi intéressants, nous nous trouvions réduit à des conjectures trop souvent hasardées, parce que Boëce, sacrifiant aux goûts de son temps, ne s'est guère complu qu'à illustrer sa légende par des récits merveilleux ? Certes, j'aurais bien préféré qu'il eût mis la même complaisance à nous décrire les travaux tout matériels, mais si variés, de nos Bénédictins de Mairé. Dans notre siècle où, comme Léo, on n'estime les institutions que suivant l'utilité qu'elles ont, non pas pour le fisc, mais pour la richesse générale, leur vie n'en eût été que plus vénérée.

Ainsi, j'aurais voulu qu'il n'eût pas oublié de nous dire

1. Greg. Tur. *Hist.* lib. 9, cap. 40.

Digitized by Google

qu'ils fertilisaient les terrains si froids de Chastinlieu et de Mairé en les réchauffant avec la chaux tant recommandée aujourd'hui et presque oubliée par les fils de ces mêmes Poitevins qui, seuls avec un autre peuple de la Gaule, l'employaient à cet usage, il y a plus de dix-huit cents ans [1].

J'aurais été heureux de retrouver, sur ses indications, le bois que Junien avait semé de ses propres mains pour les méditations de sa vieillesse. J'aurais été y rêver, aussi moi. J'aurais vu le garde de ce terrain grimpé dans un hêtre dont il coupait les branches, surpris en flagrant délit par Junien qui s'acheminait vers Chastinlieu ; j'aurais ri de la figure piteuse du pauvre diable restant roide, comme glacé, à l'aspect du maître; mais j'aurais ri encore plus du sérieux avec lequel Boëce nous dit qu'il fallut les prières de Junien et des religieux qui l'accompagnaient pour faire cesser ce magnétique engourdissement et pour que le voleur pût descendre de l'arbre où il restait en quelque sorte cloué (*p.* 576).

Quoique j'aie trouvé sur les lieux un morceau de scorie de fer, je ne serais pas réduit à des conjectures si Boëce n'eût pas négligé de nous représenter notre essaim de travailleurs, vrai type du Bénédictin, ne rougissant pas d'exploiter, pour les besoins du monastère et les travaux agricoles, le minerai de fer d'alluvion dont le sol de Mairé et de Caunay est couvert. Je saurais si ce n'était point dans leur usine qu'avait été faite la chaîne de fer donnée par Junien à sainte Radegonde, si ce n'était point des carrières de pierres meulières de Caunay qu'était sortie la meule avec laquelle cette Sainte broyait elle-même le blé nécessaire à sa nourriture pendant le carême [2].

Enfin, j'aurais été au comble de la joie s'il m'eût été donné de connaître les manuscrits que recopiaient les cénobites de

1. *Hedui et Pictones calce uberrimos fecere agros.* (PLINE LE NATURALISTE liv. 17, chap. IV.) — 2. *Jubet sibi molam secretissime deferri.* (FORTUNAT.) — *Récits Mérovingiens* d'AUG. THIERRY, tome II, p. 369.

Digitized by Google

Chastinlieu et de Mairé. Étaient-ce les Géorgiques de Virgile, les ouvrages de Columelle, du Poitevin Palladius et tant d'autres écrits qui enseignent et font aimer l'art du cultivateur? Ne consignaient-ils pas, comme c'était alors l'usage, les événements contemporains dans des chroniques que les guerres auraient détruites? J'aurais pu comparer leurs travaux à ceux d'un bénédictin de nos temps, de l'infatigable Dom Fonteneau, ce Poitevin par ses œuvres, et ressouder ainsi les deux anneaux extrêmes d'une longue chaîne de bénédictins, trop souvent rompue par la paresse et le luxe.

Mais sur tous ces détails qui nous auraient si vivement intéressés, Boëce garde un silence désespérant. Au lieu de nous dire que la voix du pays avait proclamé Junien *l'Homme utile*, surnom qu'il avait mieux mérité que son contemporain, le roi Théodebert I^er^, ce légendaire se borne à nous apprendre (p. 573) que « tant de constance à remplir les préceptes de Dieu, valut à notre vénéré Abbé le don de prophétie et de miracles ». A défaut de mieux, suivons-le donc sur ce terrain scabreux; soyons plus hardi que Baillet qui les a passés sous silence dans ses vies des Saints. Peut-être à travers tout ce merveilleux, trouverons-nous quelques nouveaux traits de bonté, saisirons-nous quelques douces occupations de notre saint compatriote.

CHAPITRE IX.

MIRACLES ATTRIBUÉS A SAINT JUNIEN.

Ce n'est pas sans quelque embarras que j'aborde le récit des miracles attribués à notre saint. « Ils furent nombreux, a dit un auteur moderne [1], mais non également goûtés de tous. Et Junien vit vérifier en lui cette parole que nul n'est prophète

1. M. De Fleury, *Hist. de sainte Radegonde*, p. 220.

Digitized by Google

dans son pays. » Je crains bien qu'il n'en soit encore ainsi aujourd'hui.

Certes, j'aurais préféré présenter, sans cette escorte, à l'admiration de mes contemporains la vie toute de vertus, d'austérités et d'utilité de notre Bienheureux. Dans nos temps, une telle vie est déjà un miracle.

Mais je ne pouvais oublier que c'est une vieille légende que je rajeunis dans notre langue, que c'est un tableau noirci par les siècles que je restaure. Pouvais-je, sans maculer la teinte et le vernis de l'antique, pouvais-je changer les mœurs, la pose et les costumes des personnages en scène pour les habiller à la moderne? Non, j'ai dû conserver leur physionomie avec une sorte de respect religieux.

En effet, du temps de Junien, les oracles des faux Dieux, les prodiges de leurs pontifes charlatans retentissaient encore dans une société presque toute païenne par les mœurs. Il fallut leur opposer les miracles et les prophéties des saints, et par suite la sainteté ne fut reconnue qu'à ce cachet obligé. Je rapporterai donc, mais sans me rendre garant de leur authenticité, les récits merveilleux d'Aurimond, si complaisamment rapportés par Boëce, et je le ferai avec d'autant plus de plaisir que, sans ce passeport de sainteté, scellé de ces deux antiques signatures, le nom de Junien ne serait peut-être pas arrivé jusqu'a nous, quoique, à l'insu de ses contemporains, ses vertus eussent reçu du juge suprême une juste récompense.

LE VOLEUR DE MIEL.

Ainsi que nous l'avons vu, le petit monastère de Chastinlieu renfermait dans un jardin clos un grand nombre d'essaims d'abeilles [1].

1. Ne serait-ce point de là que viendrait le nom de Melleran, commune de laquelle dépend le bois de Chastinlieu? Melleran se dit *Melredante*; il n'y a pas loin de ce nom à celui de *Melradians*, rayon de miel.

Digitized by Google

Or, il advint qu'une certaine nuit, un malheureux tenté par la gourmandise s'introduisit dans cet enclos et s'empara de la ruche où était le miel le plus beau et le plus abondant. Mais, ô prodige! ses mains restent adhérentes au vase et nul effort ne peut l'en détacher. Foudroyé de terreur, il tombe dans un état extraordinaire de faiblesse, ses pieds se contractent : il reste couché toute la nuit sur la terre.

Enfin, dès l'aurore, le disciple chargé du jardinage arrive le sarcloir à la main et trouve notre voleur piteusement gisant par terre et retenu toujours par le vase accusateur. Hélas! s'écrie le malheureux tout confus, c'est à l'instigation du diable que je suis entré ici pour voler ; mais accablé sous le poids de mes péchés, vous voyez comme je suis cloué à cette place. De grâce, que votre sainteté me prenne en pitié et intercède pour moi auprès de votre père, saint Junien. Car, si je crois que c'est par ses mérites que je suis ainsi enchaîné, j'ai confiance que ses prières me délivreront.

Aussitôt le cénobite jardinier accourt vers notre saint homme et d'un ton de gaîté lui annonce ce qui vient de se passer. Mais le vénérable vieillard, *venerabilis senex*, le blâme en ces termes : « Pourquoi, mon frère, pourquoi se réjouir de la faute d'autrui ? Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais il permet qu'il vive pour qu'il ait le temps de se repentir. Partez en toute hâte, délivrez ce malheureux et amenez-le devant moi. »

Pendant que le disciple court pour exécuter cet ordre, le Saint prie et les mains du voleur se détachent; et lorsque, libre enfin, ce malheureux se présente, Junien lui adresse cette courte remontrance : Croyez-moi, mon frère, ne vous livrez plus au vol, mais, par le travail de vos mains et à la sueur de votre front, gagnez les choses nécessaires à vos besoins, et à ceux du pauvre. Et après l'avoir ainsi réprimandé et rassasié de miel, il le congédie.

A ces paroles, toutes de charité, qui ne reconnaîtrait le digne émule de saint Benoît qui, des hauteurs du mont Cassin,

Digitized by Google

ou plutôt des hauteurs de son génie, anoblit le travail en le proclamant une œuvre sainte et civilisatrice ? Dans nos temps modernes aussi, des philantrophes, hommes de loisir, prêchent la moralisation de l'homme par le travail. Avant eux, Junien l'avait dit à nos contrées : notre noble compatriote, appuyé sur la bêche ou soulevant la charrue, avait donné à ses paroles l'autorité de l'exemple.

—

LA VACHE VOLÉE.

Chastinlieu était devenu une véritable ferme-modèle par les soins de Junien et de ses frères. Ils y entretenaient toutes sortes d'animaux domestiques, notamment des bœufs pour les soulager dans leurs travaux agricoles et leur laisser plus de loisir pour leurs exercices de piété. Car, ce n'était pas pour en consommer la chair qu'ils les élevaient : elle était réservée pour les infirmes et les indigents. Quant à eux, ils ne mangeaient que des laitages, des légumes et des fruits : c'était un jeûne de tous les jours.

Une pareille abstinence n'était pas du goût de tout le monde et notamment d'un certain glouton qui, habitué à un usage immodéré de la viande, songeait aux moyens de contenter ce besoin, passé chez lui à l'état de rage. Sous la funeste inspiration de l'antique ennemi des hommes et pendant le silence de la nuit, il force la porte du bâtiment où le gros bétail était renfermé, jette son dévolu sur la vache la plus grasse, la fait sortir du bercail et la tenant fortement des deux mains par la queue, il s'efforce de l'entraîner vers le lieu qu'il habite. Jusque-là, tout allait à merveille !

Mais ne voilà-t-il pas qu'après un court trajet, la vache se met à sauter, à bondir comme dans un accès de gaîté ? Voyant qu'il ne peut la retenir, notre homme veut lâcher sa proie : mais impossible ! Ses deux mains tiennent à la queue et ne peuvent s'en détacher, et bientôt les rôles changent ; c'est la

Digitized by Google

vache qui l'entraîne à sa suite comme un char, qui l'emporte par les bois, les collines et les prés, et qui, après l'avoir ainsi promené toute la nuit à travers les ronces et les épines, le ramène à l'aurore près de l'étable, tout rompu, tout brisé et toujours suspendu à la fatale queue.

Cependant, avant soleil-levé, comme d'habitude, le disciple chargé du soin des bestiaux arrive les clefs à la main. Il trouve la porte forcée et croit que tout le troupeau a été volé : mais après avoir reconnu bientôt qu'il ne manquait qu'une seule pièce de bétail, il sort en toute hâte, il aperçoit à quelques pas la vache et derrière elle un homme assis. Sans se douter de ce que cet homme faisait là, il lui crie : Ohé ! l'ami, il est temps de mettre les bestiaux au champ, laisse aller cette bête au pacage avec les autres. Sois tranquille, tu seras bien récompensé de ta garde.

Hélas ! lui répond le voleur d'une voix lamentable, hélas ! j'ai voulu prendre cette vache, et c'est moi qui me trouve pris. Voyez comme mes mains tiennent à cette maudite queue, voyez mes blessures. Mon très-révérend pasteur et maître, ayez pitié de moi, priez votre révérendissime Abbé de me pardonner ; car, sans ses prières, je ne serai jamais délivré. Et le disciple de courir, non sans rire, vers l'oratoire de saint Junien et de lui rapporter ce qu'il vient de voir.

Aussitôt, le prêtre et le disciple se prosternent, adressent à Dieu une courte prière. A l'instant et comme par enchantement, les mains du voleur se détachent, et libre enfin d'un si singulier fardeau, la vache s'en va gaîment rejoindre ses compagnes.

Libre aussi, et non moins content quoique confus, le filou est introduit devant le saint Abbé qui le reçoit avec bonté et lui dit : Mon frère, c'est votre ventre qui vous a poussé au vol. Eh bien ! que votre ventre ait de la mémoire [1] et n'oubliez

1. Décidemment Boëce affectionne d'une manière toute particulière l'union du ventre et de la mémoire. Plus haut, il parle du ventre de la mémoire (*ventrem memoriæ*); ici c'est la mémoire du ventre (*memoriam ventris*).

Digitized by Google

pas l'affront et la confusion qui suivent le crime, et la nuit amère que vous avez passée. Demandez à Dieu qu'il vous pardonne. Soyez sévère envers vous-même, ne vous livrez plus au vol de peur qu'il ne vous advienne pire. Mais demandez au travail de vos mains d'honorables moyens d'existence et quelques aumônes pour les pauvres. Après ces exhortations et plusieurs autres, il lui fit servir à manger et notamment des viandes; et lorsqu'il fut rassasié, il lui permit de retourner chez lui.

Ce miracle et cette morale ne sont, j'en conviens, qu'une seconde édition du voleur de miel. Mais qu'on pardonne à notre vénéré compatriote, le travail était son idée fixe.

—

LE RENARD ET LA POULE.

Du temps de Boëce, il fallait du merveilleux à tout prix. Pour ses contemporains avides de miracles, ce n'eût pas été assez du voleur de miel et du voleur de la vache. Pour leur complaire, le légendaire crut devoir y ajouter la scène du Renard converti. Il voulut faire de saint Junien en quelque sorte la Providence des voleurs. Aussi bien, puisque nous avons promis de rester interprète fidèle, suivons-le donc sur ce singulier terrain quand ce ne serait que pour donner un échantillon de la bonhomie de ces temps reculés.

Un jour que, pour se délasser et rentrer avec plus d'ardeur à la prière, notre vénérable vieillard faisait les cent pas dans l'enceinte du monastère, un renard, cet animal si rusé et aux mille détours, s'y glisse par un trou inaperçu dans le mur, et se trouve au milieu d'une foule de volailles. Malgré que le saint homme fût présent, l'audacieux animal se jette sur une poule, la saisit dans sa gueule, s'élance par-dessus le mur et se sauve dans les bois avec sa proie.

Aussitôt, l'homme de Dieu recourt à ses armes ordinaires,

Digitized by Google

la prière [1] : à peine se relevait-il du pavé où il était agenouillé, que le renard rentre dans l'enceinte, tenant dans sa gueule la poule saine et sauve, va la déposer aux pieds du Saint et attend ce que Junien ordonnera de son sort. Déjà les serviteurs du monastère se mettaient en devoir de tuer la pauvre bête, mais le vénérable abbé les arrête en leur faisant observer qu'elle n'était revenue que pour obéir à une puissance qui n'était pas la leur ; et à un signe de main rapidement compris, le renard franchit de nouveau le mur et regagne quelques lieux déserts.

Cet animal, ajoute Boëce, eut tellement la conscience de ses fourberies et de ses iniquités, que jamais il ne revint exercer ses rapines dans les dépendances du monastère, que même il ne fut plus tenté à la vue des volailles et des fruits de nos bons Pères en Dieu.

Ah ! je comprends maintenant que quelques-uns des miracles, si maladroitement attribués à notre Saint, n'aient pas été également goûtés de tous.

LES PAUVRES GENS DE VAUSSAIS.

A peu de distance de Caunay, Chastinlieu et Mairé, existe encore aujourd'hui un petit bourg du nom de Vaussais [2], ancienne commune réunie depuis peu à Sauzé.

Dès le temps de Junien, Vaussais était le séjour de quelques familles Poitevines, retenues sans doute dans ce lieu par la gaieté d'un site pittoresque, la fraîcheur du vallon boisé, au milieu duquel coule le ruisseau de la Péruse, et surtout par la proximité de la source jaillissante qui porte encore le nom de Puits de Saint-Junien.

1. Voir Appendice nº 11. — 2. Ce voisinage, joint aux circonstances ci-après relevées, ne me laisse aucun doute sur le nom de ce lieu que Boëce désigne ainsi : *Prædium quoddam nuncupante Waciaco* (p. 576).

Digitized by Google

Vaussais n'était qu'à neuf ou dix kilomètres de Caunay où saint Junien demeurait alors [1]. Bien naturellement notre pieux ermite dut plus d'une fois y venir promener ses méditations. Peut-être comme pour la fontaine de Fontadam, regarda-t-il comme un de ses devoirs de faire cesser les superstitions alors si communes pour les fontaines, surtout pour une fontaine jaillissante.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y construisit une cellule [2], pour y être plus à portée, soit d'y détruire ces pratiques du paganisme, soit de convertir par sa parole et l'exemple de ses vertus les rustiques habitants de l'endroit, ces paysans dont le nom était alors synonyme de païens.

Or, un jour que notre pieux cénobite s'occupait des travaux de cette modeste retraite, les habitants de Vaussais, dont il avait peut-être renversé les idoles, s'insurgèrent contre lui au point qu'ils tentèrent de le lapider. On comprend facilement que saint Junien qui n'avait d'autres armes que ses prières et ses vertus ne leur opposa qu'une retraite prudente. Mais ces forcenés, enhardis par une modération qu'ils ne savent pas apprécier, continuent leurs attaques, le poursuivent pendant un long trajet. Voyant que rien ne peut arrêter leur fureur, notre Saint pose une pierre entre eux et lui, et leur défend de passer cette limite ; ceux qui obéirent à sa voix restèrent sains et saufs, mais ceux d'entre eux qui passèrent outre furent, dit Boëce, frappés par la vengeance divine, ainsi que toute leur postérité; car, jusqu'à nos jours, ajoute-t-il, tous leurs descendants sont dès leur naissance atteints de la chassie ou du goître.

Voilà pourtant avec quels contes on endormait nos bons

1. Boëce dit que ce miracle entre autres a précédé ceux qu'il place à Chastinlieu (*p.* 576). Il y a donc lieu de croire que celui-ci s'est passé à l'époque où saint Junien habitait son ermitage de Caunay. — 2. Il est vraisemblable que c'est sur l'emplacement de cette cellule qu'est bâtie l'église actuelle de Vaussais; elle est sous l'invocation de saint Junien (Pouillé du Poitou, *p.* 177), et touche presque à la source jaillissante.

Digitized by Google

aïeux, ces grands enfants des anciens jours ! Dans leur extrême bonhomie, ils applaudissaient sans doute à cette mesquine parodie du péché originel. Et c'est Boëce que l'on a cru avoir été l'un des évêques de Poitiers qui ravale ainsi le mystère de la religion qu'il représente. C'est ce ministre d'un Dieu de miséricorde qui, après la nouvelle lumière que la révélation a faite, vient encore nous parler d'une *vendetta* divine et attribuer à Dieu l'une des plus hideuses passions de l'homme !

Quant à moi, pour ce bon saint Junien à qui j'ai voué une affection toute filiale, je repousse ce miracle qui ternirait l'éclat de ses douces vertus. L'homme qui n'a eu que des paroles de paix et de pardon pour deux voleurs, l'homme qui pour les enhardir à s'assimiler à lui n'a pas dédaigné de les appeler ses frères, non, un tel homme de bien n'a pas pu avoir même la pensée d'une vengeance qui devait atteindre des innocents... Il eût aussi prié pour eux.

Que si, comme l'atteste le légendaire, les habitants de Vaussais ont été jusqu'en l'an 830 sujets à ces deux maladies, il n'y aurait pas encore lieu de crier au miracle. L'expérience a démontré que ces affections étaient produites par certaines dispositions locales. Mais alors, comment se fait-il qu'aujourd'hui et depuis longtemps sans doute, ces infirmités ont disparu du pays de Vaussais? Serait-ce saint Junien qui aurait par ses prières fait cesser cet espèce de fléau local ? Je n'en sais rien ; mais s'il faut absolument qu'il y ait un miracle, j'aimerais mieux lui attribuer celui-ci ; il serait digne de son noble cœur.

CHAPITRE X.

MORT DE SAINT JUNIEN.

Depuis près d'un quart de siècle, saint Junien demeurait à Mairé et continuait d'être l'objet des bénédictions des pau-

Digitized by Google

vres et de la vénération de ses disciples, lorsqu'en 585 une horrible famine vint de nouveau affliger nos contrées et presque toute la France.

Les détails qu'en donne un contemporain font frémir [1]. « Plusieurs, après avoir fait sécher et réduit en poudre des pépins de raisin, des fleurs de noisetier, des racines de fenugrec [2] et même du blé en herbe, y mêlaient un peu de farine pour en faire leur pain. Beaucoup d'autres, manquant complétement de farine, étaient réduits à manger des herbes de diverses espèces, enflaient et tombaient en défaillance; le plus grand nombre succombait, épuisé par le défaut de nourriture, et l'on voyait des pauvres se soumettre à la servitude pour obtenir les plus minces aliments. »

Nul doute que, dans cette affreuse calamité, saint Junien et ses utiles frères n'aient été la Providence des malheureux du pays. Il est vrai que le légendaire, trop absorbé par les récits merveilleux, n'en parle pas. Mais avait-il besoin de nous le dire, lorsque déjà il nous avait dépeint ces nobles bénédictins, arrosant la terre de leurs sueurs pour en obtenir la nourriture du pauvre et de l'infirme; lorsque, à l'occasion des derniers jours de notre Saint, il ajoute que « son courage pour le travail resta infatigable et vainqueur même de sa vieillesse [3] »? Et lorsque l'on sait qu'à Nouaillé, où ses reliques furent plus tard transportées et dont il devint le vénéré patron, on faisait d'abondantes aumônes, qu'il s'y trouvait quelquefois sept mille personnes auxquelles on distribuait du pain et la chair de 50 porcs, et que dans l'hôpital de ce monastère on nourrissait continuellement dix-huit pauvres [4], on ne doute plus; on croit voir, on voit notre Saint plus qu'octogénaire,

1. Greg. Tur. *Hist. lib.* 7, cap. 45. — 2. Il y a dans le texte: *Radices herbæ silicis*, les racines de l'herbe du silex. Je ne connais guère que la mousse qui pousse sur le cailloux. J'ai pensé qu'il fallait lire *siliciæ*, *fenugrec* dont parle Pline. — 3. *Cumque infatigabiliter se in Dei præceptis exerceret, nec senectuti cederet victor animus in labore* (Boëce, p. 576). — 4. Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, tome 1er. p. 170, *Nouv. édition.*

Digitized by Google

ce digne émule de saint Benoît, donnant aux affamés qui baisent sa main le pain qu'il a conquis à la sueur de sa vieillesse.

Ce malheur des temps avait été pour l'établissement de Mairé un salutaire enseignement. Les disciples, les yeux mouillés de douces larmes, comptaient avec attendrissement les malheureux que les travaux du monastère avaient sauvés des angoisses de la faim. Ils aimaient davantage une institution qui leur faisait goûter le bonheur de faire le bien. Ils ne pouvaient plus douter que la règle de saint Benoît ne fût d'inspiration divine : ils voyaient s'opérer sous leurs yeux le miracle de l'association du travail, surexcité par la charité. La Mission de leur Père paraissait donc remplie ; mais Dieu voulut qu'il restât encore sur la terre pour recevoir les bénédictions des pauvres et jouir ainsi, dès ici-bas, des prémices du bonheur qui l'attendait ailleurs.

Deux années après cette terrible famine, saint Junien vit avec calme approcher le terme de ses longs jours et l'annonça lui-même à ses disciples; une fièvre brûlante vint assaillir son corps affaibli par l'âge et par ses longues abstinences, mais resta impuissante devant cette âme forte. Entouré des nombreux bénédictins dont il était le père adoré, touché de leurs gémissements et de leurs larmes, il suspend sa prière et leur dit : « Ne pleurez pas, mes frères, ne pleurez pas. Peut-on regretter une vie que l'homme ne traverse ici-bas qu'assailli par la douleur, les peines et l'erreur, une vie presque toujours attristée par le hideux spectacle des vices et des crimes? La mort qui nous délivre d'une aussi pénible existence est un bonheur. C'est le commencement de la véritable vie, de cette vie que la mort ne viendra plus éteindre. Ce moment suprême, l'homme de bien l'entrevoit avec joie, le méchant seul le redoute. »

Puis, plein d'une vive sollicitude pour l'avenir et le salut de ses enfants qu'il avait adoptés devant Dieu, il leur indique les vertus qui doivent leur assurer une récompense éternelle

Digitized by Google

et énumère les vices qu'ils doivent fuir pour ne pas encourir une juste punition. Lorsqu'il déroule ainsi la longue et effrayante liste de ces hideuses infirmités de l'homme, il semble inspiré par l'esprit prophétique : il voit déjà, à la distance de plusieurs siècles, que ce sont ces vices qui viendront ternir l'éclat de la Règle de saint Benoît, de cette institution de révélation divine malheureusement tombée aux mains trop débiles de l'homme.

Enfin, le vénérable moribond recommande à ses disciples de maintenir entre eux l'union par une mutuelle charité, de ne pas se diviser lorsqu'ils auront à élire les abbés ses successeurs, mais au contraire de les nommer d'une voix unanime, et il présente à leurs suffrages Aurimond, son fils spirituel par le baptême, comme le plus digne de les conduire dans les voies du salut.

Saint Junien parlait encore et adressait ses derniers adieux à ses frères désolés, lorsque l'aurore commençait à poindre, C'était l'heure suprême : aussitôt, son corps s'affaisse, sa voix s'éteint, ses yeux se ferment, et son âme s'envole vers l'éternité, léguant à notre vénération son enveloppe terrestre et sa mémoire.

Malgré la profonde affliction du monastère, on ne pouvait oublier le vif désir exprimé par saint Junien que sainte Radegonde fût immédiatement informée de sa mort pour qu'elle pût l'accompagner de ses saintes prières : un exprès fut expédié à l'instant. Mais arrivé au milieu de sa course, il rencontre un autre messager marchant d'un pas non moins pressé. Ils s'interrogent réciproquement et ils apprennent que sainte Radegonde et saint Junien ont quitté cette terre le même jour et à la même heure le 13 août 587.

Ainsi les âmes de ces deux Saints qu'une vive et noble affection avait réunis sur notre sol du Poitou, se trouvent encore réunies dans leur course vers le ciel ! Ainsi le Gaulois et la Franque se présentaient en même temps et comme en se donnant la main au jugement du Juge suprême devant qui

Digitized by Google

tous les hommes sont égaux ! Emblème sublime et prophétique de la fusion des deux races, qui, quoique trop longtemps retardée, devait s'accomplir ici-bas pour la grandeur et la prospérité de notre belle patrie !!!

Cependant, dans le monastère, on s'occupe de rendre les derniers devoirs au père que l'on vient de perdre, et pendant ces préparatifs, le corps du défunt, enbaumé pour ainsi dire par la sainteté, est exposé à la vénération des fidèles qui, dans le calme et la sérénité des traits de sa figure, admirent le sommeil du juste. Bientôt ses restes mortels sont déposés dans une bière, et après les cérémonies de l'Église, une foule immense de peuple et de moines, précédant et suivant le convoi avec des cierges à la main, se mettent en marche pour accompagner notre Saint jusqu'au lieu où il doit être rendu à la terre, jusqu'à ce lieu de Caunay [1], témoin de ses pieuses méditations et dont, jusqu'aux dernières années, il avait tant aimé la solitude.

Déjà on avait parcouru une partie du trajet, lorsque subitement ceux qui portaient le corps sur leurs épaules tombent immobiles, dit le légendaire. C'est en vain qu'après avoir repris quelques forces, ils veulent se charger du pieux fardeau pour continuer leur route, le cercueil reste immobile aussi lui, et rien ne peut le soulever de la terre où ils l'avaient déposé. Les assistants sont frappés d'admiration et même de terreur : on délibère et on décide que le corps du Saint sera rapporté à Mairé. Aussitôt tous les obstacles cessent, on le reconduit à ce monastère où il fut enseveli avec la plus grande vénération et où sa présence brilla, ajoute le légendaire, par de nombreux miracles.

Ses dépouilles mortelles reposaient en paix depuis près d'un siècle et demi, lorsque le Poitou devint le théâtre d'abord de l'irruption des Sarrasins qui furent exterminés près de Poitiers (en 732) et ensuite des longues guerres des ducs d'Aquitaine

1. Voir Appendice nº 12.

Digitized by Google

avec les rois de France. Les nombreux combats qui furent livrés, les désastres, les dévastations et les incendies qui les accompagnèrent, couvrirent la province de ruines et la dépleuplèrent. Le monastère de Mairé n'échappa pas à ces divers fléaux : la vie monastique y ayant été abolie, les restes mortels de saint Junien y furent ensevelis sous des ruines.

Quelques années après, Charlemagne ayant vaincu le dernier des prétendants des ducs d'Aquitaine, la paix fut rendue à nos contrées et l'on s'empressa bientôt de relever ce qui avait été détruit par le fer et le feu. Mais le monastère de Mairé resta loin de sa splendeur première.

Pendant cette paix si heureuse, Atton, évêque de Saintes et abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, avait construit un monastère à Nouaillé, à peu de distance de cette dernière ville et y avait établi la règle de saint Benoît dont la haute utilité frappait tous les esprits et surtout le génie de Charlemagne. A cet établissement richement doté, il manquait un patron digne d'en relever le nom et la splendeur. Godelenus, en même temps abbé de Mairé et de Nouaillé, pensa que cet illustre patron devait être le premier Bénédictin du Poitou, saint Junien, cet utile travailleur dont le peuple avait gardé la mémoire. Aussi, le 6 novembre 830, au milieu d'une foule nombreuse de peuple et de religieux, le corps de notre vénéré compatriote, conduit par Godolenus et ses frères, accompagné par Pépin, roi d'Aquitaine [1], salué par les évêques venus au-devant de lui, fut-il conduit à Nouaillé et déposé à l'orient, au pied de l'autel de la magnifique basilique que Godolenus venait de faire élever et qui fut consacrée le même jour.

Mairé, dont l'église fut réparée, ne fut plus qu'une simple paroisse. On lui donna le nom de Mairé-Lévescault pour le distinguer d'une autre localité appelé Mairé le Gaulier.

Les reliques de notre Saint ne restèrent pas longtemps pai-

1. M. DE LA FONTENELLE, *Hist. des rois et ducs d'Aquitaine*, p. 175.

Digitized by Google

sibles dans sa nouvelle et riche retraite. Un peu plus de trente ans après, les Normands, qui dévastèrent nos contrées, pillèrent et ruinèrent l'abbaye de Nouaillé [1], les religieux furent dispersés, mais ils n'oublièrent pas leur précieux trésor, ils le transportèrent au loin pour le soustraire à la fureur de ces barbares, et lorsque le péril fut passé, ils rentrèrent avec lui dans le monastère.

Il y a tout lieu de croire, d'après les usages de ce temps, qu'en reconnaissance de l'hospitalité donnée, quelques fragments de ces reliques restèrent au lieu du refuge où elles avaient été sauvées et que la haute vénération qu'elles inspiraient fit donner le nom de saint Junien à cet endroit alors peu important, mais où s'est élevé depuis la petite villle de ce nom sur les bords de la Vienne. Il est vrai que la fête du Saint qu'on y honore n'a lieu que le 15 novembre, mais ce n'est sans doute que la commémoration soit de la translation, soit de la donation d'une parcelle des reliques. Il est vrai encore que, d'après la tradition, le saint Junien de cette localité serait originaire du Cambresis, aurait été baptisé par saint Rémy, évêque de Reims, aurait vécu sous Clovis et sous Roricon, évêque de Limoges, aurait passé sa vie de solitaire et aurait été enterré dans le désert que couvre aujourd'hui la petite ville qui lui devrait son nom [2]. Mais on sait que les Limousins ne se font pas scrupule de s'adjuger par des antidates l'honneur d'avoir possédé les premiers Saints. Témoin leur premier évêque saint Martial qu'ils font contemporain de saint Pierre. Mais par malheur, Grégoire de Tours leur donne un sanglant démenti en ne faisant vivre qu'au IIIe siècle celui qu'ils nommaient apôtre [3].

Quoi qu'il en soit, le temps qui ordinairement efface tant de souvenirs ne faisait qu'accroître la vénération pour notre

1. Thibaudeau, déjà cité, tome Ier, 170. — 2. Baillet, 13 août. M. de Fleury, *Vie de sainte Radegonde*, p. 217. — 3. *Nova Gallia Christiana*, tome II, col. 975.

Digitized by Google

Saint. Dans deux chartes de l'an 989 et 999 [1], Guillaume fier-à-bras duc d'Aquitaine, nomme Nouaillé l'abbaye de saint Junien et même du *Grand Saint Junien*. A cette même époque, les reliques de ce premier bénédictin du Poitou étaient transportées au synode de Charroux, comme pour inspirer par le souvenir de ses pieuses méditations les décisions qui devaient y être prises.

Rétablies dans la basilique de Nouaillé, elles sont encore restées entourées de la même vénération. Ainsi, lorsque, au commencement du XIIIe siècle, Philippe-Auguste confisqua nos provinces sur Jean-Sans-Terre, l'abbaye de Nouaillé, protégée par le nom de son illustre patron, devint en quelque sorte un lieu d'asile où vinrent se réfugier les prieurs et les religieux des vastes domaines du monastère. Plus tard encore lors de la bataille près Poitiers où notre roi Jean fut fait prisonnier, malgré le voisinage du camp des Anglais commandés par le prince Noir, les reliques de saint Junien furent respectées. Mais lors des guerres de religion qui affligèrent si longtemps nos provinces, en 1569, au moment où les protestants assiégeaient Poitiers, elles furent enfouies avec le trésor de l'église dans un lieu qui n'a pu être découvert jusqu'à ce jour, quelques recherches que l'on ait faites. Il semble que Dieu ait voulu les sauver ainsi des profanations de 1793.

Depuis cette époque, les miracles qu'opéraient ces reliques ont cessé, il est vrai. Mais il est un autre miracle néanmoins qui a survécu, c'est celui de la haute prospérité de l'agriculture de nos contrées que prophétisait, il y a treize siècles, l'amour de saint Junien pour la vie des champs. Venez dans les fermes de notre pays; vous y trouverez le père et ses enfants se livrant aux plus rudes travaux agricoles, et à leur porte, vous verrez le pauvre recevant un morceau de pain gagné à la sueur de leurs fronts. N'y reconnaissez-vous pas la tradition,

1. *Abbatia* Almi *Juniani*. Chartes de saint Hilaire de Poitiers *Mém. Antiq. Ouest*, an 1847, p. 59 et 63.

Digitized by Google

l'image des travaux et de la charité du premier Bénédictin du Poitou ?

Un jour, je ne crains pas de le prédire, un jour toutes les richesses enfouies à Nouaillé seront découvertes. La terre ne nous rend-elle pas assez souvent encore des objets qu'elle recélait depuis bien plus longtemps?

O vous! qui que vous soyez, qui trouverez ce précieux trésor, vendez, si vous le voulez, vendez ces matières d'or et d'argent : les cendres de l'homme de bien n'ont pas besoin de cet éclat d'emprunt. Mais les restes du Patron des laboureurs du Poitou, de cet homme utile qui a remis dans notre patrie l'agriculture en honneur, respectez-les; venez pieusement les déposer sur la Motte-des-Barrières, sous une pierre à peine dégrossie. Sur cette modeste tombe du pauvre, n'inscrivez que ces lettres : SCT JUNIANUS. N'y gravez qu'une bêche et une charrue... Ces utiles instruments du travail, ces armes parlantes de la noblesse agricole, ont été et seront toujours respectées des révolutions et des hordes les plus sauvages.

Cette prière que m'inspire l'amour du pays, de grâce ne l'oubliez pas!

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICES.

APPENDICE N° Ier.

ÉPOQUE DE LA NAISSANCE DE SAINT JUNIEN.

Voici les faits desquels je crois pouvoir induire que saint Junien est né de l'an 500 à 504.

Boëce, en rapportant le vol de miel qui aurait eu lieu à Chastinlieu, donne à notre Saint le titre de vénérable vieillard (*Venerabilis senex*, p. 574). Il devait donc avoir alors environ soixante ans.

Aussi, lorsqu'en l'an 559, saint Junien part de Chastinlieu pour aller trouver Clotaire Ier à Javarzay, son hagiographe dit-il que notre compatriote prend le bâton qui soutient habituellement la faiblesse de son corps.

Ainsi, en admettant que le vol de miel ait eu lieu dans cette même année 559, ou dans les deux ou trois années suivantes pendant lesquelles on aurait construit le Monastère de Mairé-Lévescault, saint Junien aurait eu de quatre-vingt-trois à quatre-vingt-six ans en l'an 587, époque de sa mort, et par suite serait né de l'an 501 à 504, ce qui n'a rien d'invraisemblable. Une vie frugale et réglée est ordinairement un brevet de longévité, surtout lorsqu'elle est fortifiée par le travail des champs.

Digitized by Google

APPENDICE N° II.

LIEU OU EST NÉ SAINT JUNIEN.

Boëce dit textuellement que saint Junien naquit : « *In pago Pictaviensi, in sibi subjecto territorio nuncupante Briossio, in prædio quodam vocabulo Campaniaco.* »

Un ancien évêque de Poitiers, Henri de Chasteignier, et après lui l'historien du Poitou Thibaudeau [1], ont écrit que le territoire dont il s'agit était Brion, village de la paroisse de Payré-sur-la-Clouère. Pour avoir indiqué une aussi mince localité, il faut qu'ils aient appliqué à la personne de saint Junien ces mots : *In sibi subjecto*, et qu'il leur ait répugné de croire que notre Saint ou ses parents fussent propriétaires ou seigneurs d'un aussi vaste territoire que celui de Brioux-sur-Boutonne, ancienne station de la voie romaine de Saintes à Poitiers, ancien archidiaconé.

Mais ce n'est pas ainsi que ces trois mots du latin généralement peu correct de Boëce doivent être interprétés : ils signifient seulement que le territoire de Brioux était soumis au pagus de Poitiers, en était une dépendance : ce qui est exact, car il en était un sous-pagus. Aussi, est-on unanimement d'accord aujourd'hui que ce *territoire* est celui de Brioux-sur-Boutonne.

Quant au *Prædium Campaniacum*, le même évêque et le même historien le placent à Champagné-Saint-Hilaire, à une lieue environ de Brion-Payré, et on ne peut contester que ce lieu ne dépendit du territoire ou sous-pagus de Brioux-sur-Boutonne. M. de Fleury [2] penche pour Champagné-le-Sec qui se trouve dans les mêmes conditions de circonscription.

Mais je crois avoir découvert un autre lieu qui convient mieux encore. C'est dans la commune de Périgné, dans le voisinage et presque aux portes de Brioux (deux à trois kilomètres) le domaine rural (*Prædium*) de Champagnié. Ce qui me porte à donner la préférence à ce Champagnié, c'est parce que, à moins d'un kilomètre et de l'autre côté du vallon traversé par la Béronne, se

1. Tome Ier, p. 168. *Nouvelle édition.* — 2. *Histoire de sainte Radegonde*, p. 222.

Digitized by Google

trouve le village de Mairé [1]. Il m'a paru tout naturel que saint Junien ait donné au monastère qu'il fit construire en dernier lieu, ce même nom de Mairé qui lui rappelait les souvenirs de son enfance et sans doute ses premières inspirations pour la vie solitaire.

APPENDICE N° III.

BRIOUX.

Dans son ouvrage intitulé : *Ancien Poitou* (p. 167 *Notis*), Dufour s'égaye aux dépens des habitants de Brioux qui, dit-il, lui assuraient que, d'après une tradition immémoriale, leur bourg était anciennement la capitale du Poitou.

S'il eût su qu'il y avait été frappé monnaie sous la période Gauloise et sous la première race de nos rois; qu'un quartier de ce bourg, appelé Coulonges, annonce l'établissement d'une colonie romaine; que même sous la deuxième race, le pagus de Brioux, ainsi que son archidiaconé désigné sous le nom de Briançay, avaient une étendue au moins égale, sinon supérieure à celle du département des Deux-Sèvres, il eût compris qu'il y avait quelque chose de vrai dans cettre tradition, et il eût assigné à ce bourg le second rang parmi les places du Poitou sous les dominations Romaine et Mérovingienne.

APPENDICE N° IV.

COLNIACO.

Jusqu'à présent ce nom *Colniaco*, *Coloniaco*, a été traduit par Chaunay, bourg du département de la Vienne, sur la route de Poitiers à Bordeaux. Je regarde comme certain que c'est Caunay, petite commune de l'arrondissement de Melle.

1. *Carte de Cassini.— Dictionnaire Géographique des Deux-Sèvres*, p. 343.

Digitized by Google

Ni l'une ni l'autre de ces localités n'est sous l'invocation de saint Junien, et d'après le Pouillé, l'évêque était le présentateur pour leurs églises. Ainsi, jusque-là, toutes choses sont égales entr'elles.

Chaunay était un archiprêtré : on y a découvert un grand nombre de tombeaux en pierres (*Affiches du Poitou*, an 1785, p. 30), ce qui annonce une certaine agglomération de population. Il devait se trouver sur la voie de Poitiers à Angoulême. Il n'est pas vraisemblable que saint Junien ait choisi un tel lieu pour se livrer à la vie solitaire.

Caunay, au contraire, n'a jamais été qu'une petite paroisse. C'est un lieu sauvage, couvert de bois, éloigné de toutes les anciennes voies. Il convient mieux à celui que Boëce appelle le solitaire habitant du désert (*Solitarius deserti incola*, p. 570).

Après la réunion de Mairé à Nouaillé, on voit deux Abbés de ce dernier monastère, l'un en 999, donner à main ferme quelques héritages situés à Cosnay, et l'autre, vers 1070, traiter au sujet des dixmes de Cosnay [1]. Je ne crois pas que Nouaillé eût les dîmes de Chaunay.

Ce nom de Cosnay, ainsi orthographié, dont la racine *cos* signifie *pierre dure*, rappelle les pierres meulières qu'on y extrait encore aujourd'hui. Qui sait? il y avait peut-être dans le premier manuscrit *Cosniaco*, au lieu de *Coloniaco*, qu'on lit dans Duchesne, et de *Colniaco* que l'on lit dans le Père Labbe. Les noms de lieux étaient souvent estropiés par les copistes : ne trouvons-nous pas dans notre légende *Castoloco* et *Costellegium* pour désigner le même lieu?

Enfin, lorsque saint Junien quitte Chastinlieu, en la paroisse de la Chapelle-Pouilloux, pour aller prendre possession du monastère de Mairé, le légendaire dit qu'il retrouva (*reperit*) sa cellule de *Colniacum*, où il avait pendant de longues années mené la vie de solitaire [2]. A Mairé, il ne se trouvait plus qu'à cinq kilomètres et demi de Caunay, tandis qu'une distance presque double (neuf kilomètres) le séparait de Chaunay. Lui qui, même avant

1. *Table des Manuscrits* de Dom FONTENEAU, p. 41 et 64.— 2. *Et quamvis pater esset monasterii*, FREQUENTER *deserti incola flebat. Reperit locellum Colniacum, ubi vir religiosus, opere proprio, cellulam construxit et ibi non paucis annis solitariam vitam duxit*, p. 573.

Digitized by Google

l'an 559, ne marchait qu'avec le bâton qui soutenait la faiblesse de son corps, comment aurait-il pu faire souvent (*frequenter*) le voyage de Chaunay, et jour et nuit veiller à tout dans le monastère dont il était le père [1] ?

Tels sont les motifs qui me font donner la préférence à Caunay.

APPENDICE N° V.

NAISSANCE D'AURIMOND.

Boëce est vraiment désespérant ; sa légende, qui vise au panégyrique et n'est qu'une amplification de collége, ne suit aucun ordre chronologique : ainsi, après avoir décrit la cellule où saint Junien s'emprisonnait à Caunay, il arrive à sa naissance !!

Heureusement, il indique la naissance d'Aurimond, à l'époque où la majeure partie du peuple commençait à périr par la famine et un autre fléau [2].

J'ai trouvé dans la chronique de Sigebert de Gembloux [3], sous la date générale de l'an 541, qu'une comète avait apparu, et qu'elle avait été *suivie* de diverses calamités et de maladies caractérisées par des pustules et des enflures. Or, l'apparition d'une comète a eu lieu l'an 539 [4]. Ne devient-il pas dès lors présumable qu'abattus par la frayeur qu'inspiraient alors l'apparition des comètes, les laboureurs plus que décimés par une espèce de peste, auront abandonné la culture des terres, et que la famine en aura été la conséquence ?

Ce n'est pas tout : Grégoire de Tours (liv. IV, chap. 5 et 6), parle aussi d'une maladie inguinale qui sévissait dans diverses contrées voisines de l'Auvergne ; il en porte la date à huit années avant le règne de Théodebalde. Or, ce roi succéda à Théodebert en 548, ce qui nous reporte encore vers l'an 540.

1. *Pernoctans in omnibus, die nocteque pervigil; curam totius monasterii gerens et secreta sæpe petens*, p. 573. — 2. *Cœpit populus, maxima ex parte, celade et fame perire.* — 3. *Comes apparuit et secutæ sunt clades et malevaletudines cum pustulis et vesicatis populos afflixerunt* (*Rec. des Hist. de France*, tome III, p. 339, A. — 4. E. ARAGO, *des Comètes en général*, 1834, p. 17, *Notis.*

Digitized by Google

Ainsi, Aurimond serait né en 540 ou 541. Il aurait eu 46 à 47 ans en l'an 587, époque de la mort de saint Junien : âge convenable pour lui succéder.

APPENDICE N° VI.

Les manuscrits portent *Aurummundus*, *Auremundus*, quelquefois *Aunemundus*. Je n'hésite pas à traduire par Aurimond, parce que cette leçon est plus conforme à la formation de son nom : *Aurummundum vocavit, eâ videlicet causâ quasi auro emptum, quia aurum matri dedit* (Boëce, p. 573).

Il y a, d'ailleurs, tout lieu de croire que notre Aurimond est le monétaire qui a signé le tiers de sol d'or où on lit : ARIMVND et GAV...IACO, que Leblanc a publié, p. 78, n° 17, et que le savant Lelewel a traduit par GAVARCIACO et attribué à Javarzay, près Chef-Boutonne.

Cette localité est peu éloignée des communes de la Chapelle-Pouilloux, de Caunay et Mairé, où saint Junien passa sa vie. Javarzay était un domaine royal où, comme nous le verrons, Clotaire Ier vint passer quelques jours.

N'est-il pas probable que, par la protection de sainte Radegonde, saint Junien aura obtenu du successeur de Clotaire, que son fils spirituel Aurimond, fût placé à Javarzay, pour ainsi dire sous sa main, comme receveur des impôts et des revenus de ce domaine royal? Ces trésoriers, on le sait, convertissaient les sommes ainsi perçues en monnaies sur lesquelles ils inscrivaient leurs noms. C'est ainsi qu'avant d'être évêque, saint Éloi fut monétaire, et que nous lisons son nom sur plusieurs tiers de sol d'or parvenus jusqu'à nous.

Ce qui me porterait encore plus à proposer cette attribution, c'est que la dernière lettre du nom du monétaire est un delta, et l'on sait que c'est Clotaire Ier qui, entre autres lettres, introduisit dans l'alphabet romain cette nouvelle forme du D [1].

1. Greg. Tur., lib. V, cap. 4. — M. Aug. Thierry, *Récits Mérovingiens*, tome II, p. 308.

Digitized by Google

APPENDICE N° VII.

FONTADAM.

Dans les excursions que j'ai faites en 1841, j'ai découvert, un peu au-dessus de l'œil de la fontaine de Fontadam, un terrain assez étendu, de la forme d'un carré long, délimité par une espèce de fossé d'où, m'a-t-on dit, on a extrait des pierres toutes taillées, propres à bâtir. Dans cette enceinte ainsi marquée, j'ai trouvé, sans y faire aucune fouille, des fragments de tuiles, un morceau de brique très-épaisse et des pierres calcinées comme celles des âtres de cheminée.

Je crois que ce sont là les ruines de l'hôpital où Junien et ses disciples recueillaient les malheureux qui venaient demander leur guérison à ces eaux ferrugineuses alors en grand renom.

APPENDICE N° VIII.

CASTOLOCO.

Décidément, on finira par croire que j'ai pris à tâche de bouleverser les indications topographiques de mes devanciers. Mais relativement à *Castoloco* au moins, je pense qu'il me sera facile de démontrer leur erreur.

Jusqu'à présent, tous les auteurs avaient placé ce lieu à Château-Larcher, près Vivonne. Pour avoir indiqué cette localité, dont le nom d'ailleurs était *Castrum Accardii*, il a fallu ne pas avoir assez remarqué que, lorsque Clotaire eut une entrevue avec saint Junien, ce dernier demeurait à *Castoloco* et que le roi l'autorise à choisir dans son domaine fiscal de Javarzay, un lieu qui puisse lui convenir *par son voisinage* [1]. Or, Mairé que saint Junien choisit par suite de cette permission, est à plus de trente-cinq kilomètres de Château-Larcher. Ce n'est pas tout : si saint Junien fût parti

1. *Si ex prædio fisci nostri aliquid vobis vicinum est et loci opportunitate congruum* (Boëce, *Recueil des Hist. de France*, tome III, p. 448).

Digitized by Google

de Château-Larcher pour venir à Javarzay obéir aux ordres du roi, *le bâton qui habituellement soutenait sa faiblesse* ne lui eût pas suffi pour faire à pied ce trajet de quarante-trois kilomètres environ.

C'est en prenant pour base cette condition de voisinage, que je suis parvenu à découvrir ce *Castoloco*.

J'avais d'abord trouvé, dans le *Dictionnaire Géographique des Deux-Sèvres* (An XI, p. 463), qu'il existait dans la commune de Melleran un bois nommé Chastinlieu, traduction assez bien conservée de *Casto loco*, Chastelieu.

Il est vrai que ce nom ne se trouve plus dans les indications du cadastre. Mais pour suppléer à cette omission, voici l'extrait de titres dont je possède les expéditions :

1° Suivant contrat passé le 10 mai 1629, devant Mrs Richard et Blanchard, notaires jurés de la cour de Melleran, François Broussard et Mathurine David sa femme, vendent à Pierre Baret, marchand, demeurant en la maison noble de la Garenne-Aubert, en la paroisse de Clussais :

« Savoir : est la dite vendition, une pièce de terre plantée en bois taillis, sise en la paroisse dudit Melleran, appellée les Brousses-des-Girons, autrement *Chastin lieu*, contenant douze boisselées de terre environ, tenant d'ung cousté à la terre en bois de Me Jehan Damy, d'autre, à la terre en bois dudit acquéreur, d'ung bout au chemin que l'on va dudit Melleran à Mesré, à senestre. »

2° Suivant déclaration passée devant les mêmes notaires, le 3 septembre 1640, Louise Boitaud, veuve de Pierre Baret et Pierre Baret son fils, demeurant à Villeblanche, paroisse de Melleran, avouent; « Avoir et tenir à rante de haulte et puissante dame Catherine de Monbourchier, vefve de défunct messire Jacques de Saint-Germain, en son vivant seigneur et baron de Melleran.... un hébergement de bastiments, ses charrières, entrées, issues, ouches, vergiers, pasturaud et pré appellé *Chastinlieu*, le tout se joignant, contenant douze boisselées de terre environ, un chemin entre deux, tenant d'un long au chemin que l'on va du village de Vieilleville à la garaine Aubert à dextre, d'autre long au terre desdits deptenteurs qu'il tienne à rante du seigneur de Mairé, etc. »

3° Dans un procès-verbal d'arpentement requis par François

Digitized by Google

Baret. de Villeblanche, dressé par Me Motheau, notaire arpenteur juré du marquisat de Chef-Boutonne, le 13 avril 1785, on lit ce qui suit :

« L'arantement et ébergement situés au village de Villeblanche, en ladite paroisse de Melleran, appellés l'ébergement des *Chatins lieu*, consistant en bâtiments... tenant d'une part du côté du midi et levant, au chemin qui conduit du puy de *Chatin lieu* à Mairé-Lévecault à gauche ; d'autre côté devers septentrion à un ancien et autre chemin qu'il y avait autrefois, qui allait aussi du puy de *Chatin lieu* à la garène Aubert, à droite, etc... » Le puits de *Chatinlieu* y est mentionné quatre autres fois.

Ce bois et ce puits de Chastinlieu ne sont qu'à quatre kilomètres et demi de Mairé-Lévecault. Cette condition de *voisinage* ainsi remplie, pourrait-il rester encore quelque doute?

APPENDICE N° IX.

LA MOTTE-DES-BARRIÈRES.

Ce vieillard m'a communiqué copie d'une transaction passée devant Me Baudoin, notaire à Saint-Fraigne, le 17 juin 1523, où figure un sieur de Saint-Martin et où l'on traite du droit féodal de la Motte-des-Barrières. J'en ai extrait ce qui suit :

« Lequel lieu noble est assis au lieu de la Chapelle-Pouilloux, renfermé et clos de douhes ou fossés et se tient d'une part le long de l'église de Saint-Junien-de-la-Chapelle, ung chemin entre deux, tirant du cimetière qui est devant la porte de l'église, joignant au carrefour de la terre de sainte Catherine, et d'icelle tirant au chemin que l'on va dudit carrefour *au puits de Saint-Junien.* »

Digitized by Google

APPENDICE N° X.

RUINES DE MAIRÉ-LÉVESCAULT.

L'église ancienne qui m'a paru régulièrement orientée a été entièrement démolie; il n'en reste pas de vestige au midi. On voit encore au nord deux colonnes du chœur engagées dans le mur d'un petit bâtiment, que je crois avoir été la sacristie. L'une de ces colonnes est surmontée par un chapiteau représentant un animal monstrueux ou fantastique. Ce local, que je désigne comme la sacristie, a une voûte soutenue par des arêtes ogivales à la base desquelles sont des têtes sculptées.

Dans l'épaisseur de ce mur du nord, à la hauteur que devait occuper l'autel, il existe une espèce de grotte ogivale, presque comblée par des démolitions. J'y ai découvert, en 1843, un cénotaphe transporté depuis dans le jardin du presbytère actuel. C'est une pierre très-lourde, ayant 2 mètres 03 de longueur, 0 m 78 c de largeur à la hauteur de la tête et une épaisseur de 0 m 50 c. Le personnage qui y est représenté a la tête brisée, appuyée sur un coussin, accostée de deux anges dont il ne reste plus que les pieds. Ses deux mains sont croisées sur la poitrine, ses manches sont larges et pendantes, sa robe forme de longs et larges plis. Ce sarcophage avait été sans doute élevé à saint Junien, en commémoration de la translation de ses reliques à l'abbaye de Nouaillé.

A l'orient de l'ancienne église, se trouve une fontaine, au cours modeste, dont les eaux se consomment le plus ordinairement dans une mare qu'elle alimente. De cette fontaine, et mieux encore des bâtiments qu'on appelle le Château, la vue plonge agréablement sur un vallon dont le fond est occupé par une prairie et dont le versant opposé, à pente douce, est surmonté par un bois futaie dépendant du château de Chenais. Il y a quelque chose de doux, de délicieux, dans ce site pittoresque.

On a bâti une nouvelle église à quelques mètres de là : elle n'a rien de monumental. Cependant, on a eu l'heureuse idée de surmonter les deux pignons de la façade, avec deux chapiteaux

Digitized by Google

empruntés à l'ancienne église. Ils représentent : l'un, des enroulements; l'autre, des espèces de cornes de bélier. Ils sont d'un travail peu soigné, rappellent la barbarie de l'art et pourraient être attribués au X^e^ ou XI^e^ siècle.

APPENDICE N° XI.

LE RENARD VOLEUR.

J'ai retranché, j'en avertis, la longue prière que Boëce met dans la bouche de saint Junien, demandant à Dieu (*Sancte pater, omnipotens Deus*) que la poule lui soit rendue parce que ses fruits, ses œufs sans doute, servent quelquefois à sa nourriture [1]. Faire intervenir le nom de Dieu dans une pareille circonstance est à mes yeux une profanation. De telles paroles, d'ailleurs, m'ont paru indignes du restaurateur de l'agriculture dans notre pays, de l'homme à qui l'antiquité païenne eût élevé des autels, et à qui nos contrées devraient une statue. Je me suis révolté à l'idée de voir rappeler en sa personne les jongleries de ces prêtres du paganisme qui, à Rome, étaient chargés d'élever et de faire manœuvrer les poulets sacrés.

APPENDICE N° XII.

LIEU OU SAINT JUNIEN EST MORT.

Je ne comprends pas comment Baillet, Thibaudeau et plusieurs autres, ont pu écrire que saint Junien était mort à Chaunay (Caunay). Boëce dit littéralement : *Decretum fuerat ut Coloniaco conderetur, sed nequaquam illuc deferri potuit* (p. 578). S'il était mort à Caunay, on n'eût pas formé le projet d'y transporter son corps.

1. *Illius etenim de fructibus mihi aliquotiens pulmentaria prebantur* (Boëce, p. 576).

Digitized by Google

Il est vrai que le légendaire n'indique pas le lieu où notre Saint mourut. J'avais pensé d'abord que c'était à Chastinlieu. A partir de ce lieu, un chemin, pendant un certain parcours, se dirige également vers Caunay et vers Mairé, et tout naturellement je plaçais au point de bifurcation les récits merveilleux de Boëce.

Mais, aujourd'hui, je n'hésite plus à placer son décès à Mairé... Ses disciples, à qui il avait annoncé sa fin prochaine, l'auraient-ils laissé aller à Chastinlieu, alors presque abandonné, où ils n'auraient pu tous, comme ils le firent, l'entourer de leurs soins et de leurs prières? Sans doute il paraît plus naturel que s'il fût mort à Mairé, il eût manifesté sa volonté de ne pas en être éloigné. Mais les choses se seraient passées trop simplement pour le légendaire Boëce : à ses contemporains, il fallait du merveilleux à tout prix. Il leur en donne à cœur joie !

RONDIER.

FIN DES APPENDICES.

Digitized by Google

DOCUMENTS

RELATIFS

AU PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE NIORT

COMMUNIQUÉS PAR

M. G. BABINET DE RENCOGNE

ARCHIVISTE DE LA CHARENTE.

En adressant à la *Société de statistique* de Niort la copie ou l'analyse des documents que nous avons recueillis aux Archives départementales de la Charente sur le Prieuré de Saint-Martin, nous aurions désiré joindre à notre envoi une Notice historique sur cet établissement religieux. Malheureusement, nous n'avons guère d'autres renseignements à lui offrir que ceux que l'on peut extraire des chartes et pièces ci-jointes. — Par qui et à quelle époque fut fondé le prieuré de Saint-Martin ? De quelle abbaye dépendait-il ? Quelles étaient ses possessions, ses revenus, ses charges ? Sous quelle règle fut-il établi, et quelles furent les modifications successives qu'il éprouva dans son régime intérieur ? Questions auxquelles nous ne saurions donner que des réponses très-imparfaites.

Certains faits positifs peuvent néanmoins être constatés.

Digitized by Google

Le prieuré de Saint-Martin-de-Niort (*prioratus Sancti Martini de Niorto*) était situé dans la paroisse de Sainte-Pezenne (aujourd'hui canton et arrondissement de Niort), et dépendait, depuis les premières années du XIII^e^ siècle au moins, de l'abbaye de La Couronne (*abbatia de Corona*), dont les belles ruines se voient encore de nos jours au bourg de ce nom, à six kilomètres environ de la ville d'Angoulême, non loin de la route impériale de Paris à Bordeaux. L'étendue des terres, la valeur des rentes et la nature des droits seigneuriaux qui lui appartenaient ne nous sont pas connues. Nous savons seulement qu'il possédait anciennement, dans la paroisse de Sainte-Pezenne, en l'île de Maigné, la maison et métairie noble de Verdonnois, grevée d'une rente perpétuelle d'un marc d'argent au profit des religieux de La Couronne, et qui fut échangée avec le comte du Lude, le 24 janvier 1569, contre les moulins de Périgné, situés dans la paroisse de Saint-Maxire.—Nous ne sommes pas mieux informé sur l'administration temporelle et spirituelle de ce bénéfice; mais nous devons penser qu'il reçut les transformations que les circonstances imposèrent à l'abbaye-mère. Placé primitivement, en ce qui concerne le temporel, sous l'autorité des abbés réguliers électifs, et, depuis 1515, sous celle des abbés commendataires de La Couronne, il fut, avec cette abbaye et les nombreux prieurés qui en dépendaient dans les diocèses d'Angoulême, Bordeaux, Cahors, Périgueux, Poitiers, La Rochelle, Saintes et Saint-Flour, uni en 1622, par le roi Louis XIII, au collége de

Digitized by Google

Clermont (depuis collége Louis-le-Grand), tenu à Paris par la Compagnie de Jésus. Lorsque, en 1676, Louis-Hercule de Lévis-Ventadour, évêque de Mirepoix, eut cédé aux RR. PP. du collége de Clermont l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (diocèse de Beauvais), de laquelle il était pourvu, en échange de l'abbaye de La Couronne, dont il obtint le brevet, le prieuré de Saint-Martin rentra sous l'autorité temporelle des abbés commendataires, qui depuis cette époque se sont succédé sans interruption jusqu'en 1789. Au point de vue spirituel, il suivit aussi, nous n'en doutons pas, les phases diverses qui marquèrent la vie intérieure de notre abbaye. Conventuel dès l'origine et soumis à la règle de Saint-Augustin, que le fondateur de l'abbaye de La Couronne, le vénérable prêtre Lambert, avait donnée à sa communauté, il dut subir, de 1630 à 1645, la réforme apportée de Chancelade, sous l'inspiration du cardinal de La Rochefoucauld, par Alain de Solminihac, évêque de Cahors. Dans la suite, le prieuré de Saint-Martin fut certainement soumis comme la maison-mère à la règle des chanoines réguliers de la Congrégation de France, vulgairement appelée de Sainte-Geneviève.

Digitized by Google

Digitized by Google

I.

Confirmation, par Théobald Vossart, chevalier, du don que Théobald Vossart, son père, avait fait à l'église de Saint-Martin-de-Niort, d'une rente perpétuelle d'une émine de fèves, à prendre dans sa dîmerie de Saint-Hilaire-sur-l'Autize, le jour de la fête de l'Assomption.

(1200 ou 1201.)

Universis presentes litteras inspecturis, Teobaldus Vossarz, miles, salutem in Domino. Noveritis quod cum Theobaldus Vossaraz, pater meus, dedisset Deo et ecclesie Sancti Martini de Niortello et fratribus ibidem Deo servientibus unam minam fabarum pro salute anime [sue] et parentum suorum in decima sua Sancti Hylarii de sur Autize semper redendam in assumpcione Beate Marie, ego scilicet T. Vossart, miles, donum predictum ratum et firmum habui; et in hujus rei testimonium dedi eisdem fratribus has litteras presentes sigillo meo sigillatas. Actum anno domini M° CC°.

(Original autrefois scellé sur cordelettes de chanvre. Le sceau manque.)

Digitized by Google

II.

Donation faite à l'abbaye de La Couronne et au prieuré de Saint-Martin-de-Niort par Hugue de La Lande, sa femme et ses enfants, de 5 sous 8 deniers de cens qu'ils possédaient dans le fief de Verdonnois (*de Verduneis*), et de tout le domaine dépendant dudit fief.

(Jeudi 14 novembre 1202.)

Ab humana facilius elabuntur memoria que nec scripto nec voce certificantur. Cognoscat igitur presens etas et sciat postera quod ego Ugo de la Landa et ego Juliana uxor ejusdem cum heredibus nostris, filio videlicet Willelmo de Clara Valle et filiabus Ailina et Ailiz, dedimus et concessimus Deo et ecclesie Beate Marie de Corona et prioratui Beati Martini de Niorto pro redemptione animarum nostrarum et parentum nostrorum V solidos et VIII denarios quos censuales habebamus in feodo de Verduneis et quicquid juris in eodem feodo habebamus, hoc est dominium totum, ut dicta ecclesia et fratres de Corona prenominatum censum V solidorum et VIII denariorum et totum dominium et quicquid omnino habebamus vel aliquo modo habere poteramus in toto predicto feodo nostro de Verduneis totum integre et libere habeant et jure perpetuo quiete pacificeque possideant et quicquid a nobis in eodem feodo ab aliquo habebatur a fratribus de Corona similiter habeatur. Bonam etiam et firmam garentiam fratribus de Corona super ista donatione in omnibus et per omnia nos esse facturos, compromisimus et concessimus. Facta est autem a nobis hec supradicta donatio in presentia et manu venerabilium ac religiosorum virorum V. abbatis de Karrofo et A. abbatis Sancti Leodegarii, anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo secundo, octavo decimo Kalendas decembris. Huic donationi interfuerunt et testes sunt predicti venerabiles duo abbates et Johannes de Rochapina tunc prior loci Sancti Martini de Niorto, Petrus Mainardi et Petrus Ademari, canonici et sacerdotes de Corona, Petrus Tornamina, miles, et Petrus Bonet et Stephanus Rex de Magiec, Helias Balles et Arnal-

Digitized by Google

dus Bonios, magister Willelmus Blancs, et Ademarus scriptor. Locus ubi hec facta sunt : apud Niortum, in domo de la Boneta. Ad majorem autem horum certitudinem et firmitatem presentis pagine testimonio ea confirmari voluimus et in presenti cartula signum crucis propriis manibus nostris impressimus. †††

(Chirographe autrefois scellé de deux sceaux. Il ne conserve plus qu'un fragment d'attaches.)

III.

Vente aux religieux de l'abbaye de La Couronne et du prieuré de Saint-Martin-de-Niort par Constantin d'Hautefort, Désirée sa femme, et Guillaume son fils, de leur grande maison d'Hautefort avec ses issues, un jardin et une vigne y joignant, moyennant 17 livres, monnaie de Poitiers, et 5 sous 6 deniers de cens annuel payable à la fête des Rameaux, portant en même temps concession auxdits religieux du droit de pacage pour leurs bestiaux sur toutes les terres incultes des vendeurs, et d'un terrain pour construire une maison.

(1207 ou 1208.)

Ego Robbertus, dictus abbas ecclesie de Corona, omnibus ad quos presens scriptum pervenerit, in perpetuum. Notum fieri volumus quod Constantinus Dautafort, de assensu et voluntate atque concessione Desiderate uxoris sue et W. filii sui, vendidit ecclesie de Corona et fratribus Sancti Martini de Niorto pro XVII libris Pictavensis monete domum suam majorem Dautafort cum orto et vinea orto contigua et introitu ipsius domus qui est inter viam publicam et eandem domum. Hec omnia ita vendidit, sicut interlocutum est et divisum, sub censu V solidorum et VI denariorum qui sibi et successoribus suis annuatim reddentur a fratribus Sancti Martini in Ramispalmarum. Bonam tamen garentiam et firmam tam ipse Constantinus quam successores illius jam dictis fratribus super omnibus his facere tenentur. Sciendum quoque est quod idem Constantinus per totam terram incultam que ad ejus dominium pertinet animalibus sepedictorum fratrum

Digitized by Google

pascua libere et absolute concessit. Hec omnia ita facta sunt in manu nostra, sub nomine ecclesie de Corona, apud domum Sancti Martini, anno ab incarnatione Domini M° CC° VII°, presentibus et videntibus : Robberto tunc priore Sancti Martini, nepote nostro; P. Ademari canonico et sacerdote de Corona ; P. Palastreu, tunc priore ecclesie Sancte Marie de Niorto; Ugone Ademari capellano Sancti Stephani ; Aimerico Parente ; Petro Preie ; Ber. de Mogont; Arnaldo Bove; et aliis pluribus. Ut autem hec omnia ad posterorum possent pervenire noticiam ac majorem firmitatem et certitudinem obtinerent, nos eas scripto mandari et cartulas per cyrographum divisas sigilli nostri impressione fecimus roborari. Verumtamen ne occasione supradicte venditionis aliqua inter partes questio sive dissensio oriatur in posterum, huic descriptioni duximus subjungendum quod prefatus Constantinus in jam dicta domo vel nominatis pertinentiis ejus, excepto censu V solidorum et VI denariorum, nichil omnino retinuit, sed quicquid aliud ibi querere poterat vel habere ecclesie de Corona et fratribus Sancti Martini ex toto quitavit, ita quod nec questam neque talliatam nec aliud servicium ei unquam vel successoribus suis inde exigere licebit. Sciendum tamen est quod juxta supradictam vineam est alia vinea ipsi vinee contigua que est censualis Morralie et est certis terminis divisa, que non est de ista venditione. Adhuc quoque his adjiciendum quod jam dictus Constantinus, de assensu et concessione supradicte uxoris et ejusdem filii sui, dedit nominatis fratribus incrementum in terra sua ad edificandam domum novam in area sub predicto censu.

(Chirographe autrefois scellé sur double queue de parchemin.)

IV.

Accord entre P. Bonet et Constantin de *Ressia* et ses frères au sujet d'une partie de la succession de feu Hynda, que détenait ledit Constantin.

(28 février 1216.)

Contra oblivionis incommodum et temporis labentis decursum remedium congruum providentes, per scripti presentis memoriale perpetuitati commendare curamus, quod P. Bonet quere-

Digitized by Google

labat C. de Ressia et fratres suos super quadam parte hereditatis defuncte Hynde quam tenebant, scilicet in jaleagio et criagio Niorti, in domibus et in censibus infra castrum Niorti qui sunt de liiantia P. Bonet quam facit domino Pictavie, et insuper extra Niortum in pratis, terris, vineis et rebus omnibus quascumque ex parte Hynde predicte dictus C. et fratres sui habuerant, que omnia idem P. sibi deberi et competere jure successionis dicebat, veluti qui proximior erat in genere Hynde et nullus erat qui cum ipso vel ante ipsum ad successionem ejus vocari deberet, Constantino vero de Ressia et suis partem suam defendentibus. Tandem procurante amicorum utriusque partis consilio, super querelis predictis pax finalis inter ipsos statuta est et confirmata hoc modo videlicet : quod C. prefatus quittavit P. Bonet et suis in perpetuum omnia supradicta que Hynde fuerant, exceptis VIII solidis census quos C. de Ressia dederat ecclesiis et religiosis domibus in helemosynam; super quos VIII solidos, et duos solidos census quos reddebat Aimericus Perins, qui remanent P. Bonet in pace ista, habet A. de Allemannia XVIII denarios census quos reddent C. prefatus et genus suum eidem A. in perpetuum, ita tamen quod P. Bonet et sui post ipsum reddent C. premisso et suis perpetuo XX solidos census, scilicet X in festo Natalis domini et X in festo Sancti Johannis, quando querentur, statutos super domum quam fecit Andreas de Sollac et super novas escrenas quas fecit P. Bonet inter illam et domum Hugonis Bachisme. Hoc audierunt hii : A. de Allemonia, miles; J. Monetarius, tunc temporis major Niorti; Focaudus de Sancta Fide, tunc prepositus Niorti; A. Monetarius; J. Jament; P. Helias; Willelmus Desirez; J. Guempelins; Willelmus Abonet; Willelmus Jament; J. Monetarius, juvenis; Willelmus Chebrions; Willelmus Blanchart. In hac autem quittatione renunciavit C. omni actioni et exceptioni quam contra P. Bonet vel suos ipse vel sui quocumque modo habere poterant super rebus predictis, quecumque inter P. Bonet vel suos ex una parte et C. vel suos ex altera modo quolibet inde compromissa fuissent vel statuta. Compositionem vero istam sub hac forma bona fide C. de Ressia et P. Bonet se tenere et facere teneri juramenti interpositione firmaverunt. Hoc concesserunt uxor C. de Ressia et heredes sui, hiis videntibus et audientibus : A. Monetario; J. Guem-

Digitized by Google

pelim; Willelmo Desire; Willelmo Jament; et aliis pluribus. Hoc etiam concessit J. de Ressia, miles, frater C., hiis audientibus : Stephano Monetario; A. Monetario; J. Jament; Willelmo Jament; Hugone Morim; Willelmo Abonet; Willelmo de Lezai; Willelmo Desire; et aliis. Supradicta etiam concessit, fide interposita, Hugo de Ressia, clericus, frater C., et Gaufridus frater ejus, hiis testibus : Renulpho, priore Sancti Georgii; P. Rossea, sacerdote; P. Guempelim, clerico, J. Guempelim; Willelmo Desire; Willelmo Jament; A. Monetario; Rollando de Lezai, et capellano Sancti Hylarii. Hanc pacem etiam voluit et concessit Johanna Berlande et filius suus et P. de Ressia clericus, frater C., hiis presentibus : capellano predicte Johanne; Willelmo Jament; P. de Chavigne, Hugone de Lezigniaco; Willelmo Chauceroie; P. de Aula, burgense Niorti; Willelmo Desire. Acta sunt hec anno gratie M° CC° XV°, in quadragesima. Ut autem prescripta compositio firma permaneat et inconcussa, de assensu spontaneo partium omnium suprascriptarum conscripte sunt due carte per cyrographum divise, sigillo domini R. de Ponte, senescallo Pictavie et Vasconie et sigillo Communie Niorti ad robur confirmate plenius, quarum una P. Bonet, reliqua C. de Ressia tradita fuit et assignata.

(Chirographe autrefois scellé de deux sceaux. Les attaches et les sceaux manquent.)

V.

Engagement par lequel Olivier Vigier, prieur de Saint-Martin-de-Niort s'oblige à payer aux religieuses de Fontevrault, à l'acquit des religieux de La Couronne, une rente perpétuelle d'un marc d'argent, poids tournois, somme dont il était débiteur envers ces derniers, à raison de la moitié du territoire de *Verdonnois*, qui avait été achetée par eux et abandonnée audit prieuré.

(Mercredi 7 décembre 1333.)

Universis presentes litteras inspecturis, Ayquelinus Dei gratia Engolismensis episcopus ac frater Oliverius Vigerii, prior prio-

Digitized by Google

ratus Sancti Martini prope Nyortum, Pictavensis dyocesis, ad monasterium Beate Marie de Corona, ordinis sancti Augustini, Engolismensis dyocesis, immediate spectantis, salutem, et que secuntur perpetuo inviolabiliter observare. Noveritis quod ego dictus prior supponens me et mea juridictioni et cohercioni predicti domini episcopi, in hoc facto non seductus, non inductus, set sponte mea meram veritatem agnoscens, cum religiosi viri dominus Helias permissione divina humilis abbas et conventus monasterii de Corona predicti olim dederint in mandatis pro se et successoribus suis religioso viro fratri Petro de Chalesio priori antecessori meo in dicto meo prioratu Sancti Martini pro se et successoribus suis ut solveret et redderet unam marcham argenti ad pondus Turonensium, a data harum quibus iste sunt annexe in futurum, perpetuo, annuatim, die assumptionis Beate Marie vel ad tardius die omnium Sanctorum immediate subsequenti, religiosis dominabus abbatisse et conventui monasterii Fontis Ebraudi pro se et successoribus suis apud Fontem Ebraudi nomine et racione dominorum abbatis et conventus ac monasterii sui de Corona predictorum, in qua marcha argenti dicti domini abbas et conventus et monasterium suum de Corona prefatis abbatisse et conventui et monasterio suo Fontis Ebraudi tenebantur annuatim, quam marcham argenti dictus frater Petrus antecessor meus nomine et de mandato dictorum dominorum meorum abbatis et conventus ac monasterii sui predictis dominabus et monasterio suo Fontis Ebraudi solveret et redderet perpetuo, annuatim; cum prioratus meus predictus teneretur ab antiquo rendaliter annuatim in una marcha argenti ad pondus Turonensium monasterio de Corona predicto, ratione medietatis cujusdam territorii vulgariter nuncupati Verdunes, spectantis ad prioratum meum predictum, olim per religiosos viros abbatem et conventum prefati monasterii de Corona tunc temporis existentes acquisiti, ut plene mihi constat et ut omnia supradicta et singula in litteris quibus, ut prefertur, iste sunt annexe, clare continentur, dictam marcham argenti ad pondus predictum pro me et successoribus meis in dicto meo prioratu Sancti Martini promitto me soluturum et redditurum perpetuo, annuatim, religiosis dominabus et monasterio suo Fontis Ebraudi predictis termino et loco ac sub condicionibus, clausulis, pactis et conven-

Digitized by Google

cionibus omnibus et singulis contentis in litteris predictis quibus iste sunt annexe, omniaque et singula in eisdem litteris contenta confitens fore vera, de puncto ad punctum me servaturum promitto, sine exceptione vel contradiccione aliqua per me aliqualiter opponenda, sub rerum et bonorum mei predicti omnium ypotheca. Renuntians ego dictus prior in hoc facto omni excepcioni decepcionis, doli, mali, vis, metus, fraudis et in factum uniusque acti et alterius scripti, omnique lesioni levi et enormi et privilegio crucis sumpte et sumende et cuicumque alii privilegio, consuetudini et statuto juris canonici et civilis, patrie, regis et principis cujuscumque editis et edendis, impetratis vel impetrandis, per que contra premissa vel contenta in litteris predictis, quibus ut prefertur iste sunt annexe, possem facere vel venire, juramento super premissis omnibus et singulis ac contentis in litteris, quibus iste sunt annexe, a me prestito ad sancta Dei evangelia, corporaliter tacto libro. Ad que omnia et singula supradicta volo ego prior predictus servanda, tenenda et complenda et reverendum patrem in X$\bar{p}$o dominum Ayquilinum dei gratia Engolismensem episcopum supradictum, cujus juridiccioni et cohercioni totaliter me suppono, in hoc facto condempnatorem, supplico ut sigillum suum [in his litteris] apponere dignum ducat in testimonium premissorum et ad robur perpetuum firmitatis. Nos vero episcopus supradictus dicti fratris Oliverii prioris predicti juridiccioni nostre se supponentis, [inductus pro]fessione, ipsum volentem et assencientem ad premissa et contenta omnia et singula in litteris quibus iste sunt annexe, servanda, tenenda et complenda, per Guillelmum Teyssenderii, curie nostre juratum, sentencia fecimus condempnari, sigillumque nostrum presentibus litteris ad relacionem dicti clerici jurati nostri duximus apponendum in testimonium veritatis. Datum die mercurii post yemale festum Beati Nicholai, anno Domini M° CCC° tricesimo tercio.

Guillelmus Teysenderii sic est.

(Original autrefois scellé. Le sceau et les attaches manquent.)

Digitized by Google

VI.

Vidimus d'un mandement par lequel Pierre, abbé de La Couronne, ordonne à Bertrand Arossard, prieur de Saint-Martin-de-Niort, d'accepter comme frère dans ladite maison, sous peine d'excommunication, Guillaume Chiron, chanoine de La Couronne, qu'il avait déjà injustement refusé de recevoir.

(13 juin 1477.)

Petrus Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia humilis abbas monasterii Beatæ Mariæ de Corona, ordinis Sancti Augustini, Engolismensis diœcesis, dilecto nostro magistro Bertrando Arossardi, priori prioratus nostri Beati Martini de Nyorto, Pictaviensis diœcesis, a dicto nostro monasterio immediate dependentis, salutem. Cum ad aures nostras pervenerit quod dilectum nostrum fratrem Guillelmum Chiron concanonicum nostrum et expresse professum, quem nuper vobis et vobiscum in socium cum peciis suis et in dicto prioratu Sancti Martini miseramus moraturum, tanquam inobediens filius, spernens mandata nostra ipsa et alia privilegia et libertates dicti nostri monasterii, statim adoptatum recipere et admittere indebite, injuste, ac sine causa renuistis, seu saltem parte vestri fuerit et fuit ipse Chiron remissus, hinc est quod vobis precipimus et sub excommunicationis pena quam fecimus in vos nisi feceritis quod mandamus, et in virtute sanctæ obedientiæ, mandamus quatenus dictum fratrem Guillelmum Chiron per presentes et sine alia dilatione quem vobis et vobiscum mittimus moraturum cum suis peciis predictis in vestro prioratu Sancti Martini benigne et caritative recipere et tractare habeatis et pro recepto teneatis. Datum in capitulo generali dicti nostri monasterii et in eodem tento et celebrato, ut moris est, sub parvo nostro sigillo hic apposito, die decima tertia mensis junii, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo.

Sic signatum de dicti domini abbatis mandato: J. de Podio, cum paragrapho. — Cum pendula sigilli.

Digitized by Google

La copie cy-dessus collationnée a esté transcrite sur son original en parchemin sain et entier d'escripture, ayant un lac simple de parchemin où il y a apparence de sceau, à moi représenté par le R. P. Anthoine Cousturier, prestre, chanoine régulier de l'abbaye de La Couronne, requérant lesd. présents vidimus et collation, auquel je l'ay rendu à l'instant mesme. Faict par moi notaire royal héréditaire en Angoumois soubsigné, le jeudy dix du mois de janvier mil six cent soixante quatre. Signé : Anthoine COUSTURIER; PECHILLON, notaire royal héréditaire.

(La même pièce contient aussi les vidimus des chartes nos I et III.)

VII.

24 janvier 1567. — Échange entre Jehan Bonneau, prieur de Saint-Martin-lez-Niort, et Guy de Daillon, comte du Lude, sénéchal d'Anjou et lieutenant-général pour le roi au comté de Poitou, de la maison et métairie noble de Verdonnois, située en l'île de Maigné, paroisse de Sainte-Pezenne, contre les moulins de Périgné, en la paroisse de Saint-Maxire.

(Grosse sur parchemin, délivrée par COURTIN, notaire royal.)

VIII.

7 mai 1567. — Enquête sur la valeur, commodité et incommodité de l'échange ci-dessus, faite à Niort par frère Jehan de Prahec, prieur claustral de l'abbaye de La Couronne, et frère André Veillon, religieux de cette abbaye, commissaires en cette partie.

(Original sur papier, signé par lesdits commissaires.)

IX.

13 mai 1567. — Délibération capitulaire des religieux de l'abbaye de La Couronne portant ratification dudit échange.

(Grosse sur parchemin signée : DENMIER, notaire royal et scellée sur double queue de parchemin d'un sceau plaqué, aux armes de François, comte de Taurel, abbé de La Couronne.)

Digitized by Google

X.

29 octobre 1661. — Procès-verbal de la prise de possession par Guillaume du Monthon, curé de la paroisse des Églises, en Saintonge, du prieuré de Saint-Martin-lez-Niort, en la paroisse de Sainte-Pezenne, au nom de Jean Pallosse, prêtre du diocèse de Toulouse, pourvu dudit bénéfice.

(Grosse sur papier, signée : DESMOULINS, notaire royal.)

XI et XII.

4 janvier et 4 février 1667. — Deux vidimus sur papier de l'acte précité, signés : LAMY, notaire de la baronnie de N.-D. de Celles.

XIII.

2 novembre 1661. — Provisions de prieur de Saint-Martin-de-Niort accordées à Étienne Favart, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la Congrégation de France, par Charles Lalemant, prêtre de la Société de Jésus, recteur du collége de Clermont, fondé en l'Université de Paris.

(Original sur parchemin, signé CAROLUS LALEMANT, et scellé d'un sceau plaqué, portant pour légende : † SIG. REC. COL. PARISIENSIS. SOCI. IESV.)

XIV.

23 décembre 1661. — Procès-verbal de la prise de possession par Jacques Gorrin, procureur ès Cour royale de Niort, du prieuré de Saint-Martin au nom d'Étienne Favart.

(Grosse sur papier, délivrée par THIBAULT, notaire royal.)

XV.

18 avril 1662. — Vidimus sur papier de l'acte précédent, signé : LAMY, notaire de la baronnie de N.-D. de Celles.

Digitized by Google

XVI.

29 décembre 1661. — Procès-verbal de la deuxième prise de possession dudit prieuré par Jacques Gorrin, au nom d'Étienne Favart.

(Grosse sur papier, signée : DESMOULINS, notaire royal.)

XVII.

4 février 1667. — Deux vidimus sur papier de l'acte précédent, signés : LAMY, notaire à Celles.

XVIII.

19 février 1662. — Acte de l'Assemblée générale des habitants de la paroisse de Sainte-Pezenne, portant consentement à l'union proposée par le sieur Favart, du prieuré de Saint-Martin-lez-Niort à la maison collégiale des RR. PP. Jésuites de Fontenay « soubz les conditions toutes-fois et non « aultrement que le service divin se fera à la maniere accous- « tumée dans la chapelle dud. prieuré, et encore, attendu « que led. prieuré jouit de plus de 2,000 livres de rentes « qu'il perçoit dans lad. paroisse, que icelluy (prieur) ou « lad. maison collégiale contribuera à la nourriture et entre- « tien d'un vicaire perpétuellement pour servir à icelle « paroisse, à proportion du revenu qui ne peult estre moings « que de 150 livres par an, d'aultant qu'il est du tout impos- « sible que le curé seul puisse servir lad. paroisse, attendu « le grand nombre des habitans et grande étendue d'icelle, « laquelle oultre le bourg a trois grands hameaux, séparés « les uns des aultres de plus d'une grande lieue, ce qui cause « que trop souvent il arrive de grands inconvénients et que « plusieurs meurent sans estre assistés des sacremens tant de « confession viaticque que de baptesmes, au detriment de la « gloire de Dieu et du salut des âmes. »

(Grosse sur papier, signée : THIBAULT, notaire royal.)

Digitized by Google

XIX.

17 avril 1662. — Acte d'une nouvelle assemblée des manants et habitants catholiques de la paroisse de Sainte-Pezenne, par lequel lesdits habitants, « ayant appris que le « prieuré de Saint-Martin-lez-Niort est de l'ordre et fonda- « tion de Saint-Augustin et dépendant de l'abbaye de la Cou- « ronne, où il y a nombre de chanoines reguliers dud. ordre « soubz la Congrégation de France qui prétendent se venir « establir aud. prieuré jusques au nombre que pourra per- « mettre le revenu dud. bénéfice », reconnaissent que l'établissement dans la paroisse des chanoines de Saint-Augustin est plus avantageux à la communauté que l'union projetée au collége de Fontenay, « attendu que les pauvres en seront plus « soulagés par le moyen des aumosnes que les chanoines « réguliers ont accoustumé de faire dans les lieux où ils résident, et recepvront journellement des instructions spirituelles tant par le moyen des exemples desd. religieux que « du service continuel qui se fera aud. lieu, au lieu que si « lad. prétendue union est une bonne fois faicte au college « de Fontenay, lad. paroisse n'en recevra aucun soulage- « gement, et ne verra-t-on aud. prieuré aucun titulaire, mais « seulement quelque presbtre qui y sera simplement gagé « pour y dire une messe la sepmaine comme ont accoustumé « de le pratiquer les PP. Jésuites dans tous les bénéfices et « prieurés qui sont annexés à leur maison ; » décident que les observations précédentes seront présentées à Mgr l'évêque de Poitiers ; et, annulant la délibération du 19 février dernier, contraire à la présente, donnent pouvoir à leurs syndics de s'opposer à tout ce qui pourrait se faire à l'encontre de l'établissement des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

(Vidimus sur papier, signé : LAMY, notaire à Celles.)

FIN.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ pour l'année 1863. v

PRÉFACE. 1

ARMORIAL DES MAIRES DE NIORT, par M. A. BONNEAU. . . 8

VIE DE SAINT JUNIEN, patron des Laboureurs du Poitou, par M. RONDIER. 157

DOCUMENTS RELATIFS AU PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE NIORT, communiqués par M. BABINET DE RENCOGNE, archiviste de la Charente. 235

Poitiers. — Typographie de Henri Oudin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07371 0611

Digitized by Google

Digitized by Google